par Defauconpret

(le traducteur de Scott et Cooper)

6 volumes sont parus, chacun séparément, de 1820 à 1825; ils traitent des années 1819 (premier volume), 1820, 1821, 1822, 1823, 1824

LONDRES

EN MIL HUIT CENT DIX-NEUF,

OU

RECUEIL DE LETTRES

SUR

La Politique, la Littérature et les Mœurs, écrites de Londres dans le cours de l'année 1819;

PAR L'AUTEUR D'UNE ANNÉE A LONDRES.

« *Apis Matinæ*
More modoquè. »
HORACE.

PARIS,
LIBRAIRIE DE GIDE FILS,
RUE SAINT-MARC-FEYDEAU, N° 20.
1820.

DE L'IMPRIMERIE D'A. CLO, RUE SAINT-JACQUES,
N° 38.

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

Ceux qui ont lu « Une année à Londres, » ouvrage que nous avons présenté au public il y a environ un an (1), ont dû voir dans le dernier chapitre que l'auteur partit de cette ville avec un de ses amis, M. C***, qui, après vingt-cinq ans

---

(1) Un volume in-8°. A la librairie de Gide fils. Prix, 5 francs, et 6 francs, franc de port.

de séjour dans la capitale de l'Angleterre, revenait dans sa patrie avec le projet de ne plus la quitter. Ce dernier, voyant son ami prêt à retourner à Londres, dans le dessein d'y rester au moins quelques années, lui fit promettre d'entretenir avec lui une correspondance suivie et régulière, et de lui envoyer ses observations sur la politique, les beaux-arts, la littérature et les mœurs de la Grande-Bretagne, en y ajoutant les anecdotes curieuses ou piquantes, les procès singuliers, les événemens intéressans, en un mot tout ce qui lui paraîtrait offrir quelque chose d'amusant, d'utile ou d'agréable. Cette promesse a été exé-

cutée, mais c'est au public qu'il appartiendra de juger si elle a été bien remplie, car c'est cette correspondance que nous lui offrons aujourd'hui, M. C*** ayant obtenu de son ami la permission de nous remettre ses lettres pour les faire imprimer. Nous ne nous sommes permis que d'en retrancher quelques détails d'affaires personnelles qui, quoique intéressans pour celui qui les écrivait et pour celui à qui ils étaient adressés, ne l'auraient vraisemblablement pas été autant pour nos lecteurs, et les formules de pur compliment qui, répétées dans chaque lettre, auraient produit le même effet que le « ma chère sœur,

si vous ne dormez pas, » des Mille et Une Nuits. Nous avons aussi ajouté à chaque lettre un sommaire indicatif des matières qui y sont contenues.

Paris, ce 31 décembre 1819.

LETTRE PREMIÈRE.

Arrivée de l'auteur à Londres. — Hôtel Grillon. — Famille comme on en voit peu. — Mort de la reine d'Angleterre. — Anecdote sur cette princesse.

Londres, le 10 janvier 1819.

« Oui, Monsieur, c'est dans cet appartement que logea S. M. Louis XVIII, en 1814, quand il revint d'Hartwell à Londres, avant d'aller prendre possession du trône de ses ancêtres. C'est dans ce salon que ce monarque reçut la visite de S. A. R. le prince régent d'Angleterre, quand il vint le reconnaître officiellement comme roi de France et de Navarre. J'ose dire que je remplis à cette époque les fonctions de garde du corps de S. M.; car, pendant son séjour dans mon hôtel, je passai toutes les nuits sur un lit de camp que je faisais placer dans le vestibule, et il aurait fallu me marcher sur le corps pour arriver à la personne auguste du Roi. »

Vous avez, sans doute, déjà reconnu celui

qui me parlait ainsi. En arrivant à Londres, je m'étais fait conduire à l'hôtel Grillon, dans Albemarle street; et le bon M. Grillon, qui n'oublie jamais de faire connaître à ses hôtes l'honneur qu'il a eu de loger son souverain, car vous savez qu'il est Français, ne pensait pas que j'avais envie de me reposer, plutôt que de visiter ses appartemens et d'écouter sa narration. Il me fallut pourtant entendre jusqu'au bout l'histoire non abrégée du séjour de Louis XVIII dans son hôtel, après quoi il me conduisit dans un logement plus modeste que celui qu'il venait de me montrer.

Je m'attendais que M. Grillon, tout mon compatriote qu'il était, me présenterait, à ma sortie de chez lui, un mémoire à l'anglaise : point du tout. Il ne me fit qu'une demande raisonnable, et il m'assura même que je ne devais pas cette modération à ma qualité de Français, c'est-à-dire, à l'avantage d'être son compatriote.

J'avais reconnu, pendant mon séjour d'un an à Londres, combien il est désagréable d'être dans la nécessité d'aller tous les jours chercher son dîner dans une taverne. Une

famille anglaise, dont j'avais fait la connaissance depuis long-temps, a bien voulu consentir à me prendre en pension, et je m'y installe demain. Elle n'est composée que de trois personnes dont la réunion est assez bizarre. La mère, veuve, âgée de cinquante et quelques années, est méthodiste; et, suivant l'usage de cette secte, fait de temps en temps quelques exhortations religieuses, d'abondance de cœur; le fils, âgé de vingt-huit ans, suit la profession d'architecte, et professe les dogmes des anabaptistes; deux fois par semaine, il va trois fois dans la journée à sa chapelle, et nulle affaire de ce monde ne pourrait l'y faire manquer; la fille, qui vient d'atteindre sa vingt-cinquième année, est aimable, spirituelle et bien élevée : elle ne connaît ni le dessin, ni la musique, ni la danse, mais elle a tous les talens utiles et toutes les qualités du cœur; elle a été élevée dans une pension où l'on suivait la religion anglicane, et elle en a conservé les principes. Malgré la différence qui existe dans leurs opinions religieuses, l'harmonie la plus parfaite règne entre les trois membres de

cette famille. Chacun honore Dieu à sa manière, et jamais l'aigreur d'une discussion théologique ne s'est fait sentir parmi eux. Le dimanche, la mère va à son « assemblée des vrais fidèles », le fils à sa « chapelle », la fille au « prêche », et nul d'eux ne trouve mauvais que la servante catholique, qui les sert, aille à la messe quand ils sont de retour. C'est chez eux que vous devrez m'adresser vos lettres, n° 3 Russel-Place, Fitzroy square.

Lors de mon dernier voyage à Londres, j'avais trouvé l'Angleterre en deuil de la princesse Charlotte de Galles; elle le porte aujourd'hui de la reine : mais le premier ne consistait pas seulement en un crêpe et des vêtemens noirs, il existait dans tous les cœurs, et je n'oserais en dire autant du second. Il est assez naturel d'accorder plus de regrets au bouton qui, piqué par un insecte rongeur, se dessèche et périt avant d'avoir pu briller de tout l'éclat que la nature lui destinait, qu'à la tige flétrie qui, après avoir vu tomber successivement toutes les feuilles qui en formaient jadis une rose, finit par parta-

ger le même sort. Mais il n'est pas besoin de recourir à cette idée morale pour expliquer le peu de part que le peuple a pris en général à la mort de la reine; jamais elle n'en avait été aimée. La populace avait même inventé pour elle un sobriquet de dérision, et voici comme je l'appris. L'année dernière, je vis dans une boutique de fruitière un potiron sur lequel, dans son enfance, on avait gravé avec la pointe d'une épingle les mots : *the old snuffy*, et qui se lisaient alors en caractères d'un pouce de longueur, relevés en bosse d'une ou deux lignes. Ces mots signifient : *la vieille barbouillée de tabac*; et c'est ainsi que le peuple désignait la reine, parce qu'elle en prenait beaucoup.

On l'accusait d'être avare et intéressée. Il y a quelques années, elle alla faire une visite au bazar de Soho square. On lui avait fait entendre que, pour donner de l'encouragement et une marque de bienveillance aux marchands, il fallait qu'elle achetât quelque chose dans chaque boutique. Elle ne manqua pas de le faire; mais on dit qu'elle choisit dans chacune l'objet le moins cher qui s'y trouvait.

On prétendait qu'elle devait avoir un trésor considérable. On ne lui trouva pourtant à sa mort que 3,000 livres sterling, environ 72,000 francs; mais les malins assurent qu'en cette occasion, comme en beaucoup d'autres, le petit doigt n'a pas tout dit.

Ses diamans d'apparat étaient ordinairement renfermés dans une cassette dont la garde était confiée à son bijoutier. Il la représenta après sa mort, pour qu'on fît l'inventaire de ce qu'elle contenait. On l'ouvrit : quelle surprise! elle était vide. On ne lui avait donné à garder qu'une maison inhabitée, une cage sans oiseau : le bijoutier était au-dessus du soupçon. On ne parla de cette affaire que très-légèrement, et chacun s'étonnait qu'elle ne fît pas plus de bruit. Ce mystère s'éclaircit enfin, et voici l'explication qu'on en donna :

La reine avait, par son testament, légué ses bijoux aux quatre princesses ses filles, à l'exclusion de la reine de Wurtemberg, attendu, dit-on, que cette dernière en était suffisamment pourvue. Le 8 janvier, les jouailliers chargés d'en faire l'estimation pour opé-

rer le partage, demandèrent quelques boîtes vides afin de placer chaque lot séparément. Une des femmes de la reine dit qu'il s'en trouvait plusieurs dans une pièce servant de garde-meuble. On alla les chercher, et l'on retrouva dans une d'elles tous les diamans perdus, à l'exception de deux des plus beaux, disent quelques personnes. On présuma que c'était le roi qui les avait placés là, ce qui ne me paraît guère vraisemblable. Quoi qu'il en soit, l'affaire en resta là, et il n'en fut plus question.

La cour de George III n'avait jamais été très-brillante; elle redevint plus gaie et plus animée après la malheureuse maladie dont il fut attaqué. On en conclut que la reine n'était pas ennemie des plaisirs, et qu'elle ne s'en était privée que par déférence pour son auguste époux, ce qui n'en serait que plus louable. On croit aussi que, quoiqu'elle parût ne prendre aucune part aux affaires publiques, elle exerçait sur le gouvernement plus d'influence qu'on ne lui en supposait généralement. La chronique scandaleuse dit même qu'elle n'était pas inaccessible à un

présent offert avec les précautions et les mesures convenables, et qu'un bouquet de brillans, qui lui avait été envoyé au nom du Nizam du Décan, était dans la réalité un présent de M. Hastings, gouverneur de l'Inde, célèbre par le procès que lui fit soutenir la chambre des communes.

Un fait certain, c'est qu'on trouva dans sa garde-robe un nombre considérable de schals orientaux de la plus grande beauté, qui n'avaient jamais été portés, et parmi lesquels il s'en trouvait quelques-uns que les vers n'avaient pas respectés. Il faut y ajouter deux mille cent quarante aunes d'étoffes de soie de toute espèce, mais de première qualité, et dont plusieurs étaient brochées en or. Les moins précieuses furent estimées une guinée l'aune, et il y en eut dont l'évaluation monta à cinq guinées. Tout cela était, dit-on, des présens qui lui avaient été offerts, ou des achats qu'elle avait faits pour encourager les manufactures : on en fit don à madame de Beckendorf, favorite de la reine.

Sherlock dit, en parlant d'elle : « Elle aime les diamans plus que la reine de

France, et le tabac plus que le roi de Prusse. »

Lord Chesterfield en fit un autre portrait : « C'est une excellente femme, » dit-il, « une bonne épouse, une tendre mère, une reine qui ne se mêle pas des intrigues de la cour. Le roi l'aime comme femme ; mais je crois, en vérité, que jamais il ne lui a dit un mot de politique. »

Un fait assez plaisant, c'est que lorsqu'elle arriva en Angleterre, un marchand d'estampes qui avait en magasin un grand nombre d'exemplaires du portrait d'une très-belle femme dont il ne savait que faire, s'avisa de le tirer de l'obscurité en le faisant passer pour celui de la reine, et l'on ne s'aperçut de la ruse que lorsqu'il ne lui en restait plus. Elle n'avait pourtant même alors d'autre beauté que celle qui accompagne toujours dix-huit ans.

Elle aimait à conserver les anciens usages. Le 23 avril 1805, dans une cérémonie d'installation de plusieurs chevaliers de l'ordre de la Jarretière, elle voulut qu'on servît ce qu'on nomme *a baron of beef*, c'est-à-dire le train

de derrière d'un bœuf; il pesait cent soixante-deux livres, et fut dix heures à la broche.

On la soupçonna d'avoir fomenté la mésintelligence entre le prince et la princesse de Galles, et d'être descendue à des actes indignes d'elle pour intercepter la correspondance de sa belle-fille. Ces bruits peuvent avoir été inventés par la malignité; mais il est de fait que tant que le roi conserva ses facultés intellectuelles, la princesse fut admise à la cour. Le 8 mars 1799, elle y ouvrit un grand bal avec S. A. R. le duc de Kent. Le prince, au contraire, en avait été assez long-temps en quelque sorte banni, et il n'y fut reçu, le 12 novembre 1804, que par l'entremise de la reine. Son épouse parut encore à la cour en mai 1806; elle y parla même au prince de Galles, quoiqu'elle ne vécût plus avec lui; mais elle n'y fut plus admise quand le roi ne tint plus en main les rênes du gouvernement, et elle reçut même une défense formelle d'y paraître à l'époque où les souverains alliés se rendirent à Londres.

En 1814, le duc de Cumberland, le cinquième de ses fils, épousa la princesse de

Salm-Braunfels, fille du duc de Mecklembourg-Strélitz, frère de la reine, et qui avait quelque temps auparavant refusé d'épouser le duc de Cambridge. La reine écrivit à son frère une lettre qui existe encore, et dans laquelle elle lui témoignait qu'elle voyait ce mariage avec plaisir. Elle changea pourtant d'avis tout à coup, et le seul motif qu'elle en allégua, fut qu'elle savait que le roi n'y aurait pas donné son approbation; mais elle devait le savoir avant d'écrire cette lettre, puisque le roi n'avait pas été en état, depuis ce temps, de manifester une opinion. Quoi qu'il en soit, elle écrivit à son fils que s'il épousait la princesse de Salm, elle ne recevrait jamais sa bru à la cour; et le duc n'en ayant pas moins conclu ce mariage, elle tint rigoureusement sa parole.

Au reproche d'avarice qu'on lui fait assez communément, on oppose quelques traits de bienfaisance qui sont généralement connus, et l'on ajoute qu'elle faisait beaucoup de charités secrètes. L'état de sa caisse, lors de son décès, semblerait favoriser cette opinion; mais si c'est une vertu chez les particuliers

de faire le bien en secret, je doute que c'en soit une chez les rois. La divinité ne couvre pas d'un voile les bienfaits qu'elle répand sur les hommes; et les princes, qui en sont les représentans sur la terre, doivent prouver qu'ils n'oublient pas une des fonctions les plus sacrées dont ils sont chargés, celle de soulager l'infortune.

LETTRE II.

Joli voisinage. — Consultation de médecine, diète végétale. — Bon mot de Cooke, célèbre acteur. — Coutume de payer son dîner chez ses amis.

Londres, le 25 janvier 1819.

VIVANT dans le sein de la famille la plus tranquille, la plus paisible qui existe peut-être dans les trois royaumes, j'espérais y jouir d'un repos complet : il n'en est rien. A droite, j'ai une chapelle de méthodistes, qui, le dimanche toute la journée, et deux fois par semaine pendant la soirée, m'étourdissent de leurs hymnes et de leurs cantiques ; j'entends jusqu'à l'accent emphatiquement nasal du prédicateur, dont je ne suis séparé que par une brique et demie, telle étant l'épaisseur ordinaire des murs à Londres. A gauche, une autre chapelle, desservie par de bruyantes prêtresses, retentit presque toutes les nuits du tapage des orgies

et des querelles qui ne cessent d'y avoir lieu. En face de mes fenêtres est un misérable cabaret où une société d'ivrognes se réunit tous les lundis et jeudis soir, criant, chantant, portant des toasts accompagnés de *hourras* répétés, et frappant en même temps la table avec les pintes d'étain qui leur servent de verres, et qui contiennent la liqueur délicieuse qui est le nectar du peuple en Angleterre. Enfin, pour ne me laisser rien à désirer, un brasseur a choisi ce cabaret pour y faire chaque samedi soir la paie de ses ouvriers qui sont en grand nombre; qui, s'ils étaient payés dans la brasserie même, reporteraient pour la plupart leur argent intact dans leurs familles, mais qui se trouvant exposés à une violente tentation, tant par le lieu où ils sont que par les moyens qu'ils viennent d'obtenir de se livrer à un goût général, passent une partie de la nuit à boire, à tapager; rentrent chez eux la poche légère, la tête lourde, grondent leurs enfans, battent leurs femmes, sont hors d'état de travailler le lundi, et font payer à leur famille, par une semaine de jeûne et de privations, le plai-

sir d'une intempérance de quelques heures. Tous ces inconvéniens ne me détermineront pourtant pas à changer de domicile : dans toutes les rues, je courrais le risque de rencontrer un voisinage à peu près semblable, et nulle part je ne pourrais trouver des hôtes aussi aimables que les miens.

Éprouvant depuis quelques jours une de ces indispositions auxquelles on ne peut donner aucun nom, parce qu'elles ne sont rien en elles-mêmes, et qui ne consistait qu'en une privation totale d'appétit, ma bonne hôtesse, mistress V***, voulut absolument que je visse le médecin de sa famille, et qui en est l'ami en même temps. J'y consentis par pure complaisance, car vous savez que j'ai le malheur d'être du nombre de ces incrédules qui ne croient guère plus à la science des disciples d'Esculape qu'aux amulettes qu'une nourrice de village attache au cou des enfans qu'elle allaite. Le docteur L*** est un homme d'environ soixante-cinq ans, grand, sec, maigre, et dont le teint blême et livide me porta à croire qu'il aurait mieux fait d'aller demander les avis d'un confrère, que de

venir donner les siens à un homme dont la figure annonçait une meilleure santé que la sienne. Après m'avoir fait subir l'interrogatoire d'usage, il me tâta le pouls, la montre en main, et me dit qu'il était trop vif de dix pulsations par minute. Il entra ensuite dans le détail des causes de ma maladie, qu'il attribua à une surabondance de sang et de bile, et me conseilla de m'astreindre à un régime végétal, m'interdisant même le poisson comme la viande.

Comme il me donnait cet avis, je vis l'aimable miss V*** sourire d'un air malin; mais ce n'était pas l'instant de lui en demander l'explication, le docteur écrivait une ordonnance qui me condamnait à prendre tous les matins trois cuillerées de je ne sais quelle potion purgative, et tous les soirs une pilule dans la composition de laquelle je me souviens qu'il entrait du calomel, préparation mercurielle qui fait le fond de la médecine anglaise, comme le *saignare, purgare et clysterium donare* faisait celui des médecins de Molière.

Lorsqu'il fut parti, je demandai à miss V***

ce que signifiait le sourire malicieux dont elle avait accueilli les avis du docteur.

« C'est que je les avais prévus, me dit-elle. »

— « Et pourquoi ? »

— « Parce que jamais il n'a vu un malade sans lui recommander une diète végétale. »

— « A en juger par sa figure, il paraît qu'il met ses préceptes en pratique. »

— « Il les fait même observer par toute sa famille. Il a trois filles, et jamais elles n'ont mangé que du pain, des légumes et des fruits. Le lait et le beurre, le fromage et les œufs sont même compris dans la prohibition, parce que ce sont des substances tirées du règne animal. Il soutient que les hommes éviteraient les trois quarts des maladies auxquelles ils sont sujets, s'ils voulaient s'astreindre au régime qu'il prétend être le seul qui soit conforme à la nature. »

Je crois qu'ils seraient effectivement exempts des indigestions et des maux qui en sont la suite. J'ai pourtant connu un autre médecin qui prétendait qu'il était plus sain de se nourrir de viande que de toute autre substance, parce que, contenant plus de parties nutri-

tives, elle n'exige pas qu'on surcharge l'estomac d'une trop grande quantité d'alimens. Je vous dirai, au surplus, qu'au lieu d'envoyer chez l'apothicaire l'ordonnance du docteur pythagoricien, je l'ai soigneusement conservée dans mon portefeuille, et, qu'après quelques jours de diète, mon appétit a reparu, et a continué à me ranger dans la classe des carnivores.

Ce docteur me rappelle un autre médecin anglais qui proscrivait le vin aussi rigoureusement que celui dont je viens de parler défend toute nourriture tirée du règne animal. Un jour qu'il était à table à côté de Cooke, célèbre acteur, « Ne buvez pas ce poison, » lui dit-il en le voyant prêt à boire un verre de vin, « c'est le plus grand ennemi que vous puissiez avoir. » — « Cela est possible, » répondit celui-ci en avalant la dose, « mais vous devez savoir que l'écriture nous ordonne d'aimer nos ennemis. »

Pour en revenir au docteur L***, je fus tenté de croire que la diète végétale, dont il donne le précepte et l'exemple, tenait à quelques principes religieux, car la religion

en Angleterre est un ragoût que chacun assaisonne à sa fantaisie; mais on m'assura le contraire. De fait, ayant dîné chez lui quelque temps après, avec mes hôtes, nous y trouvâmes la table couverte de viandes et de poissons de toute espèce. Je ne pus m'empêcher de lui demander pourquoi il empoisonnait ainsi ses convives.

« Les poisons perdent de leur force, » me répondit-il, « quand le corps y est habitué. Que diraient mes amis, si je les invitais à venir chez moi pour y faire ce qu'ils appelleraient pénitence? Je me contente de prêcher d'exemple : tant pis pour ceux qui ne m'imitent point. »

Effectivement, le docteur et ses trois filles firent leur dîner de pommes de terre, de choux, et de feuilles d'épinards que, suivant l'usage d'Angleterre, on n'avait pas même hachées; le tout cuit dans l'eau, et sans autre assaisonnement qu'un peu de sel.

Je retrouvai chez lui une ancienne connaissance que j'avais presque oubliée, certain gascon (1) qui, depuis deux ans, enseigne à

(1) Voyez six mois à Londres, chapitre VI.

Londres *la bonne prononciation* de la langue française, et qui, grâce à sa jactance, plus nécessaire en ce pays que partout ailleurs, paraît y avoir parfaitement réussi. Il montrait le français depuis plus de dix-huit mois aux trois filles du docteur, qui ne me parurent encore que médiocrement avancées, et comme, par une faveur particulière accordée par la nature aux habitans de sa province, il a le talent d'être très-insinuant, il parvient quelquefois à se faire inviter à dîner, honneur qui s'accorde rarement à un pauvre maître de langues. Il mangea comme un Auvergnat, but comme un Anglais, parla comme une . . . . qu'allais-je dire? comme une pie, refusa prudemment de faire une partie de Whist ou de quinze, et resta pourtant jusqu'à ce qu'on eût pris le thé. Alors me tirant à l'écart : « jé suis charmé de vous savoir fixé à Londres, » me dit-il : « vous mé verrez quelqué fois. Mainténant jé vais prendre congé à la française, commé disent les Anglais, c'est-à-diré, sans fairé d'adieux à personne. »

— « Mais ce n'est pas l'usage en ce pays. »

— « N'importé, c'est lé mien, si jé faisais ma révérence en forme, crac, on tirérait lé cordon dé la sonnette pour mé faire éclairer, et jé n'aimé point cette cérémonie. Elle entrainé des inconvéniens. Suffit, en un mot, j'ai mes raisons. »

Il partit, et je ne tardai pas à deviner quelles étaient ces raisons.

Lorsque nous sortîmes, je remarquai que mon ami le jeune architecte, mit la main à la poche, et donna quelque argent au domestique qui vint nous ouvrir la porte. Je lui demandai le motif de cette libéralité, et j'appris que toutes les fois qu'on dîne hors de chez soi en Angleterre, soit chez un ami, soit même chez un parent, il est d'usage de donner une gratification au domestique. Je regrettai un peu de sortir d'une ignorance économique, mais je compris alors pourquoi mon gascon avait délogé sans tambour ni trompette.

Il me semble assez ridicule qu'on invite quelqu'un à dîner chez soi, pour lui faire payer le repas qu'on lui donne. Comme on tire parti de tout en Angleterre ! je ne doute

pas que, dans les maisons où l'on voit beaucoup de monde, cela n'influe sur les gages qu'on donne aux domestiques. Peut-être même existe-t-il des gens qui imitent ce qui se pratique dans plusieurs tavernes de Londres, où le maître, au lieu de payer ses garçons, en reçoit une remise sur leurs profits journaliers. Au surplus, cette coutume n'est pas étonnante dans un pays où tout se vend, depuis la vue des joyaux de la couronne, jusqu'à une place dans le parlement, et où un célèbre ministre d'Etat disait « qu'il n'existait pas un homme qu'on ne pût acheter moyennant un certain prix. » Je suppose qu'il n'employait pas le mot *homme* dans un sens trop général, et qu'il ne voulait parler que de la moitié barbue du genre humain.

LETTRE III.

Perruquier français mort à Londres. — Son avarice. — Sa richesse. — Aventure singulière qui lui arriva. — Anecdote sur le docteur Burney.

Londres, le 15 février 1819.

On accuse souvent la fortune de distribuer ses faveurs en aveugle. Jamais elle ne les place plus mal, à mon avis, que lorsqu'elle en comble l'avarice. Autant je respecte l'honnête économie, la sage prévoyance qui inspire à l'homme, dans la saison active de la vie, le désir de se préparer des ressources pour celle où la nature le condamnera à l'inaction, autant je méprise la cupidité vile et sordide qui ne connaît d'autre plaisir que d'entasser écu sur écu, sous sur sous, et qui se prive actuellement des choses les plus nécessaires, de crainte d'en manquer dans un avenir qu'elle ne verra peut-être jamais.

Je me rappelle un mendiant, mort à Aubervilliers en 1794, chez lequel on trouva 4,000 francs en espèces après son décès. Je pourrais citer un marchand qui, après avoir amassé, à force d'épargnes et de privations, 96,000 livres de rente, voulant enfin se donner un équipage, acheta un vieux fiacre dont le numéro mal effacé proclamait son avarice dégoûtante. Mais tout cela n'est rien auprès du personnage dont j'ai dessein de vous entretenir aujourd'hui.

Le nommé Courtois, garçon perruquier en France, s'avisa de passer en Angleterre il y a quarante et quelques années. Il y arriva sans autres ressources, sans autre équipage que son peigne et son rasoir : mais la nature l'avait doué d'une avarice à toute épreuve, et qu'aucun pinceau ne pourrait se flatter de présenter sous de dignes couleurs. Il aurait pu figurer auprès du vieil avare si bien peint dans « la roue de fortune » de Fielding (1).

---

(1) 3 vol. in-12. Se trouve chez Nicolle, libraire, hôtel de la Rochefoucault, rue de Seine Saint-Germain, et à la librairie de Gide fils.

Il parvint, en peu d'années, à amasser de quoi ouvrir une boutique de perruquier, et il était bien connu dans les environs de Hay-Market, et dans la paroisse de Saint-Martin où il demeurait. Réunissez tous les traits d'avarice et d'épargne sordide que vous avez lus dans les romans ou que l'histoire peut offrir, et vous n'aurez encore qu'une esquisse imparfaite de son portrait. Il était toujours vêtu d'un habit marron, exactement de même nuance que celui qui l'avait précédé, et il le portait tant que celui qu'il venait de quitter pouvait fournir de lambeaux pour le raccommoder. On croyait qu'il n'avait jamais eu qu'un seul chapeau, mais le fait est que, n'en achetant jamais que de hasard, on ne pouvoit s'apercevoir qu'il en changeât. Il n'avait que la peau sur les os, ce qui était dû sans doute à la grande frugalité de son régime.

Lord Gage le rencontra un jour dans la cour de l'hôtel de la Compagnie des Indes orientales, dans un moment où les actionnaires allaient procéder à une élection. « Eh bien, Courtois, » lui dit-il, « que venez-vous faire ici? »

— « J'y viens pour l'élection, Mylord. »

— « Vous avez donc droit de voter ? »

— « J'ai quatre voix à donner, Mylord. »

— « Oh, oh ! eh bien, avant de porter votre suffrage au bureau, remettez mes cheveux en ordre, le vent les a dérangés. »

Et le modeste propriétaire de quatre voix, c'est-à-dire d'un capital de 10,000 liv. sterl. (240,000 fr.), tira son peigne de sa poche, et se mit en besogne, *coràm populo.*

Il était célibataire, mais il paraît que, malgré son avarice, il avait un tendre penchant pour le beau sexe. Il avait eu assez long-temps des liaisons intimes avec une femme nommée Marie-Thérèse Phépoé. La bourse du riche avare ne s'ouvrant pas aussi facilement que son cœur, la chère amie résolut d'en arracher, en faisant agir la crainte, ce que la tendresse ne pouvait en obtenir. Un soir qu'elle l'attendait, elle prépara une bière dans son appartement, un drap noir, des torches funéraires, s'entoura en un mot de tout l'appareil de la mort. Dès qu'il fut entré, se précipitant sur lui avec une servante qu'elle avait mise dans sa confidence, elle le

terrassa, le saisit à la gorge, et le menaçant d'un instrument dont il connaissait le pouvoir meurtrier, un rasoir, elle lui jura qu'elle allait le tuer, s'il ne lui donnait à l'instant un bon de 2,000 liv. sterling sur son banquier. Quel que soit l'amour de l'argent, il paraît qu'il cède quelquefois à l'amour de la vie. L'avare effrayé consentit à tout, signa un bon à vue et au porteur, de la somme demandée, et se retira sans trop savoir s'il devait s'applaudir d'avoir sauvé ses jours aux dépens de sa bourse. On juge bien qu'il ne passa point la nuit suivante à dormir. Il l'employa à de salutaires réflexions dont le résultat fut que le lendemain, à la pointe du jour, il se rendit chez son banquier. On y fit venir des officiers de police; et quand mistriss Phépoé arriva, au lieu de lui payer le bon qu'elle présentait, on la fit arrêter. Elle fut traduite en justice; mais le jury l'acquitta, parce qu'on ne put prouver qu'elle avait employé la violence pour obtenir cette somme. Elle soutint que c'était un don volontaire, fut parfaitement secondée par sa complice, et l'on juge bien qu'elle avait eu soin

de faire disparaître de chez elle tout l'attirail funéraire. Elle avoua pourtant le fait quatre ans après, quand elle fut condamnée à être pendue pour avoir attenté à la vie d'une autre femme. On assure que cette aventure, arrivée il y a vingt ans, guérit Courtois de tout retour de tendresse pour le beau sexe, et il vient de mourir laissant une fortune qu'on évalue à 200,000 liv. st. (4,800,000 fr.)

Vous voyez que notre avare n'était pas d'humeur à se laisser voler aussi facilement que le docteur Burney, dont on rapporte l'anecdote suivante. Un jour qu'il voyageait seul dans sa voiture, sans domestique, n'ayant avec lui que son cocher, il fut arrêté par des voleurs à qui il ne fit aucune difficulté de remettre argent, montre, etc. Comme ils s'en allaient après cette expédition, le docteur les rappela d'une voix forte. Un des voleurs surpris se retourna. « Fermez donc la portière ! » s'écria-t-il d'un ton impérieux, et le voleur obéit. Il faut savoir que le docteur Burney ne craignait que deux choses au monde, de boire de l'eau et d'être exposé à un courant d'air.

LETTRE IV.

Littérature. — Anecdotes des anciens temps. — Curiosités épistolaires. — Voyage à Rome et à Naples, en 1817. — Du caractère littéraire. — La famille Fudge à Paris. — Le dry rot, *maladie des bois de construction. — Décaméron bibliographique. — Trésor de la langue grecque. — Romans.*

Londres, le 28 février 1819.

Je n'oublie pas que je vous ai promis des nouvelles littéraires; mais on n'a encore publié à Londres cette année aucun ouvrage qui mérite de fixer l'attention. Nous sommes encore dans ce qu'on appelle « la morte-saison. » A peine pense-t-on à revenir de la campagne, et c'est seulement le mois prochain que la presse commencera à être en pleine activité. Je me bornerai donc à vous entretenir aujourd'hui de quelques productions de l'année dernière, dont plusieurs ne seront

probablement jamais traduites en français, et qui méritent pourtant de n'être pas tout-à-fait inconnues.

Je commencerai par l'ouvrage intitulé « Cuvialia Miscellanea, » ou Anecdotes des anciens temps, par Samuel Pegge. On y trouve des recherches sur la maison des rois d'Angleterre et sur leurs officiers, depuis Guillaume-le-Conquérant; — sur les guérisons attribuées à l'attouchement des rois; — sur l'origine des titres, des armoiries et des devises d'une partie de la noblesse anglaise; — sur l'introduction en ce pays des voitures et des fiacres; — enfin sur les fonctions des exécuteurs des hautes œuvres. Je vais vous en citer quelques traits. Guillaume-le Roux vendait à l'encan les bénéfices ecclésiastiques. Un jour qu'il mettait une abbaye à l'enchère, et que deux moines faisaient successivement des offres pour l'obtenir : « Pourquoi ne dites-vous rien? » demanda le roi à un troisième qui restait simple spectateur. « Je n'ai point d'argent, sire, » répondit celui-ci; « et quand même j'en aurais, ma conscience ne me permettrait pas de l'employer ainsi. » — « Eh

bien, » reprit le roi, « c'est vous qui méritez l'abbaye, et vous l'aurez gratis. » Le même roi, étant en Normandie, envoya ordre de lever vingt mille hommes en Angleterre. On murmura beaucoup, mais la levée ne s'en effectua pas moins. Le roi avait, à cette époque, besoin de plus d'argent que de soldats. Quand cette nouvelle recrue fut prête à s'embarquer, il déclara que tous ceux qui voudraient leur congé l'obtiendraient pour dix schillings. Pas un seul homme ne resta sous les drapeaux, et Guillaume se procura ainsi 10,000 liv. sterl., somme considérable pour ce temps-là.— Henry II se promenant à cheval dans les rues de Londres avec le chancelier Becket, rencontra un mendiant couvert de guenilles. « Ne serait-ce pas une bonne action, » demanda-t-il à Becket, « que de donner un manteau bien chaud à ce pauvre ? » — « Sans doute, sire, » répondit le chancelier. « Eh bien, » reprit le roi, « vous en aurez le mérite; » et prenant le manteau d'écarlate qui couvrait les épaules du chancelier, il le jeta sur celles du mendiant. — Les rois d'Angleterre pré-

tendaient avoir le don de guérir par l'attouchement, non-seulement les écrouelles, comme les rois de France, mais l'aveuglement et d'autres maladies. Ils ne disaient pas modestement, comme ceux-ci : « Le roi te touche, Dieu te guérisse ! » Ils employaient diverses pratiques superstitieuses. Il fallait entre autres, que le malade portât, suspendue au cou par un ruban, une pièce de monnaie que le roi lui donnait. La maison d'Hanovre a sagement renoncé à l'exercice de ce privilége. — La reine Elisabeth eut la première voiture suspendue qui parut à Londres. Les fiacres n'y furent introduits qu'en 1625, sous Charles Ier. Pour avoir le droit d'en mettre sur les places publiques, il fallait entretenir quatre chevaux tout prêts pour le service du roi. Le nombre en fut très-peu considérable jusqu'au règne de la reine Anne, qui fit les réglemens qui sont encore en usage aujourd'hui. — Un fait assez curieux, et parfaitement constaté par les faits rapportés dans ce recueil, c'est que le bourreau n'est, en Angleterre, que le substitut du shérif, magistrat chargé de présider à l'exécution des arrêts

des cours de justice criminelle, et qui serait obligé de remplir personnellement cette fonction, s'il ne pouvait trouver quelqu'un qui s'en acquittât pour lui; ce qui manqua d'arriver dans une province il y a quelques années.

Les « Curiosités épistolaires » sont une collection de lettres inédites, écrites par des hommes célèbres de l'Angleterre, pendant le dix-septième siècle. La plupart roulent sur des sujets qui seraient sans intérêt en France. Dans une épître adressée par le révérend John Boraston à sir H. Herbert, pour le consoler de la mort de son père, on trouve cette phrase vraiment *curieuse* : « Le bonheur de nos chers parens décédés est un mouchoir qui doit suffire pour essuyer nos pleurs, et nous devons prendre mesure de notre deuil sur la volonté du Tout-Puissant. »

Un « Voyage à Rome et à Naples en 1817, par Henry Sass, » mérite un moment l'attention. L'auteur traverse la France pour se rendre en Italie, et il persifle avec esprit les voyageurs, ses compatriotes, qui blâment tout dans notre patrie, « parce qu'ils n'y

trouvent ni *porter*, ni *plum-pudding*. » Partout il rend justice aux Francais, et ne semble occupé qu'à écarter tous les préjugés qui tendent encore à diviser les deux nations, si long-temps rivales ; entreprise honorable, et qui mériterait de devenir le sujet d'un ouvrage particulier. Pour vous mettre à portée de juger de sa manière, je vais vous donner un court extrait de son journal à Rome.

« Le Vatican peut encore se vanter de posséder l'Apollon, le Laocoon et l'Antinoüs. On y voit ces statues dans leurs petites cellules ; et l'on pourrait dire, qu'indignées de se trouver resserrées dans un si petit espace, elles semblent désirer de franchir ses limites étroites. Il est impossible de les bien voir dans leur situation actuelle, et l'on voudrait renverser le mur qui en est trop voisin, pour pouvoir se placer à une distance convenable, et embrasser toute la figure d'un coup d'œil. A Paris, elles avaient une place digne d'elles ; on n'avait rien négligé de ce qui pouvait les faire voir avec avantage, et elles voyaient se presser autour d'elles des milliers d'adorateurs : à Rome, on trouve dans

le Vatican, les jours qu'il est ouvert au public, vingt ou trente individus dispersés dans les salles. Au fait, je crois que le gouvernement et les habitans de Rome (car je ne puis me décider à leur donner le nom de Romains) ne les estiment que sous un point de vue commercial, comme des objets propres à attirer les étrangers, dont le séjour en cette ville leur est fort utile. La Transfiguration, de Raphaël; le Saint-Jérôme, du Dominiquin; la Sainte-Pétronille, du Guerchin, ont été placés, depuis leur retour de Paris, dans une salle où ils ont l'avantage d'être seuls, mais qui est trop obscure pour qu'on puisse les voir convenablement. »

M. d'Israéli, déjà connu par plusieurs ouvrages qui ont eu beaucoup de succès, en a donné un nouveau l'année dernière, intitulé: « Du Caractère littéraire, 1 vol. *in*-8°. » Il y montre le littérateur dans tous les âges, dans toutes les conditions, et dans toutes les situations de la vie; c'est un feu roulant d'anecdotes sur trois ou quatre cents auteurs de tous pays, et la plupart seraient toutes nouvelles pour la France. Le choix serait trop

embarrassant pour que j'ose vous en citer; ce serait imiter la conduite du maçon irlandais, qui, chargé de vendre une maison, en détacha une brique, afin de pouvoir en montrer un échantillon. Je me bornerai à vous dire que ce sont des recherches d'érudition, dont l'auteur a eu l'art de rendre la lecture aussi amusante qu'instructive.

M. Moore est un des meilleurs poëtes anglais de nos jours; il siége au haut du Parnasse britannique avec Walter Scott, lord Byron et Southey. Son poëme de Lalla Rhook a obtenu un succès brillant; mais un recueil d'épîtres en vers, intitulé : « La Famille Fudge à Paris, » en a eu encore davantage. Ne vous hâtez pas d'en conclure que ce soit un excellent livre; c'est un de ces ouvrages auxquels l'esprit de parti et la malignité assurent un succès éphémère : trois éditions en ont été épuisées en huit jours. Il est dirigé contre tous les gouvernemens de l'Europe, car aucun n'est à l'abri de sa critique; mais c'est surtout contre celui d'Angleterre qu'il dirige les traits les plus acérés du ridicule. L'esprit y pétille à chaque ligne, et l'on ne peut que regretter

de voir faire, mal à propos, une telle consommation d'une denrée si précieuse et si rare. On y trouve pourtant quelques plaisanteries dont il est permis de s'amuser. « Combien j'ai été flatté, dit M. Fudge père, en écrivant à lord C.stl.r..gh (car voilà le seul voile sous lequel il cache ses personnages); combien j'ai été flatté des éloges que vous avez daigné donner aux fragmens de mon journal, qui enveloppaient des dentelles pour lady C.stl.r..gh, et d'apprendre qu'elle avait dit qu'on trouvait de charmantes choses dans mes pages! » On trouve aussi dans la IXe épître une critique très-plaisante de l'ambassade de lord Amherst en Chine, où M. Fudge prétend qu'on aurait dû envoyer Grimaldi, le Brunet de Londres.

Tout en s'occupant de littérature, il n'est pas défendu de faire quelques excursions sur le domaine des sciences. M. Robert Mac Williams, architecte, a publié récemment un fort bon ouvrage (*in*-4° de 620 pages) sur une maladie qui attaque les bois de construction, et notamment ceux qui servent pour la marine. Cette maladie, que les Anglais ap-

pellent *dry rot*, ce qui signifie littéralement « pourriture sèche, » est produite par une plante parasite du genre des *fungus*, qui pousse ses racines dans l'intérieur du bois, vit de sa substance, et finit par le décomposer. Je trouve dans cet ouvrage estimable un principe que j'ai peine à admettre. L'auteur prétend que la lumière ne sert aucunement à la végétation, et soutient que les effets qui lui ont été attribués, ne sont dus qu'au changement que les rayons du soleil produisent dans l'atmosphère. Il faut voir dans l'ouvrage même les raisonnemens sur lesquels il appuie ce système : c'est aux physiciens qu'il appartient de prononcer.

Le « Décameron bibliographique, » du révérend T. F. Dibdin, en 3 vol. *in*-8°, est taillé sur le modèle du Décameron de Bocace, idée assez singulière pour un livre de bibliographie. Une chose qui ne l'est pas moins, c'est que l'auteur, voulant dédommager ses lecteurs de la sécheresse du sujet, a cherché à y mêler la plaisanterie et la gaîté, et réussit quelquefois à être amusant. On peut dire de cet ouvrage : *Piscis hic non est omnium*, car

ces trois volumes coûtent 9 guinées, à cause de la multitude de gravures qu'ils contiennent. On y cite une édition de la Grande Charte d'Angleterre, imprimée en lettres d'or. L'auteur prétend que c'est la seule impression de ce genre qui ait jamais existé. L'ouvrage est composé de 12 pages *in-folio*, qui ne sont imprimées que sur le recto, en lettres gothiques. Il s'en trouve des exemplaires sur vélin et sur satin, et, dans quelques-uns, les lettres d'or sont imprimées sur un fond pourpre.

Les livraisons de la nouvelle édition du « Trésor de la Langue Grecque, d'Henry Etienne, » se succèdent avec rapidité. On ne doit tirer de cet ouvrage qu'un nombre d'exemplaires égal à celui des souscriptions. La liste des souscripteurs sera placée en tête de l'ouvrage, et le nom de celui à qui chaque exemplaire sera destiné, y sera imprimé en lettres rouges, tandis que ceux des autres le seront en lettres noires, de manière que tant que l'exemplaire subsistera, on pourra voir quel en a été le premier propriétaire.

Cette idée me paraît neuve dans les annales de l'imprimerie, et c'est pour cette raison que je vous en fais part.

Si je voulais vous parler de tous les romans qui ont paru en 1818, ce serait non pas une lettre, mais un volume que j'aurais à vous envoyer. Les meilleurs ont déjà été traduits en français; quelques-uns, comme Rosabella, Jessy, Fanny Fitz York, le Porte-feuille du Chirurgien, et les Femmes, pourraient l'être en y faisant des retranchemens et des changemens.

« Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé. »

Vous serez pourtant bien aise d'apprendre, pour l'honneur de votre goût, qu'on vient de donner une nouvelle édition d'un roman plus ancien, dont vous m'aviez recommandé la lecture, intitulé : « Traits de Nature. » C'est, sans contredit, le meilleur de ceux qui sont sortis de la plume de miss Burney, digne sœur de l'aimable auteur d'Evelina. Je n'entre dans aucun détail sur cet ouvrage, puisque vous le connaissez; mais

il m'a paru mériter l'éloge que vous m'en aviez fait (1).

---

(1) Cet ouvrage vient d'être traduit sous le titre « du Jeune Cléveland, » et se trouve chez Gide fils, libraire, rue Saint-Marc, n° 20, 4 volumes in-12. Prix, 10 fr.

Note de l'éditeur.

LETTRE V.

Le Don des larmes. — Manière commode de prendre le thé. — Gouvernantes françaises. — Nouvelle explication d'un vers de Virgile. — Apprentis. — Portes des maisons. — Emblèmes de la liberté à la porte d'une prison.

Londres, le 20 mars 1819.

De temps en temps, et toujours à l'heure du déjeuner, je reçois la visite de M. Pétillac, le gascon dont je vous ai déjà parlé. Il arriva hier matin chez moi, tenant en main un mouchoir blanc dont il s'essuyait les yeux, paraissant avoir pleuré, ou, pour mieux dire, pleurant encore.

« O don des larmes ! » s'écria-t-il en entrant, « qué vous êtes précieux ! C'est lé plus beau présent qué la nature ait fait à l'homme ! »

— « Je ne vous croyais pas sujet à ces accès de sensibilité. Venez-vous de lire un drame larmoyant, une élégie attendrissante,

ou de voir quelque événement tragique qui vous ait si vivement ému ? »

— « Rien dé tout céla. Un maudit mouchéron m'était entré dans l'œil, et jé n'ai pu l'en chasser qu'en lé noyant dans « lé déluge dé la pluie du cœur, » (pour mé servir du style d'un grand homme). « Mais, » ajouta-t-il, en regardant à sa montre d'un air d'inquiétude, ce qui venait sans doute de ce qu'il ne voyait sur ma table rien de ce qu'il comptait y trouver, « est-cé qué vous auriez déjà déjeuné ? »

— « Non, » lui dis-je ; et ce monosyllabe, accompagné d'un coup de sonnette dont il comprit la signification, lui rendit toute sa sérénité.

— « J'ai dîné hier chez uné dame dé votre connaissance, » me dit-il, « chez l'aimable mistress G***. Mais, à propos, qu'ellé sotte manière dé prendre lé thé lé soir dans cé pays ! Les dames sont assises en démi-cercle autour d'un feu qu'il né faut pas trop remuer, dé pur d'exciter un nuage dé poussière et dé fumée qui vous rendrait noir comme un négrillon. Les pauvres hommes sont débout, derrières elles, lé long des fénêtres, dévant

la chéminée, quand ils sont assez hureux pour y trouver place. La démoisellé du logis fait lé thé au bout du salon, et un domestique vous l'apporte tout bouillant sur un beau plateau. Les dames ont la réssource dé leurs génoux, qui forment une espèce dé pétite table naturelle, sur laquelle elles étalent lur mouchoir en guise dé nappe; mais figurez-vous l'embarras d'un pauvre malhureux qui tient sa tasse d'une main, dé l'autre une tartine, et à qui un sécond domestique vient présenter un plateau chargé dé friandises qui excitent son appétit! Qué voulez-vous qu'il fasse en pareil cas? »

— « Qu'il s'en passe. »

— « Pas si dupe : jé mets la tartine entré mes dents, et, alors, j'ai une main libre pour prendre sur lé plateau cé dont mes yeux ont déjà fait choix, car j'ai lé coup d'œil aussi rapide qué sûr. »

— « Mais vous ne me parlez pas de cette pension de jeunes demoiselles, où vous deviez aller donner des leçons? »

— « Baste! c'est une affaire manquée. Jé plains les pauvres enfans. La maîtresse a pris

chez elle cé qu'on appelle une gouvernante française. Elle a cru avoir trouvé la pie au nid, parcé qué cette june personne sé dit Parisienne; mais, sandis, j'ai causé trois minutes avec elle, et elle a uné prononciation, un ascent!...... »

— « Vous êtes excellent juge à cet égard, » lui dis-je en riant.

— « C'est uné rage dans cé pays qué les gouvernantes françaises, » continua-t-il sans s'arrêter à mon observation; « il n'est pas uné belle lady, uné mistress à la mode, qui né veuille en donner une à ses filles. Mais, rémarquez bien céci; elles veulent des démoiselles bien nées, bien élevées, qui aient vu la bonne compagnie, et elles les traitent comme des servantes; aussi, la plupart des dames et démoiselles, nos concitoyennes, qui font ici cé tristé métier, sont des femmes qui ont rôti lé balai en France, et qui né pourraient trouver à être femmés dé chambre à Paris. Eh! sandis, quellé créature ayant un peu dé sang dans les veines, d'élévation dans l'âme, dé noblesse dans lé caractère, voudrait rester dans uné maison où elle n'est pas

plus considérée qu'une simple domestique ? Jamais elle n'est admise ni dans lé salon, ni même dans la salle à manger, cé qui est grossièrément pécher contre lé savoir vivre. Elle est à la chaîne du matin au soir, ne put ni rendre ni récévoir dé visites ; en un mot, elle est esclave comme un chrétien à Maroc, un Africain à la Jamaïque, un apprenti chez un marchand dé Londres. A propos, connaissez-vous lé système d'apprentissagé dé cé pays ? »

— « Je présume qu'il est le même que partout ailleurs. »

— « Pas tout-à-fait. Mais vous né voulez pas vous mettré dans la tête qué rien né sé fait, en Angléterre, commé dans les autres pays. Pourquoi croyez-vous qué Virgile ait appelé les Anglais dé son temps, *penitùs toto divisos orbe ?* Croyez-vous qué cé soit à causé du pétit canal qui les sépare du continent ? Pas du tout ; c'est parcé qué, même alors, leurs mœurs, leurs coutumes, n'avaient rien de commun avec celles des autres nations, et jé mé flatte d'être lé premier qui ait bien compris lé véritable sens, lé sens mystique

dé cé passage. Au surplus, c'est une excellenté chose qu'un apprenti dans cé pays, pour célui qui l'emploie, s'entend. Supposez qué jé sois marchand pâtissier, par exemple; excellent métier, par parenthèse ! jamais rien né sé perd : cé qu'on né vend pas; hé donc ! on lé mange. Or sus, jé né puis faire mon état tout sul, car, en touté chose, un pu d'aidé fait grand bien; croyez-vous qué jé sérai assez fou pour payer un garçon? Non, sur mon honnur. Jé trouve un june homme dont les parens mé donnent 50, 100, 150 guinées pour l'initier dans les secrets dé mon art; il signé cé qu'on appelle des articles, et il est obligé dé mé servir un certain nombré d'années, commé Jacob servit Laban pour en obténir sa bien-aimée Rachel. Il dévient mon esclave, et né peut mé quitter avant l'expiration du terme convenu. Jé lé nourris mal, n'importe; jé lé bats, cé n'est rien : il faut qu'il reste et qu'il travaille. Si jé suis manufacturier, jé lé tiens à l'ouvrage douze et quatorze hures dans la journée, quoiqué put-être il n'ait pas encore dix ans. Enfin, vous voyez qué bien loin dé mé coûter dé

l'argent, il m'en rapporte. Une chose assez singulière qui sé trouve dans tous les brévets d'apprentissage, c'est qué l'apprenti né touchéra pas une carte, et né mettra jamais lé pied dans un spectacle. »

— « Cette précaution ne me paraît nullement blâmable, ni ridicule. »

— « Fort bien ; mais pourquoi n'en prend-on pas aussi pour empêcher les maîtres dé charger un pauvre apprenti dé plus dé travail qué son âge et ses forces n'en peuvent supporter? Pourquoi souffré-t-on qu'ils les battent commé plâtre ? Il n'y a pas long-temps qué j'en vis un conduit par ses parens dévant lé magistrat, pour montrer les blessures dont son dos était couvert. Un chirurgien déclara qu'il y avait un commencément dé gangrène; et cépendant cé né fut pas sans peiné qu'on sé décida à annuler lé brévet d'apprentissage. Au surplus, lé système des coups est favori en Angleterre : un maître, dans une école, est toujours armé d'un bâton, dont il frappe à tort et à travers sur les doigts, sur lé dos, et même sur la tête dé ses écoliers ; et un june homme dé seize ans vient dé sé couper lé

cou dans une pension, parcé qu'on lui avait infligé lé châtiment postériur, aussi contraire à la décence qu'à l'humanité, auquel on a si sagément fait dé rénoncer en France. On sérait tenté dé croire qué les Anglais pensent qué l'homme n'est sensible qu'aux châtimens corporels, à la doulur physique; qué sans les coups...... Oh! oh! » dit-il en regardant sa montre, car il venait de finir sa troisième tasse de thé, « il est dix hures! il faut qué jé vous quitte; je sérai en rétard d'un quart d'hure sur ma prémière léçon. »

J'avais besoin d'aller dans la cité, et comme il se rendait dans le même quartier, nous fîmes route de compagnie.

« Quand jé vois, » me dit-il, « toutes ces pétites portes carrées, surmontées dé cé qué les Anglais appellent une fenêtre en éventail parcé qu'elle en a la forme, rangées symétriquement à pareille distance les unes des autres; car dans tellé rue, toutes les maisons n'ont qué dux croisées de face, et dans telle autre toutes en ont trois; ces portes, dis-jé, qui ressemblent à un guichet dé prison, et par où l'on né peut passer qu'un à

un, à la file, à la queue, jé pense toujours à ces souricières percées dé petits trous, qui n'offrent aux pauvres animaux qué lé chat aurait put-être épargnés, qué la place nécessaire pour y passer la tête. — Mais pourriez-vous mé dire pourquoi jé vois souvent des dux côtés dé la porte une espèce dé vilaine cloison dé bois peint en noir ou en vert, qui s'avançant dépuis lé mur jusqu'au trotoir, forme en avant dé la maison une sorte dé vestibule découvert qui n'est rien moins qu'agréable à l'œil? »

— « C'est probablement pour mettre à l'abri du vent ceux qui attendent à la porte. »

— « Il faudrait donc les mettre aussi à l'abri dé la pluie par un petit toit. Céla ressemblerait aux porches qu'on voit dévant quelques-unes dé nos églises dé village; rien né sérait plus joli, plus élégant, plus *comfortable*, comme disent les Anglais. Mais jé né crois pas qué vous ayez trouvé lé vrai motif dé cé pétit ornément d'architecture, et ma raison est toute simple. Jamais on né fait attendre à la porte les visites d'importance qui s'annoncent à grands coups rédoublés, et l'on s'inquiète fort peu dé cé qué dévien-

nent les autres. Je crois plutôt qué lé but est dé dérober à la curiosité des voisins célui qui vient frapper à la porte. Céla est plus d'accord avec lé caractère de l'Anglais, toujours inquiet, jaloux, mystérieux, et qui voudrait qué sa main gauche né sût jamais cé qué fait sa main droite. »

Nous passions en ce moment devant la porte de Newgate.

« Avez-vous jamais, » me dit-il, « fait attention aux statues qui ornent les murs dé cette prison? »

— « Oui, mais je n'y vois rien de remarquable. »

— « Examinez cellé-ci. Qué voyez-vous sur lé bouclier qu'elle porte? un bonnet, et le mot *libertas*. N'est-ce pas un énorme contré-sens en architecture qué dé mettre à la porte d'uné prison les emblèmes dé la liberté? »

Notre chemin alors n'étant plus le même, nous nous séparâmes. Je trouvai qu'il m'avait assez raisonnablement payé son déjeuner par ses observations; ce qui me reste à désirer, c'est que vous ne regrettiez pas trop le temps que vous avez employé à les lire.

LETTRE VI.

Système de déportation à Botany-Bay. — Dénonciation à la chambre des communes de la manière dont elle s'effectue. — Histoire abrégée de cette colonie. — Femmes déportées. — Anecdote prouvant le peu de crainte qu'inspire ce châtiment.

Londres, le 10 avril 1819.

Vous savez comment la société des amis des noirs, l'institution africaine, etc., ont jeté les hauts cris sur les tourmens endurés par les pauvres esclaves à épiderme noire, sur les vaisseaux négriers qui les transportaient d'Afrique dans les colonies européennes. Ils ont eu raison sans doute; mais comment se fait-il que ces mêmes anglais, si compatissans pour les Africains, aient si peu d'entrailles pour leurs propres concitoyens? Ne voilà-t-il pas qu'un membre du parlement, aussi recommandable par ses lumières que par son humanité, M. Bennet, nous apprend

que les condamnés à déportation sont conduits à Botany-Bay, dans des bâtimens de transport, à bord desquels ils souffrent au moins les mêmes maux auxquels on plaignait tant les esclaves noirs d'être exposés sur les vaisseaux négriers. Mais, dira-t-on, ceux-ci étaient innocens, et ceux-là sont coupables. Je répondrai d'abord que parmi les esclaves nègres, il se trouvait des criminels condamnés à être vendus par les lois de leur pays; ensuite, que parmi les déportés anglais, il s'en trouve dont le crime est graciable aux yeux de l'humanité, celui, par exemple, dont est coupable un malheureux braconnier; enfin que quelque soit la cause de leur condamnation, on ne doit pas en augmenter la rigueur, en les exposant à périr de misère pendant la traversée.

Dans la séance du 25 janvier, M. Bennet annonça à la chambre des communes qu'il avait visité le bâtiment de transport, le *Baring*, prêt à partir pour Botany-Bay avec une cargaison de deux ou trois cents déportés : qu'il avait vu vingt hommes placés à fond de cale, dans un espace qu'il avait

mesuré lui-même, et qui n'avait pas douze pieds carrés : (et n'oubliez pas que le pied anglais est plus petit d'environ un pouce que celui de France) ; que les malheureux, enfermés dans cette prison flottante, passaient la nuit dans des trous de six pieds et demi de largeur, sur cinq et demi de longueur, et où six personnes étaient entassées ensemble; que partout il n'avait vu que maladie et malpropreté. Il ajouta que sur les bâtimens négriers, on accordait un pied et demi d'espace à chaque esclave, tandis qu'on n'en donnait qu'un aux déportés; enfin, que la *Sally*, partie en 1818 avec deux cents condamnés, en avait perdu quarante pendant la traversée.

Que répondit-on à ces faits positifs? Un honorable membre dit que le *Baring* avait été équipé comme tous les autres bâtimens destinés au transport des condamnés à la déportation, ce qui ne prouve nullement qu'ils le soient comme ils devraient l'être ; un autre, qu'on ne peut faire un voyage sur mer sans être exposé à quelques inconvéniens, et qu'il avait lui-même beaucoup souffert pen-

dant une traversée de Douvres à Calais, plaisanterie bien spirituelle sans doute ; un troisième, que les soldats ne sont pas mieux traités sur les vaisseaux de ligne, et qu'ils n'y ont que dix pouces par homme ; pauvre raisonnement, car, si le fait est vrai, un abus ne peut servir à en justifier un autre.

Vous me demanderez, sans doute, ce que devint cette affaire. Tout se passa en conversation : le *Baring* mit à la voile, et les déportés deviendront ce qu'il plaira à Dieu.

Cette colonie de Botany-Bay doit offrir un séjour bien agréable, étant le réceptacle des brigands de toute espèce de toute la Grande-Bretagne.

Ce fut en 1786, que le gouvernement anglais conçut le projet d'établir une colonie sur les côtes de la Nouvelle-Hollande, pour se débarrasser des bandits des deux sexes qui remplissaient ses prisons. Deux navires portant un gouverneur, un chapelain et des troupes, mirent à la voile de Portsmouth, le 13 mai 1787. Six bâtimens de transport étaient chargés de cent quatre-vingt-douze femmes et de cinq cent soixante-quatorze

hommes condamnés à la déportation, et trois autres navires contenaient les approvisionnemens nécessaires à la nouvelle colonie. A peine y étaient-ils arrivés, qu'ils reçurent la visite de la *Boussole* et de l'*Astrolabe*, vaisseaux commandés par l'infortuné La Peyrouse. Un nommé Receveur, attaché à cette expédition, y mourut en février 1788, et l'on plaça sur son tombeau une inscription gravée sur une planche de bois, que le gouverneur Phillip fit ensuite remplacer par une plaque de cuivre sur laquelle elle fut gravée.

Les naturels, peu nombreux, ne s'opposèrent pas à l'établissement de la colonie. Cependant beaucoup de querelles particulières eurent lieu entre eux et les colons, malgré les soins du gouverneur. On sent qu'il devait être difficile de maintenir le bon ordre dans une société naissante composée de pareils élémens.

Mais la colonie était menacée de dangers encore plus redoutables. Au commencement de 1790, elle n'avait pas encore reçu de nouvelles d'Angleterre. On fut obligé de réduire

les hommes à deux tiers de ration, et l'on craignait une famine complète, quand on vit arriver un navire anglais le 3 juin. La joie s'empara d'abord de tous les esprits, mais elle fit place à la consternation, quand on apprit bientôt que ce bâtiment, au lieu d'apporter des vivres, amenait de nouveaux consommateurs. Il était chargé de deux cent vingt-deux femmes condamnées à la déportation.

Il ne faut pourtant pas croire que le gouvernement anglais eût tout-à-fait oublié sa cocolonie au berceau. Un vaisseau chargé de vivres était parti d'Angleterre en même temps que le bâtiment de transport, mais il avait fait naufrage. Heureusement, trois semaines après, il en arriva un autre qui mit fin à la disette, et, en 1795, les produits de la colonie purent enfin suffire à ses besoins.

En 1810, la population de cette colonie montait à dix mille cinq cents âmes, indépendamment de deux établissemens qui avaient été formés, l'un sur la terre de Van-Diémen, l'autre dans l'île de Norfolk. Ce dernier a été abandonné depuis ce temps. Il se trouvait dans ces deux endroits environ quinze cents âmes.

La population totale s'élève aujourd'hui à près de vingt-cinq mille. Elle ne se compose pas exclusivement de déportés : il s'y trouve des colons qui y ont émigré volontairement, et auxquels, en ce cas, on fait une concession de terres.

Les déportés, à leur arrivée, sont à la disposition du gouverneur qui les emploie, suivant leur capacité. Ceux qui sont en état de travailler à quelque métier, sont placés dans les ateliers du gouvernement ; les autres sont distribués aux colons pour les aider à la culture des terres et aux autres ouvrages domestiques. Ils sont, en général, obligés de travailler depuis six heures du matin jusqu'à trois heures du soir, et peuvent disposer du reste de leur temps.

Ceux d'entre eux qui sont condamnés à la déportation pour toute leur vie n'ont aucun espoir de quitter la colonie. Mais il en est beaucoup qui ne le sont que pour sept ou quatorze ans, et lorsque ce terme est écoulé, ils ont le choix de repasser en Angleterre, ou de s'établir sur les lieux. Dans ce dernier cas, on leur donne des terres, des instru-

mens de culture, et quelques bestiaux, et ils deviennent citoyens actifs de la Nouvelle-Galles méridionale. Mais s'ils préfèrent retourner dans leur patrie, il faut qu'ils aient le moyen de payer leur passage, ce qui est assez rare. Les hommes le gagnent souvent par leur travail, en s'engageant comme matelots à bord de quelque bâtiment. Les femmes n'ont pas la même ressource, mais quand il s'en trouve qui sont encore jeunes et jolies, il paraît qu'elles peuvent trouver des moyens plus doux et plus faciles pour se le procurer.

Vous voyez donc que le jugement qui prononce une déportation de sept ans contre un individu, le condamne, par le fait, presque toujours, à un exil à vie. Les principes rigoureux de la justice voudraient peut-être que le gouvernement ramenât, à ses frais, les déportés qui ont subi leur sentence, sans quoi il ajoute arbitrairement à la rigueur de leur punition, Mais, où trouver sur la terre une justice exacte?

Le pouvoir du gouverneur est presque despotique, et d'après les élémens dont cette

colonie se compose, il est peut-être nécessaire que cela soit. La constitution anglaise n'y est pas en activité ; le jury y est inconnu, et la justice criminelle y est administrée de la manière la plus arbitraire. En mars 1810, un homme qui avait attenté à la vie d'un Européen fut puni de mort, et un autre, qui s'était rendu coupable du même crime envers un naturel du pays, en fut quitte pour quelques mois de détention.

Les environs de Botany-Bay sont peu fertiles, et le principal établissement a été porté à Port-Jackson, où les terres ne valent guère mieux. La population indigène paraît diminuée, ce qui arrive partout où les Européens mettent le pied ; il est pourtant possible que les naturels se soient retirés dans l'intérieur du pays, qui est encore inconnu. En 1814, on traversa, pour la première fois, les montagnes Bleues, et l'on découvrit au delà un pays très-fertile. En 1815, on pénétra soixante milles plus avant ; on y trouva une belle rivière et des habitans en plus grand nombre, mais ils étaient fort sauvages, et il fut impossible d'avoir avec eux aucune communication.

Le gouverneur a fait placer un poste sur le défilé des montagnes Bleues, et a défendu qu'on y passât sans sa permission, de crainte que quelques colons, attirés par la fertilité du pays, ne tentassent d'aller s'y établir, et ne fussent exposés à être pillés et massacrés par les sauvages.

Le 7 avril, présent mois, M. Bennet proposa à la chambre des communes de ne plus déporter de femmes à Botany-Bay, attendu, prétendait-il, qu'elles y vivaient presque toutes dans un état de prostitution. Ce que je trouve de plus curieux dans son discours, c'est qu'il assure que, lorsque le système de déportation à Botany-Bay fut discuté dans le conseil privé, lord Aukland y fit très-sérieusement la proposition de vendre au dey d'Alger ou de Tripoli les femmes condamnées à la déportation à vie. Ce lord n'était probablement pas un des partisans de l'abolition de l'esclavage des noirs, puisqu'il voulait y soumettre les blanches.

Des observations très-sages de lord Bathurst firent rejeter la proposition de M. Bennet.

Il paraît, au surplus, que la peine de déportation, à Botany-Bay, n'inspire pas une grande terreur à ceux qui s'y trouvent exposés. Un nommé James Matthews, étant sur le point d'être mis en jugement aux dernières assises du comté de Dumfries, pour avoir volé du linge, l'avocat, chargé de le défendre, lui demanda ce qu'il pourrait dire pour sa justification : « Rien, » répondit le coquin ; « je me reconnaîtrai coupable, et je serai déporté. » — « Il sera possible d'obtenir quelque adoucissement à la sentence, » dit l'avocat. — « Je ne veux point de votre adoucissement, » s'écria le pécheur endurci ; « voulez-vous qu'on me mette en prison pour me traiter comme une brute pendant un an ou deux? J'aime bien mieux être envoyé à Botany-Bay ; j'y ai déjà été, et je sais que c'est un bon pays. » Il suivit effectivement le plan de conduite qu'il s'était tracé, et ne cacha pas son mécontentement quand il ne s'entendit condamner qu'à un an d'emprisonnement.

LETTRE VII.

Procession dans Londres des disciples fanatiques de Johanna Southcote — Histoire abrégée de cette femme. — Charité du beau sexe pour un prédicateur méthodiste. — Superstition des ouvriers mineurs.

Londres, le 20 avril 1819.

Une affaire m'avait appelé dans la cité, le 13 janvier dernier, et j'y fus témoin d'un spectacle aussi curieux qu'extraordinaire. En passant dans Fleet-Street vers neuf heures du matin, j'y rencontrai une femme, six hommes et deux enfans marchant processionnellement dans cette rue, où ils étaient entrés par Temple-Bar. Ils appartenaient évidemment à la classe du peuple, mais ils étaient proprement vêtus, et l'on voyait qu'ils avaient mis leurs plus beaux babits pour la cérémonie qui les occupait. Chacun d'eux portait une cocarde de ruban blanc, et avait sur la poitrine, du côté gauche, une petite étoile

en ruban jaune. L'homme qui était à la tête tenait en main une trompette de cuivre ; les deux enfans marchaient ensuite de front, portant chacun un petit drapeau de soie bleue; la femme les suivait, et après elle marchaient gravement les cinq autres hommes à la suite l'un de l'autre. Une foule de personnes de tout âge et de tout sexe les accompagnaient, et la curiosité me porta à en faire autant pour voir ce que deviendrait cette singulière procession. Arrivée devant l'église de Saint-Paul, elle fit halte. Le chef sonna de la trompette, et proclama à haute voix la seconde venue du Shiloh (1), le prince de la paix; après quoi, la femme s'écria : « Malheur, malheur aux habitans de la terre, à cause de la venue du Shiloh ! » Le même cri fut répété par les cinq hommes et les deux enfans ; après quoi, la procession se remit en marche, sans doute pour aller faire la même proclamation ailleurs.

Mais cette marche se trouva interrompue

(1) Le Messie.

d'une manière peu agréable. La populace, mécontente de ces prophètes de malheur, se mit à les attaquer à sa manière, c'est-à-dire en leur jetant des pierres, de la boue et des ordures de toute espèce. Ils étaient jeunes, vigoureux, et ne manquaient pas de courage; ils rendirent donc coup pour coup, et insulte pour insulte, mais ils furent accablés par le nombre, et littéralement roulés et traînés dans les ruisseaux. Des officiers de police parvinrent à s'en emparer, et les conduisirent devant l'alderman, qui tenait le tribunal de police à Mansion-House, où je les suivis.

Ce magistrat leur demanda les motifs d'une conduite qui troublait l'ordre et la tranquillité publiques. Celui qui marchait à la tête des autres, et que j'appris se nommer Sibley, prenant alors un air d'autorité, fit signe à ses compagnons de se taire, et dit à l'alderman qu'il agissait en vertu d'une mission spéciale dont Dieu même l'avait chargé; qu'une voix céleste s'était fait entendre à lui par l'organe du jeune Slater, l'un des deux enfans qui faisaient partie du cortége, et lui

avait ordonné d'annoncer la venue sur la terre du prince de la paix; qu'il devait proclamer la seconde vue du Shiloh, de la même manière que Jean-Baptiste avait annoncé la première; qu'il devait le faire trois fois, au son de la trompette, au milieu de la grande cité; qu'en obéissant aux ordres divins, ses compagnons et lui s'étaient conduits paisiblement, et que l'ordre public n'avait été troublé que par ceux qui les avaient insultés et attaqués.

Il commençait alors à expliquer la nature de ses visions et de ses révélations; et sa femme, parlant en même temps, assurait qu'elle avait vu le Shiloh, et qu'elle l'avait tenu quatre fois dans ses bras, quand l'alderman, leur imposant silence, leur fit une réprimande sévère, et leur enjoignit de ne pas renouveler une scène ridicule, ouvrage de la folie, ou du moins d'une imagination exaltée. Sibley répondit qu'il savait que l'obéissance aux magistrats était un devoir, mais que les ordres du ciel en imposaient un encore plus impérieux. Enfin, l'alderman finit par les faire conduire en prison

jusqu'au lendemain, pour donner à leur effervescence religieuse le temps de se calmer.

J'appris ensuite qu'il les fit comparaître de nouveau le jour suivant. Sibley fut encore l'orateur de la troupe. Le magistrat, lui ayant demandé s'il n'avait jamais été renfermé à Bedlam, il répondit qu'il n'était pas fou, et qu'il avait bien examiné l'affaire avant d'être convaincu ; qu'il croyait de point en point tout ce qui est contenu dans la Bible, et qu'il pouvait indiquer les prophéties qui s'accomplissaient en ce moment. Il parla des visions dont Dieu avait favorisé l'enfant Slater, et déclara qu'il avait été témoin des miracles qu'il avait opérés. Il cita plusieurs passages des écritures, entre autres celui-ci : « Dans les derniers jours, vos vieillards feront des songes, et vos jeunes gens auront des visions. »

On lui demanda quelle était l'église ou la chapelle où il adorait la Divinité ? — « Ma maison, » répondit-il ; et il ajouta qu'une trentaine de personnes s'y réunissaient souvent avec lui pour lire la Bible, et recevoir

les ordres de Dieu. Cependant ces illuminés avaient eu de nouvelles révélations pendant leur emprisonnement, et ils déclarèrent que la voix céleste leur avait défendu de proclamer de nouveau la seconde venue du Shiloh, de sorte qu'ayant formellement promis au magistrat de ne plus donner au public le même spectacle qu'ils lui avaient offert la veille, il les fit remettre en liberté.

Ces insensés étaient des disciples de la fameuse Johanna Southcote, qui a fait tant de bruit en Angleterre il y a quelques années, et relativement à laquelle on a imprimé tant de pamphlets qu'il est presque impossible de retrouver aujourd'hui. J'ai pourtant réussi à m'en procurer quelques-uns, d'où je tire les détails suivans.

Johanna Southcote naquit dans le Devonshire, en avril 1750. Son père était un fermier peu riche. Elle passa sa jeunesse dans l'état de domesticité, et servit en dernier lieu chez un marchand tapissier. Elle avait embrassé les dogmes du méthodisme, ce qui vraisemblablement ne contribua pas peu à préparer son esprit à recevoir les idées ex-

traordinaires qui devaient y germer, car on ne sait trop s'il faut la ranger parmi les enthousiastes qui se trompent eux-mêmes, ou parmi les imposteurs qui cherchent à tromper les autres.

Ce fut à l'âge de quarante ans qu'elle commença à jouer le rôle de prophétesse; mais elle se bornait encore alors à prédire la pluie et le beau temps, comme le faiseur d'almanachs. Peu à peu elle prit un vol plus hardi, se mêla de politique, prédit les événemens futurs; et quelques-unes de ses prédictions s'étant réalisées, comme cela ne peut manquer d'arriver à ceux qui en font un grand nombre, elle se fit des partisans dans le bas peuple. Elle se donna alors pour une femme inspirée de Dieu; elle prétendit être la femme désignée dans les saintes Ecritures, comme « ayant la lune sous les pieds, et une couronne de douze étoiles sur le front; » avoir des conférences avec Satan pour le terrasser, des entretiens avec Dieu dont elle recevait des instructions et des ordres, et elle les publiait en prose détestable, et quelquefois même en vers, qui prouvaient que

le dieu qui l'inspirait n'était certainement point Apollon. Ses disciples signaient leur nom sur un registre, et recevaient d'elle un certificat qui devait leur servir de passe-port dans l'autre monde, et qui était scellé de son cachet, portant les lettres initiales de son nom, J. S. Elle avait trouvé ce cachet en balayant, quand elle était servante, et elle prétendait qu'il lui avait été miraculeusement envoyé ainsi par la Divinité. On payait d'abord une guinée pour ce certificat, mais le prix en tomba ensuite à une demi-couronne. Elle en délivra, dit-on, plus de huit mille.

Avec le temps, elle fit des prosélytes dans les classes supérieures; elle eut une chapelle où des ministres prêchaient sa doctrine; enfin, en mai 1814, à l'âge de soixante-quatre ans, elle annonça une grossesse miraculeuse : elle allait enfanter le SHILOH, la troisième personne de la sainte Trinité, qui devait s'incarner en elle pour régner ensuite pendant mille ans sur l'univers, y établir une paix générale, détruire l'empire du démon, et dont l'avénement devait arriver, non dans l'obscurité

comme celui du Christ, mais accompagné de gloire et de splendeur.

Auriez-vous cru qu'au dix-neuvième siècle de pareilles absurdités eussent pu trouver des partisans dans un pays civilisé, non-seulement parmi le bas peuple, parmi les gens sans connaissances, sans éducation, mais dans les rangs de la société où se trouvent les lumières et l'opulence? Ce fut pourtant ce qui arriva : des ministres, des officiers généraux, de riches négocians, des femmes de haute condition, se trouvèrent parmi les disciples de l'ancienne servante. On lui envoya pour l'enfant divin les présens les plus magnifiques : des langes précieux, des vases d'or et d'argent, un berceau qui coûta deux cents guinées, etc. Elle se fit visiter par des sages-femmes et des accoucheurs; les uns confirmèrent sa grossesse, les autres en doutèrent, quelques-uns la nièrent, et de ce nombre était le docteur Sims, le plus célèbre accoucheur d'Angleterre. Elle avait annoncé que son accouchement aurait lieu avant la fin de l'été; elle tomba malade vers cette époque, mais elle ne voulut prendre aucunes précau-

tions ; elle savait que ces symptômes de langueur corporelle devaient précéder la naissance miraculeuse du Shiloh. Cependant, sa maladie augmenta de jour en jour, et ne se termina que par sa mort, qui arriva le 27 décembre suivant. Comme elle avait prédit qu'avant de donner le jour au Shiloh, elle subirait une mort apparente de quatre jours, ses sectateurs la veillèrent avec soin pendant ce temps, et ce ne fut que le sixième jour, lorsque la putréfaction du cadavre ne laissa plus d'espérance prochaine, qu'ils se décidèrent à la faire inhumer. Son corps fut ouvert en présence de quinze médecins et chirurgiens, et vous jugez bien qu'il ne s'y trouva aucun symptôme de grossesse.

J'ai dit que sa mort ne laissa plus d'espérance *prochaine* à ses partisans, car tous ne furent pas désabusés, et il lui en reste encore aujourd'hui, quoique le nombre ne soit pas très-considérable. On sait que, dans le langage des prophètes, le mot *jours* est employé dans un sens mystique, pour désigner une certaine révolution de temps. Les plus zélés de ses sectateurs s'imaginèrent donc que les

quatre jours dont elle avait parlé devaient s'entendre de quatre années, ou de quatre fois quatre ans, ou peut-être de quatre siècles. Enfin, ils attendent encore la résurrection de Johanna Southcote, et son accouchement, qui sera doublement miraculeux.

Ce qui semblerait devoir la faire ranger hors de la classe des imposteurs, et la placer au nombre des êtres égarés par le délire d'une imagination exaltée, c'est qu'on retrouva chez elle tous les riches présens qu'elle avait reçus, et un testament qui ordonnait de les rendre à ceux qui les lui avaient envoyés. Elle fut enterrée, sans aucune cérémonie, le 3 janvier 1815, ceux qui dirigeaient son inhumation ayant pris les précautions nécessaires pour conserver le plus strict incognito. La fosse qui reçut ses dépouilles mortelles avait même été commandée sous le nom de mistress Goddard.

Un nommé Goldsmith, ministre prédicateur des doctrines de Johanna Southcote, avait gagé une somme assez considérable avec un nommé Ditchburn, qu'elle accoucherait d'un enfant mâle, au plus tard, le

1er novembre 1814. Un procès suivit le refus qu'il fit de payer la gageure ; mais les parties furent mises hors de cour, attendu qu'il était contraire aux bonnes mœurs de faire de l'accouchement futur d'une fille non mariée, le sujet d'une gageure.

L'Angleterre est peut-être le seul pays de l'Europe où une fable d'une absurdité si monstrueuse, d'une impiété si révoltante, aurait pu trouver des partisans dans le siècle où nous vivons. Et pourquoi? parce que c'est le pays où l'on trouve le plus de fanatisme et de superstition ; parce que c'est là qu'on voit des gens qui, sans cesse occupés à méditer sur la Bible, voulant expliquer des prophéties qu'ils ne peuvent comprendre, cherchant la vérité non dans l'humilité du cœur, mais dans l'orgueil de l'esprit, ouvrent un labyrinthe dans lequel leur imagination s'égare et leur raison se confond. Croiriez-vous bien qu'au moment où je vous écris, il existe à Londres un docteur en théologie, savant, ayant passé toute sa vie à méditer les prophètes de l'Ancien Testament, qui prétend y avoir découvert une prophétie annonçant

qu'il y aura l'année prochaine une révolution épouvantable en Angleterre ? Je connais pourtant des gens sensés, qui, par une dévotion mal placée, ajoutent foi à ces rêveries, qui ne méritent que le mépris, et qu'il faudrait traiter *velut ægri somnia.*

Cette lettre est déjà bien longue, je veux pourtant y ajouter deux anecdotes qui ne sont pas étrangères au sujet dont je viens de vous entretenir.

Un prédicateur méthodiste, nommé Church, avait été condamné à trois ans d'emprisonnement, pour tentative d'un crime que le beau sexe ne pardonne guère : n'importe ; une foule de femmes abusées n'en allaient pas moins visiter leur père spirituel dans sa prison, et lui porter des consolations temporelles. Le geôlier s'aperçut que la tête du révérend ne conservait pas toujours cet à-plomb parfait, qui devait être la suite nécessaire du régime observé dans son château. Il soupçonna les belles dévotes de fournir à leur pasteur ce qui dérangeait l'équilibre de son cerveau, et, les ayant surveillées, il surprit une demoiselle, jeune, jolie et très-bien mise, qui,

en dépit de la mode, avait repris l'usage antique de porter des poches, pour pouvoir apporter en fraude deux flacons d'eau-de-vie au saint homme. Comme il est défendu d'introduire des liqueurs fortes dans les prisons, le sévère concierge fut assez peu galant pour la faire condamner à une amende de dix livres sterling.

On accuse les ouvriers, qui travaillent dans les mines du pays de Galles, d'être en général très-superstitieux ; leur superstition ne me paraît pourtant pas incurable. Ceux d'une mine du comté de Carmarthen prétendaient que Satan se montrait souvent au milieu d'eux, et qu'ils ne pouvaient plus travailler quand cela arrivait. Le propriétaire, qui ne trouvait pas son compte aux apparitions fréquentes de sa majesté diabolique, leur dit un jour que le diable n'apparaissait jamais qu'aux fainéans, aux paresseux, aux mauvais sujets, et que, comme il ne voulait pas garder d'ouvriers de cette espèce, il renverrait tous ceux qui le verraient à l'avenir. Cette menace chassa l'ennemi du genre humain aussi efficacement qu'aurait pu le faire le plus savant exorciste.

LETTRE VIII.

Auteurs dramatiques. — C'est tout comme chez nous. — Kean, le Talma anglais. — Orgueil et charlatanisme. — Les Italiens, tragédie. — Sa chute. — Analyse de cette pièce. — La mère désolée, traduction d'Andromaque. — Manière dont on débite les vers sur le théâtre anglais. — Démêlés de miss Macauley avec Kean.

Londres, le 30 avril 1819.

Il n'est presque personne qui n'ait lu dans Palissot et dans plusieurs autres auteurs, le détail de tous les dégoûts dont il faut se résoudre à être abreuvé quand on veut essayer de faire jouer une pièce sur un des théâtres de la capitale de la France; mais s'il est vrai que *solatium est habere pares*, nos auteurs dramatiques peuvent se consoler; on trouve à Londres, comme à Paris, des histrions insolens, des directeurs ignorans, des comités de réception, dont la porte n'est ouverte

qu'aux amis de ceux qui les composent. On s'y engoue de la même manière pour un acteur qui, dans l'exacte vérité, n'est qu'un instrument qui ne peut rien par lui-même, qui n'a de valeur que grâce aux talens de celui qui l'anime. C'est le cadavre auquel le souffle du prophète donne la vie.

Un auteur avait présenté trois pièces à Drury-Lane. L'une avait été lue et reçue, sauf quelques changemens qu'on lui avait demandés suivant l'usage, et qu'il y avait faits avec la soumission qui est due à un aréopage comique ou tragique. Un intervalle très-long s'écoula sans qu'il pût obtenir qu'on la mît à l'étude, ni même qu'on fît la lecture des deux autres. Fatigué de tous ces délais, il prit le parti de les tirer toutes trois. Il s'adresse à M. Kemble, qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre acteur qui porte le même nom, et qui a quitté le théâtre, et lui redemande ses manuscrits. Celui-ci, qui n'est directeur que de nom, et qui est aux ordres d'un comité, le renvoie à M. Ward, secrétaire de ce comité. Après bien des démarches, il reçoit un beau jour

deux de ses pièces, et on ne lui parle pas de la troisième.

« Cependant, » dit l'auteur que nous allons maintenant laisser parler, « M. Ward était devenu invisible pour moi. Je l'aperçus pourtant un jour traversant une galerie du théâtre. Il n'y avait pas moyen de m'échapper, et quand je lui demandai ma troisième pièce, il me répondit qu'il ne l'avait pas trouvée. Cette réponse lui parut sans doute satisfaisante, mais elle ne l'était pas pour moi, et il fut convenu que j'irais le lendemain au théâtre, et que j'examinerais tous les manuscrits dont il était dépositaire. « Je n'ai pas votre pièce, » me dit-il, dès que j'arrivai, « elle n'est pas sur la liste de celles qui ont été remises au comité. » J'examinai cette liste, et ma pièce s'y trouvait inscrite. « Il faut donc, » me dit-il, « que quelque membre du comité l'ait prise, car chacun d'eux a une clef du tiroir aux manuscrits. » Il me permit d'examiner le tiroir où il s'en trouvait un grand nombre, et le mien en faisait partie. . . . . Pendant que je faisais cette recherche, M. Ward me donnait un petit

concert en sifflant, soit pour me faire juger de l'indifférence avec laquelle il en attendait le résultat, soit pour me donner une haute idée de son importance. »

Que dirons-nous après avoir lu ce détail? Un mot bien vrai, quoique un peu vulgaire, « c'est tout comme chez nous. »

En vous parlant de spectacle, j'ai fait le contraire de ce qui se pratique ordinairement, j'ai commencé par la petite pièce, et j'ai réservé la grande pour la fin.

Il est bon de vous rappeler, avant tout, que depuis que Kemble a quitté le théâtre, Kean, acteur de Drury-Lane, jouit de la réputation d'être le premier acteur tragique d'Angleterre. Il a des partisans aussi forcenés que quelques-uns de ceux de Talma à Paris, et il en résulte, pour me servir d'une phrase triviale, qu'il fait à ce spectacle la pluie et le beau temps. La suite de cette lettre vous mettra en état de juger si ce fait est vrai, mais en l'admettant, il faut que cet acteur soit bien possédé du démon de la superbe, démon familier des comédiens, il est vrai, pour souffrir que les

affiches de son spectacle contiennent des flagorneries semblables à celles que vous allez lire. Ce morceau curieux est traduit *littéralement* d'une notice mise au bas d'une affiche de Drury-Lane du mois de mars dernier.

« Quelque grands, quelque transcendans, qu'aient été les succès de M. Kean dans les rôles qu'il a déjà joués en grand maître, la manière puissante et étonnamment sublime dont il a rendu le Nain de Naples samedi soir, a absolument surpris et enchanté l'auditoire; et quoiqu'il fût presque épuisé par les efforts prodigieux qu'avait exigés son rôle, tous les spectateurs, sans exception, l'appelèrent à haute voix pour qu'il vînt recevoir les torrens d'applaudissemens dont ils jugeaient convenable d'honorer cette vaste addition à sa renommée. »

On rirait bien en France, si, au bas d'une affiche de spectacle, on lisait un éloge si emphatique d'un de ses acteurs. On ne rit guère en Angleterre, mais les gens sensés en ont levé les épaules. Il est bon d'ajouter ici que les « efforts prodigieux, » et le jeu

« étonnamment sublime » de M. Kean ne purent faire vivre le pauvre Nain de Naples au delà de quelques représentations.

Au commencement de mars, un M. Bucke fit imprimer une tragédie intitulée « les Italiens. » Une assez longue préface, dont elle était précédée, produisit un tel effet, que trois éditions en furent épuisées en huit jours, et furent rapidement suivies de deux autres. L'auteur y disait qu'après avoir passé par toutes les épreuves auxquelles on est assujetti dans tous les tripots comiques; après avoir fait à sa pièce des changemens, des additions et des suppressions; après avoir été obligé de céder le pas à plusieurs pièces reçues postérieurement à la sienne, il avait enfin vu mettre sa tragédie à l'étude; on travaillait aux décorations; M. Kean devait y jouer le principal rôle, celui de Fontano, et l'auteur attendait à chaque instant les répétitions quand, se trouvant un jour au foyer des acteurs, ce qui s'appelle en Angleterre « la chambre verte, » M. Kean lui fit entendre « que le rôle de Manfredi rentrait trop dans ses attributions; que le jeune Sci-

pion exciterait trop d'intérêt, et qu'on ne devait pas écrire une tragédie pour Drury-Lane, sans en concentrer tout l'intérêt sur le rôle qui lui était destiné. »

M. Bucke fit part de cette singulière conversation à quelqu'un qui avait des relations avec l'administration de ce spectacle, et qui lui dit que rien ne l'étonnait moins; que l'on connaissait la malheureuse jalousie de M. Kean, et qu'il ne doutait nullement que, si miss Kelly devait jouer le rôle de Scipion, la crainte des applaudissemens qu'elle y recevrait certainement ne le déterminât à rendre le sien. En ayant aussi parlé à un littérateur de ses amis, celui-ci lui répondit qu'il avait lui-même présenté une tragédie à Drury-Lane, et que M. Kean lui avait écrit « qu'à moins que tout l'intérêt d'une pièce ne fût concentré dans le rôle qu'il devait jouer, elle ne pouvait convenir, ni à sa réputation, ni aux intérêts du théâtre. »

En résultat, quoique M. Kean eût été un des juges qui avaient reçu cette pièce avec enthousiasme, il refusa définitivement d'y jouer un rôle; la représentation en fut en-

core ajournée, et l'auteur prit le parti de la faire imprimer avec une longue préface que je viens d'extraire très-brièvement.

M. Kean répondit à cette préface par une lettre écrite *ab irato*, dans laquelle on reconnaissait l'orgueil blessé d'un histrion insolent. A l'entendre, c'était *par pitié* qu'il avait, dans l'origine, accepté un rôle dans une tragédie, *la plus mauvaise des mauvaises*. Lorsqu'il lut la pièce à ses camarades dans la chambre verte, elle n'y avait excité d'autre sensation *qu'un rire inextinguible*. C'était d'après cette épreuve, qu'il avait pris la liberté de faire sentir au comité qu'on aurait tort de représenter une tragédie qui exigeait beaucoup de dépense en décorations, sans offrir le moindre espoir de succès.

On sait que les acteurs ne sont pas toujours les meilleurs juges du mérite d'une pièce; M. Kean lui-même en fournirait une preuve, si l'on en avait besoin. Quelque temps auparavant, il avait prédit le plus brillant succès à une comédie intitulée « le Château de Glendower, » et le château s'écroula à la première représentation.

Mais ce qui est malheureux pour M. Kean, c'est que, tandis qu'il alléguait les dépenses qu'exigeait la pièce, comme un motif pour ne pas la représenter, ces dépenses étaient déjà faites. Sa lettre est datée du 17 mars ; et le 3 avril, les Italiens furent joués à Drury-Lane, un autre acteur ayant pris le rôle dont M. Kean devait être chargé. Or, bien certainement, quinze jours n'avaient pu suffire pour peindre les nombreuses décorations que la pièce exigeait.

Mais quelle cause secrète avait donc si subitement changé les dispositions du comité de Drury-Lane ? Voulait-il prouver que cette tragédie était réellement *la plus mauvaise des mauvaises ?* Avait-il l'intention perfide de la faire tomber ? croyait-il, contre l'opinion de M. Kean, qu'elle offrait quelque espoir de succès ? C'est sur quoi je ne puis prononcer, mais on dit qu'on songeait en ce moment à la représenter à Covent-Garden ; et, si ce fait et vrai, il explique la conduite du théâtre rival.

Quoi qu'il en soit, la pièce fut jouée le samedi 3 avril, et le spectacle fut une scène

de tumulte, telle que les annales dramatiques en offrent peu. Toutes les loges avaient été louées d'avance; la salle était pleine et les corridors étaient encombrés d'une foule de curieux qui n'avaient pu trouver place. Les premiers rangs du parterre étaient occupés par des tapageurs, amis de M. Kean, dit-on, qui, dès le premier acte, mirent tout en usage pour empêcher les acteurs de se faire entendre. L'auteur avait aussi ses partisans, et les spectateurs semblaient se disputer, les uns par malveillance, le autres par zèle, à qui ferait le plus de bruit. Plusieurs fois on cria, du parterre aux acteurs, de soigner leur jeu davantage; mais comment pouvaient-ils le faire au milieu des hurlemens des *loups?* car c'est le nom qu'on donne aux partisans outrés de M. Kean, qui semblent n'aller au spectacle que pour le soutenir envers et contre tous, et pour siffler tout ce qui lui est opposé. Le tapage fut tel, au commencement du troisième acte, que l'acteur, qui jouait le rôle refusé par M. Kean, s'interrompit pour s'adresser aux spectateurs et les supplier de lui permettre

de faire usage de ses faibles moyens pour s'acquitter de ce qu'il devait au public et à l'auteur. Cet acteur, nommé Rae, est aimé du public, et vaut Kean dans bien des rôles. Il fut couvert d'applaudissemens, le calme se rétablit quelques instans, mais l'orage n'en gronda de nouveau qu'avec plus de force. On remarqua surtout les passages suivans dans la 1re scène du IVe acte.

Angelina. Oh ! quelle nuit triste et terrible. Il semble qu'il n'y ait pas de bornes à nos dangers. (*Éclats de rire.*) Maintenant tout est silence ; mais écoutez, le tonnerre gronde encore. (*Tapage épouvantable.*)

Angelo. Je l'entends depuis long-temps. (*On rit.*) Il faut partir, ou nous sommes perdus. (*Grands applaudissemens.*)

Angelina. Oui, fuyons, je n'ose rester plus long-temps. (*Nouveau tapage.*)

Le même concert acompagna la pièce jusqu'à la fin, et quand on vint annoncer qu'on en donnerait une seconde représentation le lundi de Pâques, tous les spectacles étant fermés pendant la semaine Sainte, les cris de fureurs recommencèrent, et « le Narcotique »,

titre de la seconde pièce qu'on devait jouer, n'eut pas le pouvoir de calmer l'agitation générale. Chaque fois que les acteurs se présentèrent sur la scène, ils furent accueillis par des brouhahas, des pelures d'oranges, des coquilles de noix, et forcés d'abandonner le théâtre. Cette scène se prolongea jusqu'après minuit.

La seconde représentation, qui eut lieu le 12 avril, ne fut pas moins orageuse que la première. Les mêmes partis étaient en présence, et *les loups* l'emportèrent encore. On déploya une affiche portant ces mots : « Des Anglais permettront-ils le triomphe d'une insolente faction ? » Elle fut mise en pièces, et le directeur fut obligé de venir annoncer que la pièce ne reparaîtrait plus. Le tumulte redoubla, on en vint aux mains dans le parterre, et l'on y fit pleuvoir quelques seaux d'eau du haut des galeries, pour séparer les combattans qui ne s'en battaient pas moins courageusement, retranchés sous des parapluies.

La chute de cette pièce est évidemment une affaire de parti. Elle n'aurait pû réussir

en France, mais ce n'est pas une raison pour croire qu'elle dût être sifflée en Angleterre. La violation de toutes les unités, des entrées et des sorties non motivées, et des défauts de vraisemblance, ne sont pas en ce pays des causes de réprobation. De l'intérêt, un dialogue serré, de belles décorations changeant presqu'à chaque scène, voilà ce qui assure le succès, et tout cela se trouvait dans la tragédie dont je vais vous donner un court précis.

Alfonse, roi de Naples, cause dans sa tente avec sa maîtresse Claudia, ennemie personnelle de Fontano. De concert avec Manfredi, elle parvient à le rendre suspect au roi qui l'estimait, mais qui, convaincu que Fontano veut le détrôner, ordonne qu'il soit privé de la vue, sentence que Manfredi se charge d'exécuter. Celui-ci charge ensuite un jeune enfant, Scipion, de servir de guide à l'aveugle, et lui promet 50 ducats, s'il le conduit de manière qu'il se précipite du haut d'un rocher. Scipion est un improvisateur, et il débite, à tout propos, des tirades qu'on dit bien écrites, mais qui sont étrangères à la

pièce. Au lieu d'obéir à Manfredi, il s'attache á Fontano et le sert fidèlement.

Ils arrivent tous deux au camp d'Albanio. Celui-ci est un noble Napolitain, condamné comme meurtrier de sa femme qui a été assassinée par Manfredi. Albanio convient que toutes les apparences l'accusent. Cependant il n'en fait pas moins la guerre à sa patrie pour se venger de sa condamnation.

Le roi conçoit (un peu tard) des doutes sur le crime dont Fontano a été accusé. Il le cherche partout, le rencontre, se fait passer pour Albanio, reconnaît qu'il a été trompé, et lui rend ses bonnes grâces. Manfredi, au désespoir, arrive dans le camp d'Albanio avec deux poignards empoisonnés. Il se présente à lui sous le nom de Marcello, lui offre les clefs de Naples, et un poignard pour assassiner Fontano, qu'il lui représente comme son ennemi personnel. Albanio le reconnaît, accepte le poignard, lui perce le cœur, et finit la pièce en se tuant lui-même, ce que Claudia avait déjà fait.

On fait l'éloge de la poésie de cette tragédie. Il ne convient pas à un étranger d'en

juger. Mais, que sont les vers dans une tragédie anglaise? Absolument rien; car rarement les acteurs les laissent sur leurs pieds. M. Kean a surtout cette habitude louable. Je l'ai suivi, le livre à la main, dans « la Mère désolée, » il estropiait neuf vers sur dix, et pas un des spectateurs ne semblait s'en apercevoir, ce qui me porte à croire que l'harmonie de la poésie anglaise est peu sensible à l'oreille.

Cette tragédie, « la Mère désolée, » est une traduction presque littérale de l'Andromaque de Racine. L'auteur, M. Philipp, y a fait un très-petit nombre de changemens pour plaire au goût de son pays. Par exemple, Oreste promet à Hermione « de déchirer Pyrrhus par morceaux. » La pièce commence par l'arrivée d'Oreste en Epire, et on le voit débarquer avec toute sa suite, composée de deux hommes. Pour tâcher de rompre l'unité de lieu, on a soin de changer la décoration à chaque acte. Trois scènes sont ajoutées au dénoûment. Phœnix vient avec des gardes pour arrêter Oreste, mais il est déjà parti. Andromaque, reconnue reine,

arrive en grande toilette. On entend une marche sépulcrale. C'est le corps de Pyrrhus qu'on rapporte du temple, mais il ne paraît pas sur la scène. On vient annoncer l'arrivée du prince Astyanax, et sa mère sort pour aller le joindre, après avoir débité quelques lieux communs de morale dans le goût de Sénèque. Kean, dans le rôle d'Oreste, me parut très-froid dans les premiers actes, et outré dans les fureurs, qu'il abrégea pourtant considérablement. Mistriss West et mistriss Glover jouèrent fort bien les rôles d'Hermione et d'Andromaque : les autres acteurs, et surtout Pyrrhus, étaient détestables.

La première fois que Kean reparut sur le théâtre, après la chute des Italiens, il fut assez mal accueilli du public, qui le signalait comme un chef secret de la cabale qui avait empêché qu'on ne pût juger cette pièce avec impartialité ; mais ses partisans reprirent bientôt le dessus ; et comme on ne peut lui refuser du talent, il est tout simple qu'on aime à en jouir. Depuis ce temps pourtant on débite quelques anecdotes théâtrales qui ne sont pas trop à son honneur. Miss Chacau-

ley, actrice qui avait été accueillie du public sur plusieurs théâtres, ayant débuté avec succès à Drury-Lane, ne put cependant y être reçue. Elle en accusa publiquement M. Kean qui, dit-elle, ne pouvait lui pardonner de n'être pas d'humeur à plier sous son despotisme et à céder à tous ses caprices. Je ne crois pas que cet acteur ait rien répondu à cette imputation.

LETTRE IX.

Expositions annuelles des ouvrages de peinture et de sculpture de l'école anglaise. — Spring-Gardens. — Somerset-House. — Petit nombre de sujets historiques. — Quelle en est la cause? — Tableaux d'histoire. — Paysages. — Tableaux de genre. — Sculpture.

Londres, le 10 mai 1819.

Vous ne me pardonneriez pas de ne pas vous donner des nouvelles des expositions qui se font tous les ans à Spring-Gardens et à Somerset-House, des ouvrages de peinture et de sculpture de l'école anglaise (1). Nous ne sommes pas assez riches en France pour faire ainsi tous les ans l'étalage des productions du pinceau et du ciseau de nos artistes;

(1) M. C***, à qui ces lettres sont adressées, est peintre.

Note de l'éditeur.

mais en Angleterre les chefs-d'œuvre sont si nombreux, que les six salons destinés à les recevoir dans Somerset-House se sont trouvés insuffisans, et que les peintres en aquarelle se sont réunis en société, il y a quinze ans, pour faire une exposition séparée de leurs ouvrages dans Spring-Gardens.

Je ne vous parlerai pas de celle-ci. Vous savez que, depuis quelques années, ceux de ces artistes qui avaient eu quelque succès dans leur genre, ont voulu tremper leur pinceau dans l'huile, et n'ont plus, pour la plupart, produit que des croûtes. La salle où sont placés les tableaux est éclairée par le haut, ce qui les place sous le jour le plus favorable. — Favorable? Non, car on en aperçoit mieux les défauts. C'est en vain qu'une femme, à qui la nature a refusé la beauté, s'entoure du prestige d'un demi-jour pour fasciner les yeux; elle ne trompe que ceux qui veulent bien se laisser séduire. Mais comment espérer d'approcher de la perfection, quand on ne songe qu'à multiplier le nombre de ses productions; quand

on voit constamment les mêmes artistes exposer tous les ans à l'admiration publique trente nouveaux tableaux, et quelquefois même davantage? il faudrait rappeler à ces messieurs, dont le pinceau est plus fertile que ne l'était la plume de Scudéry, qu'un bon peintre peut arriver à l'immortalité avec un seul ouvrage; mais que des milliers d'enseignes de cabarets à bière ne peuvent conduire un barbouilleur à la renommée.

Il en est de même dans les trois règnes de la nature. Les mines de diamans sont plus rares que celles de charbon de terre, si fécondes dans les îles britanniques; la truffe parfumée du Périgord ne foisonne pas comme la pomme de terre d'Irlande, et le fier coursier d'Arabie donne moins de rejetons de sa noble race, que le renard si nécessaire aux élégans et spirituels passe-temps des gentilshommes campagnards d'Angleterre.

J'abandonne donc Spring-Gardens, et je me hâte de vous conduire dans le local occupé par l'académie de peinture et de sculpture de Londres, à Somerset-House.

J'ai vu trois fois l'exposition des tableaux

de l'école anglaise, et jamais les journalistes anglais n'ont manqué d'annoncer que celle dont ils parlent est au-dessus de toutes les précédentes. On voit qu'ils ne disent pas, comme Horace :

« Damnosa quid non imminuit dies? »

Si depuis cinquante-un ans que cette exposition a lieu, le mérite des artistes a toujours été en croissant, il faut qu'il soit parti de bien bas, ou qu'il soit arrivé bien haut. Or il est impossible de soutenir de bonne foi cette dernière thèse : non qu'il ne se trouve en Angleterre de bons peintres; mais ils sont en trop petit nombre pour qu'on puisse les comparer à ceux qu'ont produits les écoles italienne, flamande et française, au-dessus desquels certains journaux les placent sans façon.

Sur onze cent soixante-dix-huit tableaux exposés dans les salles de Somerset-House, il se trouve cette année six cent vingt-six portraits, cent soixante morceaux appartenant à l'architecture; le reste est composé de

paysages, de tableaux de genre, et de quelques sujets d'histoire naturelle.

« Et les tableaux d'histoire? » me direz-vous : « ne s'en trouve-t-il donc aucun? » Si vraiment. Il en est jusqu'à vingt-cinq que je pourrais citer, si vous vouliez donner ce nom à des tableaux qui n'ont pas un pied de longueur, et dont les figures n'ont pas plus d'un pouce de hauteur; mais il n'y en a véritablement que huit ou dix auxquels on puisse, en conscience, donner ce nom. D'où vient cette grande disette de peintres d'histoire en Angleterre? Perse va nous l'apprendre :

« Magister artis, in genîquè largitor
Venter. »

Il n'existe pas d'encouragement national pour les peintres en Angleterre. Les églises ne sont pas décorées de tableaux; le gouvernement n'en commande point, et la majeure partie des amateurs se contentent d'avoir dans leurs collections un ou deux échantillons de l'école anglaise. Il en résulte qu'on se jette dans le portrait, parce que c'est le genre le plus lucratif; et dans le paysage, parce que demandant moins de peines et de

temps, il est plus facile d'en tirer parti. Il est même des artistes qui ne sont pas dénués de tout talent, qui ne dédaignent pas de peindre les planchers des salles de bal chez les grands seigneurs, suivant la mode anglaise.

Il s'agit maintenant d'entrer dans quelques détails sur ceux de ces tableaux qui m'ont le plus frappé, afin de vous donner une idée du mérite de cette exposition.

A tout seigneur, tout honneur. Je commencerai donc par M. West, président de l'académie, homme d'un talent reconnu, et qui est presque le seul peintre d'histoire que l'Angleterre puisse citer aujourd'hui. Les trois tableaux qu'il a mis à l'exposition, cette année, me paraissent au-dessous de sa réputation, quoique je ne trouve de reproche à faire ni au dessin, ni au coloris; mais il faut autre chose dans un tableau d'histoire, — la pensée. Dans une *résurrection*, la surprise et la frayeur des gardes sont bien exprimées; mais pourquoi un ange qui se trouve dans un coin, paraît-il aussi étonné qu'eux? *César, lisant l'histoire d'Alexandre*, est re-

présenté se retournant pour écouter deux hommes qui sont derrière lui, on ne sait pourquoi; et rien n'annoncerait le sujet traité par le peintre, si l'on ne voyait sur une table, devant César, un livre sur lequel on lit : Αλεξανδρος, et une pétition adressée « à César, préteur d'Espagne. » Enfin, dans la *confiance d'Alexandre en son médecin Philippe*, le héros macédonien tient la coupe contenant la potion qu'il va boire (à moins qu'il ne l'ait déjà bue); mais certes il ne court pas grand risque; car il est si pâle, si maigre, si décharné, que sa vie semble ne tenir qu'à un fil. Il paraît aussi beaucoup trop vieux. La pose du médecin qui lit la lettre est fort bonne, les sentimens qui l'animent sont bien exprimés : mais pourquoi cet esclave, qui est appuyé sans cérémonie sur le dos du fauteuil d'Alexandre?

Daniel dans la fosse aux lions, par M. Northcote, académicien, est assis fort tranquillement au milieu de ses compagnons inquiétans. L'un est couché près de lui, l'autre lui tourne le dos; mais il en est deux qui ouvrent une gueule menaçante, et

qui ne paraissent pas avoir des intentions aussi pacifiques. Pourquoi sont-ils moins soumis que leurs autres frères ? J'avoue que j'aurais quelques craintes pour le pauvre Daniel, si je ne voyais près de lui un ange qui paraît disposé à le prendre sous sa protection spéciale.

M. Howard, académicien, a peint *Vénus Anadyomène* dans un très-grand tableau. Elle est entourée d'une foule de nymphes « toutes jeunes, toutes belles, » mais jetées absolument dans le même moule. Toutes ont le même coloris, la même carnation, presque les mêmes traits, et l'on se lasserait de voir tant de beautés, si l'on n'en apercevait trois dont la peau est tellement brune, qu'on les prendrait pour des mulâtres auprès de leurs blanches sœurs.

Rien de plus laid qu'une petite *Psyché*, par M. Hudson ; à coup sûr, Vénus n'en aurait jamais été jalouse, si elle avait ressemblé à son portrait.

Rien de plus joli, au contraire, qu'un *Ganimède enlevé par un aigle*, presque de grandeur naturelle. L'enfant est charmant, par-

faitement dessiné, et le coloris semble la nature même. On voit qu'il est saisi de frayeur ; mais cette sensation, bien indiquée, ne produit sur ses traits aucun effet désagréable. Il s'accroche d'une main au cou de l'aigle, qui semble craindre de le blesser, et dont les serres ont saisi sa ceinture et le carquois attaché sur son dos. Ce tableau fait honneur à M. W. Hilton, nouvellement élu académicien.

Je n'en dirai pas autant du génie *Ariel*, de M. Singleton. La peau, les cheveux, les draperies, tout est presque de la même teinte. On dirait que le peintre n'avait sur sa palette qu'une seule couleur, dont il a cherché à modifier les effets. Ce ton de fadeur n'est relevé que par sa monture, dont le choix paraîtrait bien ridicule en France : c'est une chauve-souris; mais il faut savoir que la chauve-souris joue, dans la poésie anglaise, presque le même rôle que le rossignol dans la nôtre.

On fait un grand éloge de *la Terrasse de Richmond*, paysage de six pieds sur cinq, par M. Turner, académicien. L'artiste ne me

paraît pas avoir suffisamment rendu justice à la beauté du point de vue que présente cet endroit, qui offre un des plus beaux coups d'œil qu'on puisse voir, quoique, à mon avis, fort au-dessous de celui que présente la terrasse de Saint-Germain. Son tableau n'est qu'une masse confuse d'arbres, dont on n'aperçoit que les branches qui les couronnent; et l'art, qui doit souvent embellir la nature, l'a privée ici de presque tous ses charmes.

M. Wilkie, académicien, conserve, dans les tableaux de genre, la supériorité qu'il s'était déjà acquise. Tout le monde avait admiré, l'année dernière, son *Déjeuner;* tout le monde admire aujourd'hui sa *Noce de Village*. Il y a beaucoup de détails dans ce petit tableau, et tous sont également soignés et bien rendus. On est à table, sur l'arrière-plan, et la gaîté semble y régner. Sur le premier plan, à droite, une vieille dame en bonnet rond, assise dans un fauteuil, et un vieillard debout, couvert d'une perruque ronde, semblent être les protecteurs des nouveaux époux qui arrivent du côté gauche. La mariée est suivie d'une jeune compagne, qui

l'arrête pour remettre avec grâce un soulier qui s'est échappé de son talon. Déjà deux ménétriers, montés sur une estrade, font entendre leurs instrumens; et quatre danseurs, placés au milieu de la salle, excitent à la joie par leurs attitudes grotesques.

Des journalistes anglais placent sans façon ce tableau au-dessus des meilleurs Teniers; mais pourquoi donc ne disent-ils rien de *la Poste aux Lettres*, par M. Rippingill? C'est que cet artiste est encore peu connu, et n'a point de prôneurs; c'est pourtant encore un charmant ouvrage. La malle vient d'arriver, et une foule de personnes sortant de l'hôtel des postes, lisent ou viennent de lire les lettres qu'elles ont reçues. Un politique met ses lunettes pour lire un journal, et un perruquier cherche à lire les nouvelles derrière lui; un commissionnaire curieux entr'ouvre, sans la décacheter, une lettre qui lui a été remise; une jeune fille baisse les yeux d'un air confus, tandis que son père examine une lettre qu'il lui prend des mains, et dont le cachet porte pour empreinte un cœur enflammé; un magister de village lit d'un air solennel une lettre

à un paysan et à une paysanne, qui, ne sachant pas lire, ont été obligés d'avoir recours à un tiers, et l'écoutent avec une attention respectueuse; un jeune homme ne se sent pas d'aise, en trouvant dans la lettre qu'il vient d'ouvrir, un billet de banque de vingt livres sterling; près de lui, une femme, accompagnée d'une petite fille, est toute en pleurs : elle n'a sans doute pas reçu les nouvelles qu'elle attendait d'un époux chéri. Toutes les figures sont si expressives, qu'on lit sur chacune les sentimens qui animent tous les personnages.

Je puis encore vous citer plusieurs tableaux de genre qui ne sont pas sans mérite, car il ne faut pas croire que je ne cherche qu'à critiquer. J'aime beaucoup *deux Enfans*, par M. Mullready, académicien : l'un offre à son camarade une pomme qu'il tient à la main, pour qu'il en morde une bouchée; mais il n'avance le friand morceau vers la bouche de son jeune ami qu'avec une sorte de crainte, et il semble lui dire : « N'en prends pas trop; » tandis que l'autre, les yeux animés, ouvre une bouche qui paraît vouloir l'engloutir tout

entier. J'aime encore *la Servante qui rend compte à ses maîtres de la dépense de la semaine*, par M. Kidd. L'argent qui lui reste est compté sur la table ; mais il se trouve une erreur dans ses comptes. La servante est dans la consternation ; le maître se chauffe d'un air de nonchalance, tandis que la maîtresse cherche à découvrir d'où vient l'erreur. Enfin, j'ai vu avec plaisir *la Tasse de porcelaine cassée*, de M. Chapman. La servante qui a fait le malheur, son vieux maître et sa vieille maîtresse, quatre enfans de différens âges, tout semble plongé dans la consternation, jusqu'au chien de la maison, qui aboie contre la tasse cassée.

J'espère que vous ne vous plaindrez pas de ma sévérité : voilà bien assez d'éloges ; mais il faut changer de ton, si je veux vous parler d'un tableau allégorique, de M. Dowman, académicien associé, représentant *une Princesse personnifiant la Paix, qui couronne la Gloire de l'Angleterre, se réfléchissant sur l'Europe.* Je traduis littéralement le programme, et vous savez qu'en aucun pays du monde les programmes ne sont des chefs-d'œuvre d'éloquence. La princesse a sur la

poitrine un gros pigeon blanc, les ailes étalées, qui semble lui servir d'épingle, ou lui tenir lieu de bouquet. Sa main gauche est appuyée sur le globe; sa droite, levée vers le ciel, tient une branche d'olivier; mais j'ai vu avec regret, par la position du bras droit, qu'il doit être cassé, ou tout au moins démis. Dans le lointain, le Temps, armé de sa faux, moissonne les ennemis de la Grande-Bretagne; ses deux jambes sont si écartées l'une de l'autre, qu'il ne peut se soutenir sans miracle; peut-être l'une est-elle dans l'Inde et l'autre en Angleterre; au haut du tableau, on lit le mot Angleterre, d'où partent des rayons de lumière, sur chacun desquels sont écrits les noms de Nelson, de Wellington, etc. J'ai vu peu d'allégories qui annonçassent moins de talent, qui eussent dû coûter moins d'efforts d'imagination.

Une commission, nommée par l'académie, est chargée, tous les ans, de prononcer sur l'admission des ouvrages envoyés par les artistes pour l'exposition, besogne délicate, et qui ne permet guère de contenter tout le monde. On ne peut l'accuser d'être trop dif-

ficile sur le choix; mais on lui reproche de réserver exclusivement tous les jours favorables, toutes les bonnes places aux académiciens et à leurs amis, et à reléguer, soit contre le plafond, soit au niveau du plancher, ou enfin dans quelque endroit obscur, les ouvrages dont les auteurs n'ont pas ce titre à la protection, quel que puisse être leur mérite. J'ignore jusqu'à quel point ce reproche peut être fondé; mais il est certain que c'est dans un coin perdu que j'ai découcouvert un des meilleurs tableaux de genre de cette année, *la Fille qui a une bonne dot*, par A. Carse. L'arrière-plan est occupé par un vieillard et sa femme, qui se chauffent près d'un feu que souffle un jeune enfant. Sur le premier plan, à droite, une servante range divers ustensiles de ménage; à gauche, un chasseur apporte un canard sauvage, que reçoit une vieille femme; au milieu, la jeune fille est entourée de trois jeunes gens, dont l'un chante, l'autre joue de la flûte, et le troisième lui offre des fruits. Tous les détails sont bien soignés, l'ensemble est agréable, et l'exécution ne laisse presque rien à désirer.

Il faut maintenant que je vous dise un mot des ouvrages de sculpture entassés dans une petite salle au rez de chaussée. Si la peinture en Angleterre est féconde en portraits, sa sœur ne l'est guère moins en bustes. Sur soixante-onze morceaux, il s'en trouve quarante-cinq; et la plus grande partie des autres sont des monumens funéraires, ou de simples esquisses. J'y ai vu *la Foi* au cou long et roide, par M. Flaxman, académicien, qui a fait beaucoup mieux; *la Charité*, par le même, représentée par une femme portant un enfant, et en ayant près d'elle deux autres qui s'embrassent d'un air aussi froid que le marbre dont ils sont formés. Les draperies de cet artiste ont rarement assez de moelleux. Après ces deux vertus théologales, je cherchais partout l'espérance, mais je ne l'ai pas trouvée dans cette salle.

Le groupe qui m'a paru le meilleur est *Hercule précipitant Lycas dans la mer*, par M. Bayly, académicien associé; mais son Hercule n'est pas assez nerveux. Il aura de la peine à se débarrasser de Lycas qu'il tient par les pieds, et dont un bras est entrelacé

autour de sa jambe, qu'il serre fortement.

Une jeune paysanne, de grandeur naturelle, de même que les autres sujets dont je viens de vous parler, fait honneur au ciseau de M. Westmacott, académicien. C'est probablement une étude d'après nature, car elle a le dos rond et courbé qui caractérise la plupart des Anglaises.

Achille attaqué par les eaux du Scamandre, par M. Heffernan, est un sujet mal choisi. La statue est bien exécutée, mais pour reconnaître le héros, il faudrait que son nom fût écrit sur le piédestal. Quand aux eaux qui l'attaquent, on ne sait ce que c'est, même avec l'aide du programme.

M. Scoular a mieux choisi le sujet de son groupe, *la mort de Virginie*. Le mouvement de Virginius qui détourne la tête au moment où il va frapper sa fille, n'est pas une idée neuve; mais où faut-il aller pour en trouver? Tout est vieux, tout est usé, et depuis long-temps nous ne faisons plus que rapetasser les habits des autres pour en faire notre parure.

Voulez-vous maintenant savoir en deux

mots l'opinion générale que je me suis formée de cette exposition ? Je vous en dirai ce que Martial disait de ses épigrammes.

« Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura. »

Mais je crois que ce vers pourrait être gravé sur la porte des salons renfermant de pareilles collections de tableaux dans tous les pays du monde.

LETTRE X.

Election à Westminster. — Divisions intestines dans le parti de l'opposition. — Candidats. — M. Hobhouse. — Ses ouvrages. — M. Lamb. — Plaisanteries sur son nom. — Le major Cartwrigth. — Désordres qui accompagnent et suivent cette élection.

Londres, le 15 mai 1819.

Faut-il appeler *comédie* ou *tragédie* la manière dont se font les élections des représentans du peuple anglais? Je crois que le nom de parade est celui qui leur convient le mieux. Sur des tréteaux, élevés au milieu d'une place publique, paraissent les candidats entourés de leurs amis, comme des charlatans accompagnés de leurs paillasses. Tous les jours, tant que dure l'élection, ils adressent aux électeurs, ou pour mieux dire à la populace qui les environne, de longues harangues dans lesquelles ils s'efforcent de jeter du ridicule sur leurs antagonistes, d'appeler contre eux

l'animadversion populaire, et de démontrer qu'ils sont seuls dignes de représenter la portion du peuple qui les écoute. Ces beaux discours sont souvent perdus, parce que chaque candidat soudoie des gens chargés d'empêcher, à force de clameurs, que ses rivaux ne soient entendus; et semblable au criminel condamné au carcan en Angleterre, le futur représentant du peuple est quelquefois exposé pendant une heure aux outrages et aux insultes de la canaille qui lui jette de la boue et des pierres, qui crache sur lui; enfin qui l'accable d'avanies qu'il est obligé de supporter avec patience.

Tel est le spectacle que nous venons d'avoir encore sous les yeux à Londres pendant quinze jours. La mort funeste de sir Samuel Romilly laissait une place vacante dans la représentation de la cité de Westminster, qui fait partie de la ville de Londres, mais qui en est entièrement distincte, quant à son administration. Trois candidats se présentèrent; tous trois appartenaient au parti de l'opposition, et pas un ne professait pourtant les mêmes principes.

Avant d'aller plus loin, il est bon de vous faire observer que ce parti est aujourd'hui divisé en trois factions différentes, qui toutes veulent une réforme dans le parlement, mais qui ne sont d'accord, ni sur ce qu'elle doit être, ni sur les moyens de l'amener. Les *Whigs* proprement dits, voudraient qu'on ôtât le droit d'élection à des bourgs qui, n'ayant qu'une poignée d'électeurs, envoient pourtant à la chambre des communes deux, trois et même quatre représentans, et qu'on l'accordât à des villes qui, avec une population de cinquante à cent mille âmes, ne sont aucunement représentées. Ils désireraient qu'on prît des mesures pour bannir des élections la corruption et la brigue; mais ils ne veulent point de secousse; ils n'emploient, pour parvenir à leurs fins, que des moyens strictement constitutionnels; aussi sont-ils détestés des deux autres factions, autant et plus que les *Torys* ou ministériels. Le second parti veut changer entièrement le système de représentation nationale; réduire à trois ans la durée des parlemens, et y arriver par les voies les plus courtes. Le troisième va plus loin. Il veut un

nouveau parlement tous les ans; prétend donner indistinctement à tout Anglais, âgé de vingt-un ans, le droit de concourir directement à la nomination des membres de la chambre des communes, et se propose d'amener ces changemens *per fas et ne fas.*

Le candidat, qui paraissait avoir la faveur populaire, était M. Hobhouse, soutenu par le Brobdingnacien politique de Westminster, sir Francis Burdett. Il appartenait à la seconde de ces trois factions. Il est, je crois, peu connu en France, et ne l'était guère davantage alors en Angleterre, quoiqu'il y ait publié divers ouvrages, entre autres un *Voyage en Albanie*, où l'on ne trouve rien qui puisse amuser ou instruire, et des *Lettres écrites de France pendant les derniers cent jours du règne de Napoléon*, en deux gros volumes in-8°. Cet ouvrage, entièrement politique, est un long panégyrique du gouvernement de Buonaparte, contenant une critique aussi amère que peu judicieuse du système d'administration suivi aujourd'hui en France et en Angleterre, et un recueil de diatribes contre tous les monarques légitimes

et leurs familles; en un mot; ce sont les mêmes principes qu'on trouve dans tous les ouvrages de lady Morgan, mais développés avec plus d'art, d'esprit et d'éloquence. Il a aussi donné au public, en 1818, un énorme volume de notes, d'observations et de commentaires sur le quatrième chant de Childe Harold, poëme de lord Byron, et l'on y retrouve le même ton révolutionnaire. Tel est le candidat que sir Francis Burdett appuya de tout son crédit; mais il paraît que ce crédit commence à baisser, et que le géant de Westminster pourra bien avant peu n'être plus qu'un nain. En vain, il vint haranguer le peuple tous les jours de l'élection; en vain, il présida chaque matin une assemblée dans chaque paroisse de Westminster pour conduire ensuite, au son des instrumens et drapeaux déployés, les électeurs qui voulaient aller donner leur voix à M. Hobhouse; en vain, il recourut aux placards et aux annonces dans les journaux; en vain, un groupe de coquins soudoyés, remplissant le marché de Covent-Garden, où se font les élections, couvrait de boue et

d'injures les autres concurrens, et ceux qui se présentaient pour pérorer en leur faveur; le candidat des Whigs l'emporta d'environ six cents voix.

La justice oblige pourtant d'avouer que les mêmes moyens étaient mis en usage par ce candidat et ses amis. On en eut même la preuve juridique; car, le 18 mars, trois individus firent assigner un officier de police subalterne, nommé Bond, devant la cour des requêtes, pour le faire condamner à leur payer le salaire qu'il leur avait promis pour se rendre sur le lieu de l'élection, y crier : « Vive Lamb, » et étouffer la voix d'Hobhouse et de ses amis par leurs cris et leurs clameurs. On pourrait donc dire qu'on se battait à armes égales.

Ce candidat, M. Lamb, dont le frère, homme de mérite, était déjà membre de la chambre des communes, a suivi le barreau et jouit d'une excellente réputation. Le mot *Lamb* signifie en anglais *agneau*, ce qui donna lieu à une foule de plaisanteries soi-disant spirituelles. Entre autres choses, on promena dans le marché de Covent-Garden

une tête de mouton à la langue duquel pendait un hameçon, pour indiquer que tous ses discours ne tendaient qu'à s'assurer de sa proie : un côté de la tête était peint en noir, et l'autre en blanc, pour l'accuser de versatilité dans ses principes : deux cornes d'or, emblème de vénalité, se courbaient jusque sur ses oreilles : derrière la tête, pendaient quelques lambeaux de robe de procureur, pour indiquer sa profession : à droite et à gauche étaient les inscriptions *Whig* et *Tory*, pour annoncer qu'il serait tout ce qu'on voudrait; et par-devant, un autre écriteau portait les mots : « *Du troupeau de Carlton-House;* jeu de mots qui portait sur ce que le prince régent, dont le palais à Londres porte ce nom, a un troupeau de mérinos, et sur ce qu'on voulait désigner le candidat comme faisant partie du troupeau de flatteurs qui se trouvent dans toutes les cours. Tous les jours il se présentait pour haranguer le peuple, du haut des tréteaux servant de tribune; mais il put rarement parvenir à se faire entendre, des piquets d'*Hobhousiens*, stationnés de toutes

parts, couvrant sa voix dès qu'il voulait parler; et quand il s'était retiré, sir Francis Burdett ne manquait pas de venir exprimer son regret de ce qu'on n'avait pas voulu écouter le candidat Whig.

Le 3 mars, dernier jour de l'élection, des troupes de musiciens parcouraient toutes les rues dépendant de Westminster, pour engager les électeurs à faire un nouvel effort pour Hobhouse. Vers midi, j'en rencontrai une, précédée d'un drapeau sur lequel était écrit en grosses lettres : HOBHOUSE, LE VÉRITABLE AMI DU PEUPLE. Deux autres hommes portaient chacun un placard attaché au haut d'une perche, sur lequel on lisait : VITE AU SCRUTIN ! Le cortége se composait d'une centaine de marmots en guenilles, qui criaient : « *Vive Hobhouse !* » Derrière le drapeau, marchait un homme de moyen âge, portant une espèce de bâton de commandement, assez bien vêtu, soûl comme une grive, et qui semblait diriger la marche de temps en temps; et surtout à la porte des cabarets, il faisait faire halte, et se mettait à danser en faisant des gestes ridicules, et en beuglant : « *Vive Hobhouse !* »

Le dernier candidat, vétéran de la 3e division, était le major Cartwright, qui depuis vingt ans ne rêve que réforme, qui passe tout son temps à écrire des pétitions pour demander celle du parlement, et qui les envoie ensuite jusque dans les plus petits villages d'Angleterre, d'où elles arrivent à la chambre des communes, revêtues de plus ou moins de signatures. Le brave major ne vint pas figurer en personne sur les tréteaux, car il n'est pas ingambe, et l'on dit même qu'il ne peut marcher sans béquille. Le fameux Hunt, dont je me réserve de vous parler dans une autre lettre, se chargea de le représenter. Mais tous les efforts du parti ne purent obtenir que trente-huit voix. Ce n'est que la populace qui donne de la force à cette faction.

M. Lamb obtint donc la majorité; mais les battus ne paient pas toujours l'amende en Angleterre, et l'amour-propre humilié y fait toujours trouver une fiche de consolation. M. Hobhouse et sir Francis Burdett, dans leur discours d'adieu aux électeurs, ou, pour mieux dire, à la canaille qui remplis-

sait le marché de Covent-Garden, déclarèrent que cette défaite était un véritable triomphe, parce qu'il avait fallu que les Whigs et les Torys se liguassent ensemble pour l'emporter sur eux. C'est comme si Buonaparte se fût félicité d'avoir été battu à Waterloo, parce qu'il avait combattu les Anglais et les Prussiens.

Lorsqu'un candidat a été nommé représentant du peuple anglais, l'usage est de le promener processionnellement dans les rues de la ville ou du bourg où s'est faite l'élection. Le dernier jour de celle-ci, un certain nombre d'amis de M. Lamb, en prévoyant le résultat, s'étaient proposés de se joindre à son cortége, et s'étaient réunis à cheval, près du marché de Covent-Garden, portant des cocardes bleu et orange, couleurs adoptées par M. Lamb, car chaque candidat choisit les siennes pour reconnaître ses partisans. Pendant les derniers instans de l'élection, plusieurs escarmouches avaient eu lieu entre les troupes des deux partis, et je vis emporter plusieurs blessés. Quand les Hobhousiens virent arriver une douzaine de cavaliers,

parmi lesquels étaient le comte de Sefton, lord W. Russel et plusieurs autres lords, tous décorés des couleurs du candidat victorieux, ils leur jetèrent une telle quantité de boue, qu'on ne pouvait plus distinguer la couleur de leurs habits. Ceux-ci se voyant attaquer, distribuèrent autour d'eux quelques coups de houssine qui firent succéder au déluge de boue une grêle de pierres. La fuite fut alors leur unique ressource, et ils furent poursuivis par la populace jusque chez eux, quoique quelques-uns demeurassent à l'autre bout de Londres.

Cependant le marché s'évacua, mais la populace ne se divisa que pour se porter à d'autres excès. Le comité qui dirigeait les opérations de l'élection de M. Lamb (car chaque candidat a toujours un comité chargé d'intriguer ou de briguer en sa faveur), tenait ses séances dans Henriette-Street, près de Covent-Garden. Cette vue, quoique longue et large, se trouva si pleine, qu'il devint impossible d'y passer. On brisa toutes les vîtres de la maison; on parlait même de la démolir. Les trois magistrats de police de

l'arrondissement s'y transportèrent pour rétablir l'ordre ; ils furent insultés, assaillis de pierres et blessés. Huit officiers de police y reçurent aussi des blessures sérieuses ; enfin le calme ne se rétablit que lorsqu'une troupe militaire arriva pour balayer la rue. On ne leur opposa aucune résistance.

La même scène se passait dans d'autres quartiers. Partout on brisa les vitres des maisons des partisans connus de M. Lamb : on n'épargna pas même celles de lord Castlereagh, quoiqu'il n'eût certainement pris aucune part à l'élection d'un candidat dont les principes politiques sont opposés aux siens.

On compte dans Westminster plus de quatorze mille électeurs. Cependant, malgré tous les soins que prirent les candidats et leurs amis pour les engager à voter, malgré les lettres circulaires qui leur furent adressées, malgré les visites à domicile qui leur furent faites, huit mille trois cent soixante-quatre seulement se présentèrent au scrutin, c'est-à-dire moins des trois cinquièmes du nombre total. Dans tous les pays, et même

en Angleterre, où l'on doit convenir qu'il existe plus d'esprit public que partout ailleurs, la négligence, l'insouciance, le défaut d'intérêt aux affaires générales, retiendront toujours chez eux un grand nombre d'électeurs, quand même ils n'auraient besoin, comme ceux de Westminster, que de sacrifier quelques heures pour donner leur suffrage, et remplir ce qui doit être un devoir pour tout bon citoyen.

LETTRE XI.

Dans quelle classe il faut chercher les mœurs d'une nation. — Noblesse anglaise. — Mode de paiement usité en Angleterre. — Lois sur la chasse. — Réflexions d'un journaliste d'Edimbourg à ce sujet.

Londres, ce 20 mai 1819.

On m'a reproché d'avoir employé un ton de couleur exagéré pour peindre les mœurs anglaises. Vous qui avez passé vingt-cinq ans à Londres, vous savez si j'ai rien dit qui ne soit d'une exacte vérité. Mais, pourquoi m'a-t-on fait ce reproche? C'est parce qu'on n'a pas fait attention que j'ai voulu peindre les mœurs du peuple en général, et que, pour bien juger une nation, il ne faut la voir ni dans les salons des grands et des riches, ni dans le taudis de la pauvreté, sous les guenilles de l'indigence. Ces deux classes sont, à quelques nuances près, les mêmes dans tous les pays; c'est la classe mitoyenne qu'il

faut observer, parce qu'elle constitue la masse du peuple, parce que ce n'est que là qu'on peut trouver les mœurs vraiment nationales.

Entrez chez un lord, chez un riche négociant, vous y trouverez une table aussi bien servie qu'à Paris, les meilleurs vins de France et d'Espagne, un luxe d'argenterie inconnu dans les autres pays; rien ne vous rappellera l'Angleterre que les excès d'intempérance auxquels on se livre quand les dames ont quitté la table, et le vase immonde qu'on n'ose nommer, et qui se trouve dans toutes les salles à manger.

Le pauvre a, en Angleterre, les mêmes habitudes d'économie forcée que partout ailleurs. Vous lui reconnaissez seulement un penchant plus décidé à l'ivrognerie et à la licence.

Mais voyez ce que nous appelons en France le bon bourgeois à table, en famille; c'est là que vous trouverez le rosbif et le plum-pudding, les pommes de terre et la bière; que vous verrez manger sans serviette, et boire tour à tour dans la même pinte.

Ce n'est pas que la noblesse et l'opulence

n'aient aussi, en Angleterre, quelques traits généraux caractéristiques : je dis généraux, car il faut admettre un grand nombre d'exceptions; une fierté qui va jusqu'à la morgue; un orgueil national qui tient du délire; un souverain mépris pour tout ce qui n'est pas Anglais, même pour tout ce qui n'est pas noble ou riche : tels en sont les principaux attributs. Une chose remarquable, c'est qu'on trouve ordinairement plus d'instruction parmi les branches collatérales que dans la souche des grandes maisons, et parmi les cadets des familles que dans les fils aînés. La raison en est simple; ceux-ci sont à peine nés, qu'ils savent que la fortune de leur père leur appartient, que rien ne peut les en priver, puisque les biens sont substitués de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. A quoi bon chercheraient-ils à s'instruire? C'est parmi eux que se trouvent les protecteurs des boxeurs, les gens qui ne rêvent que combats de coqs et courses de chevaux, les hommes qui se font un mérite d'être plus habiles que leurs cochers à conduire un char attelé de quatre chevaux; enfin ceux qui

partagent leur vie entre la chasse et la table. Les cadets, au contraire, sachant qu'ils n'ont rien à attendre que du travail et de l'industrie, tâchent d'acquérir des connaissances, prennent le parti des armes, se destinent au barreau ; à l'église, au commerce, à la marine, et deviennent des citoyens utiles et respectables.

Un usage assez ordinaire à la noblesse d'Angleterre, est de ne payer ses fournisseurs qu'une fois par an, soit après les fêtes de Noël, soit en juin quand elle quitte la capitale pour aller habiter la campagne jusqu'à la fin de février. Mais il est des personnes qui n'ont pas même cette exactitude tardive, et je pourrais citer ici une noble lady du premier rang, qui, devant à sa marchande de modes seize cent livres sterling pour un mémoire de fournitures faites depuis quatre ans, n'eut pas honte, quand on lui demanda enfin un à-compte, d'envoyer un billet de banque de dix livres. C'est à cette cause qu'il faut attribuer en partie l'excessive cherté de la main d'œuvre, et de presque toutes les denrées à Londres ; car l'ouvrier qui travaille, et

le marchand qui vend, ne sachant quand ils seront payés, sont obligés de fixer leurs prix de manière à ne pas se trouver en perte sur l'intérêt que leurs fonds doivent leur rapporter. Il en résulte que celui qui paie comptant, ou à des termes réguliers, est victime de celui qui agit autrement; car l'ouvrier ne peut mettre deux prix à sa journée, ni le marchand à sa marchandise : cependant, celui-ci fait ordinairement une remise de cinq pour cent à celui qui achète argent en main. Les marchands sont tellement habitués à n'être payés qu'au bout de l'année, que quelques-uns semblent ne pas vouloir être payés autrement. Un de mes amis ayant demandé son mémoire à son libraire, et y ayant remarqué quelques omissions, alla les lui faire observer. « Oh ! Monsieur, » répondit celui-ci, « ce sont des articles de 1819, ils entreront dans le mémoire de l'année courante. »

La grande occupation de la portion ignorante et désœuvrée de la noblesse dans ses terres, c'est la chasse. Or, comme « les plus forts ont fait la loi, » il n'est pas étonnant que, dans leur sagesse législative, ils n'aient

considéré pour rien les intérêts de tout ce qui est au-dessous d'eux. Presque tous les ans, on fait une tentative dans la chambre des communes, pour obtenir un adoucissement à la rigueur des lois sur les chasses, même pour en changer entièrement le système; mais les chasseurs de renards, les gentilshommes campagnards sont toujours en majorité.

Encore cette année, on proposa un bill qui paraissait fort sage, qui n'avait peut-être d'autre défaut que d'être encore trop favorable aux plaisirs, dirai-je innocens? des gentilshommes de campagne. Il fut rejeté, malgré les efforts de MM. Wilberforce et Coke. « On parle beaucoup de l'intérêt et des plaisirs des propriétaires de grands domaines, » dit ce dernier; « mais je n'ai pas été envoyé ici pour m'occuper de leurs intérêts et de leurs plaisirs. J'y suis pour protéger ceux que je représente contre l'action arbitraire et cruelle de lois tyranniques et insupportables. Tout récemment, dans le comté de Norfolk, une pauvre femme traversant le bois d'un lord, fut grièvement blessée par la décharge d'un

fusil à ressort, caché dans les broussailles. Ses cris, ayant attiré le garde-chasse, il la consola, en lui disant que le fusil n'était chargé qu'à plomb, et qu'un peu plus loin elle aurait pu en faire partir un chargé à balles, qui l'aurait infailliblement tuée. La malheureuse se rendit chez un magistrat pour faire sa plainte. Mais, qui était ce magistrat? le propriétaire du bois. Quelle réparation lui offrit-il? un bon sur la paroisse, pour qu'on lui payât un shilling par semaine. »

Voilà pourtant comme sont employés les fonds destinés au soulagement des pauvres!

Un M. Shelley prétendit que la chasse est une excellente école pour former des officiers. Un M. Bankes, champion déclaré des lois sur la chasse, dit que les gentilshommes campagnards faisaient la force du royaume, et qu'il serait très-imprudent de leur retirer leurs amusemens.

Il ne s'agissait pourtant pas de les leur retirer, mais de les rendre moins exclusifs, et de les soumettre à de plus justes règlemens.

Enfin, le 14 de ce mois, le bill fut rejeté à la majorité de 119 contre 59.

Pour vous faire connaître le système des lois anglaises sur la chasse, et pour vous en faire sentir les abus, je ne puis mieux faire que de vous traduire les réflexions d'un journaliste d'Edimbourg. Comme c'est un habitant de la Grande-Bretagne qui parle de son pays, on ne m'accusera pas de charger le tableau.

« Personne ne peut avoir légalement le droit de tuer du gibier, s'il n'a 100 livres de rentes en terres (2,400 fr.) C'est, dit-on, pour empêcher le petit propriétaire de s'habituer à la paresse ou à la fainéantise. Mais l'empêche-t-on d'aller voir un combat de coqs, de taureau, de boxeurs ? On ne prend ce soin paternel de ses mœurs que lorsque ses amusemens peuvent nuire à ceux de son riche voisin.

« La loi est si ridicule relativement aux petites propriétés, que personne au monde n'a le droit de tirer un coup de fusil sur un domaine d'une valeur au-dessous de 100 livres de revenu. Le propriétaire peut défendre au seigneur suzerain d'y chasser, et il s'expose à une poursuite judiciaire s'il y chasse lui-même. Dans le Northumberland, des fer-

miers qui ont une exploitation de 2 à 3,000 liv. sterling, dont les propriétaires, ne résidant pas sur les lieux, leur permettent de faire du gibier tout ce que bon leur semblera, n'oseraient tirer un coup de fusil sur leurs terres. Un Anglais peut posséder des millions dans les fonds publics, être un Baring ou un Hope, et n'avoir pas le droit de passer une heure à la chasse, s'il n'a pas 100 livres de rente en propriété foncière. Il peut fournir au gouvernement les moyens d'équiper tout à coup une flotte, et il ne peut accepter l'invitation que lui fait un ami d'aller tuer une perdrix. Le propriétaire peut louer ses terres, mais il ne peut céder le droit de tuer le gibier qu'elles nourrissent. Il peut tuer son gibier; mais il n'a pas le droit de le vendre, car la vente en est prohibée par la loi. Mais on a beau en défendre la vente, cette défense ne sert qu'à en augmenter le prix, et par conséquent, à doubler le nombre des braconniers. Croit-on que le lord maire donnera son dîner annuel sans gibier; que le riche négociant consentira à s'en passer? Non, il en faut à tout prix et à tout risque. Plus de douze cents per-

sonnes ont été mises en prison, en 1818, pour cause de braconnage, et sept ans de déportation à Botany-Bay sont le doux châtiment dont est suivi le meurtre d'un lièvre. Qu'en résulte-t-il ? que le braconnier chasse à main armée. Il ne le ferait pas, s'il n'avait à craindre qu'une amende ou une détention temporaire. De là, une guerre ouverte et nocturne entre lui et le garde-chasse. Si chaque propriétaire pouvait tuer son gibier sur sa terre, s'il pouvait ensuite le vendre, le marché en serait approvisionné d'une manière légale et licite; le prix en serait raisonnable, et le braconnier n'aurait plus de motifs assez puissans pour le déterminer à braver les châtimens prononcés par la loi. Qu'on jette les yeux sur la France : y manque-t-on de gibier? N'y jouit-on pas, comme chez nous, des plaisirs de la chasse?

« Mais la sévérité des lois n'est encore rien. Les gentilshommes campagnards ont imaginé d'autres punitions contre les destructeurs de leurs gibiers; ils placent des fusils à ressorts dans les sentiers de leurs bois. L'homme un peu plus humain se contente de tendre des

piéges qui peuvent estropier celui qui s'y laisse prendre ; quelques-uns même se bornent à disposer des trapes pour prendre le braconnier tout en vie, comme dans une souricière. Ces procédés sont-ils légaux ? Je l'ignore ; mais ils existent, ils sont signalés, et ils ne sont pas réprimés. Or, quel est le plus coupable de celui qui place un lacet pour y prendre un lièvre, ou de celui qui dispose un fusil pour tuer un homme ? » *Edinburgh Review*, n° 62.

Ces réflexions sont aussi sages que frappantes ; mais elles ne convaincront pas les chasseurs anglais : *Aures habent, et non audient.*

LETTRE XII.

L'ambassadeur de Perse et la Circassienne. — Pièce jouée sous ce titre au théâtre Cobourg. — Histoire abrégée de l'ambassadeur et de sa famille. — Portrait de la Circassienne. — Son audience de réception. — Cause probable du faste déployé en cette occasion

Londres, le 25 mai 1819.

L'AMBASSADEUR persan et sa Circassienne ne font pas ici moins de bruit qu'ils n'en avaient fait à Paris. La curiosité y est même encore plus vive, s'il faut en juger par le nombre d'oisifs qui se rassemblent tous les jours sous les fenêtres de la maison que son excellence occupe dans Charles-Street, et qui y restent des heures entières, le cou tendu vers les croisées, dans l'espoir d'y voir paraître un instant le bijou asiatique si soigneusement gardé. Deux eunuques noirs veillent, dit-on, à la porte de son appartement, le sabre à

la main, et remplissent alternativement auprès d'elle les fonctions de gardes du corps et celles de femme de chambre. Les peintres anglais ont pourtant été plus adroits que ceux de France. Un d'eux a vu, dit-on, la belle étrangère sortir du paquebot pour entrer en voiture lors de son débarquement; et ce moment ayant suffi pour en graver les traits dans son souvenir, il se hâta de les retracer sur le papier en rentrant chez lui, et la gravure en multiplia bientôt les copies, de manière que pour 2 shillings et demi on peut se régaler du portrait de la Circassienne. Elle a sans doute eu la complaisance de lever le voile que portent toujours les femmes de l'Orient, pour donner au dessinateur le temps d'apercevoir ses traits, ou, pour mieux dire, celui-ci a compté sur la crédulité des *Cockneys* de Londres, ce qui, à Paris, signifierait des badauts.

On dit que l'ambassadeur s'est plaint du ton de légèreté avec lequel les journaux français parlaient de lui et de sa Circassienne. J'ignore s'il aura été plus content de ceux d'Angleterre, en y lisant que, d'après le

principe que tout esclave devenait libre dès qu'il mettait le pied sur le sol britannique, un avocat, doué de quelque célébrité, se proposait de demander à la cour du banc du roi un ordre pour faire comparaître la Circassienne à la barre du tribunal, afin de lui faire connaître ses droits, et de savoir si c'était volontairement qu'elle restait confinée dans une chambre, sous la garde de deux eunuques. Si l'ambassadeur, qui sait l'anglais, a lu ce paragraphe, je suis convaincu qu'il a pardonné toutes les plaisanteries des journaux français. Au surplus, cette conspiration contre son harem de voyage n'a existé qu'en projet.

Mais une chose bien plus forte encore, c'est que, huit jours avant son arrivée, on jouait au théâtre Cobourg une pièce intitulée : « L'Ambassadeur persan et la Circassienne. » Je me proposais d'aller la voir, mais j'ai attendu trop tard. Après sept ou huit représentations successives, elle a tout à coup disparu du répertoire, à l'instant même où son excellence paraissait dans Londres. Le directeur avait probablement senti l'indé-

cence d'un tel spectacle dans un pareil moment, car je ne crois pas que la liberté britannique permette au gouvernement de défendre la représentation de telle ou telle pièce.

Je ne sais si vous connaissez l'histoire de Mirza-Aboul-Hassan-Khan, ambassadeur de Perse. Sa famille était parvenue au plus haut degré de faveur auprès d'Aga Mehemmed, Chah, oncle et prédécesseur du monarque actuel Feth-Ali Chah. Son père mourut au service de Kerim-Khan, gouverneur de la province de Fars; et son oncle, Hadji-Ibrahim-Khan, occupait à la cour de Perse le poste correspondant à celui de grand-visir en Turquie. Lui-même, alors connu sous le nom d'Aboul-Hassan, fut nommé, encore fort jeune, gouverneur de Xhurter-Dersoul, qui fait partie de l'Arabie persane, sur les bords du golfe Persique. Un des fils du souverain, le prince Méhemmet-Thahi-Mirza, gouverneur de Chiraz, épousa une fille d'Hadji-Ibrahim, oncle et beau-père d'Aboul-Hassan.

Telle était la situation de cette famille distinguée, quand un de ces revers de fortune,

si communs dans les cours de l'Orient, la précipita du faîte des honneurs dans l'abîme de l'adversité. Hadji-Ibrahim, que sa fortune et le crédit dont il jouissait avaient exposé à l'envie des courtisans, tomba victime de la calomnie. Accusé d'avoir tramé un complot avec plusieurs membres de sa famille pour s'élever sur le trône, il fut mis à mort avec quelques-uns de ses parens. D'autres furent privés de la vue, et les biens de tous furent confisqués. Aboul-Hassan fut traité moins rigoureusement : on se contenta de le dépouiller de ses dignités, et on le jeta dans une prison, où il resta trois mois.

Remis alors en liberté, il quitta la Perse, et passa trois ans à voyager. Il alla à la Mecque, puis à Déria, résidence du chef des Wahabiss. Il s'embarqua ensuite à Bassora, à bord d'un bâtiment anglais, se rendit à Calcutta, et visita diverses provinces de l'Inde, particulièrement le Décan. Arrivé à Bombay, il y reçut la nouvelle que son souverain avait reconnu son innocence, et le rappelait près de lui. Il rentra donc dans sa patrie, et y fut décoré de nouveaux honneurs.

En 1809 il fut envoyé en Angleterre, en qualité d'ambassadeur, et en repartit, après y avoir fait un séjour de six mois, avec sir Gore Ouseley, nommé ambassadeur près la cour de Perse. Le monarque, à son retour, récompensa ses services par le titre de khan, qui répond à celui de pacha en Turquie. En 1813 il fut envoyé à Gulistan, près de Tauris, et y conclut la paix avec la Russie. L'année suivante il fut chargé d'une ambassade en cette dernière cour, et résida trois ans à Pétersbourg. Enfin, peu de temps après son retour en Perse, le roi lui confia la nouvelle mission en Europe, objet de son voyage actuel.

Mirza-Aboul-Hassan-Khan, cultive la littérature comme la diplomatie; indépendamment de sa langue naturelle, il parle arabe, turc, indou, russe et anglais. Il a écrit et publié, en Perse, l'histoire de ses deux premiers voyages en Europe, et le roi nomme cet ouvrage : « Le livre des merveilles. » Une traduction en serait probablement très-curieuse pour l'Europe.

La belle Circassienne n'a pas vécu à Lon-

dres dans une solitude complète, et plusieurs dames anglaises ont obtenu la permission d'aller la voir. D'après le rapport de celles qui ont été admises en sa présence, c'est une femme de moyenne taille, disposée à l'embonpoint, ayant la peau un peu brune, mais les traits parfaitement réguliers, des yeux noirs pleins de feu, les sourcils bien arqués, et les cheveux d'un noir de jai. Elle portait le costume de son pays, et avait sur la tête une espèce de tiare enrichie de brillans. Elle reçut avec beaucoup de politesse les visites qui lui furent faites. On prétend qu'un jour qu'elle s'était approchée d'une fenêtre, récréation qui lui est interdite, son excellence lui fit administrer une petite correction manuelle par ses deux femmes de chambre, du sexe à peu près masculin ; mais je regarde cette anecdote comme un conte fait à plaisir : comment aurait-elle pu transpirer?

L'audience de réception de l'ambassadeur eut lieu le 20 de ce mois, avec un faste qui n'est pas ordinaire à Londres. La cour quitta, pour le recevoir, le deuil qu'elle portait

encore pour la reine. Six voitures de la cour, attelées de six superbes chevaux, allèrent le chercher dans sa demeure. Les cochers et les laquais étaient couverts de superbes livrées toutes neuves, et les chevaux étaient magnifiquement harnachés. Une septième voiture, destinée à l'ambassadeur, était encore plus brillante que les autres, et le cocher portait à la boutonnière de son habit un énorme bouquet. Son excellence était assise dans le fond de la voiture, et sur le devant étaient deux seigneurs qui avaient été envoyés pour l'accompagner. Depuis Charles-Street jusqu'à Carlton-House, toutes les rues étaient bordées d'une double file de troupes à pied et à cheval, en grande tenue; et, de distance en distance, des groupes de musique militaire saluaient l'ambassadeur à son passage. Devant sa voiture, des gens de sa suite conduisaient en lesse de superbes chevaux arabes, présent destiné au prince régent, harnachés et caparaçonnés à la manière orientale.

L'ambassadeur de France et celui d'Alger eurent le même jour leur audience de ré-

ception, mais on ne fit pas tant de frais pour les recevoir. Chacun d'eux se rendit à Carlton-House dans un parfait incognito. Il est bon de remarquer ici que la Perse est une puissance dont l'amitié est infiniment désirable pour l'Angleterre. En cas de guerre avec la Russie, la Perse, son ennemie naturelle, pourrait faire une diversion importante. D'une autre part, c'est la seule puissance qui soit véritablement à craindre pour les établissemens anglais dans l'Inde, soit comme pouvant livrer passage à une armée européenne, soit comme pouvant elle-même y faire une invasion, ce qui serait encore plus dangereux, le climat de l'Inde étant moins funeste aux Persans qu'aux Européens, et les moyens de recruter une armée étant plus faciles en ce dernier cas. Vous ne serez donc pas surpris qu'on n'ait rien oublié de ce qui pouvait contribuer à gagner l'amitié de cette puissance, et à flatter son ambassadeur.

LETTRE XIII.

Abolition du combat judiciaire. — Lois criminelles d'Angleterre. — Leur sévérité. — Abus qui en résultent. — Enfans volés. — Histoire du procès de Rennett.

Londres, le 30 mai 1819.

Vous vous rappelez sans doute le fameux jugement par lequel la cour du banc du roi avait ordonné, l'année dernière, le combat à outrance en champ clos, entre un prévenu de meurtre et son accusateur (1). La loi en vertu de laquelle cette étrange décision avait été rendue au 19e siècle, était véritablement une honte pour l'Angleterre : aussi le procureur général, dès le lendemain de ce jugement, annonça-t-il à la chambre des communes qu'il lui proposerait incessamment de nouvelles dispositions

(1) Voyez Une année à Londres, chap. XXVII.

législatives à ce sujet. Mais le temple de Thémis est si solidement construit en Angleterre qu'il est très-difficile d'en détacher une seule pierre; ou peut-être au contraire le trouve-t-on si fragile, qu'on n'ose y porter la main de peur de le voir s'écrouler. Quoi qu'il en soit, le procureur général ne tint pas sa promesse. Le reste de la session du parlement se passa sans qu'il songeât à la réaliser, et probablement celle de 1819 se serait écoulée de la même manière, si un M. Lawson, nouveau membre envoyé au parlement par le bourg de Bridge, où soixante-cinq électeurs ont quatre représentans à nommer, n'eût annoncé le 29 janvier qu'il proposerait incessamment un bill pour l'abolition du combat judiciaire. Cet avis produisit sur le procureur général l'effet d'un violent sternutatoire appliqué aux narines d'un homme endormi. Il se réveilla de sa léthargie, et ne voulant pas laisser à un autre le mérite de provoquer cette mesure, il proposa le 10 février l'abolition de ce reste de barbarie. Il fit, suivant l'usage des orateurs parlementaires anglais, un très-long

discours pour démontrer l'absurdité de cette ancienne pratique, ce que personne ne contestait, et le bill fut adopté, après les délais d'usage. Voilà donc un nouveau pas fait par l'Angleterre vers la civilisation.

Cette mesure ne fut pourtant pas adoptée sans difficulté. Mais il faut ici se rappeler l'état de la question. Lorsqu'un prévenu de meurtre avait été absous par un jury, il pouvait être remis en jugement une seconde fois, à la requête du plus proche parent du défunt. Il était alors traduit devant un nouveau jury, et s'il était déclaré coupable, le roi n'avait plus le droit de lui faire grâce. Mais l'accusé pouvait se soustraire à ce second jugement en demandant le combat judiciaire contre son accusateur. Le bill présenté par le procureur général proposait l'abolition non-seulement du combat judiciaire, mais du droit d'appel de meurtre, c'est-à-dire, de faire remettre en jugement un accusé déjà absous. Personne ne réclama contre l'abolition du combat judiciaire, mais la cité de Londres présenta une pétition pour demander la conservation du droit d'appel

de meurtre, et sir Francis Burdett appuya fortement cette demande; et pourquoi, s'il vous plait? « Parce que cette abolition, » dit-il, « ajoutait trop aux prérogatives du trône. » Il força la chambre à aller aux voix sur cette question, et il trouva, parmi ses collègues, jusqu'à trois personnes de son avis.

Chez aucune nation civilisée il n'existe un code de lois criminelles semblable à celui de l'Angleterre, et les fiers Bretons peuvent se vanter, à juste titre, de posséder à cet égard une prééminence d'absurdité. On devrait l'intituler : Code de mort, car ce châtiment y est prononcé à chaque page, non-seulement contre les crimes, tels que le meurtre, l'incendie, le viol, etc., mais contre de simples délits qui ne sont plus nulle part punis avec cette sévérité. Le vol de 40 shillings (48 fr.) dans une maison habitée, celui de 5 shillings (6 fr.) dans une boutique, et celui de la moindre bagatelle sur la grande route, sont soumis à cette peine. Aux assises du comté de Lancastre, en mars dernier, deux hommes furent condamnés à

mort pour avoir volé à une femme, sur la grande route, une pièce de 6 sous d'Angleterre (12 sous), quoiqu'ils n'eussent joint à ce vol ni mauvais traitemens, ni menaces.

Il résulte beaucoup d'abus de cette sévérité des lois. D'abord les condamnations à mort produisent moins d'effet sur le peuple par cela même qu'elles sont plus fréquentes; et comme on sait que sur treize qui sont prononcées, une tout au plus est exécutée, et que les autres sont suivies d'une grâce ou d'une commutation de peine, les criminels se flattent toujours que la rigueur de la loi ne les frappera point, et cette espérance augmente le nombre des crimes.

D'une autre part, le voleur qui sait que le simple vol est puni de la même peine que le meurtre, se décide plus facilement à assassiner, pour se débarrasser d'un témoin qui peut le faire pendre; ce qu'il ne ferait point, si les peines étaient mieux graduées.

Enfin une autre conséquence fâcheuse de cette sévérité, c'est d'habituer les hommes à se mettre en place de la loi, et à vouloir la corriger, quand ils la trouvent injuste, à force

de justice. Quoique les jurés sachent fort bien que la plupart des condamnés à mort reçoivent leur grâce, ils ont toujours un certain regret à donner lieu par leur déclaration à l'application d'une peine qu'ils regardent comme excessive, et il en résulte quelquefois des choses plaisantes par leur ridicule. Ainsi, un jury chargé de prononcer sur le sort d'un homme convaincu d'avoir volé un billet de banque de 10 liv. sterling (240 fr.), et ne pouvant se dispenser de le déclarer coupable, ajouta à sa déclaration que l'objet volé n'était que d'une valeur de 39 shillings (46 fr. 80 cent.), parce que le vol au-dessous de 40 shillings n'entraînait pas en ce cas la peine de mort.

Vous voyez donc que le vol d'une misérable pièce de 12 sous, vol que la faim a pu faire commettre, qui n'a été accompagné, ni de coups, ni de menaces, est puni de mort par ces lois de sang, et la déportation est la seule peine qu'elles prononcent contre le vol de ce que les hommes ont de plus précieux, le vol d'un enfant! Mais comment se fait-il que ce vol soit si commun dans les

îles Britanniques? Il n'y a point d'année où l'on ne puisse en citer sept ou huit exemples. Il n'y a que très-peu de temps qu'une femme bien mise et annonçant de l'éducation, a été déportée pour ce crime, sans qu'elle ait jamais voulu avouer les motifs qui le lui avaient fait commettre. Une autre qui avait volé une petite fille dans la rue, dit pour sa défense que l'enfant lui avait paru pauvre, qu'elle avait intention de l'adopter, et comme elle l'avait toujours bien traitée, elle ne fut condamnée qu'à un an d'emprisonnement.

Je suis porté à en accuser en grande partie l'usage où sont toutes les familles de substituer tous les biens de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, en ligne directe ou collatérale; de manière que la fille d'un père opulent voit souvent passer toute sa fortune à des cousins éloignés. N'en est-ce pas assez pour engager certaines familles à substituer un enfant étranger à celui qu'elles ont perdu en bas âge? Des gens corrompus ne deviennent-ils pas intéressés à faire disparaître un enfant qui met obstacle à leurs prétentions

intéressées? Comment expliquer autrement, que par la première de ces deux hypothèses, une lettre adressée récemment à la maîtresse sage-femme d'un hospice pour les femmes en couche? On lui demandait de procurer un enfant mâle nouvellement né, ou de quatre à cinq mois tout au plus. Il fallait qu'il eût les yeux noirs, et que la mère consentît à ne jamais savoir ce qu'il deviendrait. On promettait au surplus d'en avoir le plus grand soin, et l'on offrait une bonne récompense, tant à la mère qu'à la sage-femme. Il y a environ dix-huit mois que la malignité espérait pouvoir se repaître du scandale d'un procès dont on menaçait un duc, représentant actuel d'une des plus nobles et des plus riches familles d'Angleterre, et qu'on prétendait pouvoir prouver n'être qu'un enfant étranger, substitué à l'héritier véritable, mort en bas âge. Je ne vous nomme pas ce duc, parce que cette affaire n'ayant pas eu de suite, il est probable que c'était un bruit calomnieux, et je ne veux pas en être le propagateur.

Mais pour vous dédommager de ma dis-

crétion à cet égard, je vais vous raconter les détails d'un vol d'enfant, qui a fait beaucoup de bruit cette année.

Le 8 novembre 1818, la bonne des enfans d'un M. Horsley, jeune fille de dix-sept ans, sortit avec eux. Ces enfans étaient un garçon de trois ans et demi, et une fille de dix-huit mois. Ils étaient placés dans une petite voiture qu'elle traînait sur les trottoirs, usage très-fréquent à Londres, et elle avait elle-même sollicité la permission de faire cette promenade. On lui avait recommandé d'être rentrée à quatre heures, et à cinq heures et demie elle n'était pas de retour. L'inquiétude s'empara des parens; M. Horsley sortit pour faire des recherches et prendre des informations; mais tout ce qu'il apprit, fut que la fille et les enfans avaient passé devant la porte de son épicier, à deux heures et demie.

On juge quelle nuit affreuse passèrent M. et mistress Horsley. Le lendemain, à la pointe du jour, le mari se remit en course, et mit sur pied tous les officiers de police de Londres, qui ne manquent pas d'activité quand on les paie. Ce ne fut pourtant que le mardi sui-

vant qu'il apprit enfin qu'on avait trouvé près de l'hôpital de Lambeth, faubourg de Londres, un enfant du sexe féminin, qui paraissait avoir été abandonné dans une petite voiture. Il y courut aussitôt, reconnut l'équipage, et on lui dit que l'enfant devait être chez lui en ce moment. La petite fille avait été recueillie le dimanche, vers sept heures du soir, par la maîtresse d'un cabaret voisin, qui en avait pris tout le soin possible, jusqu'à ce qu'on pût connaître ses parens; et deux amis de M. Horsley, ayant entendu parler d'un enfant trouvé en cet endroit, s'y étaient rendus aussitôt, avaient reconnu la petite fille, et l'avaient reconduite chez ses parens avec la maîtresse du cabaret, qui n'avait voulu la remettre qu'à eux-mêmes.

C'était un grand bonheur pour un père et une mère que d'avoir retrouvé un de leurs enfans; mais leurs inquiétudes n'en devinrent que plus vives pour le second, car il était assez naturel de supposer, comme ils le firent, qu'il lui était arrivé quelque accident, et que la fille, n'osant reparaître sans lui, avait abandonné la sœur et s'était enfuie. On con-

tinua pourtant les recherches, et, le lendemain, on arrêta la domestique comme elle descendait de la diligence de Birmingham.

Conduite devant le magistrat, elle déclara qu'elle avait rencontré, dans la rue, un étranger avec lequel elle avait causé long-temps; qu'il lui avait proposé de l'épouser, l'avait fait monter dans la diligence de Birmingham, où il devait venir la rejoindre, et s'était chargé de reconduire les enfans chez M. Horsley, et que, ne le voyant pas arriver à Birmingham, elle avait pris le parti de revenir à Londres.

Cette histoire paraissait un roman; mais on sait que les jeunes filles anglaises mordent assez facilement à l'hameçon du mariage: on crut à la bonne foi de celle-ci, et elle ne fut pas inquiétée.

Cependant, différentes circonstances firent soupçonner de ce crime un certain Charles Bennett, qui avait disparu de Londres le même jour. On apprit qu'un homme, dont le signalement ressemblait au sien, s'y était embarqué pour Gravesend, et M. Horsley partit pour cette ville le jeudi suivant, avec un

de ses amis et un officier de police. En y arrivant, ils apprirent d'un postillon qu'il avait conduit sur la route de Douvres un homme accompagné d'un enfant, et qu'il lui avait été recommandé d'aller grand train. Ils parvinrent ainsi à suivre ses traces jusqu'à Douvres, où il s'était embarqué pour Calais, sous le nom de Reynolds. Les vents contraires les retinrent deux jours à Douvres, et, en arrivant à Calais, ils apprirent que Reynolds en était parti pour la Hollande. En consultant toujours les postillons, ils parvinrent à le suivre par Saint-Omer, Cassel, Ypres, Courtray, Gand, Anvers, Breda, Utrecht et Amsterdam, où ils arrivèrent au moment où il venait, leur dit-on, de s'embarquer pour Thorn.

Ils allaient prendre la même route, quand le hasard les instruisit que le soi-disant Reynolds, toujours accompagné d'un enfant, avait quitté le bâtiment faisant voile vers Thorn, pour passer sur un autre, se rendant à Lemmer; et il n'était déjà plus dans cette ville quand ils y arrivèrent. Rennett faisait par calcul ce que fait par instinct un cerf lancé par des chasseurs. Il craignait d'être

poursuivi, et il cherchait à faire perdre ses traccs en les croisant. On l'atteignit enfin à Braake, et il en était temps, car il avait déjà retenu son passage à bord d'un navire destiné pour les Etats-Unis. Deux mots suffirent pour le reste de l'histoire. M. Horsley s'adressa aux magistrats du lieu, conta son aventure, justifia du mandat d'arrêt dont il était porteur contre Rennett; l'enfant, qui le reconnut parfaitement, lui fut rendu le vingt-unième jour après son enlèvement; Rennett fut renvoyé en Angleterre sous bonne garde; son procès fut instruit au commencement de mai devant le tribunal de *l'Old Bayley*, et il fut condamné à la déportation.

On se borna, lors de l'instruction de cette affaire, à prouver le fait de l'enlèvement, ce qui n'était pas difficile, et on ne parla pas des motifs que le coupable avait eus pour commettre ce crime. Il paraît pourtant que Rennett, parent éloigné de M. Horsley, devait être son héritier, si celui-ci mourait sans enfans mâles, et que, n'étant pas encore assez scélérat pour recourir à l'assassinat, il avait voulu faire disparaître, en le dépaysant, un

enfant dont l'existence était un obstacle à sa fortune.

Ce qui me parut fort étonnant dans cette affaire, c'est qu'on n'inquiéta nullement la jeune servante qui, malgré l'histoire invraisemblable qu'elle avait débitée, me semble fortement suspecte d'avoir été complice de Bennett. Il ne fut question d'elle que pour la faire paraître en témoignage contre lui, et pour l'identifier avec l'homme qu'elle avait désigné dans sa première déposition.

LETTRE XIV.

Accidens fréquens dans les rues de Londres. — Quelle en est la cause principale? — Jeunes gens cochers, manie à la mode. — Voiture renversée et jeune dame tuée par l'équipage d'un lord. — Procès contre les journalistes qui ont parlé de cet accident. — Jugement.

Londres, le 6 juin 1819.

Grace aux bienfaisans trottoirs qui garnissent toutes les rues de Londres, et qui, plus larges ou plus étroits, suivant la grandeur des rues, semblent devoir mettre les piétons à l'abri des dangers que les chevaux et les voitures font courir à ceux qui parcourent les rues de Paris, on serait tenté de se croire à l'abri de tous accidens dans la capitale de l'Angleterre. Il n'en est pourtant rien; et chaque jour on en entend citer quelqu'un. Il faut bien traverser les rues pour passer de l'une dans l'autre; et elles sont si larges,

les voitures sont si nombreuses dans certains quartiers, elles vont si vite, les cochers sont si maladroits, qu'on se trouve souvent sous les chevaux avant d'avoir entendu le fatal « gare! »

Ce ne sont pas les honorables cochers de fiacre que j'entends attaquer ici. Leurs confrères parisiens ne marchent point d'un pas plus grave et plus modéré. Si quelquefois ils causent un accident, la faute en est à la bière ou au gin qu'ils ont pris en trop grande quantité, et il ne faut en accuser ni leur cœur, ni les jambes de leurs chevaux, dont l'allure est toujours très-modeste quand ils ne sont pas forcés à sortir de leur caractère par le fouet suspendu sur leur tête, et qui leur donne un mouvement accéléré dont ils sont les premières victimes. Les neuf dixièmes des accidens qui arrivent à Londres sont occasionnés par les voitures des particuliers, et sur ces neuf dixièmes à peine en est-il un dont il faille rendre responsables les cochers de profession; le reste doit être attribué aux soi-disant cochers, c'est-à-dire aux jeunes gens du bon ton, qui se mêlent de

conduire eux-mêmes leur équipage, et dont le nombre est considérable en Angleterre, car vous n'ignorez pas que, depuis un certain temps, il est devenu à la mode de savoir conduire, non pas seulement un cabriolet modestement attelé d'un cheval, mais un phaéton traîné par deux coursiers, ou même une calèche attelée de quatre; enfin, quelqu'une de ces voitures dont les noms sont inconnus en France : un *tandem*, un *tilbury*, une *barouche*, un *landau, etc.*; car je ne veux pas vous en donner une nomenclature complète; et l'on se croit un phœnix de perfection, quand on est en état de jouter de science avec son cocher.

Un de ces automédons, un fils du duc de Marlborough, lord Charles-Spencer Churchill, conduisant ainsi au grand galop un char élégant sur King's Road, et se croyant sans doute Phœbus conduisant le char du soleil, tandis qu'il n'était qu'un maladroit phaéton, renversa une voiture qu'il voulut couper, et une jeune dame, qui s'y trouvait, fut tuée sur la place. Les journaux rendirent compte de cet accident, et n'épargnèrent pas sa seigneurie

en cette occasion. Vous croyez que, pénétré de componction pour le malheur dont il avait été la cause, bien certainement involontaire, le lord garda un modeste silence. Point du tout, il jeta les hauts cris, et intenta des actions en justice contre les journalistes qui s'étaient permis de faire des réflexions sur cet accident.

Il fit citer entre autres, devant la cour du banc du roi, l'éditeur du journal intitulé l'*Examinateur*, qui ne paraît que tous les dimanches, et dirigea contre lui trois chefs d'accusation pour avoir dit : 1°. Qu'il avait occasionné, le 20 mai 1818, la mort d'une jeune femme par suite du train furieux dont il conduisait son *Dennett* (encore un nom de voiture que j'avais oublié.) 2°. Qu'il s'était montré assez peu sensible à ce malheur, pour paraître dans la même soirée au bal d'Almack. 3°. Qu'il avait intenté des actions contre divers journaux pour tirer parti de cet accident.

Ce ne fut que le 3 de ce mois que cette cause fut appelée. A l'appui de sa demande, l'avocat du lord donna lecture des trois ex-

traits suivans de l'*Examinateur*. Je vous les cite en entier, parce que, sans approuver tout ce qu'ils contiennent, j'y trouve d'excellentes réflexions.

Au rédacteur de l'Examinateur.

Londres, le 29 mai 1818.

« Un lecteur de l'Examinateur se flatte que l'éditeur de ce journal ne manquera pas de faire mention dans son prochain numéro de l'accident déplorable arrivé dans King's Road, le mercredi de la semaine dernière, et qui a été occasionné par la manière furieuse et inconsidérée dont un certain jeune seigneur (lord Charles-Spencer Churchill) conduisait son équipage. Deux personnes blessées, une femme précipitée tout à coup dans l'abîme de l'éternité, telles en furent les suites funestes.

« Les témoins entendus devant le juge Coroner ayant complétement prouvé que *ce malheur avait été entièrement causé par la faute de ce seigneur*, (fils du duc de Marlborough) ; ce ne fut qu'avec le dernier dégoût que l'auteur de cette lettre lut dans

le *Morning Post* d'hier, un paragraphe dont l'auteur, après avoir fait allusion à quelques observations sur cette affaire qui ont paru dans le *Times* et le *Morning Chronicle*, dit qu'il est invité, *par autorité*, à déclarer que ce sont des faussetés infâmes et calomnieuses, et qu'on prend des mesures pour en faire punir les auteurs. Or, comme les dépositions faites sous la foi du serment viennent à l'appui des remarques faites dans ces journaux, on ne peut s'empêcher de regarder, comme le comble de l'impudence, cette tentative de l'*autorité* pour empêcher toute information sur cette affaire malheureuse.

« L'auteur de cette lettre appelle l'attention de l'éditeur sur cet objet, convaincu que la conduite de ces patriciens qui, pour attirer l'attention des piétons, exercent leurs talens de cocher, au péril imminent de la partie plus humble et plus prudente de la communauté, mérite la réprobation publique. »

« T. S. »

« Nous avons fait mention, il n'y a pas long-temps, de la mort épouvantable de

miss Sherwin qui fut renversée d'une chaise, par suite de la manière dont lord S. Churchill conduisait la sienne. Nous sommes informés, mais nous pouvons à peine le croire, que ce jeune seigneur, quoique instruit de la mort déplorable de cette jeune dame, se montra dans un bal public le soir même de cette catastrophe. »

« Le très-honorable Charles-Spencer Churchill, communément appelé lord Charles-Spencer Churchill, fils du duc de Marlborough, a jugé à propos d'intenter diverses actions contre des journalistes, pour avoir, en rendant compte du triste accident arrivé dans King's Road, attribué ce malheur au train furieux dont ce jeune seigneur conduisait sa voiture. Tel est leur crime, et tel est le système adopté par ce jeune lord pour se justifier de cette accusation.

« Il se trouve des gens qui attribuent cette marche un peu vive de lord Churchill à l'élection générale. Il s'était gracieusement offert pour représenter au parlement les bons habitans de Saint-Alban, et il n'é-

tait pas le seul candidat, car quelques électeurs étaient d'avis qu'on pouvait trouver une tête plus sage pour remplir cette place. Or, dans une telle crise, se trouver accusé de ne pas être en état de conduire un *tilbury*, quand on désire passer pour capable d'aider à conduire le timon de l'Etat, c'est sans doute une chose très-fâcheuse. Ensuite, comment s'attendre que les électeurs donnent leur voix à un jeune homme dont le nom ne leur est parvenu que d'une manière désagréable, sous des paragraphes de journaux intitulés « galop forcé » ou « accidens et délits »? Il fallait donc donner à cette affaire une tournure différente, et surtout imposer silence à la presse pendant quelque temps.

« Tout cela est possible ; mais d'autres sont portés à penser que sa seigneurie n'a pas le bonheur de recevoir les conseils d'un homme prudent : ils s'imaginent que dans la confusion du moment, il peut avoir consulté son palefrenier, avoir eu recours à quelque avocat amateur, ou à quelque marquis querelleur. Quoi qu'il en soit, il est clair qu'il a

suivi des conseils fort imprudens ; car il peut être bien certain que le seul fruit qu'il retirera de ses procédures, sera un mémoire de frais d'une aune de longueur (chose formidable à notre avis), et probablement la perte de l'honneur qu'il aurait pu avoir de siéger dans la chambre des communes ; honneur qui, comme le noble père de sa seigneurie aurait pu l'en informer, parmi d'autres avantages d'une nature plus relevée, offre particulièrement celui de garantir l'individu qui en est revêtu, de pouvoir être arrêté pour dettes.

« Quelques légères erreurs qu'il ait pu se glisser dans les journaux, dans le compte qu'ils ont rendu de cet accident, nous sommes informés que voici les faits qui ont été prouvés : Que sa seigneurie n'allait pas, comme elle l'affirme, *à un pas modéré;* mais que ce fut sa course *immodérée,* et sa fantaisie bien déterminée de couper la chaise de M. Tooke qui marchait tranquillement devant le tilbury du jeune lord, qui occasionna cet accident, et causa la mort de miss Sherwin. La chaise de M. Tooke ayant été renversée, cette mal-

heureuse dame se trouva embarrassée dans les rênes, fut traînée pendant plus de trois cents pas, eut le corps déchiré d'une manière effroyable, et la tête littéralement fracassée.

« Quant à ce que les hommes de loi ont la malice de dire, qu'on accuse sa seigneurie de meurtre volontaire, quel est le journal qui a dit quelque chose de semblable? Qui pourrait supposer qu'un individu, revêtu de la forme humaine, est sorti de chez lui déterminé à causer la mort d'un être qui lui est entièrement étranger? Non; l'accusation intentée contre lui, c'est que, par suite du train impétueux dont il allait, une dame a été horriblement effrayée, un homme a été grièvement blessé, et une demoiselle a perdu la vie avec des circonstances révoltantes. Et maintenant, au lieu de paraître touchée de regret de cette catastrophe, sa seigneurie prend une attitude menaçante, et paraît même disposée, en intentant une action en dommages et intérêts, à faire son profit de cet événement fatal. En vérité, toute cette affaire nous paraît d'une nature vraiment dégoûtante, et nous ne pouvons nous empêcher de croire

que, lorsque sa seigneurie sera arrivée à un âge de discrétion, elle n'y réfléchira qu'avec regret et chagrin. »

Après avoir donné lecture de ces extraits à la cour, l'avocat de lord Churchill annonça que son noble client, en intentant cette action, était bien loin d'avoir en vue les dommages et intérêts que le jury pourrait lui accorder, et que son seul but était de se disculper des imputations odieuses qui avaient été faites contre lui. Il fit ensuite entendre, comme témoin, le valet qui accompagnait son maître, et qui déclara que, dans son opinion, la mort de miss Sherwin avait été occasionnée, parce que M. Tooke ne savait pas conduire une chaise; il fut pourtant forcé d'avouer que ce lord avait voulu passer entre la voiture de M. Tooke et une autre qui s'avançait en sens inverse, et que, s'il avait attendu quelques instans, l'accident ne serait pas arrivé. On prouva ensuite que lord Churchill n'avait pas été dans la soirée au bal d'Almack. On ne dit pas comment il la passa; sans doute à gémir sur les suites de son imprudence.

Je n'entrerai pas dans le détail des moyens que le journaliste employa pour sa justification ; je vous dirai seulement qu'il fit entendre des témoins qui déposèrent que le jeune lord conduisait son *dennett* sur King's Road d'un train à faire douze à quatorze milles par heure, quand l'accident était arrivé.

Après deux heures de délibération, le jury déclara que le défendeur s'était justifié du premier chef d'accusation ; mais qu'il était coupable en raison du second et du troisième, pour lesquels il accorda au noble lord 50 liv. de dommages et intérêts.

Ainsi donc, puisque lord Churchill, d'après son avocat, avait pour but d'obtenir, non de l'argent, mais une réparation d'honneur, il a complétement échoué ; car il lui a été accordé une misérable somme de 50 liv. pour le second et le troisième objets de sa plainte, qui n'en étaient qu'un accessoire, et la déclaration du jury le frappe de la tache ineffaçable d'avoir causé la mort d'une malheureuse jeune personne, puisqu'elle proclame le journaliste non coupable d'en avoir fait l'assertion.

On assure que le noble lord a renoncé à donner suite aux plaintes qu'il avait rendues contre d'autres journalistes. Espérons que cette leçon lui sera utile, qu'il cherchera à acquérir des talens plus honorables que celui de cocher, et que cet exemple ne sera pas infructueux pour les jeunes gens à la mode, qui se constituent les rivaux de leurs jockeys.

LETTRE XV.

Faiblesse de la Police en Angleterre. — Désordres dans les Foires. — Sociétés pour la suppression du Vice et de la Mendicité. — Abus et Vexations qui en résultent. — Le Nègre mendiant. — L'Enfant et le Singe. — Les Interprètes en défaut.

Londres, le 12 juin 1819.

Plus on passe de temps en Angleterre, plus on a d'occasions de reconnaître l'excellence du système de police adopté dans ce pays de penseurs....... j'ai manqué dire de songe-creux. Des spectacles à la porte desquels on s'étouffe, parce que la liberté ne permet pas que des gardes y maintiennent l'ordre; des rues où l'on rencontre des brigands qui commencent par vous assommer, pour vous dévaliser plus facilement ensuite, parce qu'il ne s'y trouve que, pour assurer la tranquillité publique, des vieillards n'ayant d'autres armes qu'un

bâton, dont souvent ils ont besoin pour se soutenir, une lanterne qui ne sert qu'à les faire apercevoir de plus loin par les brigands, et une crecelle qui leur est fort utile pour appeler à leur secours des confrères qui ne sont ni plus vigoureux, ni plus ingambes; des cabaretiers qui vous empoisonnent, en vous vendant de mauvaise bière et des liqueurs spiritueuses encore pires, parce que, par suite du détestable système adopté pour leur accorder la permission d'ouvrir boutique, ils ne peuvent s'approvisionner chez le fabricant qui fournit la meilleure marchandise, mais sont forcés de prendre tout ce qu'ils débitent chez le petit tyran dont ils dépendent; des rues couvertes d'une boue épaisse, parce que, sous prétexte que les trottoirs suffisent aux piétons, on regarde comme inutile de les balayer; des mendians qui vous assaillent à chaque pas, quoique le riche soit ruiné par la taxe imposée au profit du pauvre, parce que la répartition des secours est mal faite; des vieillards indigens, malades, infirmes, inhumainement renvoyés d'une paroisse à l'autre, parce qu'il ne leur est dû des secours que dans celle

où ils ont acquis domicile; des criminels échappant à la justice, quand ceux qui ont à s'en plaindre, retenus par la crainte des complices ou d'une vengeance subséquente, ne se présentent pas pour les poursuivre, parce qu'il n'existe pas en Angleterre de ministère public chargé d'office de la répression des crimes et des délits; d'anciens abus maintenus avec opiniâtreté, parce qu'ils sont consacrés par le temps; tout cela suffit, je crois, pour annoncer une police encore au berceau; car si elle était dans sa décrépitude, on remarquerait au moins encore, en elle, quelques traces de son ancienne virilité.

Mais rien ne prouve mieux son état de faiblesse, d'inertie, de nullité, que ce qui se passe dans les foires des environs de Londres, et même dans celle qui se tient en cette ville, dans Smithfield, à la Saint-Barthélemy : c'est le rendez-vous des brigands, des filous et des filles de mauvaise vie de la capitale, ce qui n'étonnera personne; mais ce qui surprendra tout le monde, ce qu'on aura peine à croire, et ce qui est pourtant littéralement vrai, c'est qu'en pareille occasion ils bravent

ouvertement la police, se réunissent par troupes de vingt à cinquante, attaquent de vive force celui qu'ils veulent dépouiller, le battent et le maltraitent sans pitié s'il fait résistance, et souvent même sans qu'il en fasse, et se permettent d'insulter, de la manière la plus grossière et la plus indécente, les femmes honnêtes assez imprudentes pour céder à la curiosité qui les attire en ces lieux. Or, devineriez-vous quel moyen on a imaginé pour arrêter ces désordres? La police sent que son bras est impuissant pour empêcher le mal, et elle abat l'arbre qui n'aurait besoin que d'être élagué; elle coupe le nœud qu'il s'agirait de dénouer : déjà plusieurs de ces foires ont été supprimées, et l'on parle de supprimer aussi celles qui subsistent encore. Le peuple a pourtant en Angleterre si peu d'occasions de se divertir, que c'est presque une inhumanité que de le priver du petit nombre qu'il en peut trouver; mais il faudrait pouvoir veiller à sa sûreté, et la garantir d'une manière efficace.

Une des principales causes du défaut de police à Londres, c'est le manque d'unité;

c'est qu'il ne s'y trouve pas un point central d'où partent tous les ordres, et où l'on veille à leur exécution. Il existe en cette ville huit tribunaux, ou bureaux de police, non compris celui qui est chargé de celle de la Tamise, tous indépendans les uns des autres, et n'ayant à rendre qu'un compte sommaire et insignifiant au ministre de l'intérieur. Ils ont à leurs ordres des légions de suppôts et d'alguasils, sous les noms d'officiers, de constables, de patrouilles, etc.; chaque paroisse fait faire en outre la police de nuit dans son arrondissement, par de nombreux watchmans; mais toutes ces polices, loin de s'entr'aider, ne font souvent que se nuire par jalousie. Les employés de la police d'un bureau ou d'une paroisse ne se mêlent en aucune manière de ce qui se passe dans un arrondissement voisin; les magistrats n'ont aucun rapport, aucune correspondance entre eux, de sorte que le brigand poursuivi dans un quartier, pour ses déprédations, n'a quelquefois besoin que d'en changer pour échapper au châtiment qu'il mérite.

C'est probablement par suite de cette in-

suffisance notoire, de cette impuissance morale de la police, qu'il s'est établi à Londres une société pour la suppression du vice, et une autre pour la suppression de la mendicité. Malgré les soins officieux de ces deux sociétés, qui ont aussi une espèce de police composée d'espions et de délateurs, il n'est aucune ville où le vice soit plus répandu et se montre plus à découvert, et où la mendicité ait poussé de plus profondes racines, que dans la capitale des îles britanniques. On peut donc dire que leurs efforts n'ont abouti jusqu'à présent qu'à quelques vexations particulières, sans qu'il en ait résulté aucun effet utile. Ainsi la première a fait condamner à une amende quelques marchands qui avaient vendu des gravures indécentes, quelques débitans de tabatières sur le couvercle desquelles étaient gravés des sujets licencieux. Mais comment ses agens parvenaient-ils à en avoir connaissance? C'était souvent en entrant dans les boutiques qu'ils suspectaient; en sollicitant les marchands de leur fournir de ces objets prohibés; et ils allaient ensuite les dénoncer aux

magistrats. Cette conduite me paraît un abus de confiance répréhensible, presque aussi blâmable que celui dont se rendent coupables les officiers de police qui fournissent à des malheureux les moyens de se livrer au crime, pour avoir le plaisir de les livrer ensuite à la justice, ce qui est arrivé plusieurs fois à Londres, et ce qu'on a vu aussi dans un autre pays que vous connaissez aussi-bien que moi. Quelques tabatières indécentes, quelques gravures cachées dans le fond d'une boutique, ne sont pas aussi funestes aux mœurs que les troupeaux de prostituées qui infestent, le jour comme la nuit, toutes les rues de la capitale.

Une jeune fille séduite, et abandonnée ensuite par son séducteur, se trouvant sans ressource, et ne pouvant se résoudre, malgré la première faute qu'elle avait commise, à manger le pain de l'infamie, s'adressa à sa paroisse pour en obtenir des secours. On la fit enfermer à Bridewel, lieu de détention des femmes de mauvaise vie. Au bout de huit jours on l'en fit sortir; elle se retrouva dans le même dénûment, s'adressa de nou-

veau à la paroisse; et le comité, refusant de rien faire pour elle, lui dit qu'elle n'avait qu'à « gagner son pain comme le font les autres filles. » A coup sûr, celui qui fit cette réponse était plus coupable que le marchand d'une tabatière ou d'une estampe un peu libres.

Les efforts de la société, pour la suppression de la mendicité, ne sont pas beaucoup mieux dirigés, et elle provoque souvent la punition de malheureux qui mériteraient, je ne dirai pas l'indulgence, mais la compassion. N'est-ce pas une sorte de persécution que d'avoir fait traduire comme mendiant et vagabond, devant un tribunal de police, un malheureux nègre qui se plaçait tous les jours devant la porte d'une auberge fréquentée, à l'enseigne du Cheval blanc, tenant en main des traités religieux, à un sou (1), qu'il cherchait à vendre aux passans? je crois bien que c'était une manière indirecte de solliciter la charité; mais elle

(1) Voyez Un an de séjour à Londres, chapitre IX.

était aussi innocente que celle des femmes qui, à chaque coin de rue, vous proposent de leur acheter des allumettes, et dont le fonds de boutique n'en contient qu'une demi-douzaine qu'elles portent étalées dans la main en forme d'éventail.

Il en fut pourtant quitte pour une réprimande, et le magistrat le fit mettre en liberté, sur la promesse qu'il fit de ne plus étaler sa pieuse marchandise à la porte du Cheval blanc. Mais un pauvre enfant de douze ans ne s'en tira pas à si bon marché. Il promenait dans les rues un singe auquel il faisait exécuter des tours qui arrachaient quelques sous à la pitié des spectateurs. Traduit en justice comme mendiant et vagabond, à la requête de la même société, il fut condamné à l'emprisonnement ; je crois même qu'on y ajouta un accompagnement de fustigation.

Ce jugement fit quelque bruit : on le trouva dur et injuste, et je crois qu'on avait raison, car cet enfant exerçait une industrie licite. Aurait-on préféré qu'il s'enrolât dans les bandes d'enfans voleurs qui infestent les rues de Londres ? On dit, pour excuser le

zèle ardent de la société et la rigueur du magistrat, qu'il existait alors dans la capitale huit ou dix enfans promenant des singes, des marmottes, etc., et qui n'étaient que les agens d'un homme qui faisait son bénéfice de leurs profits. Mais si ce genre de spéculation doit être interdit chez un peuple spéculateur par essence, il me semble que c'était le chef de l'entreprise qu'il fallait punir, plutôt que celui qui n'en était que l'agent subalterne.

Cet enfant était, dit-on, Italien, et ne savait pas un mot d'anglais. Il est probable qu'on eut recours, pour s'en assurer, au même moyen qu'on employa à l'égard d'un jeune homme de dix-sept ans, arrêté aussi comme vagabond. Il parlait une langue que personne ne comprenait. Dix ou douze interprètes qu'on fit venir successivement, déclarèrent leur insuffisance. Enfin le lord maire, espèce de petit Salomon pour la sagesse, eut recours à son moyen favori, la fustigation; et dès que ce spécifique fut appliqué, le jeune imposteur s'exprima en fort bon anglais.

LETTRE XVI.

Emeute dans Bernard-Street. — Fenêtres brisées. — Cause de ce désordre. — Assemblée à la cour. — Costume de cour. — Buckingham-House. — Journaux du lendemain.

Londres, le 18 juin 1819.

Londres vient encore d'être témoin d'une de ces scènes qui font la honte de la police de cette ville, ou, pour mieux dire, qui en prouvent la nullité. Sortant de chez moi, le 11 de ce mois dans la soirée, pour aller au théâtre de Sadlers-Wells, je voulus passer par Bernard-Street, grande et belle rue qui conduit de Russel-Square à l'hopital des Enfans-Trouvés; mais, malgré sa largeur, elle était tellement encombrée de populace qu'il était impossible de la traverser, et l'on poussait des cris dont le bruit était tel, qu'ayant demandé la cause de ce tumulte, je n'entendis pas plus la réponse qui me fut faite,

que celui à qui je m'adressais n'avait probablement entendu ma question.

Je me tins à une distance respectueuse de la foule, car elle n'est agréable en aucun pays et surtout à Londres, et je montai quatre marches qui conduisaient à la porte d'une maison du Square, de sorte que, dominant par-dessus toutes les têtes, je pus voir ce qui se passait. On dirigeait une attaque très-sérieuse contre une grande et belle maison, n° 1; les pierres roulaient de toutes parts; il n'y restait pas un vestige même du bois des croisées au rez de chaussée et au premier étage, et toutes les vitres du second et du troisième étaient brisées. Je ne sais où l'on pouvait avoir pris la boue dont les murs étaient couverts; mais le peuple de Londres est d'une industrie sans égale dans ces occasions, et je crois qu'on allait ramasser toutes les immondices du quartier pour les jeter dans la maison par les fenêtres brisées. Cette effervescence populaire dura assez long-temps; enfin le bruit diminua, la foule se dispersa, grâce, dit-on, aux efforts des officiers de police, mais plutôt, je crois, parce qu'il ne

restait plus rien à briser, et qu'on manquait de pierres et de boue.

Je pus alors m'informer de la cause de cette espèce d'émeute, et voici les détails que j'appris.

Cette maison appartient à M. Crisp qui y demeure avec sa femme. Il y a environ un an, une malheureuse servante qui nettoyait les vitres des fenêtres du second étage, ayant eu l'imprudence de se placer debout en dehors, sur l'appui d'une croisée, se laissa tomber dans la petite cour souterraine et extérieure qui est devant presque toutes les maisons, et qui est séparée de la rue par une grille en fer. Elle fut tuée sur la place. Le peuple accusa mistress Crisp d'avoir forcé cette fille à faire cette besogne dangereuse; cette dame assura, au contraire, qu'elle lui avait bien recommandé de ne pas s'exposer au dehors des croisées. On ne pouvait consulter la défunte pour connaître la vérité, et le jury, chargé de prononcer sur les causes de sa mort, la déclara accidentelle.

Quoi qu'il en soit, mistress Crisp, mécon-

tente, à ce qu'il paraît, d'une servante, lui donna son congé le 11 après midi, et lui paya ses gages. Cette fille, au lieu de se retirer paisiblement, descendit dans la petite cour dont j'ai déjà parlé, et se mit à pousser des cris et des sanglots qui occasionnèrent un attroupement. M. Crisp fut obligé d'envoyer chercher un officier de police qui emmena cette fille; mais celle-ci, chemin faisant, continua ses pleurs et ses cris, et se plaignit d'avoir été cruellement battue par sa maîtresse. La populace, qui s'était amassée en foule, entendit ses plaintes; quelques personnes rapprochèrent cet événement de celui beaucoup plus malheureux qui était arrivé un an auparavant; on se mit à vomir des imprécations contre mistress Crisp, et l'on finit par passer des injures aux voies de fait.

J'allai revoir cette maison quelques jours après. Elle était inhabitée, et l'on m'assura qu'elle était inhabitable. Les pierres, la boue et les immondices de toute espèce qu'on y avait jetées avec profusion, avaient brisé ou gâté tout le mobilier qui garnissait les pièces don-

nant sur la rue, pièces qui, en Angleterre, sont toujours les plus belles et les plus grandes. Il était indispensable de les renouveler en totalité, de mettre de nouveaux papiers, de repeindre les boiseries, etc. Tels sont les fruits de la liberté anglaise, ou plutôt du système de police qui est si vicieux, que le mal n'est jamais prévenu, que rarement il est arrêté, et que les moyens de répression ne sont mis en usage que lorsqu'il est consommé.

J'eus, à la même époque, un spectacle un peu plus gai. La princesse Augusta, l'aînée de celles des princesses royales d'Angleterre, qui ne sont pas encore mariées, tenait une cour à Buckingham-House, ce qui n'avait pas eu lieu depuis la mort de la reine. La célébration du jour de la naissance du prince régent en était le motif.

C'est dans ces assemblées que se font les présentations à la cour. Toutes les personnes qui ont déjà été présentées, et qui se trouvent à Londres quand cette cérémonie a lieu, se font un devoir d'y assister. On fait une

révérence à celle qui préside ; on lui baise la main, et l'on fait ensuite place aux autres. Trois ou quatre heures ne suffisent pas pour ce cérémonial qui est très-fatigant pour la princesse présidente. On commença à arriver à midi, et à cinq heures on arrivait encore. Les dames ne peuvent y paraître qu'en habit de cour, c'est-à-dire, en robes à queue, et à grandspaniers, semblables à ceux que portaient nos bisaïeules. Mais comme le génie féminin cherche toujours à donner un air moderne à tout ce qui est antique, on a adapté à ces robes à paniers des tailles si courtes, que j'en ai vu qui n'avaient que la largeur d'un ruban, de manière que les paniers remontent si haut, que les pauvres femmes ne savent que faire de leurs bras, et sont obligées de marcher la poitrine enfoncée, et les épaules encore plus en avant que de coutume. Une parure complète de cour coûte de 100 à 150 guinées, et il est rare qu'on la fasse servir deux fois. Les hommes portent le costume de leur état ; les magistrats, la robe et la perruque à la Louis XIV ; les militaires l'uniforme ; et ceux qui n'ont pas de

profession, l'habit français, surchargé de broderies.

Buckingham-House, qu'on nomme aussi le Palais de la reine, est une grande maison bâtie en briques, ayant neuf croisées de face, et flanquée de deux corps de bâtimens en ailes. Elle fut construite, en 1703, par le duc de Buckingham, et achetée par le roi en 1761. En 1775, un acte du parlement la désigna pour servir à la résidence de la reine, dans le cas où elle survivrait à son auguste époux. Elle est située à l'extrémité occidentale de St.-James-Park, au bout de Green-Park, et de très-grands jardins y sont joints. On dit que les distributions intérieures en sont très-incommodes; mais c'est le défaut ordinaire de toutes les maisons anglaises, où tout est sacrifié à la nécessité d'avoir de grands et beaux salons. Le reste n'est qu'un accessoire dont on s'inquiète peu; et une femme de chambre, à Paris, couche souvent dans une chambre plus commode et mieux meublée, qu'une petite maîtresse à Londres.

Sur la route que les voitures devaient sui-

vre dans Saint-James Park pour se rendre à Buckingham-House, des cavaliers étaient stationnés de quinze en quinze pas; j'ignore pourquoi, car ils ne se mêlaient nullement d'établir l'ordre et de faire la police; chacun pouvait traverser à son gré la file des voitures. Quelques constables, parsemés çà et là dans les rues adjacentes, ne s'y trouvaient que pour surveiller les filous. Je vis une femme du peuple, ivre, se jeter, de propos délibéré, vis-à-vis des plus beaux équipages qui arrivaient, faire aux cochers des gestes menaçans pour les obliger à se détourner, les y forcer effectivement, et tout cela sans que personne songeât à la réprimer. La foule était immense, et il arriva, suivant l'usage, plusieurs accidens. Je vis passer, dans Bond-street, un homme qu'on transportait sur un brancard : une voiture lui avait passé sur le corps, et il paraissait expirant.

Ce qui me surprit le plus, ce fut le grand nombre de chaises à porteurs que je rencontrai, et qui étaient ordinairement précédées et suivies par une demi-douzaine de laquais en grande livrée. Les femmes qui s'y trou-

vaient, enfoncées jusqu'aux épaules dans leurs grands paniers, en remplissaient toute la capacité, et semblaient un amas confus de vêtemens qu'on y avait entassés, surmontés d'une tête de poupée, bien coiffée et bien fardée. Des hommes même avaient choisi ce singulier équipage, et j'y remarquai un des premiers magistrats de Londres, dont la perruque *in-folio* excitait la gaîté de la populace qui l'accompagnait.

Le lendemain matin, les journaux étaient fort intéressans....... pour les couturières et les marchandes de modes. Leurs immenses colonnes n'étaient remplies que du détail de la toilette des dames qui avaient paru à la cour. Le *Morning Post* en donna même un supplément le surlendemain; on les y voyait figurer l'une après l'autre, comme les personnages d'une lanterne magique. Il est sans doute fort intéressant, pour le public, de savoir que lady Castlereagh avait une robe en satin bleu de ciel; que mistress Canning était en satin blanc; que telle miss portait des perles et telle autre des diamans. Mais on m'assure que les nobles ladys se trouveraient fort of-

fensées, si leurs marchandes de modes n'envoyaient pas le détail de leur parure à tous les journaux ; et je ne pourrais citer que le *Times* qui ait le bon esprit de ne pas charger ses feuilles de cette fastidieuse description.

LETTRE XVII.

Clôture des grands Spectacles. — L'Opéra. — Madame Bellochi. — Le marchand d'esclaves, ballet. — Dupont. — Drury-Lane. — Brutus, tragédie. — La Suisse, tragédie, par miss Porter. — Covent-Garden. — Evadné, tragédie. — Mistress Siddons. — Prologues et Épilogues. — Représentations à bénéfice.

Londres, le 30 juin 1819.

C'est à la fin de ce mois que finit à Londres l'année théâtrale pour les trois grands spectacles. J'ai dessein aujourd'hui de vous dire un mot de chacun d'eux, et il me semble juste de commencer par l'Opéra : *Ab Jove principium.*

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'on n'y joue que des opéras italiens et des ballets ; vous le savez comme moi. On est toujours sûr d'y trouver place ; le prix en est si cher, que ce spectacle n'est fréquenté habituelle-

ment que par ceux qui ont le moyen de s'ennuyer à grands frais, et que le plaisir de pouvoir dire le lendemain : « j'étais hier à l'Opéra, » dédommage suffisamment d'y avoir bâillé la veille.

De toute la troupe italienne, je crois que madame Bellochi est à peu près la seule que vous ne connaissiez pas. Elle a remplacé madame Fodor, et, de bonne foi, elle ne la fait pas regretter ; c'est une excellente cantatrice, et, ce qui est rare dans une *prima dona,* c'est qu'elle est en même temps bonne actrice. Elle est toujours en scène ; elle ne sacrifie pas le jeu à la musique, et elle ne cherche pas, comme tant d'autres, à embellir Mozart et Paësiello ; aussi brille-t-elle moins dans un concert que sur le théâtre. Sur trente concerts dans lesquels elle a chanté l'hiver dernier, il y en a vingt-cinq où elle a répété un air assez insignifiant de Rossini, *Del piacer mi balza il cuor.* On ne peut dire que ce soit défaut de moyens ; mais pourquoi donc ne choisit-elle pas des morceaux plus saillans ? Pourquoi ne les varie-t-elle pas da-

vantage? Au surplus, c'est un tort qu'elle partage avec madame Catalani.

La seule cantatrice qu'on puisse citer après elle, est la signora Corry, jeune personne qui n'a, dit-on, que dix-sept ans. Elle a une voix agréable, de la méthode, et elle promet d'avoir un jour un talent distingué..... dans le chant, car je doute qu'elle devienne jamais actrice, même médiocre.

Garcia, premier chanteur, est trop connu en France pour que je vous en parle ici. Après lui, viennent Begrez, élève du Conservatoire, et Ambrogetti, bouffon outré, chanteur sans voix, qui, sifflé sur presque tous les théâtres de l'Europe, est venu rétablir sa réputation en Angleterre. Il a réussi, je ne saurais dire pourquoi ni comment, dans le rôle de don Juan, et il est parvenu quelquefois à faire rire les Anglais, ce qui n'est pas une petite affaire.

Quant aux autres, ce que je puis faire de mieux pour eux, c'est de n'en point parler.

Le corps de ballet est assez médiocre cette année; mais il lui est arrivé en avril une excellente recrue dans la personne de Duport.

Je ne trouve pourtant pas qu'il ait rien gagné depuis son départ de France ; je serais même tenté de croire que l'air glacial du nord a un peu engourdi sa vivacité naturelle. Il n'était pas connu à Londres, et le jour où il parût pour la première fois sur le théâtre de l'Opéra, était aussi marqué par le début d'un danseur ignoré. Quand Duport se présenta sur la scène, on le prit pour le débutant inconnu, et il ne fut pas salué par ce feu roulant d'applaudissemens qui annoncent toujours un illustre saltimbanque. Mais il se fit reconnaître par ses prouesses ; *vera incessu patuit dea*, et les bravos unanimes, dont les voûtes retentirent, le dédommagèrent du froid accueil qui devait le glacer, plus que tous les frimas de la Russie.

Vers la mi-mars, on donna à l'Opéra un nouveau ballet, intitulé « le Marchand d'Esclaves. » Le sujet de cette bagatelle n'est presque rien : un prince de l'Orient, fatigué des beautés de son sérail, veut en avoir de nouvelles. Un marchand lui en présente, et l'on fait exécuter à chacune d'elles la danse de son pays. Le sultan n'est ému ni par le vif

boléro, ni par la walse voluptueuse, ni par la séduisante gavotte; il réserve le mouchoir pour celle qui danse l'anglaise, et la pièce finit par ce trait de modestie nationale.

Drury-Lane a continué cette année à descendre peu à peu vers le séjour de la paix et de la tranquillité, la nuit du tombeau; et ce spectacle a été obligé de fermer dès le 8 de ce mois, en dépit du jeu « étonnamment sublime » de M. Kean, et malgré le succès de *Brutus*, tragédie dont l'action commence avant la mort de Lucrèce, et finit après celle des fils de Brutus; elle eut cinquante-une représentations successives. On rendit à l'auteur de cette pièce le même service qu'on avait rendu en France à M. Etienne, lorsqu'il donna ses *Deux Gendres*. Quelques antiquaires s'avisèrent d'aller déterrer une vieille tragédie ignorée, oubliée, une espèce de *Conaxa*, et prouvèrent qu'il l'avait mise à contribution d'une manière un peu forte. Il avait fait, en outre, quelques petits pillages de part et d'autre, de sorte qu'en définitif il reste dans cette pièce peu de choses qui soient sa propriété incontestable.

La Suisse, tragédie, par miss Jane Porter, ne réussit pas de même. Le succès que ses romans avaient obtenu, faisait croire qu'elle pourrait également cueillir la palme tragique; mais jamais chute ne fut plus complète. Cette pièce fut accueillie à peu près comme le furent ensuite *les Italiens*, dont je vous ai déjà parlé, et on joua les deux derniers actes en pantomime. On assure qu'elle dut en partie cet échec à la bienveillance de M. Kean, qui, dit-on, avait eu avec elle quelques altercations. Il resta constamment au-dessous de lui-même, et joua avec tant de négligence le rôle dont il était chargé, que plusieurs voix s'élevèrent du parterre, à différentes reprises, pour lui en faire le reproche; mais c'était le roc inébranlable dont parle Virgile, et sur lequel les flots mugissans viennent se briser en vain. On aurait dit qu'il ne pouvait croire que ces cris osassent s'adresser à lui. Ce fut ainsi que je vis, il y a quelques années, certain acteur du théâtre Feydeau, qui y est encore aujourd'hui, entendant des sifflets au milieu d'une ariette qu'il chantait, se retourner pour voir si quelque malheureux chien

ne traversait pas le théâtre, ou si quelque tête indiscrète ne s'avançait pas trop des coulisses sur la scène, ne pouvant s'imaginer que ce concert désagréable fût à son adresse.

Après la clôture de Drury-Lane, les acteurs se réunirent au théâtre d'Hay-Market, pour donner à leur profit quelques représentations. On remarqua qu'ils commencèrent par « le Pauvre Gentilhomme, » sujet bien choisi pour un spectacle mourant de pauvreté.

Covent-Garden continue à prospérer, et a été infiniment plus suivi que Drury-Lane. On y trouve, en général, de meilleurs acteurs, et surtout plus d'ensemble. La raison en est simple, il est mieux administré. C'est un état monarchique; un directeur est maître absolu, et son intérêt garantit qu'il fera un usage prudent de son autorité. Drury-Lane, au contraire, est une oligarchie en proie aux factions. Un comité, un sous-comité, un directeur, tout cela en guerre perpétuelle: comment pouvoir espérer du succès?

Beaucoup de pièces ont réussi cette année

à Covent-Garden, entre autres « la Jeune Prude, » mise en comédie. Evadné est la tragédie qui a obtenu le plus de succès. Le dénoûment en est heureux : le crime est puni, la vertu triomphe; chose assez rare dans une tragédie anglaise.

Covent-Garden a aussi un corps de ballet, et c'est le meilleur de Londres après celui de l'Opéra. A tous les spectacles, la majeure partie des danseurs et des danseuses sont Français; circonstance un peu mortifiante pour la vanité nationale; mais elle se console en disant que c'est à Londres qu'on trouve aujourd'hui les meilleurs danseurs français : laissons-lui cette innocente satisfaction.

Mistress Siddons, qui a fait si long-temps le principal ornement de ce théâtre, y a reparu, cette année, dans la représentation donnée au bénéfice de Charles Kemble, son neveu, à ce que je crois, et elle a prouvé qu'elle possède encore les talens qui faisaient, il y a quelques années, les délices du public. C'est, je crois, la première fois qu'on ait vu à Londres les musiciens céder l'orchestre aux spectateurs; mais le public avait été averti

de cette innovation par les affiches ; sans quoi, il est fort douteux qu'il l'eût soufferte.

Les Anglais ont banni de leur théâtre les unités de la tragédie grecque, mais ils ont conservé les prologues de la comédie latine, et ils ont remplacé le *Vos valete et plaudite*, qui les terminait, par un épilogue qui, pour l'ordinaire, est d'un genre badin et quelquefois burlesque, même après les tragédies les plus noires. On remarqua, comme une innovation singulière, que *les Italiens* n'eussent pas été précédés du prologue d'usage, qui est aussi obligé qu'un récitatif à l'Opéra, ou un couplet d'annonce au Vaudeville. Une chose assez remarquable, c'est que jamais le prologue ni l'épilogue ne sont écrits par l'auteur de la pièce, et quelque succès qu'elle obtienne, jamais après la représentation on ne demande le nom de l'auteur, jamais les affiches ne l'annoncent. Souvent il est connu d'avance, et quelquefois les journaux le font connaître le lendemain. Un acteur a beau enlever tous les suffrages dans un rôle, il n'est pas d'usage de le faire reparaître après la pièce pour lui prodiguer de nouveaux

applaudissemens. Je crois même que Kean est le seul qui ait obtenu cet honneur, s'il faut donner ce nom à ce qui peut n'être que le résultat d'une cabale formée par une poignée de partisans d'un acteur. Il est rare qu'une pièce nouvelle ne soit pas entendue jusqu'à la fin. Ce n'est qu'après la représentation, lorsqu'un acteur paraît pour annoncer qu'elle sera jouée tel jour une seconde fois, que les sifflets ou plutôt les murmures et les cris proclament que le public ne veut pas la revoir, et sa volonté est un jugement sans appel. Souvent on fait comparaître le directeur : celui-ci adresse un discours au parterre, cherche à composer, demande une seconde épreuve, et si l'opposition est trop violente, finit par annoncer que la pièce ne reparaîtra plus.

Un usage général en Angleterre, est d'accorder à chaque acteur, à la fin de l'année théâtrale, une représentation à son bénéfice, avantage qui entre en considération dans la fixation de ses appointemens. Mais on ne l'accorde en entier qu'aux premiers sujets. Les autres ont quelquefois une représenta-

tion pour deux, pour trois, même pour quatre, suivant le degré de leur mérite et de leur utilité. Il y en a même une au profit des ouvreurs de loges, qui par-là sont en quelque sorte assimilés aux héros comiques et tragiques, dont ils sont les humbles serviteurs. Je ne sais si la morgue de quelques-uns des nôtres s'arrangerait de cette égalité républicaine. Au surplus, les grandes dames de la haute société trouvent leur compte à cet usage, attendu que, dans les concerts qu'elles donnent l'hiver, elles trouvent aisément des cantatrices qui viennent y chanter gratis, parce que celles-ci espèrent que les nobles ladys les protégeront lors de la représentation à leur bénéfice, et placeront des billets dans le cercle de leurs nombreuses connaissances, et c'est ainsi qu'un commerce de services mutuels peut s'établir entre les duchesses du grand monde et les princesses de coulisses.

LETTRE XVIII.

Prorogation du parlement.—Lois contre les catholiques. — Lois sur les chasses. — Ramoneurs de cheminées. — Bourgs écossais. — Prétentions du clergé de Londres. — Insurgés de l'Amérique espagnole.—Brèches aux priviléges de la chambre. — Châtimens corporels dans l'armée.—Législation criminelle.

Londres, le 15 juillet 1819.

Le parlement d'Angleterre vient d'être prorogé. Le parti de l'opposition paraît y être plus nombreux que dans celui qui l'a précédé; il a remporté quelques victoires, et a essuyé des défaites qui valaient presque des triomphes, le nombre des vaincus étant à peu près égal à celui des vainqueurs.

Ordinairement il suffit qu'une mesure soit proposée par le ministère pour que l'opposition se déclare contre elle, et ce que l'opposition demande trouve à son tour des adversaires constans dans le parti ministériel.

Il existe pourtant certaines questions qui trouvent dans les deux rangs des partisans et des ennemis. Telle est, par exemple, la demande que les catholiques présentent tous les ans, pour être admis à la jouissance des mêmes droits que les autres sujets de sa majesté britannique. Lord Castlereagh et M. Canning se sont prononcés en leur faveur, tandis que les autres ministres leur sont contraires; et des membres distingués, du parti de l'opposition, ont voté contre l'émancipation des catholiques : toutes les fois qu'on a discuté cette question, jamais elle n'a été si près que cette année d'être décidée en leur faveur. La chambre était beaucoup plus nombreuse que de coutume, lorsqu'elle prononça sur leur pétition; les intolérans avaient réuni toutes leurs forces; ils ne l'emportèrent pourtant que par une majorité de deux voix.

La même question, sauf quelques légères modifications, fut aussi soumise à la chambre des lords; mais les amis des catholiques y subirent une défaite plus complète, ayant été battus par une majorité de quarante-une

voix. Pouvait-il en être autrement? On voyait figurer, au premier rang de leurs ennemis, le vainqueur de Waterloo, lord Wellington, qui, l'année dernière, avait envoyé sa procuration pour voter contre eux, et qui, celle-ci, les foudroya de toute l'artillerie de son éloquence. Le duc d'York vota aussi contre les catholiques, et ses frères, les ducs de Kent et de Sussex, votèrent en leur faveur. Ce qui rend le parti anti-catholique très-fort dans cette chambre, c'est qu'elle a dans son sein tous les évêques, et il n'en existe que deux qui aient voté pour eux, ceux de Norwich et de Rochester. Les ennemis de cette mesure affectent de regarder la religion anglicane comme perdue, si l'on accorde aux catholiques le plein exercice de tous leurs droits civils; mais si le culte établi en Angleterre court des dangers, c'est bien plutôt de la part du méthodisme, qui fait tous les jours de nouveaux progrès, et dont les diverses branches forment peut-être à présent le quart de la population de l'Angleterre.

Les lois sur les chasses sont encore un des

objets sur lesquels on a voté dans la chambre des communes, sans distinction de parti, quoique le ministère semblât plutôt incliner pour maintenir l'ordre actuel des choses, ce qui est son système général. Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai déjà dit sur ce sujet.

Les cheminées sont si étroites en Angleterre, qu'il faut souvent employer de très-jeunes enfans pour les nettoyer, encore est-il arrivé plusieurs fois qu'ils se sont trouvés arrêtés dans le tuyau, sans pouvoir monter plus haut ni redescendre, et quelques-uns sont morts dans cette cruelle situation avant qu'on eût pu les en délivrer, en démolissant la cheminée. On se sert souvent d'enfans de cinq et six ans pour cette opération, et même de jeunes filles dans certaines provinces. La plupart des petits ramoneurs de Londres sont des enfans trouvés, élevés aux dépens des paroisses, qui se hâtent de s'en débarrasser en les engageant comme apprentis à des maîtres ramoneurs, qui les traitent souvent avec une barbarie digne de celle qu'on a reproché aux colons des Indes occidentales d'exercer contre leurs esclaves.

Il n'y a pas long-temps qu'on amena à l'hôpital de Middlesex, à Londres, un enfant d'environ huit ans, qui s'était démis le pied gauche en tombant d'une cheminée. Le défaut de soins avait tellement aggravé le mal, que le chirurgien annonça que l'amputation était indispensable. « Pourrai-je encore monter dans une cheminée? » demanda l'enfant. « Non, » répondit le chirurgien; « mais ne craignez rien, vous pourrez gagner votre vie de quelque autre manière. » Il supporta l'opération avec courage, et dès qu'elle fut terminée, « Dieu soit loué! » s'écria-t-il, avec un accent de plaisir, « on ne me forcera plus à monter dans une cheminée. »

On a inventé diverses machines pour nettoyer les cheminées, sans être obligé d'y faire monter; et il a été démontré que, malgré les vices de leur construction à Londres, il n'y existait pas plus d'une cheminée sur cent qu'on ne pût ramoner de cette manière. On a calculé aussi que les feux de cheminées nettoyées par des moyens mécaniques sont, à ceux de celles ramonées en y montant,

dans la même proportion qu'un est à trente. D'après tous ces motifs, la chambre des communes adopta dans cette session un bill, pour ordonner qu'à dater d'une certaine époque, il ne serait plus permis de faire monter dans les cheminées pour les nettoyer. Mais ce bill fut rejeté par la chambre des lords. Lord Lauderbale s'en montra le plus grand antagoniste. Sans doute pour tourner en dérision l'humanité de ceux qui soutenaient cette mesure, il dit qu'on employait en Irlande une oie pour ramoner les cheminées, qu'on l'attachait à une corde par le cou et par les pattes, et qu'en la tirant alternativement de haut en bas et de bas en haut, l'oie, en se débattant, faisait tomber la suie avec ses ailes; enfin, qu'un ami des oies, blâmant cette inhumanité, proposa de substituer deux canards à une oie. N'en déplaise au noble lord, je ne vois pas trop quelle analogie il y a entre une oie et un enfant de cinq à six ans, qu'on fait monter dans un tuyau, à peine assez large pour lui livrer passage, et ce qu'il y a de commun entre ses deux canards et les moyens méca-

niques qu'on propose d'employer. Quoi qu'il en soit, la chambre ne résista point à ce trait d'éloquence, et le bill fut rejeté par une majorité de trente-sept contre vingt. La chambre des communes prit alors un autre parti pour diminuer au moins le mal qu'on l'empêchait de supprimer. Elle adopta un autre bill pour défendre aux maîtres ramoneurs d'employer des apprentis au-dessous de l'âge de dix ans. Je regrette de ne pouvoir vous dire s'il reçut la sanction de la chambre des pairs, cet objet m'étant échappé de la mémoire.

L'affaire des bourgs d'Ecosse valut un triomphe au parti de l'opposition. Il s'agissait de savoir si l'on changerait quelque chose à la manière dont ils sont représentés. Cette question souffrit beaucoup de difficultés, parce que c'était en quelque sorte un premier pas vers une réforme. L'opposition l'emporta pourtant de quatre voix.

Le clergé de Londres présenta, pendant cette session, une pétition, pour obtenir une augmentation de traitement. Un bill fut présenté à cet effet à la chambre des communes;

mais les ouailles poussèrent de grands cris contre leurs pasteurs; des réclamations partirent de toutes les paroisses; on fit imprimer un état contenant le nom de tous les titulaires, et le salaire dont chacun d'eux jouissait déjà; on démontra que plusieurs réunissaient différens bénéfices; on demanda qu'ils fussent obligés à résidence; qu'on les obligeât à remplir leurs devoirs personnellement, au lieu de se faire suppléer par de pauvres vicaires mal payés; enfin on fit tant de bruit, que l'église anglicane prit l'alarme; et, prévoyant une défaite, elle renonça prudemment au combat en retirant sa demande.

Un bill, pour empêcher les sujets de la Grande-Bretagne de fournir des secours en hommes, en munitions, en armes et en argent aux insurgés de l'Amérique espagnole, fut adopté, malgré les nombreuses réclamations de presque toutes les villes maritimes et commerçantes, et en dépit de tous les efforts du parti de l'opposition, qui, après avoir compté cent quarante-deux voix contre cent cinquante-cinq, n'en eut, à la dernière lecture, que cent soixante-quatorze contre

deux cent quarante-huit. Mais, en vérité, il ne faut ni bills prohibitifs, ni défenses formelles, pour empêcher tout homme de bon sens de prendre parti pour les colonies espagnoles ; il n'a besoin que de lire les relations publiées par des officiers anglais qui avaient été joindre les insurgés, qui n'ont trouvé parmi eux que misère, malheur et mauvaise foi, et qui semblent être revenus dans leur patrie pour servir d'exemple à ceux qui pourraient être tentés de les imiter.

La chambre des communes d'Angleterre est très-chatouilleuse sur ce qu'elle appelle « une brèche à ses priviléges. » Tout cède à cet objet important. Les discussions les plus intéressantes sont suspendues et ajournées pour s'occuper d'une de ces fautes :

« Quas aut in curia fudit,
« Aut humana parùm cavit natura. »

M. Canning dénonça un jour à la chambre un article du *Times*, où l'on avait fait dire à M. Hume, l'un de ses membres, du parti de l'opposition : « Que les ministres fassent

attention à la misère des pauvres de Carlisle, et je crois qu'on ne trouvera parmi eux qu'un seul homme qui puisse conserver le sourire sur ses lèvres, et ce serait un sourire de contentement de soi-même d'un honorable membre (M. Canning), qui, à force de tourner en ridicule les souffrances de ses semblables, a pu s'élever à une pareille distance de leur malheureuse situation. » Après avoir lu ce passage, il dit qu'il avait évidemment été dicté par la malveillance, et qu'il ne pouvait avoir été inséré dans ce journal qu'avec de mauvaises intentions, puisque M. Hume n'avait pas tenu ce discours, et effectivement celui-ci le désavoua. Or, voilà une brèche aux priviléges de la chambre. Le rédacteur de l'article fut mandé à la barre; il chercha à se justifier sur le bruit qui régnait dans la chambre pendant que M. Hume parlait, ce qui pouvait lui avoir fait prendre le change sur les expressions dont il s'était servi. Il fut pourtant envoyé en prison, et on le remit en liberté le lendemain, après l'avoir fait comparaître une seconde fois à la barre, pour y recevoir une mercuriale.

Le jour suivant, le rédacteur d'un autre journal fut traité de la même manière pour une autre « brèche aux priviléges de la chambre. » Il avait « envoyé au diable » un messager de la chambre, qui l'empêchait de prendre des notes.

Une autre fois, un auteur fut aussi traduit à la barre pour avoir inséré dans son journal une phrase irrévérentieuse contre le président d'un comité.

Il y a une infinité de manières de se rendre coupable de « brèche aux priviléges de la chambre ; » mais ce qui me paraît le plus curieux, c'est que c'en est une que de publier ce qui se passe dans son sein, même en séance publique, et elle ne le souffre que par tolérance.

Il est bon de remarquer ici que, dans le cas de « brèche à ses priviléges, » la chambre réunit les pouvoirs, et remplit les fonctions d'accusateur, de témoins, de jurés et de juges.

On fit, le 15 mars, dans la chambre des communes, une motion qui me parut assez singulière. Elle avait pour objet d'abolir les

châtimens corporels dans l'armée, notamment celui du fouet. Un général déclara qu'il serait impossible d'y maintenir la discipline sans ce moyen, et l'on ne donna aucune suite à cette proposition.

Cette peine du fouet a encore de nombreux partisans en Angleterre : non-seulement elle est en usage dans les colléges et les pensions, à l'armée, et comme peine prononcée par les lois en certains cas, mais c'est un châtiment banal qu'un simple magistrat a droit de faire infliger à volonté. Un mendiant, un vagabond arrêté dans les rues, est envoyé en prison pour quelques jours, et tous les matins, pour lui ouvrir l'appétit, on lui chatouille l'épiderme avec une poignée de branches de bouleau. Le maire actuel, M. Atkins, est tellement partisan de cette peine, que la populace le nomme ordinairement « le maire fouetteur. »

Dans le même mois de mars, l'opposition remporta encore un triomphe sur le parti ministériel. Elle réussit, après un débat vif et prolongé, à obtenir la nomination d'un comité chargé d'examiner le système de la législation criminelle de la Grande-Bretagne ;

et certes, ce comité ne manquera pas de besogne, s'il veut porter dans ce chaos la justice et la raison, s'il cherche seulement à graduer les peines sur les délits. Le grand argument des ministres, pour ne rien changer aux lois actuelles, malgré leur excessive sévérité, c'est que sur treize condamnations à mort, il n'y en a guère qu'une qui soit suivie de l'exécution. Mais c'est précisément ce qui augmente le nombre des crimes, chaque malfaiteur se flattant que l'indulgence s'étendra jusqu'à lui. D'ailleurs, pourquoi avoir des lois qu'on n'exécute qu'une fois sur treize, à moins que ce ne soit pour ménager au monarque l'occasion de faire usage du plus beau droit de la souveraineté, celui de faire grâce?

LETTRE XIX.

Suicides. — Enterrement d'un officier espagnol qui s'était tué. — Mécontentement du peuple. — Manière dont il traite un condamné au pilori. — Criminel pendu deux fois à Edimbouag.

Londres, le 25 juillet 1819.

Les suicides ont été cette année moins rares en Angleterre qu'ils le sont ordinairement. Ce n'est pas qu'il ne s'y soit trouvé un très-grand nombre de personnes qui se sont donné la mort de leurs propres mains; mais lors de l'enquête qui a lieu pour constater les causes du décès, on a ordinairement soin de déclarer foux ceux qui se portent à cet acte de désespoir, et depuis le 1er janvier jusqu'à ce jour, je ne pourrais citer que deux individus qui aient été déclarés *felo de se*, c'est-à-dire, coupables d'avoir attenté à leurs jours de propos délibéré et avec toute la plénitude de leur raison.

Le premier était une pauvre servante demeurant à Snape, comté de Suffolck ; elle s'était pendue parce que sa maîtresse l'avait réprimandée une demi-heure auparavant. J'aurais pardonné de bon cœur qu'on eût déclaré folle cette malheureuse, car un tel acte, commis pour un si léger motif, semble véritablement une preuve de démence, et à coup sûr il y avait plus de folie dans son cerveau que dans celui de sir Samuel Romilly, l'un des premiers jurisconsultes d'Angleterre, qui fut pourtant déclaré fou quand le chagrin de la mort de sa femme l'eut porté à se donner la mort. Mais il faut bien faire de temps en temps un exemple, et on a soin de le choisir parmi cette classe de gens qui peuvent dire

« Nos animæ viles, inhumata infletaquè turba. »

Le second était un officier espagnol qui s'était déterminé à mourir parce qu'il n'avait pas les moyens de vivre, et qui, n'ayant ni parens, ni amis, fut déclaré suicide, ce qui entraîne la confiscation des biens, circonstance qui était peu importante, puisque ce

malheureux ne possédait rien, et la privation de sépulture chrétienne, ce qui pensa occasionner une émeute dans un faubourg de Londres, grâce à la manière indécente dont on exécuta les dispositions de la loi pour son inhumation. Elle ordonne que le corps du suicide soit enterré dans un carrefour, et l'on choisit pour sa sépulture le bout d'Upper Thames Street, à peu de distance de la tour de Londres. Vers huit heures du soir, plusieurs ouvriers vinrent y creuser une fosse de sept pieds de profondeur sur six de longueur et trois de largeur. Les habitans du voisinage s'assemblèrent, montrèrent beaucoup de mécontentement de cette opération, et travaillèrent à remplir la fosse avec autant d'ardeur que les ouvriers en mettaient à la creuser. Un régiment de constables ne tarda pas à arriver, et la besogne des ouvriers ne fut plus interrompue que par de vives marques d'improbation; cependant une foule considérable d'hommes, de femmes et d'enfans, continua à rester attroupée autour des travailleurs. Mais quand des officiers de police eu-

rent apporté le corps du défunt sur une large planche couverte d'un drap ; quand ce drap ayant été retiré, on vit un cadavre entièrement nu exposé aux regards du public, car on lui avait ôté jusqu'au dernier vêtement, sans doute par respect pour le principe de la confiscation; quand on entendit le bruit que fit le corps en tombant dans cette fosse profonde, où on le jeta comme un chien mort, des cris universels s'élevèrent de toutes parts: «Affreux! choquant! horrible! c'est un scandale pour les mœurs, une honte pour une nation civilisée! » On se hâta de remplir la fosse, et ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à contenir la multitude qui resta assemblée jusque après minuit.

On a tant écrit sur le suicide, qu'il serait difficile de dire rien de neuf sur ce sujet. Est-ce un acte de lâcheté? Non, car il faut un certain degré de courage et de force d'esprit pour accélérer le moment d'une crise que la nature redoute par instinct. Est-ce une preuve de courage? Non, car il en faudrait davantage pour supporter les maux auxquels on veut se soustraire par le sui-

cide. Est-ce donc un accès de folie ? Je dirai encore non, et j'en trouve la preuve dans les lettres, souvent très-bien raisonnées, qu'écrivent presque toujours ceux qui se rendent coupables de ce crime à l'instant même où ils vont le commettre. C'est uniquement un trait de désespoir dont l'irréligion est presque toujours la première cause, et auquel neuf personnes sur dix ne se livrent, que parce qu'elles croient se précipiter dans un état d'anéantissement éternel qu'elles préfèrent à une existence malheureuse. Le meilleur moyen de diminuer le nombre des suicides est donc d'inspirer au peuple des sentimens de religion, et si l'on croit devoir punir ce crime contre la divinité, contre la société, contre soi-même, il faudrait chercher une peine qui ne retombât point sur une famille qui en est innocente, et qui n'outrageât pas les mœurs et la décence par des scènes semblables à celle que je viens de vous décrire.

On accuse la populace d'Angleterre de se livrer aisément à des soulèvemens. Mais il faut dire à son honneur, que presque toujours, et même quand elle contrevient aux

lois, elle est influencée par quelque sentiment louable. Elle prend toujours le parti de l'opprimé. La morale publique outragée, l'humanité méconnue, la justice violée trouvent toujours en elle un vengeur. C'est souvent par amour pour la justice qu'elle en viole les règles ordinaires, et si elle se livre à des actes de vengeance grossière et brutale, il ne faut pas en accuser son cœur, mais le caractère national. C'est par suite de la haine qu'elle porte au crime, qu'elle couvre souvent de boue et d'ordures le criminel condamné au pilori, pendant qu'il subit sa sentence. Cette scène eut encore lieu à Londres le 19 de ce mois. Un jeune homme de bonne mine et fort bien mis, William Milner, avait été condamné à une heure de carcan pour crime de parjure. Il arriva sur le lieu de l'exécution, d'un air dégagé, presque riant, en homme qui semblait regarder cette punition comme un jeu; mais ses traits ne conservèrent pas long-temps cette expression. Le peuple, mécontent de ce qui lui paraissait un endurcissement dans le crime, fit tomber sur lui une grêle d'œufs pourris,

de boue, et de toutes les immondices que put fournir le marché voisin; ce qui, au surplus, ne fait pas l'éloge de la police de Londres, car on ne devrait pas souffrir que des particuliers ajoutent à la rigueur d'un châtiment infligé par la vindicte publique.

Mais si le peuple prend quelquefois parti contre le condamné, il arrive beaucoup plus souvent qu'il compâtit à son sort. Quand il doute de l'équité d'un jugement, quand il a quelque motif pour croire à l'innocence de l'être que les lois ont dévoué à la mort, il manifeste son mécontentement par ses cris et ses clameurs; on est obligé de prendre des précautions pour assurer l'exécution du jugement, et il prononce en quelque sorte une sentence de réhabilitation par les honneurs qu'il rend aux restes inanimés de l'individu qui vient de subir son jugement. Il accorde même sa pitié à celui qu'il n'a aucune raison de croire injustement condamné, si quelque circonstance particulière éveille en lui ce sentiment. Le 30 décembre 1818, Robert Johnston, condamné à mort à Edimbourg, fut conduit à l'échafaud vers deux

heures et demie. L'exécuteur des hautes œuvres fut plus long-temps que de coutume à faire les apprêts de son supplice, ce qui commença à exciter les murmures de la multitude assemblée, mécontente de voir prolonger sans nécessité l'agonie de ce malheureux. Enfin la corde fatale lui fut passée autour du cou, mais elle se trouva trop longue de quelques pouces, de sorte que la pointe de ses pieds touchant la plate-forme, il souffrait tous les tourmens de la pendaison, pendant que la mort ne pouvait s'emparer de sa victime. On vit alors se renouveler la scène si bien décrite par Walter Scott, au commencement de son roman, intitulé « La Prison d'Edimbourg. » Le cri énergique : « *Shame! shame!* (c'est une honte!) » retentit de toutes parts; on lança des pierres contre le bourreau qui prit la fuite; un homme du peuple monta sur l'échafaud, coupa la corde, et la populace s'empara du corps du condamné qui n'avait pas plus de mouvement qu'un cadavre. Mais « l'avare Achéron ne lâche point sa proie. » Les suppôts de la justice se remirent en possession

du corps de ce malheureux ; on prit la peine de le saigner pour lui rendre l'usage de ses sens, et vers quatre heures du soir on le reconduisit, sous bonne garde, sur la place des exécutions, où il fut pendu une seconde fois, au milieu des cris et des imprécations universelles de tous les spectateurs, et sans doute à la grande satisfaction de ceux qui avaient eu l'humanité de le rappeler à la vie.

LETTRE XX.

Réformateurs anglais. — Divisions entre eux. — Clubs de femmes. — Hunt. — Son origine. — Son procès pour les frais de l'élection de Westminster en 1818. — Tumulte qu'il cause au spectacle de Manchester. — Il préside l'assemblée à Smithfield à Londres. — Sa lettre au lord maire. — Sa conduite dans l'assemblée de la Livery.

Londres, le 30 juillet 1819.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on parle de la nécessité d'introduire une réforme dans le parlement d'Angleterre. Lord Chatham et M. Pitt lui-même l'avaient demandée, et il faut fermer les yeux à l'évidence pour ne pas voir combien il est souverainement ridicule que des villes où il se trouve une population de cinquante à cent mille âmes, comme Shetfield, Birmingham, Manchester, etc., n'y soient pas représentées, tandis que de petits

bourgs, où il ne se trouve quelquefois pas douze électeurs, conservent le droit d'y envoyer deux, trois et jusqu'à quatre députés. Le mode d'élection, ces candidats qui se donnent en spectacle au peuple, montés sur des tréteaux comme des charlatans; ces comités chargés de conduire l'élection de chacun des prétendans; ces avis publiés dans les journaux pour annoncer aux électeurs que des voitures ont été louées pour les conduire, sans frais, dans le lieu où se fait l'élection; ces auberges, où ils sont hébergés, nourris, et surtout abreuvés aux dépens du candidat qu'ils soutiennent; cette brigue basse et honteuse qui fait que les hommes et les femmes de la première qualité vont platement faire la cour à d'obscurs particuliers qu'ils méprisaient la veille et qu'ils fouleront aux pieds le lendemain; ce trafic scandaleux des suffrages qui se vendent presque partout au plus offrant; qui oserait nier que ce ne soient des abus à réformer?

Mais, pour les supprimer, il ne faut pas en introduire d'autres qui seraient encore plus dangereux, et le motif le plus spécieux

que mettent en avant ceux qui veulent maintenir l'ordre actuel des choses, c'est-à-dire, ceux qui sont attachés au parti ministériel, c'est qu'on ne peut savoir où conduira un premier pas fait vers une réforme; et il est certain que les principes et la conduite des ultrà réformateurs doivent faire perdre des partisans à ceux qui ne demandent que quelques changemens raisonnables. Je vous ai déjà dit que les réformateurs anglais se divisent en trois partis. Le plus nombreux et le plus à craindre est celui qu'on appelle *les Radicaux*, parce qu'ils veulent une réforme totale et complète, et qu'ils n'admettent ni transactions ni ménagemens. Le chapeau gris est, en général, leur signe de ralliement. On prétend pourtant que lord Liverpool en a pris un, pour prouver qu'il ne deviendra pas un signe de proscription. Le renouvellement annuel de la chambre des communes, et le droit de suffrage pour tout Anglais âgé de vingt-un ans, voilà les deux principaux points sur lesquels ils insistent. Par suite de la première mesure, disent-ils, les représentans du peuple, craignant, s'ils trahissent

les intérêts de leurs commettans, de ne pas être réélus l'année suivante, en rempliront mieux leurs devoirs. Les principes d'une égalité mal entendue servent à motiver la seconde. De là vient qu'ils ont pour partisans toute la populace qui forme toujours une grande majorité de nombre. Des clubs ont été organisés dans tous les comtés, dans toutes les villes de la Grande-Bretagne; ils ont des affiliations, des correspondances, des missionnaires ; on a même établi, en plusieurs endroits, des clubs uniquement composés de femmes, et ces réformatrices, s'assemblant à jours fixes, pérorent sur la politique, au lieu de s'occuper des soins de leurs maisons et de leurs enfans; envoient des députations aux assemblées publiques, et finiront sans doute par demander aussi le droit de suffrage pour elles-mêmes, peut-être celui de siéger au parlement. Et pourquoi non? Telle femme serait mieux placée dans un corps électoral ou à la tribune du sénat, que tel ouvrier qui ne sait ni lire ni écrire. Il se trouve de ces clubs féminins à Manchester, à Blackburn, à Stockport, etc.

Dans cette dernière ville, les femmes qui composent cette société paient une contribution de deux sous de France par semaine pour les frais du club; elles prêtent serment de donner à leurs enfans connaissance de leurs droits, de leur inspirer le courage et les sentimens des anciens Romains, d'agir elles-mêmes comme les femmes de Sparte, etc. On sent où tout cela peut conduire. C'est le berceau de la révolution française.

Il est fort heureux qu'il ne se trouve jusqu'à présent dans ce parti que très-peu de gens distingués par leur rang, leur naissance ou leur fortune. On pourrait presque dire qu'il n'y en existe aucun. Son chef reconnu est le fameux Hunt. Les autres sont des misérables mourant de faim, couverts de guenilles; des fainéans, des vagabonds; en un mot, des gens qui n'ont rien à perdre et qui ont tout à gagner dans les secousses d'une révolution.

Henry Hunt est un homme qui jouissait autrefois d'une assez belle fortune, qui aujourd'hui, dit-on, est considérablement diminuée. Il demeurait dans les environs de

Bristol. On attaque sa vie privée, mais je ne veux être l'écho ni de calomnies méchantes, ni de médisances inutiles ; c'est par sa conduite publique que nous devons le juger. Il ne sortit de l'obscurité que lors de la première assemblée de Spa-Fields, où les réformateurs, nommés depuis Radicaux, affichèrent leurs principes. Depuis ce temps, il ne se passe pas un mois qu'il ne fasse parler de lui de manière ou d'autre. Il paraît à toutes les assemblées ; s'érige en défenseur de tout réformateur traduit devant un tribunal ; a assez de bons sens, au milieu de ses tirades révolutionnaires, pour s'arrêter au point juste où il pourrait attirer sur lui la rigueur des lois, et cause la ruine de pauvres diables qui veulent l'imiter, sans avoir sa tactique prudente.

Il est souvent hué, sifflé, baffoué, mais n'importe, sa philosophie est à toute épreuve. Monté sur un chariot de charbonnier, placé sur des tréteaux, ou niché à la fenêtre d'un cabaret, il pérore, sans se déconcerter, au milieu des interruptions continuelles : si on lui jette des pierres ou de la boue, il dit

froidement que ce ne sont pas des raisons, et il continue sa harangue. Il a reçu, sans s'émouvoir, des coups de houssine et des camouflets de toute espèce : c'est le véritable stoïcien, et il serait en état de dire : « Frappe, mais écoute. »

L'année dernière il s'était présenté aux électeurs de Westminster, comme candidat pour la chambre des communes, et il obtint jusqu'à trente-quatre voix sur environ huit mille électeurs qui votèrent. Il s'agissait ensuite de payer les dépenses matérielles de l'élection, telles que la construction des *hustings*, mot que je voudrais pouvoir traduire plus noblement que par celui des *tréteaux*, quoique cette expression y convienne parfaitement; le salaire des commis chargés de recueillir les suffrages, etc. Il y avait eu six candidats, trois qui s'étaient présentés, et trois qui avaient été proposés sans s'être présentés eux-mêmes. Le grand bailli de Westminster avait fait l'avance de toutes ces dépenses, qui sont ordinairement supportées en commun par tous les condidats. Supposant qu'elles ne devaient tomber que sur ceux qui s'étaient présentés,

il fit remettre à Hunt un mémoire de 936 liv. (environ 20,000 fr.) pour son tiers dans les frais. Refus de payer, et par conséquent instance judiciaire. Hunt soutint qu'il ne devait rembourser que le sixième de la dépense totale, et montra des articles tellement exagérés dans la demande du grand bailli, que, le 2 juin dernier, elle fut réduite, par un jury devant la cour du banc du roi, à 274 livres ou 6,576 fr., ce qui paraît encore assez cher pour le tiers des dépenses matérielles et ostensibles d'une élection faite en plein air.

Ceci n'est qu'une petite digression dans l'histoire de notre héros; mais elle prouve que s'il se ruine par amour pour la réforme, ce n'est pas faute de défendre ses intérêts. On avait d'abord obtenu contre lui, dans cette affaire, un jugement par défaut. Son avocat en donna pour raison, que ne sachant où était son client, il n'avait pu le faire prévenir. C'est en effet une espèce de chevalier errant, qu'on trouve partout où il y a une lance à rompre en faveur de la réforme.

Vers la mi-janvier on le voit à Manchester,

où devait se tenir une assemblée de réformateurs. Il y fut accueilli avec transport par toute la canaille, qui est très-nombreuse dans cette ville et dans ses environs. Le lendemain de son arrivée il alla au spectacle, et se plaça avec quelques amis dans une loge d'avant-scène, place ordinairement occupée par les personnes de la première distinction. Les habitués des régions supérieures, de ce qu'on appelle en Angleterre les galeries, et en France le paradis, vociférèrent « Vive Hunt et la liberté. » Les loges y répondirent en demandant l'air : « *God save the king*, » (Dieu sauve le roi) demande à laquelle l'orchestre s'empressa de souscrire. Lorsqu'on joue cet air, l'usage veut, en Angleterre, que chacun se lève et se découvre la tête. Hunt et ses amis restèrent assis, et gardèrent leur chapeau. Grand tumulte. Les cris : « A la porte, à la porte ! » se firent entendre ; des jeunes gens se précipitèrent dans la loge où il se trouvait, et le forcèrent à en sortir et à évacuer le théâtre.

Le lendemain Hunt et un de ses amis rendirent plainte contre le comte d'Uxbridge,

un de ceux qui les avaient chassés du spectacle; mais le grand jury, c'est-à-dire, le jury d'accusation, rejeta cette plainte le 13 février, à la majorité seulement de treize contre onze. Cependant on avait appris que le lendemain du jour où Hunt et compagnie avaient été expulsés du théâtre, les partisans du grand homme devaient l'y escorter en grand nombre, et remplir le parterre et les galeries, car l'air des loges est trop vif pour la poitrine des radicaux. Les magistrats ne virent d'autre remède que d'ordonner la clôture du théâtre tant que Hunt resterait à Manchester : chose assez plaisante, qu'un orateur révolutionnaire puisse priver toute une ville de ses plaisirs ! Au surplus, la privation ne fut pas longue. La caisse du spectacle ne s'arrangeait pas de cette fermeture; le directeur, désolé, alla trouver M. Hunt, obtint de lui la promesse qu'il ne se présenterait pas au spectacle; les magistrats levèrent l'interdiction, et les radicaux épargnèrent l'argent qu'ils auraient dépensé en l'honneur de leur chef.

Je n'ai pas les jambes assez longues pour

suivre ce missionnaire politique dans toutes ses courses; mais comme il vient souvent à Londres, je vais m'attacher à lui dans cette ville. Le 21 de ce mois je le vois monté sur un mauvais chariot dans Smithfield, ayant autour de lui des drapeaux déployés chargés d'inscriptions, soi-disant patriotiques, et présidant une assemblée immense, composée de toute la canaille de Londres. Toutes les boutiques du marché et des rues adjacentes étaient fermées; tous les constables de la cité étaient sur pied, et des détachemens d'infanterie et de cavalerie étaient postés dans les environs, prêts à agir au premier signal. On n'eut pourtant pas besoin de leur secours; tout se passa paisiblement; on laissa même arrêter, sans chercher à y mettre obstacle, un révérend M. Harrison, prédicateur méthodiste, qui était à côté de Hunt, sur son chariot, qui venait de haranguer le peuple, et contre lequel il avait été décerné un mandat d'arrêt pour un discours séditieux qu'il avait tenu à Stockport peu de temps auparavant. Il aurait peut-être été plus prudent de le faire garder à vue, et d'atten-

dre la fin de l'assemblée pour l'arrêter ; mais il n'en résulta aucun inconvénient, et la foule se dispersa, après avoir adopté une résolution en dix-huit articles incohérens, plus ridicules les uns que les autres. On y déclarait, entre autres choses, que l'assemblée n'avait aucune part à la détention de Buonaparte à Sainte-Hélène, et que la dette, mal à propos appelée nationale, devait être acquittée en principal et intérêts par ceux qui l'avaient contractée.

Quelques jours après cette assemblée, le maire de Londres, M. Atkins, homme entièrement dévoué au parti ministériel, voulant justifier la mesure qu'il avait prise de requérir des troupes pour assurer la tranquillité publique, précaution qui pouvait ne point paraître inutile, avança, dans une assemblée de la cour du conseil commun, qu'on l'avait informé sous serment qu'il existait un complot pour mettre le feu à la ville de Londres; mais quelques instances qu'on lui fît, il refusa d'entrer dans aucun détail à ce sujet. Dès le lendemain Hunt lui écrivit une longue lettre, pour le sommer de dé-

noncer aux tribunaux ces infâmes conspirateurs. Enfin, le 26 de ce mois, dans une assemblée de la Livery de Londres, c'est-à-dire, des habitans de la cité ayant droit de voter, il proposa et réussit à faire adopter, à une grande majorité, une résolution, portant que le lord maire s'était rendu indigne de la confiance de ses concitoyens. Hunt fut d'abord accueilli dans cette assemblée par les marques les plus vives d'improbation; mais, comme je vous l'ai déjà dit, il est bon cheval de trompette, le bruit ne l'effraie point. Il y opposa le sang-froid, distribua les sarcasmes avec adresse, dit, entre autres choses, qu'il n'existait pas dans la capitale dix vieilles femmes, en y comprenant le lord maire, qui crussent au conte absurde de l'existence d'un complot pour incendier la ville de Londres, et il parvint enfin à son but.

Je ne vous entretiendrai pas plus longtemps aujourd'hui de cet illustre personnage, qui veut jouer un rôle, n'importe comment; mais je serai très-surpris si, avant la fin de l'année, il ne me fournit pas quelque nouvelle occasion de revenir sur son compte.

LETTRE XXI.

Sociétés de la Bible. — Réflexions d'un journaliste anglais sur les abus qui en résultent. — Missionnaires. — Montagnards écossais. — Les Ranters. — Ordonnance de Jacques Ier sur la célébration du dimanche.

Londres, le 5 août 1819.

Depuis long-temps, je voulais vous parler de ces sociétés de la Bible, qui ne sont, à mon avis, que des rassemblemens d'aveugles et de fanatiques, et qui font sonner si haut les prétendus services qu'elles rendent à l'humanité. Une réflexion arrêtait ma plume; un Français, un catholique, écrivant sur ce sujet, devait naturellement être soupçonné de préjugés, de préventions, d'esprit de parti : *incedis per ignes,* me disais-je à moi-même. Mais ne voilà-t-il pas un journaliste anglais, un protestant, qui prend la liberté

de parler précisément comme je pense (1)? Je vais donc vous donner, sans scrupule, la traduction de deux articles qu'il a publiés sur cet objet, en me permettant seulement de les abréger un peu.

« Si quelque législateur étranger, ayant l'esprit cultivé et éclairé, venait en Angleterre pour en étudier les plus sages institutions, et qu'on commençât par lui apprendre, à son arrivée, que des milliers de personnes se sont associées pour distribuer gratuitement au bas peuple les saintes Ecritures, sur lesquelles est appuyée la religion nationale, et que quelques-uns de ces généreux propagateurs de la foi dirigent en même temps des poursuites vexatoires et ruineuses contre des centaines d'innocens libraires, dont le seul crime est d'avoir vendu le livre qu'ils cherchent eux-mêmes à répandre dans le public, que penserait-il d'une contradiction si monstrueuse? Ne se croirait-il pas au milieu d'une nation fanatique et

(1) Bell's Weekly dispatch, nos 921-922.

hypocrite? Ne partirait-il pas, abreuvé de dégoût, sans se donner la peine de faire d'autres recherches? Ce tableau n'est pourtant point exagéré. Après que des associations se sont formées dans toutes les parties du royaume pour lever des contributions volontaires, acheter des Bibles et les distribuer, on a employé une bande d'espions, de délateurs et d'hommes de loi, pour chercher dans les provinces et dans la capitale de malheureux libraires vendant des éditions de la Bible, autres que celles imprimées par les libraires privilégiés, et on les a ruinés par des procès dispendieux. Et cependant, le pays où ces procédés iniques sont légalement sanctionnés, est représenté par les théologiens et les législateurs les plus distingués, comme la source immaculée d'où la lumière du christianisme découle sur toutes les nations de la terre.

« Les membres de ces associations travaillent à répandre la Bible dans tout l'univers, avec autant de zèle et d'enthousiasme que si le sort d'un empire dépendait de leurs efforts, et ils voudraient nous faire croire

que, pour porter au plus haut degré les vertus et le bonheur des hommes, il ne faut que leur mettre les saintes Ecritures entre les mains, et les leur faire lire. D'après l'éloquence avec laquelle ils appuient sur le succès toujours croissant qui a couronné leurs efforts en Angleterre, on supposerait que toutes les vertus chrétiennes croissent avec tant d'abondance dans ce pays, que le vice n'y trouve plus une seule place pour y pousser un rejeton. Or, ce fait est-il vrai? Y a-t-il parmi nous, aujourd'hui, plus de vertu qu'il n'y en avait il y a trente ans, quand on ne pensait pas encore aux sociétés bibliques? Les ministres de l'Evangile sont-ils plus chéris et plus respectés, et remplissent-ils mieux leurs devoirs? Les congrégations fanatiques sont-elles moins nombreuses? Les ouvrages irréligieux sont-ils tombés dans le mépris et l'oubli? Y a-t-il moins de dissolution dans les grandes villes? Voit-on moins de criminels traduits devant les cours de justice?

« Des faits, des faits incontestables répondent à ces questions. Les églises de la religion de l'Etat ne sont pas à demi-remplies, tandis

que, presqu'à chaque coin de rue, on trouve de ces conventicules qui se sont multipliés comme les champignons sur le fumier, et qui sont pleins de gens qui trouvent du plaisir à écouter les rapsodies incohérentes et enivrantes de fanatiques sans instruction, ramassés dans la lie du peuple; les journaux retentissent de querelles entre les ministres et leurs paroissiens; les ouvrages en faveur du déisme, et les pamphlets impies deviennent tous les jours plus nombreux; enfin, pour se convaincre de l'accroissement révoltant de la dissolution et des crimes, il ne faut que parcourir nos rues pendant la soirée, et comparer les registres de nos tribunaux, pendant les dernières années, avec ceux qui ont été tenus trente ans auparavant.

« Ainsi donc, quoique les membres des sociétés de la Bible aient droit, par leurs bonnes intentions, à la gratitude des hommes de bien, il peut nous être permis de leur demander si leurs efforts et les sommes immenses qu'ils ont dépensées, ont produit ou paraissent devoir produire les avantages nombreux dont ils font étalage avec tant d'assu-

rance? Ils n'ont arrêté les progrès ni de la prostitution, ni du vol, ni du brigandage; ce qui se passe nuit et jour sous nos yeux le prouve évidemment. Ils n'ont pas diminué la circulation des livres anti-religieux; la preuve en résulte de l'audace avec laquelle on en publie tous les jours de nouveaux. Enfin, bien loin d'attacher la masse du peuple à la doctrine de l'église anglicane, cette immense distribution de Bibles, jetées dans les classes inférieures de la société, n'a servi qu'à envoyer des milliers d'individus dans les conventicules, et à donner une nouvelle force à cet esprit de sectes, qui tôt ou tard étouffera le système du protestantisme. Un membre savant et distingué du clergé de l'église anglicane, dit, dans un ouvrage qu'il a récemment publié, qu'on ne devrait jamais donner une Bible sans y joindre un catéchisme de l'Église. Son opinion vient donc à l'appui de la nôtre. Si les sommes qu'on a dépensées, depuis dix ans, pour acheter des Bibles et les répandre parmi le peuple, avaient été employées à payer des ministres éclairés pour donner au bas peuple des instructions mo-

rales et religieuses, il serait dix fois plus vertueux qu'il ne l'est aujourd'hui. Mais cette marche ne serait pas du goût de ces méthodistes enthousiastes, qui semblent prendre la part la plus active à cette distribution de Bibles, et à qui plusieurs membres de notre clergé prêtent aveuglément une main secourable.

« Quiconque lit ou écoute avec impartialité les discours prononcés dans les assemblées de ces sociétés de la Bible, doit s'apercevoir qu'à très-peu d'exceptions près, on n'y trouve que la ferveur et le jargon du méthodisme, et qu'on y présente des vues si ridiculement extravagantes, qu'elles détruisent jusqu'à la probabilité qu'on puisse faire même une partie du bien qu'on prétend opérer. Si une intervention miraculeuse de la Providence prévenait la ruine de toute une nation, ces orateurs ne pourraient attacher plus d'importance à un tel événement, qu'ils n'en attachent à la prétendue utilité de disséminer la Bible parmi le peuple. Ils emploient le langage de la poésie la plus fleurie, pour s'extasier sur les avantages qui doivent résulter de ce mode de propager les Ecritures, sans faire

attention que la plupart de ceux sur qui ils répandent cette lumière, sont incapables de la recevoir d'une manière qui puisse donner une direction salutaire à leur esprit. Une lumière, inconsidérément suivie, a conduit plus d'une fois dans un précipice ; mais c'est ce qui n'inquiète nullement les enthousiastes dont nous parlons. Il semble, suivant eux, que l'action seule de toucher la Bible ait en soi une sorte de charme divin, qui doive purifier à l'instant le cœur des hommes, et les porter aux actes de justice et de piété. Or, cette opinion ne fut jamais celle des théologiens sages et raisonnables de l'Église chrétienne primitive ; ils savaient que bien des passages des livres saints ne doivent pas être pris dans leur sens littéral, mais contiennent des allusions allégoriques et mystérieuses que des hommes instruits et éclairés peuvent seuls expliquer.

« On sait que les ecclésiastiques de l'église romaine, s'ils ne défendent pas positivement la lecture de la Bible à la masse du peuple, ne la lui ont du moins jamais recommandée ; ils ont même trouvé divers moyens pour mettre ce livre hors de sa portée. Sans cher-

cher à justifier cet usage, nous devons dire qu'il était prudent sous un point de vue politique, parce que, tant que cette prohibition tacite existait, il n'y avait pas de danger que la paix publique fût troublée par des fanatiques ignorans et grossiers, qui, dans l'excès de leur vanité, cherchent à propager des idées nouvelles et extravagantes qu'ils puisent eux-mêmes dans la lecture des Ecritures saintes. L'histoire du monde nous fournit des exemples sans nombre de pareils caractères, et il n'en est pas un que nous puissions contempler avec un autre sentiment que celui du mépris et de l'horreur. »

L'auteur, après avoir déclaré que ces réflexions ne doivent point s'appliquer à Luther, dont il fait l'apologie, continue en ces termes :

« L'histoire du fanatisme, dont nous avons eu tant d'exemples récens parmi nous, nous autorise à affirmer qu'il est très-dangereux, très-impolitique, d'établir en maxime qu'une immense distribution de Bibles parmi la dernière classe du peuple, suffit pour lui inspirer des principes véritables de religion et de

vertu ; il faut, pour arriver à ce but, faire des efforts pour y introduire en même temps l'instruction morale. Tel était le système adopté par l'archevêque Tillotson, et par tant d'autres illustres théologiens. Jamais il n'entra dans leur imagination qu'en répandant, sans discernement, les livres saints dans les rangs de la lie du peuple, on pût produire un utile résultat, à moins qu'on ne leur présentât en même temps et constamment les vérités morales et religieuses qui en dérivent. Chaque jour, chaque heure, nous montre les conséquences du système absurde qui prévaut aujourd'hui. A peine peut-on traverser une rue, sans trouver un obscur conventicule, rempli de gens qui ont abandonné l'église nationale, pour écouter quelque misérable énergumène sans éducation, qui déclame, en hurlant, les prétendues vérités qu'une imagination en délire lui fait croire qu'il a découvert dans les saintes Ecritures. Nous le répétons encore, répandre ce livre parmi le bas peuple, sans qu'il soit accompagné d'instructions données par des théologiens instruits et éclairés, c'est mettre

entre les mains d'un malade un remède salutaire, sans lui indiquer comment il doit s'en servir; c'est ce qui ne peut produire aucun bon effet pour la société en général; enfin c'est ce qui doit tendre à bannir de l'esprit des ordres inférieurs tout attachement aux institutions civiles et religieuses de leur pays. »

Ces réflexions sont infiniment sages. On trouve, en Angleterre, une foule de gens à qui l'on donne le nom de *chercheurs*, qui, égarés par les déclamations de prédicateurs fanatiques, croient qu'il est de leur devoir de chercher eux-mêmes la vérité dans les livres saints, se mettent l'esprit à la torture pour comprendre ce qui est au-dessus de la portée de la raison humaine, et donnent, avec une bonne foi déplorable, dans les erreurs les plus absurdes. L'homme le plus ignorant, armé de sa Bible, se croit aussi savant que le plus profond théologien; il adopte le sens littéral de tel passage, croit découvrir un sens mystique et figuré dans tel autre, et telle est la cause qui a divisé le protestantisme, dans ce pays, en un si

grand nombre de branches qui se subdivisent encore tous les jours en tant de rameaux différens, qui ne sont réunis que par un sentiment de haine contre le catholicisme, et surtout contre le culte national. Un artisan sans moyens, sans éducation, devient prédicateur, et quelquefois même chef d'une nouvelle secte, et l'on a depuis peu entendu dans ces rassemblemens de sectaires plus d'un énergumène faire retentir la chaire de discours séditieux, et justifier leurs propos incendiaires par des citations tirées de la Bible.

La plupart de ces sectes sont dévorées par le feu du prosélytisme, et envoient de toutes parts des missionnaires prêcher leurs doctrines et distribuer des Bibles. Les frères Moraves ont de nombreux établissemens dans la colonie du cap de Bonne-Espérance; les méthodistes se trouvent partout, et les anabaptistes avaient envoyé, il y a quelques années, des prédicateurs dans les montagnes d'Écosse, parce qu'ils prétendaient que les montagnards écossais n'étaient pas plus chrétiens que les habitans d'Otahiti. Il est vrai

qu'on ne trouve pas une Bible dans chacune de leurs chaumières; mais ils conservent, par tradition, sans savoir lire, la connaissance des vérités du christianisme; et c'est une honte pour un de leurs enfans que de ne pas savoir, dès qu'il peut parler, l'oraison dominicale, la profession de foi et les commandemens de Dieu. Cependant les missionnaires anabaptistes et méthodistes, qui ont parcouru les endroits les plus accessibles de leur pays, où il se trouve des paroisses qui ont une étendue de soixante milles sur vingt et trente, dont le territoire est coupé par des lacs, des précipices, des torrens, des montagnes, où la population est éparse et peu considérable; on dit, à leur retour, qu'ils les avaient trouvés dans la plus profonde ignorance, et pourquoi? parce que ces gens simples et à demi-sauvages ne connaissaient pas les dogmes qu'on venait leur prêcher, car ces prédicateurs fanatiques ne leur parlaient que de points de controverse, sans leur dire un mot de la morale de l'Evangile, sans les porter à la pratique des vertus chrétiennes. Ces ignorans enthousiastes cher-

chaient à y établir une religion de terreur, prêchant pendant la nuit et dans les bois, uniquement pour imiter les premiers chrétiens. Ils semaient la division dans les familles, défendant aux enfans convertis d'obéir à leurs parens, quand ceux-ci refusaient d'ouvrir leur cœur à la foi des missionnaires. Dans les conventicules de ces sectaires, on voit se renouveler les scènes qui eurent lieu autrefois sur le tombeau du diacre Pâris. Des convulsionnaires et des épileptiques édifient les illuminés, et les femmes converties à leurs dogmes regardent leurs maris avec horreur, s'ils ne partagent pas les mêmes sentimens, parce qu'elles ne voient plus en eux que des êtres dévoués à la damnation. Je vous préviens que c'est du docteur Hirvine, un protestant, un Ecossais, que j'emprunte encore ce tableau.

Quelques missionnaires *Ranters* parurent, le mois dernier, dans les comtés d'Yorck et de Lincoln. Cette secte est une des nombreuses subdivisions du méthodisme qu'elle prétend être dégénérée de sa première ferveur, et qu'elle veut y rappeler. Ces fanatiques prê-

chent en plein air, affectent une grande simplicité dans leur mise, et ont pour principal dogme qu'on doit jouir en commun des biens de ce monde. Il paraît qu'ils voulurent inculquer ce principe aux servantes d'un gros fermier des environs de Lincoln, qui les chassa de chez lui. Ils ne quittèrent pourtant pas le pays sur-le-champ, mais les habitans eurent recours à un moyen singulier pour s'en débarrasser. S'étant armés de poêlons, de chaudrons, et d'autres instrumens de fer et de cuivre, ils les suivaient partout pour joindre à leurs sermons un accompagnement de musique, et les modernes apôtres déguerpirent du pays, sans doute en secouant la poussière de leurs pieds contre leurs persécuteurs.

Ce n'est que depuis la multiplication des sectes religieuses, renchérissant d'absurdités et de fanatisme les unes sur les autres, qu'on ne respire en Angleterre, le dimanche, que le calme du tombeau et le silence de l'ennui. Jacques Ier, en 1618, époque où les puritains répandaient leurs principes, que plusieurs sectes ont ensuite

adoptés en partie, rendit une ordonnance qui défendait qu'on empêchât ses fidèles sujets des deux sexes de se livrer à des plaisirs permis le dimanche après les heures de l'office divin, « comme la danse, le tir de l'arc, » et d'autres jeux dont je ne puis vous donner une idée, parce qu'ils ne sont plus en usage(1). Le plaisir n'était par alors un crime; le peuple, après avoir travaillé toute la semaine, n'était pas réduit à n'avoir d'autre récréation le dimanche, que de s'enivrer dans un cabaret; et l'on n'aurait pas reproché à un homme, se livrant à l'amusement si innocent de la pêche à la ligne, de profaner la sainteté du sabat, ce qui vient d'arriver tout récemment.

---

(1) May-Games, Whitson-Ales, Morris-Dances.

LETTRE XXII.

Elections contestées et annulées. — Procès contre sir Manasseh Lopez pour cause de brigue et de corruption. — Dénonciation contre le bourg de Penryn. — Affaires de MM. Quin et Grady. — Manœuvre singulière du seigneur du bourg d'Ilchester, pour diminuer le nombre des votans.

Londres, le 18 août 1819.

Lorsque plusieurs candidats se sont disputé l'honneur d'être élus membres de la chambre des communes, il arrive souvent que celui qui n'a pas réussi attaque ou fait attaquer la nomination de son heureux rival. La chambre des communes nomme alors un comité pour examiner la pétition et en faire son rapport. Si le comité juge la pétition *frivole et vexatoire* (ce sont les termes consacrés), les pétitionnaires sont traduits en justice; s'il la trouve seulement mal fondée,

l'élection est confirmée ; mais s'il pense qu'elle est appuyée sur des motifs valables, et que la chambre partage cette opinion, l'élection est déclarée nulle, et suivant la gravité du cas, on ordonne une poursuite judiciaire contre l'individu accusé.

La plupart de ces pétitions sont fondées sur ce que le candidat élu a acheté les voix de ses constituans. Mais c'est là qu'il faut des preuves *clarâ luce clariores*. Parce qu'un homme est électeur, n'est-il pas permis de faire un cadeau à sa femme ou à ses enfans? Cette qualité doit-elle empêcher un homme bienfaisant de secourir des malheureux? Mais, dira-t-on, il a été six ans sans penser à eux, et ce n'est qu'au moment des élections qu'il a été touché de leurs besoins. Qu'importe? c'est le cas du proverbe « il vaut mieux tard que jamais. » Le grand soin du candidat et des agens qu'il emploie, est donc d'empêcher qu'on ne puisse prouver qu'il a acheté des voix, c'est-à-dire, qu'il a donné ou promis de l'argent sous la condition expresse et préalable que celui qui le reçoit lui accordera sa voix. Ainsi prouver

qu'il a été visiter les électeurs en personne ou par ses agens ; qu'il leur a payé ou fait payer telle somme, ce n'est rien prouver ; il faut encore avoir la preuve qu'on y a mis pour condition expresse qu'ils voteraient en faveur du donateur.

L'élection de M. Lamb, par Westminster, fut attaquée de cette manière. La pétition fut présentée à la chambre par sir Francis Burdett ; mais comme les pétitionnaires ne remirent aucune pièce à l'appui de leur dénonciation, ils furent censés y avoir renoncé, et l'élection fut déclarée valable. Au fait ils auraient eu de la peine à prouver une corruption proprement dite, dans le sens que les législateurs britanniques attachent à ce mot. On avait donné aux électeurs des déjeuners et des dîners : mais n'est-il donc pas permis de se réjouir avec ses amis ? On avait soudoyé des tapageurs pour se rendre dans le lieu où se faisait l'élection, crier « Vive à jamais Lamb ! » accueillir par des huées ceux qui viendraient voter en faveur de ses concurrens ; empêcher ceux-ci de se faire entendre quand ils voudraient adresser au

peuple les harangues qui commencent et terminent chaque séance d'élection ; mais ce n'était point encore là avoir corrompu des électeurs, et la pétition aurait couru le risque d'être déclarée *frivole et vexatoire.*

Les choses ne se passèrent pas de même à l'égard de quelques autres élections. Le bourg de Barnstaple, où il se trouve 445 électeurs, avait deux membres à envoyer au parlement. Sir Manasseh Lopez et M. Ommanney furent élus. Une pétition accusa le premier d'avoir acheté les suffrages, et ce fait ayant paru à la chambre suffisamment prouvé, l'élection de sir Manasseh Lopez fut déclarée nulle, et le procureur général fut chargé de le traduire en justice comme coupable d'avoir corrompu les électeurs en achetant leurs voix. Mais une chose fort plaisante, c'est que, quoique l'enquête faite par le comité de la chambre prouvât que M. Ommanney en avait fait autant, l'élection de celui-ci fut déclarée valable, parce que personne ne s'en était plaint. Cependant une poursuite fut dirigée contre sir Manasseh Lopez, devant la cour d'assise d'Exeter, qui vient de prononcer,

il y a quelques jours, sur cette affaire. On prouva que les électeurs de Barnstaple avaient reçu par ses ordres, savoir : ceux qui demeuraient dans la ville, 5 livres (120 fr.), et ceux qui étaient venus du dehors pour lui donner leur voix, 20 livres (480 fr.) Mais cette somme n'avait été payée qu'après l'élection : c'était un acte de reconnaissance volontaire, de libéralité bienfaisante, et non une corruption. On avait donné à boire à ses frais, dans un cabaret, aux électeurs : mais depuis quand est-il défendu de traiter ses amis ? Bref, le jury le déclara innocent, se montrant en cela plus juste ou moins sévère que la chambre des communes, puisqu'il prononça sur les mêmes faits d'une manière diamétralement opposée.

L'élection faite par le bourg de Penryn fut aussi déclarée nulle. On prouva même que les électeurs de ce bourg étaient, depuis un temps presque immémorial, dans l'usage de vendre leurs suffrages, et qu'ils regardaient comme une partie de leurs revenus les 18 ou 24 livres sterling qu'ils recevaient pour le prix de leurs voix, lors du renouvellement

de chaque parlement. Un tel scandale ne pouvait se supporter, et ce n'était pas assez, en ce cas, de déclarer l'élection nulle. M. Douglas demanda que ce bourg fût privé du droit d'élection; M. Brand, qu'on le transférât de Penryn à Manchester ou à Birmingham, villes populeuses qui ne sont pas représentées au parlement. Un autre proposa que, sans ôter à Penryn le droit d'élection, on l'étendît aux cantons voisins. Le chancelier de l'échiquier fut plus traitable : il dit qu'on avait beaucoup exagéré les choses; qu'il y avait bien eu quelques cas partiels de corruption dans ce bourg, mais qu'elle n'avait pas été générale, et que tout cela n'était que du *commérage*. Sir Francis Burdett dit en cette occasion quelques bonnes vérités. « Je ne puis partager la vertueuse indignation de la chambre, » dit-il; « la corruption dont on se plaint est depuis long-temps aussi notoire que la lumière du soleil en plein midi; et tel membre qui crie bien haut en ce moment, ne doit la place qu'il occupe ici qu'aux mêmes manœuvres qu'il condamne. On reproche aux pauvres électeurs de Penryn d'avoir vendu

leurs voix pour la misérable somme de 20 à 24 livres; ils ont été fort modérés dans leur demande, puisqu'on voit tel propriétaire de bourg qui peut nommer, lui seul, un ou deux membres au parlement, vendre 3 ou 4,000 l. les places qui sont à sa disposition. Sévir contre ces malheureux électeurs, et tolérer ce dernier abus, c'est injustice, c'est hypocrisie. » L'affaire fut ajournée, et l'on ne prendra un parti à cet égard que lors de la prochaine session.

Sir Francis Burdett avait raison. L'intrigue et la corruption jouent un grand rôle dans toutes les élections en Angleterre. Il est sans doute ridicule qu'un bourg conserve des représentans au parlement, quand il ne s'y trouve plus personne à représenter; mais à la manière dont se font les élections dans Westminster, il est permis de douter si la suppression de cet abus n'en ferait pas naître beaucoup d'autres.

L'affaire de MM. Quin et Grady, qui fit tant de bruit à Londres, en mars dernier, sert encore à prouver jusqu'à quel degré on porte, dans la Grande-Bretagne, l'esprit de

brigue et de corruption. C'est une mine dont quelques veines, se rapprochant de la surface de la terre, découvrent l'existence; mais plus vous creusez dans le sol, plus vous la trouvez riche et féconde. Voici en deux mots l'histoire dont il s'agit :

M. Grady était clerc de la justice de paix du comté de Limerick, en Irlande; place assez importante, puisqu'un traitement de 400 livres (9,600 fr.) y est attaché. Il n'avait encore que sept ans lorsque son père l'obtint pour lui, moyennant, dit-on, un présent de 1200 livres (28,800 fr.) qu'il fit à un noble lord qui avait droit d'en disposer. Les fonctions en furent remplies par un substitut jusqu'à la majorité de M. Grady. Il s'en acquitta ensuite par lui-même; et il paraît qu'on n'avait aucun reproche à lui faire, quand M. Quin, nommé depuis peu *custos Rotularum* du comté de Limerick, jugea à propos de lui ôter cette place pour la donner à un M. Smith. Ce n'était point par animosité contre M. Grady qu'il agissait ainsi; car, en donnant cette place à M. Smith, il y mit pour condition qu'il en remettrait tous les

ans, à son prédécesseur, la moitié des appointemens; condition qui, suivant M. Quin, n'avait d'autre cause qu'un motif d'humanité. Il fut pourtant assez bien prouvé que quelques autres considérations avaient influé sur sa conduite; il avait réfléchi que 400 livres par an pouvaient lui faire deux créatures au lieu d'une, et augmenter son influence dans le comté. Il nomma donc M. Smith, en le prévenant que la place ne serait pour lui que de 200 livres, et il offrit à M. Grady de lui conserver les autres 200 livres, aussi longtemps que celui-ci le soutiendrait de tout son crédit dans le comté : or, il paraît que ce dernier pouvait disposer des suffrages d'une centaine d'électeurs. Il ne fut question que de cette affaire pendant quelques jours; une autre la fit oublier, suivant l'usage, et je serais fort embarrassé de vous dire comment elle se termina.

Dans un grand nombre de ces bourgs peu populeux, qui ont le droit d'envoyer un ou plusieurs membres au parlement, la plupart des maisons appartiennent au même propriétaire, et il est tout simple qu'il exerce

une influence considérable sur ses locataires. Le propriétaire du bourg d'Ilchester, dont je regrette de ne pas connaître le nom, afin d'attirer sur lui toute la vénération qu'il mérite, réfléchit pourtant, avant la dernière élection générale, que moins le nombre d'électeurs serait considérable, plus il lui serait facile de les dominer. En conséquence, il donna congé à une centaine de locataires, des suffrages desquels il ne se croyait pas bien sûr, et loua dans le bourg une espèce de grand hôpital pour les y recevoir provisoirement en qualité de pauvres, ce qui les privait du droit de voter. Quelques-uns furent récalcitrans, et ne voulurent pas déguerpir. Que fit le bon seigneur? Il ordonna la démolition des toits, et fit jeter dans l'étage supérieur toutes sortes d'immondices, dont l'odeur les força enfin à déloger. Bientôt il fallut aussi quitter l'hôpital provisoire, et cent soixante-trois personnes, parmi lesquelles il se trouvait des femmes enceintes et des vieillards âgés de plus de quatre-vingts ans, se virent sans asile et sans ressource. Les ci-devant électeurs, devenus mendians,

présenterent une pétition à la chambre des communes, pour se plaindre d'un traitement inoui chez un peuple civilisé. Mais on fit observer (M. Wynn et lord Castlereagh) que la chambre ne pouvait empêcher un individu d'user de sa propriété comme bon lui semblait; que s'il plaisait au duc de Portland d'abattre deux ou trois cents maisons qu'il possède dans Londres, et de semer du blé sur le terrain qu'elles occupent, on n'aurait pas le droit de s'y opposer. On passa donc à l'ordre du jour; et voilà encore une des conséquences du système d'élections adopté en Angleterre.

LETTRE XXIII.

Spectacles subalternes. — L'Opéra anglais. — Haymarket. — Théâtre Cobourg. — Sadlers-Wells. — Théâtre de Surrey. — Astley. — Théâtre Olympique. — Matthews. — Miss Macauley. — Spectacle Français. — Jeune homme jeté de la galerie dans le parterre à Sunderland.

Londres, le 30 août 1819.

Je vous ai parlé des trois grands spectacles de Londres, mais je me reprocherais de ne pas vous dire un mot des *dii minores*, qui brillent de tout leur éclat quand les astres supérieurs sont éclipsés, c'est-à-dire pendant les deux ou trois mois que dure la clôture des grands théâtres.

L'Opéra anglais occupe sans contredit le premier rang parmi les spectacles subalternes. Lorsque j'y allai pour la première fois, je croyais de bonne foi, d'après un nom si ronflant, que j'allais bâiller, sommeiller,

m'endormir, en entendant des chœurs, des morceaux d'ensemble et des récitatifs. Rien de tout cela. J'y ai souvent trouvé l'ennui sans tant de préparatifs. Ce qu'on appelle des *opéras anglais* ne sont que des comédies mêlées de quelques couplets, qui souvent n'ont aucun rapport à la pièce, et qu'on fait presque toujours répéter deux fois, surtout quand ils contiennent quelques bouffonneries triviales; usage pareillement adopté aux grands spectacles, car on y chante aussi et quelquefois même dans les tragédies. Le théâtre de Paris qu'on pourrait le mieux comparer à celui dont je vous parle, est le Vaudeville : non le petit Vaudeville de 1791, pétillant d'esprit, brillant de jeunesse et de gaîté; mais le vieux Vaudeville, se traînant sur des béquilles, et privé par l'âge de son aimable vivacité. Le foyer en est fort beau. C'est un très-grand salon, en forme de tente orientale, parfaitement décoré, dont tous les murs sont chargés de peintures représentant différentes vues de l'Inde, et où une foule de houris, se promenant sans cesse, offrent aux fidèles les plaisirs du paradis de Mahomet.

La salle d'Haymarket, située presque en face de l'Opéra italien, est une des plus petites de Londres, mais la troupe en est ordinairement assez bonne, parce que, ne jouant que pendant la clôture de Drury-Lane et de Covent-Garden, elle se compose d'une partie des acteurs de ces deux spectacles. On y voyait cette année Liston, acteur de ce dernier théâtre, chargé du même emploi que Brunet et Potier, mais que je préfère à ces deux messieurs, ne leur en déplaise, parce qu'il est moins trivial, quoiqu'il ait autant de naturel et de gaîté.

Le théâtre Cobourg, situé dans un faubourg de Londres, au bout du pont de Waterloo, offre une grande et jolie salle, et a été fort fréquenté cette année. J'y allai le 4 mai : la salle était complétement pleine, parce qu'on savait que le duc et la duchesse de Glocester devaient honorer le spectacle de leur présence. L'orchestre joua l'air *God save the king* à leur arrivée, suivant l'usage, et entre les deux pièces on leur servit des raffraîchissemens, — des raffraî-

chissemens à l'anglaise, c'est-à-dire du thé et des tartines. On peut se souvenir d'avoir vu au Vaudeville une parodie d'Hector dans laquelle les acteurs portaient le même costume que les figures d'un jeu de cartes. On a vu la même chose cette année à ce spectacle, dans une pantomime intitulée : « Arlequin dans l'île des Cartes, ou Pope John. » Le Pope John est un jeu qui ressemble un peu au *nain jaune*. Mais, indépendamment des costumes, les scènes mêmes étaient arrangées de manière à faire reconnaître les coups de diverses parties à différens jeux, ce dont il me serait difficile de vous donner une idée, à moins d'y employer plus de temps que cette bagatelle n'en mérite. Elle obtint pourtant un succès complet.

Sadlers-Wells ne s'est soutenu que par le jeu de Grimaldi, excellent bouffon, quoique dans le genre le plus trivial ; mais c'est celui qui réussit en Angleterre. Il pourrait disputer la palme au fameux Bobêche. Du reste, pas une pièce n'a attiré la foule, comme le faisait il y a quelques années *Philippe et*

son Chien, que nous y avons vu ensemble (1). Cependant, le lundi de Pâques, jour où la populace de Londres se rend ordinairement à la foire de Greenwich, le temps ayant été mauvais, beaucoup de gens voulurent remplacer ce plaisir par un autre. La foule s'amassa devant la porte de Sadlers-Wells, longtemps avant son ouverture, et la presse fut telle au moment d'entrer, qu'un enfant de quatorze ans y fut étouffé, deux femmes y furent renversées, foulées aux pieds, et portées à l'hôpital le plus voisin, dans un état très-dangereux, et plusieurs autres personnes y gagnèrent des meurtrissures et des contusions. Tel est le résultat du défaut de police à la porte des spectacles en Angleterre; il y arrive souvent de pareils accidens, et il est même surprenant qu'ils ne soient pas plus fréquens.

Le théâtre de Surrey, quoique placé à l'extrémité de Londres, du côté de l'Obélisque, a constamment attiré la foule cette année,

---

(1) Voyez Six mois à Londres, chap. XXV.

par les pièces qu'il a données, tirées des derniers romans de Walter-Scott, c'est-à-dire de *la Prison d'Edimbourg*, d'*une Épisode des guerres de Montrose*, et de *la Fiancée de Lammermoor*. Plusieurs autres spectacles se sont emparés des mêmes sujets, mais c'est là qu'ils ont obtenu le succès le plus complet. *Le Siége de Troye* n'y a pas moins réussi. C'est une pièce dans le genre des *Rêveries renouvelées des Grecs*. Hector et Achille sont deux boxeurs, on y voit une cavalerie montée sur des vélocipèdes, etc.; le dialogue en est plein d'esprit et de gaîté.

Les pantomimes et les exercices équestres dans la salle d'Astley, près du pont de Westminster, ont toujours une certaine vogue; mais ce spectacle est, à mon avis et sous tous les rapports, fort au-dessous de celui de Franconi.

M. Elliston, ancien acteur, et bon acteur de Drury-Lane, a ouvert un spectacle en miniature, à peu de distance de ce théâtre, et l'a nommé le théâtre Olympique. La salle est petite, mais d'une élégance achevée, et elle a été constamment pleine. On n'y trouvait pas

de talens transcendans, mais le directeur avait l'art de mettre chaque acteur à sa place; l'ensemble était toujours parfait; le rôle le plus secondaire était soigné comme le plus brillant; et le public a témoigné sa satifaction au directeur, non-seulement par des applaudissemens, mais d'une manière encore plus substantielle, en remplissant sa caisse tous les soirs.

Une très-grande partie des comédies qu'on joue sur les divers théâtres de Londres sont des imitations, et souvent même des traductions du français; mais, en général, aux petits spectacles dont je viens de vous parler, on avoue franchement l'emprunt sur l'affiche, et dès lors ce n'est point un plagiat. On fait même valoir le mérite de l'original, pour parer la copie de nouveaux attraits; ainsi, en donnant cette année au théâtre de Surrey *Richard Cœur-de-Lion*, on ajoutait à ces mots sur l'affiche : *pièce fidèlement traduite du français de l'illustre Sédaine, avec les ariettes, les chœurs et les morceaux d'ensemble du célèbre Grétry, tel qu'il a été représenté sur le grand théâtre des Italiens à*

Paris. A Covent-Garden et à Drury-Lane, au contraire, où il s'agit de conserver la dignité nationale, on prend sans façon dans la poche de ses voisins, mais on cherche à cacher ce larcin, et l'on commet ainsi un vol honteux, quand on pourrait faire un emprunt louable. On change même le titre de l'ouvrage, pour mieux cacher la trace de son origine, comme un filou efface la marque du linge qu'il a volé. Ainsi le *Solliciteur* des Variétés a été métamorphosé en *Coureur de places* sur le premier de ces deux théâtres, tandis qu'on a vu sur le second *les Ruines de Babylone* devenir *les Barmecides*, et *le Mari de circonstance* prendre le titre bizarre de *Tous embarrassés*.

Vous savez que je pourrais vous parler encore de plusieurs autres petits théâtres, mais ce sont de ces insectes qu'on n'aperçoit qu'à l'aide du microscope, et ils ne méritent pas de vous occuper un instant. J'aime mieux vous parler de deux personnes, dont chacune a fait seule un spectacle tout entier.

Matthews, acteur qui a joué sur plusieurs théâtres de Londres, et qui a véritablement

du talent, s'est emparé du théâtre de l'opéra anglais pendant sa clôture, et y a constamment attiré la foule, au point que tous les jours on refusait du monde à la porte. Il composait lui seul toute sa troupe, et débitait de petites pièces et des narrations de sa composition, dit-on, qui étaient vraiment très-plaisantes, et où il imitait la voix et les gestes de plusieurs acteurs connus. Il n'est pas aussi heureux dans les scènes de ventriloque. Son voyage à Paris, en quatre petits actes, est fort amusant, et un Français même peut y rire, quand il arrive bien déterminé à souffrir les efforts d'un Anglais pour ridiculiser ses voisins. Malheureusement il veut mettre beaucoup de français dans son voyage, et il le parle assez mal, ce qui ne l'empêche pas de réciter des tirades de tragédies françaises, en imitant assez bien la déclamation lourde, le son de voix creux et les gestes de Talma. Son arrivée à Douvres, son passage dans le paquebot, sa rencontre dans les catacombes d'un professeur allemand qui y fait une dissertation sur la craniologie (théâtre parfaitement choisi pour cela), une

scène entre un voyageur anglais et un français, qui veut corriger à chaque instant ses fautes de prononciation; l'impatience risible de celui-ci en voyant les erreurs continuelles du premier, tout cela est d'un véritable comique et très-bien rendu. Il critique aussi plusieurs personnages très-connus, même *proh pudor!* lady Morgan, qui, jamais, ne le lui pardonnera.

Miss Macauley, célèbre par ses démêlés avec Kean, et par les succès qu'elle a obtenus sur différens théâtres, a aussi trouvé le moyen d'occuper seule l'attention du public. Elle a donné dans la salle de concert de l'opéra italien plusieurs représentations qui ont été très-suivies. Elle y déclamait des scènes tirées de différentes pièces, et a fait preuve de talens dans plusieurs genres. Elle a fini par faire une lecture entière *des Italiens*, pièce dont je vous ai entretenu assez longuement pour me dispenser de vous en parler ici, mais qui n'a pas obtenu, à la lecture, beaucoup plus de succès qu'à la représentation.

Presque tous les spectacles de Londres

sont éclairés par le gaz. Je croyais qu'on était parvenu à le rendre inodore, mais j'ai reconnu le contraire. Je me trouvai un jour placé sur la première banquette des secondes loges du théâtre Cobourg, précisément au-dessus d'un candelabre attaché aux premières loges, et l'odeur infecte qui s'en exhalait ne me permettait pas de m'appuyer sur la balustrade. Deux fois, dans le cours de cette année, ce théâtre s'est trouvé dans une obscurité complète par l'extinction subite du gaz; et le même accident vient d'arriver tout récemment dans toutes les rues de la paroisse de Saint-Pancrace, qui sont depuis peu éclairées par le même procédé.

Le théâtre français établi dans Argyle Rooms, sous la protection de la duchesse d'York, de lady Castlereagh, de lady Jersey et de plusieurs autres nobles dames, continue à prospérer, malgré la médiocrité des acteurs. Mais c'est le spectacle des élus, et n'y est pas admis qui le veut. Il ne suffit pas même de souscrire, il faut que le comité nommé par les ladys protectrices, examine si la personne qui désire prendre une sous-

cription est de condition à permettre qu'on se trouve en sa compagnie sans déroger. Il faudra, l'hiver prochain, chercher un autre local pour ce spectacle, car le percement d'une nouvelle rue va enlever la maison où il est établi, et l'on travaille déjà à démolir celle qui y touche.

Au commencement du mois de mars dernier, un jeune homme tomba de la galerie dans le parterre au théâtre de Sunderland, port de mer du comté de Durham. Il rencontra, chemin faisant, des pointes de fer qui le blessèrent au côté et à la cuisse; mais ce second accident rendit probablement le premier moins dangereux, car, quoique meurtri de sa chute, il ne perdit pas la vie. Je ne vous parle de cet événement que pour vous citer la réflexion que fait à ce sujet le journaliste de Durham, qui en rend compte. « On ne voit que trop fréquemment dans cette salle, » dit-il, « de jeunes insensés, arrivant à l'heure du demi-prix, se jeter sur les spectateurs assis au premier rang dans les galeries, dans l'espoir de s'y procurer une place; et ceux-ci, pour se débarrasser du

fardeau qui leur pèse sur les épaules, les pousser en avant, jusqu'à ce qu'ils tombent dans le parterre. » Plaisanterie un peu forte, à mon avis, et qui me semble une nouvelle preuve de la bonne police qui règne dans les spectacles.

Cet usage de laisser entrer le public à demi-prix quand le spectacle est à peu près à moitié, paraît généralement adopté dans toute l'Angleterre; et je ne connais que Sadlers-Wells où il ne soit pas suivi; de même qu'il n'existe, je crois, que le théâtre Cobourg, où le prix des places soit plus cher aux premières loges qu'à celles des étages supérieurs.

LETTRE XXIV.

Nouveaux efforts des radicaux. — *Assemblée à Birmingham. — On y nomme un représentant. — Autre assemblée à Manchester, présidée par Hunt. — La force armée dissipe le rassemblement. — Nombre des blessés. — Arrestation de Hunt et de plusieurs autres. — Sa comparution devant les magistrats. — Sa mise en liberté sous cautionnement. — Son entrée triomphale à Londres.*

Londres, le 15 septembre 1819.

Je vous l'avais bien dit : *Ecce iterùm Crispinus;* il faut que je vous parle encore du fameux Hunt, qu'on peut, qu'on doit même regarder comme la cause principale des événemens dont j'ai à vous entretenir aujourd'hui.

Depuis quelques mois les assemblées des réformateurs radicaux se multipliaient à un point effrayant, surtout dans le nord de

l'Angleterre. Des parlemens annuels, le droit de suffrage pour tout Anglais âgé de vingt-un ans, tel était partout leur cri de ralliement. Une de ces assemblées, tenue à Birmingham, avait même poussé l'audace jusqu'à nommer un représentant au parlement, et son choix était tombé sur sir Charles Wolseley, baronnet, qui a adopté les principes des radicaux, qui doit incessamment être mis en jugement pour avoir tenu des propos séditieux dans une autre assemblée à Stockport, et qu'on dit faire partie de cette classe de bienheureux à qui le royaume des cieux appartient. Cet exemple allait être suivi par toutes les grandes villes, qui, d'après les principes de la constitution anglaise, n'ont pas plus que Birmingham le droit d'être représentées au parlement. Déjà une assemblée était annoncée pour le 9 août, à Manchester, pour procéder à la nomination d'un député à la chambre des communes, quand les magistrats de cette ville firent publier une proclamation portant que l'objet de cette assemblée étant illégal, il était défendu à tout citoyen de s'y trouver, et que

ceux qui s'y rendraient seraient traités en séditieux et en rebelles. Les radicaux s'étant consultés, renoncèrent à ce projet ; l'assemblée n'eut pas lieu, mais on en indiqua, pour le 16 du même mois, une autre où il ne devait être question que de demander une réforme dans le parlement, ce qui n'offrait pas les mêmes causes de réprobation, car la constitution anglaise permet les réunions de citoyens pour s'occuper d'objets politiques, de pétitions, etc.

La veille de cette assemblée, le bruit courut que les magistrats avaient lancé un mandat d'arrêt contre Hunt qui devait la présider. Il en fut informé, se rendit sur-le-champ dans la salle où ils étaient assemblés, et leur dit que si le fait était vrai, il venait se livrer lui-même entre leurs mains. On lui répondit que ce bruit était sans fondement, et il se retira.

Le lendemain, dès onze heures du matin, on vit entrer dans Manchester des corps nombreux de radicaux partis des cantons voisins, et de différentes villes, à quinze milles à la ronde. Ils marchaient comme des

soldats, sans confusion, à un pas régulier, lent ou accéléré, suivant l'ordre de leurs chefs, précédés de drapeaux, et quelques-uns au son des cors. Deux troupes de *radicales*, c'est-à-dire de ces femmes clubistes dont je vous ai déjà parlé, arrivèrent d'Oldham et de Royton. Les premières étaient au nombre d'environ cent cinquante ; les autres, un peu moins nombreuses, étaient précédées d'une bannière portant ces mots : « Mourons en hommes, et ne nous laissons pas vendre en esclaves. » D'après les calculs les plus modérés, soixante mille âmes étaient réunies, à une heure, sur le local où devait se tenir l'assemblée. Deux chariots, joints ensemble par des planches formant une plate-forme, étaient le théâtre qui attendait l'illustre Hunt qui devait présider l'assemblée, et les autres orateurs démagogues, qui l'accompagnent toujours, comme l'ombre suit le corps. Une force, d'environ quatre cents constables, se trouvait au milieu de la foule, et aucun d'eux ne reçut la moindre insulte.

A une heure et demie, Hunt arriva au milieu de cette immense multitude de popu-

lace, et fut reçu par des acclamations long-temps prolongées. S'étant placé sur ses tréteaux, il fut quelque temps avant de pouvoir obtenir le silence; et à peine avait-il entamé un discours dont l'exorde était composé de sarcasmes contre les magistrats de Manchester, qu'on vit s'avancer à toute bride le corps de cavalerie de l'*Yeomanry*, ou milice du comté, suivi d'un détachement de troupes de ligne à cheval. A la vue de cette force armée, ceux qui étaient aux derniers rangs de l'assemblée prirent la fuite; mais la grande masse resta stationnaire, et Hunt exhorta ses auditeurs à la patience, à l'ordre et à la tranquillité. Cependant la cavalerie, le sabre haut, se faisait jour à travers la populace, qui ne lui opposa aucune resistance, et qui, contre son habitude ordinaire, ne lui lança ni pierres, ni ordures.

Arrivés près des chariots, les cavaliers les entourèrent; et l'officier commandant, s'adressant à Hunt, lui dit qu'il était son prisonnier. Celui-ci répondit qu'il était prêt à se rendre à un officier civil porteur d'un mandat d'arrêt contre lui; sur quoi Nadin,

chef des officiers de police de Manchester, s'avança vers lui, et lui dit qu'il était chargé de l'arrêter. Hunt ne fit aucune résistance, et adressa quelques mots au peuple pour l'engager de nouveau à l'ordre et à la paix. On arrêta aussi les radicaux qui se trouvaient avec lui, et même des hommes qui n'y étaient que pour prendre des notes de ce qui se passait, pour en rendre compte dans les journaux. Le commandant de la force armée, après cette expédition, donna ordre à ses cavaliers de s'emparer des drapeaux et des bannières ; et comme il y en avait de tous côtés, ceux-ci poussèrent leurs chevaux à travers la foule, renversant et foulant aux pieds tout ce qui se trouvait sur leur passage. On leur lança alors quelques pierres, et, exaspérés de ce traitement, ils se servirent de leurs armes, et se firent jour le sabre à la main. Qu'on se représente soixante mille individus de tout âge et de tout sexe, serrés dans une grande place, dont les issues étaient insuffisantes pour permettre l'écoulement simultané de cette foule, cherchant à fuir, s'étouffant les uns les au-

tres dans leurs efforts, pour se dérober aux chevaux qui les renversaient, et aux cavaliers qui les poursuivaient le sabre à la main; tel est le spectacle qu'offrait alors le lieu de l'assemblée. La presse fut telle en certains endroits, que des grilles en fer en furent brisées, et plus de personnes furent blessées par les accidens inévitables dans une telle confusion, que par les coups de sabre qui furent distribués assez legèrement.

On varie sur le nombre de ceux qui furent blessés dans cette journée. Le parti des magistrats ne le porte qu'à trente-quatre, parce que trente-quatre personnes seulement furent transportées dans les hôpitaux; mais il serait ridicule de supposer qu'aucun des blessés ne se soit fait traiter chez soi. Les radicaux, au contraire, en font monter le nombre à plus de mille, ce qui me semble encore une exagération en sens opposé; mais, ce qui est certain, c'est que, quelques jours après cet événement, on publia une *liste nominative* des personnes blessées dans cette journée, et il s'y en trouvait cent dix-huit qui avaient reçu des coups de sabre,

ce qui me paraît le calcul le plus approchant de la vérité.

Cependant on conduisit Hunt dans la maison où étaient les magistrats : il était légèrement blessé à la main d'un coup de sabre ; et les constables qui l'accompagnaient lui administraient libéralement, chemin faisant, des coups de leurs bâtons d'ordonnance. On le fit conduire à la prison du New-Bayley avec tous ceux qui avaient été arrêtés, et à cinq heures du soir le concierge reçut ordre de les enfermer séparément et de les tenir au secret.

Avant d'aller plus loin, il est bon de faire quelques réflexions sur la conduite des magistrats de Manchester. Il faut convenir qu'un rassemblement de soixante mille âmes, composé en général de la lie du peuple, de gens mécontens, d'ouvriers sans ouvrage, réunis pour écouter des déclamations contre le gouvernement, pouvait inspirer des alarmes; mais pourquoi ne se sont-ils pas bornés, comme le lord maire de Londres, lors de l'assemblée de Smithfield, du 21 juillet dernier, à requérir une force militaire prête à

agir si l'occasion l'exigeait? Je ne doute pas que leurs intentions n'aient été bonnes; mais il est difficile de ne pas croire qu'ils aient agi très-imprudemment, pour ne pas employer une expression plus sévère. Ils avaient reconnu que cette assemblée était légale, puisqu'ils ne l'avaient pas défendue comme celle du 9 du même mois; d'après les principes de la constitution anglaise, ils ne pouvaient la dissoudre que dans le cas où il s'y passerait quelques désordres, et ils n'avaient le droit d'employer la force armée contre elle, qu'après avoir fait au peuple la lecture du *riot act*, c'est-à-dire, de la loi contre les attroupemens séditieux; encore fallait-il qu'il s'écoulât une heure entre cette lecture et le moment où la force militaire pouvait être déployée contre le rassemblement. Or, il paraît constant que l'assemblée, quoique très-nombreuse, n'avait pas manifesté la moindre intention de troubler la tranquillité publique; qu'à une heure et demie elle s'ouvrait à peine, et qu'à deux heures la cavalerie était déjà, le sabre à la main, au milieu des citoyens réunis. Il paraît encore certain, que

pas une personne de l'assemblée n'avait entendu lire le *riot act* : on douta même longtemps qu'il eût été lu. Cependant, la lecture en avait été faite par un des magistrats, M. Ethelstone, membre du clergé anglican, mais dans un endroit où personne ne pouvait l'entendre, ce qui est la même chose que si on ne l'avait pas lu.

La nuit se passa dans les plus vives alarmes à Manchester et dans toutes les villes voisines, et il y eut à Macclesfield une insurrection qui ne se termina que par l'intervention de la force armée, et l'arrestation d'une quarantaine de séditieux.

Le 20 août, Hunt et les autres personnes arrêtées furent informés qu'ils étaient détenus comme accusés de haute trahison; mais le 27, on les fit comparaître devant les magistrats pour leur annoncer qu'on avait renoncé à cette accusation, quant à présent, et qu'on procéderait contre eux comme coupables d'avoir conspiré pour changer les lois du royaume, par le moyen des menaces et de la force. On entendit les témoins à charge; on lut leurs dépositions, et Hunt, en les in-

terrogeant, déploya l'adresse et la fermeté d'un praticien expérimenté. Il mit surtout dans un grand embarras un témoin nommé Owen; et quoique les magistrats vinssent à son secours, en l'empêchant de répondre à un grand nombre de questions, quoique leur greffier cherchât à aider sa mémoire, il le fit tomber dans quelques contradictions. Enfin, on ordonna que tous les prévenus fussent conduits au château de Lancastre, où ils arrivèrent dans la soirée; mais Hunt et ses compagnons sortirent de prison le lendemain sous cautionnement, et, le 29, notre héros repartit pour Manchester, accompagné partout des acclamations de la populace qui dételait ses chevaux, et qui le traînait dans sa voiture.

Cependant, le grand jury du comté de Lancastre s'étant assemblé, rendit un décret d'accusation contre Hunt et les autres radicaux arrêtés, et contre Owen, l'un des témoins qui avait déposé contre eux, pour cause de parjure, attendu qu'il avait fait serment qu'il avait vu Moorhouse, un des prévenus, sur la plate-forme élevée sur les deux chariots, tandis qu'il était prouvé qu'il n'y avait jamais

monté. Il rejeta l'accusation intentée contre une femme, blessée d'un coup de sabre, qui avait été arrêtée avec Hunt et consors, qui était restée onze jours en prison, et contre laquelle il n'existait pas l'ombre d'une preuve. Il rejeta pareillement l'accusation intentée, par cinq individus, contre des cavaliers de *l'Yeomanry* qui les avait blessés à coups de sabre, et qu'ils connaissaient. M. Harmer, solliciteur, porta ensuite la même plainte, à leur requête, devant la cour du New-Bayley, qui déclara qu'elle ne pouvait s'occuper d'une affaire qui avait déjà été décidée par le grand jury. M. Harmer dit alors qu'il était chargé, par d'autres individus, de présenter à la cour des plaintes qui n'avaient pas été soumises au grand jury; mais la cour, après en avoir délibéré, refusa de l'entendre à ce sujet.

Enfin, les journaux annoncèrent que monsieur Hunt allait quitter Manchester, son procès ne devant s'instruire qu'aux assises prochaines, et qu'il arriverait à Londres le 13 septembre, vers midi. Jamais pareille foule ne s'était réunie en Angleterre dans aucune occasion : trois cent mille personnes, sans

exagération, de tout âge, de tout sexe et de toute condition, sortirent de Londres pour aller à sa rencontre. Les routes étaient trop étroites pour contenir la multitude à pied, à cheval et en voiture. Le grand homme du jour parut enfin à trois heures, et aussitôt l'air retentit d'acclamations : « Vive Hunt! vive le champion du peuple et de la liberté! » Des branches de laurier, des drapeaux chargés d'inscriptions flottaient de toutes parts. On le fit monter dans une voiture attelée de six chevaux, qui avait été préparée pour sa réception, et on le conduisit triomphalement dans tout Londres, en faisant un long circuit, jusqu'à la taverne de la Couronne et de l'Ancre, dans la cité, où quatre cents personnes dînèrent avec lui. Il harangua le peuple avant d'y entrer, l'exhorta à l'ordre, à la paix et à la tranquillité; lui dit qu'il avait fait vœu de ne boire ni liqueurs spiritueuses, ni vin, ni bière, ni thé, avant d'avoir obtenu justice des assassins de leurs frères de Manchester, et invita tous les bons citoyens à se soumettre à la même privation, afin de priver le ministère du revenu considérable qu'il

tire des droits énormes imposés sur ces denrées. Ce n'est pas la première fois qu'il fait cette invitation à ses partisans ; mais je crois qu'il prêche en vain, et que les radicaux tiennent à leurs habitudes encore plus qu'à leurs principes. Il est bon de remarquer que, malgré cette foule immense, il n'arriva pas le moindre accident.

Tel est, jusqu'à présent, le résultat de ce malheureux événement, et, j'oserai dire, de la conduite imprudente des magistrats de Manchester. Ils ont doublé les forces du parti des radicaux, en les plaçant sous le jour de gens opprimés, massacrés sans provocation. Hunt était un homme méprisé, baffoué des honnêtes gens ; ils en ont fait un héros, un martyr, et ont rallié à sa cause des gens dont les principes sont opposés aux siens.

Je n'ai pas fini tout ce que j'ai à vous dire sur cette affaire ; mais il faut que j'attende quelques jours pour pouvoir vous donner la suite des événemens.

LETTRE XXV.

Vol des clefs de la banque. — Voleur par pauvreté puni. — Voleur par ivrognerie absous. — Vol de cadavre dans les cimetières. — Cercueils en fer. — Refus de les enterrer.

Londres, le 25 septembre 1819.

Vers la fin du mois dernier on s'aperçut, avec surprise, que les clefs de la banque avaient été prises chez le portier de cet établissement, qui était chargé de les garder. On s'imagina sur-le-champ, comme il était assez naturel de le croire, que celui ou ceux qui s'en étaient emparés avaient dessein de faire une tentative de vol. On prit donc les précautions nécessaires pour se mettre à l'abri de leurs tentatives, et l'on fit les recherches les plus actives pour découvrir les coupables. Les soupçons se fixèrent sur une femme qui était venue toucher son dividende le jour de la disparution des clefs, et qui s'était arrêtée chez le portier, je ne sais trop

sous quel prétexte. On se rendit à son domicile, et l'on y trouva les clefs de la banque dans une caisse qui en contenait un grand nombre d'autres, toutes soigneusement étiquetées. On la conduisit devant le lord maire, qui lui demanda comment elle avait toutes ces clefs en sa possession. « J'en ai bien davantage », répondit-elle d'un air content d'elle-même, « il y en a encore une caisse qu'on ne vous a point apportée. » On retourna chez elle, et l'on en rapporta effectivement une seconde caisse, plus grande que la première, et complétement remplie de clefs, étiquetées comme les autres. Le nombre en excédait trois mille. On y trouva celles de la cour de la Chancellerie, de l'hôpital de Saint-Barthélemy, d'un grand nombre d'établissemens publics, et d'une immense quantité de particuliers, la plupart du premier rang de la société, et dont quelques-uns avaient renvoyé de malheureux domestiques par suite de la perte de leurs clefs.

La mémoire de cette femme était si bonne, que, sans avoir besoin de lire l'étiquette, elle pouvait, à l'inspection d'une clef, dire quelle

était la porte qu'elle devait ouvrir. Elle est âgée d'environ soixante ans, jouit d'un revenu suffisant pour exister, n'a jamais fait un mauvais usage des clefs qu'elle dérobait, et n'a jamais commis d'autre vol que ceux de la nature dont il s'agit. On reconnut, à son interrogatoire, qu'elle avait le cerveau dérangé, mais sa folie n'avait d'autre objet que de s'emparer de toutes les clefs qu'elle pouvait dérober, occupation à laquelle elle consacrait tout son temps et toutes ses pensées, et dans laquelle elle a parfaitement réussi pendant plusieurs années. Elle fut traduite en justice, et acquittée le 18 de ce mois, pour cause de démence : mais le jugement ordonna sa réclusion dans une maison de santé. C'était le seul but que se proposait la banque en la poursuivant ; elle ne voulait que mettre le public à l'abri de ce nouveau genre de déprédation ; mais elle ne pouvait y réussir que par une poursuite faite en son nom ; car, en Angleterre, quand même il s'agit d'un vol plus sérieux et fait avec des intentions criminelles, il faut toujours une partie plaignante, sans quoi le coupable reste impuni ; et celui

qui va se plaindre d'un vol se trouve quelquefois obligé de poursuivre le voleur malgré lui.

Ce fut ce qui arriva le 17 mai à un ouvrier charpentier à qui un de ses compagnons avait volé deux petites scies à mains. Conduit avec le voleur devant sir William Curtis, un des aldermans de la cité de Londres, il le pria de n'infliger au coupable qu'une légère punition, attendu qu'il avait une femme et trois enfans : mais le magistrat lui répondit que l'intérêt public exigeait la punition du criminel, et lui fit signer l'obligation de le poursuivre.

A peine étaient-ils sortis, qu'un cabaretier amena, dans la salle d'audience, un homme proprement vêtu qui était venu boire chez lui trois demi-pintes de bière et deux verres de rhum, sans avoir un sou pour le payer. L'accusé n'essaya pas de se justifier, mais il présenta un papier à l'alderman qui, après l'avoir lu, lui dit : « J'entre dans votre situation, et j'en ai pitié. J'en aurais davantage, si vous aviez demandé du pain et du fromage ; mais, à quoi bon toute cette bois-

son? Que le malheur ne vous rende jamais malhonnête : retirez-vous, et je vais acquitter votre dette. » Ce qu'il fit à l'instant.

On a beaucoup vanté ce trait d'humanité de sir William Curtis, et à Dieu ne plaise que je veuille le critiquer ; mais il me semble que le pauvre ouvrier chargé d'une femme et de trois enfans, qui se trouvait sans ouvrage et que le besoin avait déterminé à voler deux petites scies, méritait autant de commisération que l'ivrogne qui avait été boire dans un cabaret une quantité de bière et de liqueur qu'il savait bien ne pas être en état de payer. Au surplus, ce système d'indulgence, qui fait honneur au cœur d'un magistrat, n'est pas fréquemment suivi en Angleterre, car, à la fin de juin, deux hommes furent condamnés à sept ans de déportation pour avoir volé, chez un boucher, six livres de mouton.

Un vol assez fréquent à Londres est celui des cadavres. Des gens qu'on appelle *les hommes de la résurrection*, sans doute parce qu'ils font reparaître au grand jour ceux qui étaient consignés dans l'ombre du tombeau, déter-

rent pendant la nuit les corps fraîchement ensevelis, et les vendent à des chirurgiens pour les disséquer. Le 20 juillet, cinq personnes furent arrêtées portant trois sacs remplis de cadavres qu'elles venaient de déterrer dans un cimetière de Southwark, faubourg de Londres. On eut la plus grande peine à les sauver de la fureur du peuple; mais je n'ai jamais pu savoir ce que devint cette affaire.

Pour mettre les restes des morts à l'abri de cette profanation, on a récemment inventé des cercueils en fer, construits de telle manière, qu'une fois fermés, l'inventeur même ne pourrait les ouvrir. Il faudrait les briser, ce qui exigerait beaucoup de temps, de peines et de bruit. Mais voici bien autre chose. Dans plusieurs paroisses, on refuse d'enterrer les morts qu'on apporte dans des cercueils de cette espèce, sous prétexte que les cercueils de fer, étant d'une matière plus durable que ceux de bois, finiraient, au bout d'un certain temps, par remplir tout le cimetière, et ne laisseraient plus de place pour y enterrer d'autres corps. L'inventeur de ce dernier habit de l'homme, répond à cela que la rouille,

produite par l'humidité de la terre au dehors, et par la putréfaction du cadavre au dedans, ronge le fer et détruit le cercueil qui s'anéantit ainsi plus promptement que celui qui est construit en épaisses planches de chêne.

Quoi qu'il en soit, il paraît que le véritable motif de ce refus est le désir qu'on a de faire payer un droit d'enterrement plus cher aux personnes qui présentent un corps dans ce genre de bière. Le 12 août, on exigea, dans la paroisse d'Islington, un droit de 20 livres (480 fr.) pour un enterrement dans un cercueil en fer, tandis que, s'il eût été en bois, il n'aurait coûté que 18 shillings (21 fr. 60 cent.) Dans les premiers mois de cette année, on avait demandé, dans la paroisse de St.-André, 3 livres (72 fr.), pour une semblable inhumation. Les héritiers du défunt s'y refusèrent d'abord; quand, après de mûres réflexions, ils consentirent à payer cette somme, on en exigea celle de 10 liv. (240 fr.); enfin, on finit par refuser d'enterrer à quelque prix que ce fût, à moins qu'on ne mît le corps dans un cercueil de

bois. Mais on ne pouvait retirer la défunte de l'étroite maison qui était hermétiquement fermée. Il fallut que son mari la remportât chez lui. Il s'adressa ensuite à la cour du banc du roi pour en obtenir une injonction au ministre de la paroisse de St.-André de procéder à l'inhumation; l'affaire fut plaidée trois jours différens; enfin, la cour décida qu'elle était de la compétence des tribunaux ecclésiastiques, *et adhuc subjudice lis est.*

LETTRE XXVI.

Vengeance d'une troupe de daims. — Rancune d'une hirondelle. — Chat anthropophage. — Pendant de la pie voleuse. — Chat vivant avec des oiseaux et des souris. — Querelle sur la propriété d'un singe. — Fécondité extraordinaire d'une vache curieuse. — Recette pour détruire les rats. — Souliers de peau de rats.

Londres, le 30 septembre 1819.

Officia etiam feræ sentiunt. Tel est, si je m'en souviens bien, le titre d'un chapitre du « Selectæ e profanis, etc. » que vous vous rappelez sans doute avoir expliqué dans vos classes. Mais s'il est vrai que les animaux mêmes sont sensibles aux services que nous leur rendons, il faudra convenir aussi qu'ils conservent de même le souvenir des injures, et qu'ils peuvent nourrir, tout aussi-bien que l'homme, le désir de la vengeance, si l'on ajoute foi à deux anecdotes qu'on dé-

bite en ce moment, et dont je vais vous régaler faute de mieux.

Un très-jeune daim buvant dernièrement dans un bassin dans le parc de lord Grantley, à Wonersh, près de Guilford, un cygne se jeta sur lui tout à coup avec une sorte de fureur, le fit tomber dans l'eau, et l'y retint jusqu'à ce qu'il fût noyé. Le troupeau auquel le jeune daim appartenait, avait été témoin de cette scène, et vous allez voir qu'il ne l'oublia point et qu'il sut concilier la vengeance avec la justice. Quelques jours après, les cygnes se promenant à quelque distance du bassin, les daims les entourèrent sur-le-champ, et écrasèrent sous leurs pieds le cygne coupable, sans faire le moindre mal aux autres.

Le second trait est, je crois, encore plus merveilleux.

Il y a environ deux mois, un M. Diamond, demeurant à Brenchley, tua une hirondelle femelle qui voltigeait accompagnée de son mâle. Cet oiseau, plein d'intrépidité, ne s'effraya pas du coup de fusil. Il continua à tracer des cercles autour du chasseur,

et lui frappa le visage plusieurs fois de son aile, comme pour le punir du meurtre de sa compagne. Mais ce qui me paraît encore plus étonnant, c'est que toutes les fois que M. Diamond sort en habit de chasse, le petit héros emplumé renouvelle cette sorte d'attaque, quoiqu'il ne le reconnaisse point quand il porte un autre costume. M. Diamond respecte généreusement les jours de son ennemi, et l'on assure qu'il a rendu plusieurs de ses amis témoins du ressentiment et des prouesses de l'oiseau.

Il ne paraît pourtant pas que ce fut un sentiment de vengeance qui rendit un chat anthropophage. Une vieille femme, nommée Elizabeth Harding, mourut dans les premiers jours de janvier dernier, dans Tottenham Court Road, à Londres. Elle s'était couchée bien portante à dix heures du soir, et une attaque d'apoplexie termina sa vie pendant la nuit. Lorsqu'on entra dans sa chambre le lendemain matin, on vit que son chat, qui était enfermé dans la même chambre, lui avait entièrement mangé le petit doigt de la main gauche, et lui avait

même entamé le bras du même côté. C'était un très-beau chat, qu'elle aimait beaucoup, qu'elle avait depuis long-temps, et dont elle avait refusé deux guinées quelques jours auparavant. Lorsqu'on se disposa à l'ensevelir, le chat sauta sur son corps, comme pour disputer sa proie, et ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à l'en arracher. L'histoire ne dit pas ce que devint ce cannibale, et je suis obligé de laisser dans l'obscurité ce point important.

Mais puisque j'ai commencé à vous parler d'animaux, il faut que je continue à vous faire faire un petit cours d'histoire naturelle. Le fait que je vais vous citer est arrivé cette année à Darley Abbey, près de Derby, et il peut presque servir de pendant à la pie voleuse, quoique les suites n'en aient été nullement tragiques.

Une blanchisseuse avait mis sécher en plein air, parmi différentes pièces de linge, deux bandes étroites de linon très-fin, pouvant faire environ trois aunes de France. Quand elle alla retirer son linge, elle s'aperçut que cet objet lui manquait. Deux jours après

cinq morceaux de dentelles, faisant à peu près la même longueur, disparurent à leur tour. Elle fit des recherches inutiles pour les retrouver, et concluant qu'elle avait été volée, elle veilla avec grande attention sur son linge, et retrouva toujours fort exactement tout ce qu'elle faisait sécher. Quelques jours s'étaient passés, quand un paysan aperçut à une centaine de pas de cet endroit, un nid d'oiseau d'où sortait quelque chose de blanc. La curiosité le porta à s'en emparer, et il y trouva le linon et la dentelle fort artistement arrangés avec les autres matériaux dont le nid était composé, et ils en formaient la tapisserie intérieure. L'artiste les avaient même disposés sans leur faire souffrir le moindre dommage. Vous allez me demander le nom de cet architecte ailé; mais ici je me trouve fort embarrassé. Cet oiseau est nommé *Tricecok*, dans le journal de Nottingham, d'où je tire cette anecdote; mais ce mot ne se trouve dans aucun dictionnaire, et tous les Anglais que j'ai consultés m'assurent qu'il n'existe aucun oiseau qui porte ce nom. Notre ami le Gascon, que rien n'em-

barrasse, prétend que c'est une faute d'impression, et qu'il faut lire *Thrushcock :* en ce cas, l'oiseau voleur serait une grive.

Je ne vous parlerai ni du chien Munito, ni du cochon savant qui ont fait les délices de la première société de Londres. Il n'est pas en Europe un pays assez barbare pour ne pas avoir entendu citer leurs merveilles; mais on fait voir en ce moment dans cette ville, un chat qui vit en parfaite union, dans une grande cage, avec des oiseaux et des souris. Les premiers viennent se percher familièrement sur son dos et sur sa tête, et les autres vont se coucher sous lui pour se réchauffer. Ce chat est sans doute parent en ligne collatérale du lion dont Martial parle si souvent dans le premier livre de ses épigrammes, et qui était si familier avec un lièvre, qu'il le prenait dans sa gueule sans lui faire le moindre mal, de sorte que le poëte conseille à cet animal, naturellement timide, de s'y réfugier quand il sera poursuivi par les chiens.

Un mot sur un singe maintenant. Ce n'est pas de l'orang-outang que ramena sir Mur-

ray Maxwell, à son retour de la Chine, que je veux vous parler. Cet animal, que j'ai vu, est très-petit, ford laid, excessivement ventru, se soutient à peine sur ses jambes, et donne peu de signes d'intelligence. Celui dont il est question ici est un singe de la petite espèce, et qui ne peut avoir l'ambition de passer pour un homme sauvage. Il était dans une ménagerie de Londres, et comme il était aussi doux que familier, il y jouissait de sa liberté. Un beau jour un matelot y entra, et il se fit sur-le-champ une reconnaissance entre le marin et le ci-devant habitant des bois. Ce singe, qu'il avait ramené d'outre-mer, lui avait été volé quelques mois auparavant. Il en réclama la propriété, et celui qui avait pour lui la possession n'étant pas disposé à la lui céder, ils se rendirent à Mansion-House, devant le lord maire, avec l'animal en litige. L'affaire était délicate à juger. Le maître de la ménagerie soutint que l'animal était bien à lui, qu'il le connaissait, qu'il lui obéissait, et il entreprit de le prouver en lui faisant faire ses exercices. Prenant un bâton, il lui ordonna de sauter

par-dessus; mais l'animal le saisit et le lui jeta à la figure. Le matelot lui mit alors son chapeau sur la tête : « Salue mylord » lui dit-il, en lui montrant le maire; et le singe d'ôter son chapeau, et de saluer avec toute la grâce que peut mettre à une révérence un écolier qui doit son éducation à un marin. Cette double épreuve faisait pencher la balance en faveur du matelot, mais le plateau n'en parut pas encore assez incliné au prudent magistrat. Il fit placer le singe sur une table, et faisant éloigner à égale distance les deux prétendans, il leur ordonna de l'appeler tour à tour. Vous croyez peut-être que l'animal va rester immobile comme l'âne de Buridan entre ses deux mesures d'avoine; mais un singe n'est pas un âne. Son nouveau maître épuisa en vain pour l'appeler toutes les formules que peut fournir la langue anglaise, il ne lui répondit qu'en faisant des grimaces, et en lui montrant les dents : mais à peine le matelot eut-il sifflé d'une certaine manière en le regardant, que, sautant à bas de la table, il courut à lui et s'élança sur son épaule. Le moyen de ré-

sister à un pareil trait! Le lord maire n'hésita plus, et il adjugea le singe au marin, qui se retira triomphant, et bénissant la sagesse du petit Salomon britannique.

Une vache vient de donner cette année une preuve de fécondité assez extraordinaire en mettant bas trois veaux d'une seule portée; mais ce qui l'est encore davantage, c'est que cette vertu prolifique ne s'est jamais démentie en elle. A sa première portée, en juillet 1815, elle eut cinq veaux, trois en mai 1816, trois en mars 1817, et deux en mai 1818, ce qui fait un total de seize en cinq ans. Cet animal appartient à M. Michel Williams, demeurant à Old Shifford Farm, près de Bampton, comté d'Oxford. Il serait curieux d'observer si cette faculté génératrice passera à sa postérité. Je ne connais à opposer à un tel exemple de fécondité qu'une femme accouchée en mai dernier de cinq filles, dont trois sont encore vivantes.

Voici une nouvelle manière de détruire les rats. Elle offre bien quelques inconvéniens, mais son efficacité est incontestable. Il s'agit de prendre un rat vivant, de le

frotter d'esprit de térébenthine, et de le mettre en liberté après y avoir mis le feu. Il effraie tellement ses camarades, que, quelque soit leur nombre, on n'en revoit plus un seul. Un bon fermier d'Henley-sur-l'Arden, fit usage de ce spécifique pour se débarrasser de ceux qui infestaient sa grange. Il réussit complétement; pas un rat ne reparut; mais le remède opéra d'une manière à laquelle celui qui l'employait ne s'attendait point, la grange fut incendiée.

On a découvert une autre manière de rendre utile cet animal destructeur. Un cordonnier d'East Retford, a imaginé, en janvier dernier, d'en tanner la peau, et de l'employer pour faire des dessus de souliers. Le cuir en est, dit-on, très-doux, et paraît cependant ferme et solide.

LETTRE XXVII.

Triste situation du théâtre de Drury-Lane sous son ancienne administration.—Moyens adoptés après sa clôture pour empêcher sa chute finale. — Elliston en devient locataire. — Succès que ce spectacle obtient sous sa direction. — Plaisantes clauses de l'engagement de Kean avec l'administration précédente.

Londres, le 12 octobre 1819.

On croyait le théâtre de Drury-Lane mort d'inanition, mort à ne jamais pouvoir être rappelé à la vie. Point du tout : semblable au phénix, il vient de renaître plus brillant que jamais, ayant repris la fraîcheur de la jeunesse et la vigueur de la santé. Mais avant de vous parler de sa résurrection, il faut vous dire un mot des moyens qu'on a pris pour le faire sortir d'une léthargie qui semblait une mort véritable.

Trois jours avant la clôture de ce spec-

tacle, les propriétaires s'étaient assemblés pour entendre le rapport du comité chargé de la direction. Il en résultait que les dettes, à l'ouverture de l'année théâtrale, étaient de 84,800 livres sterling; qu'elles étaient alors de 90,022 livres, et que par conséquent l'administration était en perte, pour cette année, de 5,222 livres, ce qui équivaut à 125,328 fr. Le comité avait diminué le prix des places dans l'espoir de faire de meilleures recettes, en attirant plus de monde, et c'est à cette fausse opération qu'il attribua alors ce déficit, quoiqu'il eût rétabli les anciens prix vers le milieu de l'année.

La recette totale de l'année a produit 35,996 livres; si l'on ajoute à cette somme les 5,222 livres montant du déficit, on verra qu'il fallait que ce spectacle fît une recette de 41,218 livres, ou 989,232 fr., avant que les propriétaires eussent le moindre bénéfice, avant qu'ils pussent payer un sou sur leurs anciennes dettes.

Cette somme vous paraîtra sans doute énorme; mais il faut faire attention qu'un spectacle, en Angleterre, a beaucoup plus

de frais qu'en France. Il lui faut un plus grand nombre de décorations, puisqu'on en change presqu'à chaque scène; on est dans l'usage de repeindre, presque tous les ans, l'intérieur des salles; enfin, les troupes y sont nécessairement beaucoup plus nombreuses, parce que, quoique les mêmes acteurs jouent quelquefois dans la tragédie et dans la comédie, il faut en outre une seconde troupe pour ce qu'on appelle l'opéra, une troisième pour la pantomime, et enfin un corps de ballet.

On décida, dans cette assemblée, qu'on n'exploiterait plus cette mine jadis riche, mais aujourd'hui si appauvrie, par le moyen d'un comité et d'un sous-comité, composé de gens honnêtes et respectables, sans doute, mais complétement étrangers à l'administration d'un spectacle, et qu'on chercherait à louer la salle pour l'année suivante. Kean en offrit sur-le-champ 8,000 livres; mais on résolut de ne point accepter ses offres avant d'avoir rendu publique l'intention des propriétaires, afin de voir s'ils n'en recevraient pas de plus avantageuses.

Les créanciers pouvaient mettre obstacle à ce projet en poursuivant la vente forcée du théâtre ; mais ils avaient consenti à donner du temps pour le surplus, si on leur payait sur-le-champ un à-compte de 25,000 liv. sterling. Il ne s'agissait donc plus que de trouver cette somme, et, dans une assemblée du 12 juin, on résolut de l'emprunter par voie de souscriptions volontaires, et l'on étendit jusqu'au 10 juillet le terme pour recevoir les offres de location. On réalisa, séance tenante, près du dixième de la somme, 2,145 livres. Mistress Butler, actrice de Covent-Garden, excita un mouvement de gaîté dans l'assemblée, quand, après avoir souscrit pour 25 guinées, « pour l'honneur du vieux Drury, » dit-elle, « et de Shéridan qui en avait été jadis directeur, » elle demanda où étaient tous les nobles lords qui, dans les assemblées précédentes, avaient fait de si beaux discours, et dont elle n'apercevait aucun quand il s'agissait de passer aux effets. On parvint pourtant assez promptement à trouver cette somme de 25,000 livres, et on loua le théâtre pour quatorze ans, à M. Elliston, moyen-

nant 10,200 livres (244,800 fr.) Il s'obligea, en outre, de faire dans l'intérieur de la salle une dépense de 3,000 livres (72,000 fr.) avant l'ouverture.

M. Elliston est un bon acteur, aimé et estimé du public ; il a joué autrefois sur le théâtre de Drury-Lane, et il existe certains rôles dans lesquels il n'a jamais été remplacé. Il a prouvé, par la manière dont il a administré le théâtre Olympique, dont je vous ai déjà parlé, qu'il est en état de faire prospérer une entreprise de cette nature ; et si l'on peut en juger par le peu de temps qui s'est écoulé depuis l'ouverture, il n'aura pas fait une mauvaise spéculation. Malgré l'absence de M. Kean, de ce soleil dont on prétendait que les rayons salutaires pouvaient seuls vivifier ce spectacle, la salle est pleine tous les jours. M. Elliston s'est entouré d'acteurs pleins de talens et de bonne volonté. On trouve dans sa troupe miss Kelly, la meilleure actrice comique d'Angleterre ; Braham, chanteur à la mode, et qu'il faut par conséquent trouver excellent, sous peine d'anathème ; MM. Munden, Knight, Dowton, mistress West, etc.,

tous doués d'un talent éprouvé. On attend aussi un acteur de province, nommé Vandenhott, qui s'est fait de la réputation dans les mêmes rôles que M. Kean.

Ne croyez pourtant pas que ce dernier acteur soit perdu pour Drury-Lane, nous l'y reverrons incessamment; car l'engagement qu'il a contracté avec l'ancienne administration, qui a transmis tous ses droits à Elliston, a encore trois ou quatre ans à courir. On avait répandu le bruit qu'il allait partir pour l'Amérique, où on lui offrait des avantages assez considérables pour le mettre en état de payer à Drury-Lane un dédit de 1,000 livres (24,000 fr.), paiement qui, d'après ses conventions, lui rend la liberté de le quitter à volonté : un grand homme n'aime pas à se charger de chaînes trop pesantes. Ses amis tremblaient de le perdre; Melpomène allait prendre le deuil. Mais toutes les craintes sont dissipées; M. Kean vient de faire imprimer dans les journaux une longue lettre, où il dit modestement que le désir que le public témoigne de le revoir à Drury-Lane, lui impose l'obligation d'y rester.

Il nous apprend, dans cette lettre, deux faits qui me semblent assez curieux. Le premier, c'est qu'une clause de son engagement est que son nom sera imprimé sur les affiches en plus grosses lettres que ceux de ses camarades; le second, c'est qu'une autre clause lui attribue les fonctions de directeur toutes les fois qu'il joue; ce qui veut dire, sans doute, qu'il distribue les rôles de manière à ne s'entourer que de talens de second ordre, et qu'il choisit des pièces où il ne se trouve qu'un rôle brillant, le tout afin de ne partager les applaudissemens avec personne : voilà des conditions dont aucun de nos acteurs français ne s'est encore avisé. Il a cependant la candeur de dire qu'il faut qu'elles s'exécutent, et que cela devra embarrasser M. Elliston. Il demande aussi naïvement ce qu'il fera à Drury-Lane, quand M. Vandenhott s'y trouvera. Ce spectacle est sans doute trop petit pour ces deux illustres rivaux, et monsieur Kean sait qu'il ne doit exister qu'un seul soleil dans le système planétaire.

LETTRE XXVIII.

Radicaux déistes. — Procès de Carlile, libraire, pour avoir publié des ouvrages impies. — Sa condamnation. — Querelle de Hunt avec le président de la cour du banc du roi.

Londres, le 18 octobre 1819.

Les réformateurs anglais, désignés sous le nom de radicaux, ne se contentent pas de vouloir bouleverser la constitution de l'Etat, ils voudraient aussi en changer la religion. En beaucoup d'endroits, on tient des espèces d'écoles où les adultes et les enfans des deux sexes se réunissent le dimanche pour y recevoir des instructions, c'est-à-dire, pour y être empoisonnés par les principes de la plus absurde démocratie; par les rêves du déisme et les impiétés de l'athéisme. On y lit des passages choisis dans les ouvrages des auteurs qui sont dans la fièvre du jacobinisme ou dans le délire de l'irréligion; on les orne de commen-

taires analogues ; enfin, on travaille à faire de la génération naissante, dans les classes inférieures, une troupe de rebelles, une horde de sauvages, n'ayant ni foi ni loi, ne reconnaissant aucun frein. On imprime une foule de pamphlets tendant au même but ; on les dissémine parmi le peuple en les vendant à vil prix ; et il existe dans Londres des boutiques de libraires qui sont connues pour ne faire que ce méprisable trafic.

De ce nombre est un nommé Carlile, libraire, mourant de faim, sans éducation, radical affiché, et déiste déclaré. Il avait fait imprimer « le Siècle de la raison » par le fameux Payne, et il fut traduit le 12 de ce mois devant la cour du banc du roi, comme prévenu d'avoir publié et vendu un ouvrage impie, blasphématoire, et tendant à avilir les Écritures saintes et la religion chrétienne.

Cette affaire dura trois jours successifs, attendu la longueur de la défense de Carlile. La marche qu'il avait adoptée ne consistait en rien moins qu'à vouloir démontrer la fausseté de la religion chrétienne. Il arrivait tous les jours au tribunal escorté de

plusieurs hommes qui lui apportaient une bibliothèque toute entière, composée des auteurs qui ont écrit contre le christianisme; et il en lisait à chaque instant de longs passages pour prouver que les sentimens de Payne et les siens étaient aussi ceux de beaucoup d'autres écrivains.

Il fut interrompu plusieurs fois par le président et par le procureur général, qui lui représentèrent que le jury n'était pas assemblé pour prononcer sur la vérité de la religion chrétienne. Il ne leur répondit que par des impertinences, disant qu'il savait bien qu'il n'avait pas de justice à attendre de leur part, mais qu'il comptait sur l'équité, sur l'impartialité du jury. Plusieurs jurés manifestèrent pourtant aussi leur impatience de n'avoir à entendre, au lieu d'une défense raisonnable et légitime, qu'une déclamation impie et blasphématoire; et le procureur général, dans un mouvement d'indignation, ne put s'empêcher de s'écrier : « sommes-nous donc dans un pays chrétien ? »

Cette exclamation fut blâmée par beaucoup de journalistes anglais, comme insi-

gnifiante et même ridicule, attendu qu'on peut la faire dans l'intérêt de toutes les religions. A Constantinople, disent-ils, un cadi, qui entendrait révoquer en doute la vérité de la mission de Mahomet, peut s'écrier aussi : « sommes-nous donc dans un pays mahométan ? » Nous ne devons donc plus, ajoutent-ils, envoyer des missionnaires en Afrique, dans le Canada, et dans les îles de la mer du sud ; car il faut aussi qu'ils y attaquent le culte établi, la religion à laquelle on croit aussi fermement que nous croyons à la nôtre. Je vous laisse le soin de juger jusqu'à quel point cette critique est fondée ; quant à moi, j'avoue que je pense que, quoiqu'il soit à désirer que la véritable religion soit établie partout, il est toujours dangereux de vouloir changer le culte d'une nation, et que j'estime le magistrat qui cherche à maintenir celui de son pays, sans recourir aux persécutions. Le christianisme est maintenant à peu près établi à Otahiti, mais il en a coûté, dit-on, les neuf dixièmes de la population.

Pour en revenir à Carlile, j'ai eu la pa-

tience de lire sa longue défense, et je n'y ai trouvé qu'un seul argument qui me parût un peu raisonnable. Un acte du parlement a permis aux unitaires d'écrire et d'imprimer à l'appui de leur doctrine. Mais, que sont les unitaires? demande Carlile : des gens qui nient la Trinité. Qu'est-ce que la Trinité? un des fondemens de la religion chrétienne. Les unitaires ne sont donc pas chrétiens? Ce sont des déistes déguisés. Et moi aussi je suis unitaire, car j'admets l'existence d'un Dieu. Pourquoi suis-je coupable pour avoir fait ce qui leur a été permis?

On ne répondit pas à cet argument, ou du moins on ne le fit pas d'une manière satisfaisante. Que pouvait-on dire? qu'il avait fallu une loi spéciale pour permettre aux unitaires de publier leur doctrine; et que, comme il n'en existait pas une semblable en faveur des déistes, ils ne pouvaient prétendre à la même indulgence. C'est là ce qu'on appelle un moyen de forme, et je n'estime que ceux qui attaquent le fond, et qui vont directement au fait.

Carlile voulait faire entendre comme té-

moins les hommes les plus distingués de chaque secte religieuse. Il avait fait citer entre autres l'archevêque de Cantorbery et le principal rabbin des Juifs de Londres. Son but était de prouver que toutes ces sectes n'étaient pas d'accord sur l'interprétation des saintes Écritures, et que les opinions de quelques-unes se rapprochaient beaucoup des siennes. La cour jugea que ces témoins étaient inutiles à la cause.

Après une demi-heure de délibération, le jury déclara Carlile coupable.

Quelques journaux français, en rendant compte de ce procès, ont représenté l'archevêque de Cantorbery assis à côté du président, et se couvrant le visage des deux mains en entendant les blasphèmes de Carlile. Ce tableau d'imagination a fait rire tout Londres à leurs dépens ; car il est de fait que l'archevêque ne quitta pas la chambre des témoins, et ne parut pas un instant dans la salle d'audience.

Le lendemain, nouveau procès contre Carlile, pour avoir publié un ouvrage intitulé : « Principes de la Nature, par Palmer. » Mal-

gré le mauvais succès de sa première défense, il s'opiniâtra à suivre la même marche, et le résultat en fut encore le même.

Il restait encore trois autres affaires à instruire contre lui, mais il déclara qu'il n'avait pas eu le temps de préparer sa défense, et la cour en prononça l'ajournement aux assisises prochaines. En attendant, il est en prison.

M. Hunt avait assisté à ces deux procès, et avait aidé l'accusé à l'arrangement de sa bibliothèque, mais sa présence en la cour avait encore un autre motif. Il avait lui-même un procès contre le docteur Stoddard, éditeur du *New Times*, qu'il accusait d'avoir inséré dans son journal des calomnies dirigées contre lui. Quand l'affaire de Carlile fut terminée, il demanda qu'on s'occupât de la sienne.

« Je croyais, » lui dit le président, « que vous étiez convenu, mardi dernier, qu'elle ne serait appelée que jeudi prochain. »

— « Je n'ai répondu ni oui ni non à cette proposition. »

— « Voudriez-vous qu'elle le fût en l'absence du défendeur? »

— « Je ne voudrais pas agir envers lui comme il agirait envers moi. »

— « En ce cas, j'attendrai donc l'arrivée de M. Scarlett. »

M. Scarlett, conseil du défendeur, arriva presque au même instant, et le président invita M. Hunt à prendre une place plus près de lui, attendu qu'il aurait besoin de lui parler plusieurs fois dans le cours de l'instruction.

« Je désire rester où je suis, » dit M. Hunt, « parce qu'il est important que je sois en face du jury. »

— « Cela n'est nullement nécessaire, puisque vous n'avez pas à vous adresser à lui. »

— « Je compte pourtant lui adresser la parole. »

— « Je ne vous le permettrai pas. »

— « J'essaierai de le faire, quelles qu'en puissent être les conséquences. »

« Entendons-nous bien, avant d'aller plus loin, » dit M. Scarlett : « j'espère que s'il essaie d'adresser la parole au jury, il sera décerné un mandat d'arrêt contre lui. »

Le président expliqua ici que M. Hunt

ayant désiré que cette affaire se poursuivît à la requête du roi, elle n'était plus la sienne; elle devenait celle de sa majesté; et que, dans ce cas, le plaignant n'avait pas le droit de s'adresser au jury.

« L'opinion d'un juge n'est pas infaillible, » dit M. Hunt.

— « Si vous croyez que je me trompe, vous pouvez vous pourvoir. »

— « Le docte avocat a employé une expression très-impropre; mais quoiqu'il puisse dire, je n'en suivrai pas moins la marche que je me suis tracée. »

— « Je n'en entendrai pas davantage. — Appelez une autre cause. »

— « En ce cas, j'aurai à me plaindre, non-seulement d'un délai, mais d'un déni de justice. »

— « Si vous renoncez à vous adresser au jury, je suis prêt à vous entendre. »

— « Comment pouvez-vous savoir ce que je ferai? le monde saura que vous m'avez refusé justice. »

— « Je ne souffrirai pas qu'on m'adresse

de semblables discours pendant que je préside cette cour. »

— « Vous avez souffert qu'un autre en tint de moins convenables; la perruque et la robe du docte avocat ne lui donnent pas le droit de tenir des propos contraires à la décence et aux bonnes manières. »

M. Scarlett se levait pour répliquer; un geste du président le contint. « M. Hunt, » lui dit-il, « je vous répète que je suis prêt à faire appeler votre affaire, si vous voulez la laisser instruire suivant les formes ordinaires. Vous verrez que rien de ce que vous avez dit ne m'empêchera de remplir le devoir d'impartialité que ma place m'impose. »

— « Je ferai ce que je jugerai convenable. Je répète que je souffre un délai et un déni de justice, et je le dis en face de M. Scarlett, des menaces duquel je fais autant de cas que de sa colère personnelle. »

On appela alors une autre cause, et Hunt se retira, emportant une masse de journaux sous le poids desquels il succombait.

LETTRE XXIX.

Poursuites par la banque d'Angleterre contre les contrefacteurs de ses billets. — Trois accusés acquittés le même jour. — Condamnation d'un inspecteur de la banque. — Ouvrier acquitté après six mois de détention. — Promesse de nouveaux billets de banque.

Londres, le 25 octobre 1819.

Je savais qu'il existait dans la circulation un grand nombre de faux billets de la banque d'Angleterre; mais j'étais bien loin de m'en former une idée convenable. Le nombre de ceux qu'elle a déclarés faux en 1818 s'élève à 30,476. Or, il n'est ni probable, ni possible que tous lui aient été présentés. La plupart de ces faux billets n'étaient que d'une livre (24 fr.), il s'en est pourtant trouvé 775 de 2 liv., 670 de 5, 77 de 10, et 19 de 20, ce qui, réuni, fait, en argent de France, un total de 839,640 fr. Dans le cours de cette

même année, elle a traduit en justice deux cent quarante-deux individus, comme prévenus du délit de contrefaçon ou de distribution de ces billets; preuve que ce crime devient plus fréquent que jamais, car elle n'avait dirigé que cent quarante-deux poursuites en 1817, cent vingt en 1816, et le nombre n'en avait excédé soixante-huit dans aucune des années antérieures. Il est donc démontré que la peine de mort prononcée contre les contrefacteurs, et celle de la déportation à Botany-Bay contre les distributeurs, ne suffisent pas pour arrêter les coupables.

Beaucoup de poursuites ont encore eu lieu cette année : je crois pourtant qu'elles seront moins nombreuses que la précédente, différentes causes ayant concouru pour ralentir l'ardeur accusatrice de la banque.

Dès le 5 décembre 1818, trois individus furent traduits à sa requête devant le tribunal de l'Old Bayley; mais le jury, pour cette fois, ne voulut laisser entrer la conviction dans son esprit que sur les plus fortes preuves. L'un des prévenus était accusé d'avoir

acheté dix billets de banque d'une livre, à raison de sept shillings la pièce, tandis qu'ils en valent vingt. Il ne pouvait donc ignorer que ces billets étaient faux, et il en avait passé un qu'on représentait. Mais son accusateur était celui qui les lui avait vendus; il fut démontré par les débats que cet homme était un ancien distributeur de faux billets, maintenant soldé par la banque pour en découvrir d'autres, et le jury refusa d'ajouter foi à son témoignage.

Mais avant tout, il s'agissait de décider s'il existait un corps de délit, si les billets mis en circulation par les trois accusés étaient faux. Un inspecteur de la banque les déclarait tels; le jury voulut les voir; chacun des jurés déclara qu'il aurait reçu et donné ces billets comme véritables; enfin on demanda que la fausseté en fût démontrée. L'inspecteur biaisa; le président fit observer qu'il ne serait pas convenable de rendre publiques les marques auxquelles la banque reconnaissait ses propres billets. Ce raisonnement ne satisfit pas le jury, et il eut raison, car il ne demandait pas qu'on expliquât ces caractères secrets,

ces prétendus hiéroglyphes ; il voulait qu'on lui montrât, non pas les marques de vérité des billets de la banque, mais des preuves de la fausseté de ceux qu'on lui présentait comme faux. Bref, il déclara qu'il n'était pas convaincu que les billets fussent faux, et acquitta les accusés.

Une sorte d'animadversion publique se déclara contre la banque, quand on vit qu'elle avait des agens qui vendaient eux-mêmes de faux billets pour attirer des malheureux dans un piége abominable, et pendant quelque temps elle mit plus de modération dans ses poursuites. Le 16 janvier, deux autres contrefacteurs ayant été traduits devant le même tribunal, l'avocat de la banque prit les plus grandes précautions oratoires, déclara qu'elle n'agissait que par égard pour l'intérêt public ; qu'elle n'intentait cette poursuite qu'à la requête de plusieurs négocians respectables, etc. Ils furent condamnés à mort ; mais le jury témoigna au tribunal combien il regrettait qu'on ne prît pas des mesures plus efficaces pour rendre les billets de banque plus difficiles à imiter. Je vous donnerais en

mille à deviner quelle fut la réponse du président. « Ce qu'un homme peut faire, un autre peut l'imiter. » Les agens de la banque sentirent si bien le faible de cette réponse, pour ne rien dire de plus, qu'ils dirent que la banque cherchait, *depuis vingt ans*, les moyens d'en rendre l'imitation moins facile. On peut donc se flatter, qu'après de si longues recherches, on verra quelque chose de merveilleux dans les nouveaux billets qu'elle fait espérer; mais j'ai grand peur que ce ne soit l'accouchement de la montagne. Il faudrait aussi qu'elle apportât un peu plus de soin dans leur émission, qu'elle ne mît pas elle-même en circulation différens billets sous le même numéro, d'autres qui ne sont revêtus d'aucune signature; enfin qu'elle ne fût pas réduite à faire l'aveu honteux qu'elle a reçu elle-même, en 1818, soixante-dix billets faux qu'elle a crus véritables.

Une chose assez remarquable dans toutes ces poursuites, c'est que l'acte d'accusation des contrefacteurs ou distributeurs de faux billets, porte toujours qu'ils sont prévenus d'avoir fait cette contrefaçon ou distribution, *dans*

l'intention de frauder le gouverneur et la compagnie de la banque d'Angleterre. Or cela n'est nullement vrai ; car de tous les citoyens anglais, les intéressés à la banque sont les seuls à qui il doive être indifférent qu'il existe des billets faux, puisqu'ils ne les paient pas. Ce sont les particuliers qui reçoivent les billets faux, que les contrefacteurs ou distributeurs ont intention de frauder, et non pas la banque qui ne peut rien perdre. L'accusation pèche donc par sa base ; et je ne sais trop ce que pourrait faire le tribunal, si un jury s'avisait de déclarer que l'accusé n'est pas coupable d'avoir contrefait ou distribué des billets *dans l'intention de frauder la banque.*

Dans le zèle qui dévore les agens de la banque pour trouver des coupables, il arrive quelquefois qu'ils finissent par se compromettre eux-mêmes. En voici un exemple qui prouve en même temps combien il est difficile de distinguer un faux billet d'avec un véritable. Un sieur Ransom avait donné en paiement à un M. Mitchener, un billet d'une livre qui fut arrêté à la banque comme faux. Mitche-

ner s'adressa à Ransom pour en être remboursé. Celui-ci dit qu'il ne le rembourserait qu'en voyant le billet prétendu faux. Un inspecteur de la banque, nommé Fish, le produisit, et déjà il était estampé du mot Faux imprimé en gros caractères. Ransom, l'ayant pris pour l'examiner, en fit le remboursement à Mitchener, et le mit dans sa poche. L'inspecteur le somma de le lui rendre; Ransom s'y refusa, et Fish le fit mettre en prison, comme ayant sciemment en sa possession un billet de banque faux. Il y passa quatre jours, et au bout de ce temps on lui permit d'en sortir sous caution. En cet état de choses, Ransom traduisit Fish en justice, en l'accusant de l'avoir fait emprisonner sans cause. Les parties comparurent devant la cour du banc du roi. Là, Ransom soutint que le billet prétendu faux était véritable, et à l'appui de son assertion, il fit paraître un graveur, un juré vendeur de meubles et un négociant, tous trois jouissant d'une excellente réputation, qui déclarèrent unanimement que le billet avait tous les caractères des billets véritables, et qu'ils le croyaient

tel ; après quoi, Ransom somma Fish de faire preuve du contraire. L'avocat de celui-ci se récria qu'on prenait son client par surprise, attendu qu'il ne s'attendait pas à une pareille procédure, et qu'il n'avait averti personne pour établir la fausseté du billet. Cette réclamation n'empêcha pourtant pas le jury de condamner M. l'inspecteur à cent l. (2,400 f.) de dommages et intérêts. Il est bon de remarquer ici qu'un autre inspecteur de la banque, nommé Lees, qui avait lui-même dirigé plusieurs poursuites contre des fabricateurs et distributeurs de faux billets, et un graveur travaillant habituellement pour elle, étaient présens à la séance, et que ni l'un ni l'autre n'ouvrit la bouche pour prouver que le billet dont il s'agissait était faux.

Ces poursuites, où il s'agit de la mort ou du moins de l'exil d'un homme, se font pourtant avec une légèreté sans exemple. Un malheureux ouvrier, nommé Connelly, ayant donné en paiement un billet de banque qui se trouvait faux, fut arrêté. Il donna, sans hésiter, son nom et son adresse, et dit que ce billet était tout ce qu'il possédait au

monde. Effectivement, après une recherche très-exacte chez lui, on n'y trouva rien qui pût le faire soupçonner d'être contrefacteur ou distributeur de faux billets. Il fut pourtant mis en prison, à la requête de la banque, en août 1818, et ne fut jugé qu'en mars 1819. Au milieu de l'instruction, l'avocat de la banque renonça à la poursuite, et invita le jury à acquitter le prisonnier, ce qu'il fit; sur quoi, le juge dit que « cette conduite faisait le plus grand honneur à la banque. » N'aurait-il pas dû plutôt appuyer sur la barbarie dont elle s'etait rendue coupable en retenant en prison, pendant six mois, un malheureux ouvrier contre lequel il ne s'élevait pas même l'ombre d'une présomption?

Quelque temps après, un homme, arrêté à l'instant même où il présentait un billet qu'on prétendit faux, prit le parti de l'avaler. La banque, ne pouvant imiter certain sultan de Constantinople, qui fit éventrer tous ses pages pour voir lequel d'entre eux avait mangé des figues qui lui étaient destinées, se donna au moins le plaisir de le mettre en jugement; mais il fut acquitté,

attendu qu'il était impossible de prouver la fausseté du billet avalé, et qu'on n'avait trouvé à son domicile rien qui indiquât qu'il pût être coupable du crime dont on l'accusait. Il avait peut-être entendu parler du célèbre magistrat français, qui disait que si on l'accusait d'avoir volé les tours de Notre-Dame, il prendrait la fuite; et dans l'incertitude si le billet était faux ou véritable, il avait pris le parti de rendre toute vérification impossible.

Dans le mois de mai dernier, un inspecteur de la banque fit arrêter un individu, dont le nom m'est échappé, comme coupable d'avoir voulu mettre en circulation un faux billet de banque. La seule preuve de fausseté qu'il alléguât, était que la signature du commis, apposée sur le billet dont il s'agissait, était fausse. L'alderman devant lequel l'inspecteur se rendit avec l'homme arrêté pour en obtenir un ordre d'emprisonnement, demanda que l'on fît comparaître ce commis devant lui, afin qu'il reconnût ou désavouât lui-même sa signature. Croirait-on bien que M. l'inspecteur se refusa à une demande si

simple, si naturelle, si équitable? L'alderman, indigné, ne voulut pas donner suite à la plainte, et fit remettre l'accusé en liberté.

Une des affaires les plus extraordinaires intentées à la requête de la banque, fut une poursuite qui eut lieu aux dernières assises du comté de Lancastre. On avait découvert qu'un nommé Robert Howard avait en sa possession sept billets de banque faux. Les agens de la banque, s'étant emparés de ces sept billets, le traduisirent en justice; mais une chose remarquable, c'est que l'accusation dirigée contre lui ne fit mention que de quatre de ces billets, et qu'il ne fût nullement question des trois autres. Le jury l'acquitta, sans doute, parce qu'il fut prouvé qu'il ignorait que ces billets fussent faux, ce qui est étranger au fond de l'affaire; le fait est qu'il fut acquitté. On croyait l'affaire terminée. Point du tout. Deux ou trois jours après, la banque le fit remettre en jugement pour raison des trois autres billets faisant partie des sept qui avaient été saisis en même temps. Le baron Wood, président du tribunal, témoigna hautement l'indignation et le dégoût que lui

inspirait un tel procédé, et dit que jamais il n'en avait vu un si extraordinaire. « Il paraît, » ajouta-t-il, « que la banque a fait une spéculation dans cette affaire, qu'elle a gardé une poire pour la soif (*un œuf à couver,* dit l'original anglais), afin de pouvoir provoquer un second jugement, si elle n'était pas contente du premier. Autant vaudrait mettre un homme sept fois en jugement, pour avoir dérobé, en une seule fois, sept paires de souliers. » Malgré cette philippique aussi équitable que sévère, les agens de la banque persistèrent dans cette poursuite inouie, et firent entendre contre le prévenu les mêmes témoins qui avaient déjà déposé contre lui. Celui-ci se borna à dire, pour sa défense, qu'un premier jury l'avait déjà reconnu innocent du crime dont il se trouvait accusé pour la seconde fois, et il fut encore acquitté.

Espérons que l'année 1820 verra un moins grand nombre de ces poursuites, toujours tristes pour l'humanité et souvent vexatoires. On assure en ce moment que les nouveaux billets, ces chefs-d'œuvre inimitables dont la banque s'occupe *depuis vingt ans,* seront mis

en émission au premier janvier prochain. Ils sont fait, dit-on, sur un principe entièrement nouveau ; ils ne peuvent s'imprimer que par un mécanisme compliqué et coûteux ; ils ont été soumis à l'inspection des premiers artistes de l'Europe ; enfin, les meilleurs juges ont déclaré qu'il sera impossible de les imiter. « Nous verrons bien », dit le Misanthrope.

LETTRE XXX.

*Suite de l'affaire de Manchester. — Approbation donnée par le gouvernement à la conduite des magistrats et de l'*Yeomanry. *— Assemblées nombreuses pour demander une enquête à ce sujet. — Le docteur Watson. — Adresse de la cité de Londres, et réponse du prince régent. — Assemblée à Birmingham en grand deuil. — Destitution du lord lieutenant du comté d'York. —Division entre les Radicaux. — Emeute à Northshields.— Assassinat de Birch. — Fabrication de piques. — Vol d'armes. — Arrestations diverses. — Procès de Waddington, imprimeur, radical. — Singulière enquête à Oldham.*

Londres, le 30 octobre 1819.

J'ai tardé beaucoup plus long-temps que je ne me le proposais à vous donner la suite des événemens de Manchester, parce que je voulais en attendre la fin avant de reprendre

ce sujet ; mais comme cette fin n'est pas encore prochaine, je vais vous rendre compte de ce qui s'est passé depuis le 15 septembre jusqu'à ce jour. Il faudra même que je remonte un peu plus haut.

Dès le 21 août, lord Sidmouth avait écrit à Manchester pour manifester l'approbation que le gouvernement donnait à la conduite des magistrats et de l'*Yeomanry*. Cependant, à peine les événemens du 16 furent-ils connus, qu'un cri général s'éleva dans toute la Grande-Bretagne pour demander qu'ils devinssent l'objet d'une enquête, et cette demande fut faite, non-seulement par les radicaux, mais même par les whigs, et par ce qu'on appelle les indépendans, qui tiennent le milieu entre le parti ministériel et celui de l'opposition, et qui votent tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, mais plus fréquemment avec le premier. Des souscriptions furent ouvertes partout pour donner des secours aux familles des morts et des blessés de Manchester, et elles produisirent des sommes considérables. Sir Francis Burdett, dans une lettre adressée aux électeurs de Westminster pour

les inviter à s'assembler, s'exprima dans des termes si forts et si énergiques, que le procureur général fit des démarches pour s'en procurer l'original, en disant que c'était un écrit séditieux dont il se proposait de poursuivre l'auteur. Sir Francis Burdett, en ayant été instruit, fit insérer sa lettre dans plusieurs journaux avec une autre adressée à lord Sidmouth, dans laquelle il lui disait que, l'ayant relue de nouveau, il persistait dans tous les principes qui y étaient contenus. Deux mois se sont écoulés depuis ce temps, et cette affaire n'a eu jusqu'ici aucune suite.

Cependant l'assemblée de Westminster eut lieu, le 2 septembre, sous la présidence de sir Francis Burdett, qui, malgré ses différens avec Hunt, déclara que sa conduite, dans cette occasion, méritait l'approbation générale, et il lui fut voté des remercîmens. On y arrêta une adresse au prince régent pour demander une enquête.

Une autre assemblée, d'environ dix mille âmes, eut lieu, quelques jours après, dans Smithfield; mais ce ne fut qu'un rassemble-

ment de populace. Il ne se trouva, pour la présider, qu'un docteur Watson, misérable radical, littéralement sans-culottes, apothicaire ruiné, qui, déjà mis en jugement pour des propos séditieux qu'il avait tenus lors de la première assemblée de Spafields, origine de la célébrité de Hunt, avait eu le bonheur d'être acquitté par un jury un peu indulgent.

La cour du conseil commun, de la cité de Londres, arrêta aussi une adresse au prince régent, et comme la cité a le privilége de présenter ses pétitions au souverain, assis sur son trône, le 17 septembre fut fixé pour recevoir la députation, à la tête de laquelle le lord maire fut obligé de figurer, quoique l'adresse qu'il apportait fût diamétralement opposée à ses principes et à ses opinions. La réponse du prince, que la cour quelque temps ensuite déclara, après une fort longue discussion, *très-gracieuse*, fut pourtant un peu sèche, car il dit aux députés, en termes formels, qu'ils ne savaient ni ce qui avait précédé l'assemblée de Manchester, ni ce qui s'y était passé, ni ce qui s'en était suivi :

qu'au surplus, si les lois avaient été violées, les tribunaux étaient ouverts à ceux qui avaient à s'en plaindre. La populace attendait le maire à la porte de Carlton-House, et le reconduisit jusque dans la cité, en poussant des acclamations dérisoires, et en criant « au feu ! » Vous verrez dans ma prochaine lettre à quoi elle faisait allusion.

Dans tous les comtés, dans toutes les villes, on tenait de semblables assemblées, toutes ayant pour but de demander une enquête sur ce qu'on appelle « le massacre de Manchester. » De Leeds, de Liverpool et de plusieurs autres grandes cités, on écrivit à Hunt pour l'engager à venir présider celles qui devaient y avoir lieu. Mais Hunt paraît rassasié d'honneurs, et il s'y refusa, attendu, répondit-il, que tout son temps, tous ses moyens étaient employés à chercher, à obtenir justice des assassins des citoyens paisibles de Manchester.

Une assemblée tenue à York, le 20 septembre, fut présidée par le lord maire de cette ville. En ouvrant la séance, il annonça qu'il avait une telle confiance dans les dispositions paisibles du peuple, qu'il n'avait pas

requis l'assistance d'un seul constable. On adopta des résolutions semblables à celles de Londres, et l'assemblée, quoique très-nombreuse, se sépara sans le moindre tumulte. C'est une chose remarquable, au surplus, que dans toutes ces assemblées qui ont eu lieu depuis le 16 août, et où se sont trouvées de dix à quatre-vingt mille personnes, tout s'est passé avec la plus grande tranquillité; on n'a pas entendu parler du plus léger désordre, et je suis porté à croire que la même chose serait arrivée à Manchester, si le zèle inconsidéré des magistrats n'avait mis le feu aux poudres.

Une circonstance particulière marqua l'assemblée tenue à Birmingham le 23 septembre. Les *hustings*, c'est-à-dire, les tréteaux préparés pour les orateurs, étaient tendus en drap noir. Sir Charles Wolseley et plusieurs autres personnes y arrivèrent dans des voitures de deuil; les hommes portaient des crêpes, les femmes des ceintures de rubans noirs, et tous les orateurs étaient en grand euil. Cet exdemple fut suivi dans la plupart des assemblées qui eurent lieu ensuite, no-

tamment à Leeds, à Nottingham, à Halifax.

Dans cette dernière, qui était composée d'environ cinquante mille personnes, une demoiselle *radicale* voulut prononcer un discours ; mais la timidité du sexe l'emporta sur la fermeté du *radicalisme*, et la voix lui manqua. « Cela est étonnant, » dit sa sœur qui était près d'elle, « ma sœur ne manque pourtant pas de courage ; » et, prenant le papier que celle-ci tenait en main, elle lut la harangue à haute et intelligible voix.

Une des assemblées les plus nombreuses, et la plus remarquable peut-être par le nombre de personnes distinguées qui s'y trouvèrent, fut celle qui eut lieu dans le comté d'York, le 14 octobre. Parmi le nombre de ceux qui avaient signé la réquisition pour sa convocation, se trouvait lord comte Fitzwilliam, vieillard respecté et respectable, qui, quoique attaché au parti de l'opposition, n'en exerçait pas moins, depuis bien longtemps, la place de lord lieutenant de la partie occidentale de ce comté. Il fut destitué quelques jours après ; mesure qui mécontenta même une portion du parti ministériel.

A Rutherglen, en Ecosse, on déploya dans l'assemblée un étendard représentant une femme poignardant un homme. Quelques personnes ont cru y voir une allusion à Charlotte Corday et à Marat; mais il est plus probable qu'on voulait désigner la liberté terrassant le despotisme. On y voyait aussi un faisceau surmonté d'un bonnet de liberté de couleur verte, et un trophée composé de pipes, de tabatières, de théières et de pintes renversées, pour indiquer que les patriotes devaient renoncer à s'en servir; chose difficile à espérer. La déesse qui avait porté le bonnet de la liberté à l'assemblée de Hunslet-Moor, où l'on avait résolu de ne plus boire aucune liqueur payant des droits au gouvernement, disait, quelques jours après, qu'elle venait de boire pour 12 shillings de rum avec cinq autres vierges radicales; et la relation ajoute qu'on pouvait aisément s'en apercevoir.

La rage du *radicalisme* est portée à un tel point, qu'on lit à Leeds, sur l'enseigne d'un chapelier : « Chapeaux radicaux; » et une blanchisseuse a écrit sur sa porte, dans la

même ville : « Ici l'on blanchit les chemises radicales. »

Les radicaux commencent pourtant à se diviser. Hunt a fait scission avec le docteur Watson. Le premier a pour lui la populace; le second est le héros de la canaille, car on peut faire des distinctions, même dans les derniers rangs. Les radicaux watsoniens voulaient avoir, le 1er novembre, des assemblées simultanées dans toutes les villes de la Grande-Bretagne : Hunt s'est déclaré contre cette mesure, et elle n'aura lieu que partiellement. Nous aurons pourtant une réunion de canaille ce jour-là, à Londres, dans le marché de Finbury. Watson accuse Hunt d'avoir appliqué à son profit une somme de 5 livres (somme considérable pour le docteur), montant d'une collecte qui avait été faite parmi les radicaux, pour les dépenses de la dernière assemblée de Smithfield. On ne croit pas que Hunt en soit encore réduit là. Quoi qu'il en soit, son buste a été brisé dans plusieurs clubs de radicaux.

Le moment actuel est d'autant plus critique, que les ouvriers manquent d'ouvrage,

et que les manufacturiers ont été obligés de diminuer le prix de leurs journées, ce qui les mécontente et occasionne des soulèvemens. Le plus sérieux fut celui qui eut lieu à Northshields, le 14 de ce mois. Les ouvriers occupés à la conduite des bâtimens sur la rivière, refusaient de travailler depuis quinze jours, à moins qu'on n'augmentât leurs gages. Le maire ayant voulu ouvrir la navigation, se fit accompagner des barques de plusieurs vaisseaux de roi. Un rassemblement nombreux se forma; on lança des pierres contre les barques, et l'on y blessa plusieurs personnes. La défense personnelle est de droit naturel; quelques hommes de l'équipage firent feu sur les mutins, et un homme fut tué; mais l'attroupement se dissipa. Le 20 octobre, le juge coroner fit une enquête sur les causes de la mort du défunt, et la déclaration du jury fut : « Homicide justiciable. » La nuit suivante, on tira des coups de fusil par les fenêtres dans les maisons de trois des jurés. On dit, au surplus, que la tranquillité est rétablie dans ce canton, et que les ouvriers ont repris leurs travaux.

Cet acte de violence n'est pas le seul qu'on pourrait citer. Le nommé Birch, constable à Stockport, avait été chargé d'arrêter le séditieux prédicateur méthodiste, Harrison, dont je vous ai déjà parlé. Se trouvant menacé par un attroupement formé devant sa maison, il en sortit pour aller consulter un magistrat. Il fut accosté par un homme qui lui parla quelques instans; il en survint deux autres qui s'approchèrent de lui. L'un d'eux lui tira un coup de pistolet qui le blessa; il eut pourtant la force d'escalader une muraille pour se sauver. On ne jugea pas à propos de faire l'extraction de la balle, qui était entrée sous le creux de l'estomac, et avait pris sa direction à droite; il est à présent hors de danger. Trois hommes ont été arrêtés par suite de cette affaire; mais on ne sait pas encore s'ils sont réellement coupables de ce crime.

On assure qu'on vient d'arrêter à Blackburn deux serruriers chez qui l'on a trouvé des fers de piques, commandés, dit-on, par les radicaux. Mais les histoires de fabrication de piques, comme celles d'empoisonnement

des sources, ont été répétées si souvent, qu'on ne doit les admettre qu'avec beaucoup de réserve. Une chose plus certaine, c'est que, dans la matinée du 14 de ce mois, deux individus s'introduisirent dans une maison à Bolton, et s'emparèrent d'armes appartenant au 15e régiment de hussards. La gazette de Londres, du 23, contient l'offre d'une récompense de 100 livres (2,400 fr.) à quiconque les fera arrêter.

Vous jugez bien qu'avec la liberté de la presse qui règne en Angleterre, on ne manque pas ici de pamphlets, dans lesquels on attaque de la manière la plus violente, et les magistrats de Manchester, et le corps de *l'Yeomanry*, et même le gouvernement. On a arrêté un nombre assez considérable d'imprimeurs, de libraires et de colporteurs, pour avoir imprimé, vendu et distribué des ouvrages où l'on cherche à attirer l'animadversion publique sur ce qu'on y appelle « le massacre de Manchester. » Le plus grand nombre de ces arrestations a été fait dans la partie de Londres qui dépend du comté de Middlesex; mais le grand jury vient de dé-

clarer qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre ceux qui n'étaient ni auteurs, ni éditeurs. Il a sans doute pensé que c'était sur ceux-ci que la responsabilité devait peser, et non sur des libraires et des colporteurs, sans quoi il faudrait donc qu'avant de se charger de la vente d'un ouvrage, ils fissent une consultation de jurisconsultes et de publicistes, pour savoir s'il ne contient rien qui puisse les compromettre.

Le secrétaire du comité central des radicaux à Londres, qui prend le titre de comité des deux cents, a été aussi arrêté et remis en liberté sous cautionnement. Vous jugerez quels peuvent être les individus qui le composent, quand vous saurez que ce secrétaire, nommé Blandfort, parut devant le magistrat, couvert d'un vieil habit boutonné jusqu'au cou, pour cacher qu'il n'avait pas même de chemise.

Un méchant imprimeur radical, nommé Waddington, qui, je crois, n'a pas même une presse complète, avait été arrêté pour avoir imprimé un placard annonçant l'assemblée à Smithfield, « afin de discuter les me-

sures à prendre en conséquence du massacre de Manchester, » et pour avoir promené ce placard au bout d'une perche dans les rues de Londres , ce qui est d'un usage habituel dans cette ville. Il fut traduit en justice devant la cour d'assises du comté de Surrey. Le président, en résumant l'affaire, dit que son opinion et celle de tous les magistrats était « que ce placard était un écrit séditieux et incendiaire, fait pour exciter le tumulte et la violation de la paix. » Le jury fut d'un avis contraire ; il déclara l'accusé innocent, et Waddington se retira au milieu des acclamations du peuple, emportant en triomphe le placard et la perche qui servaient de pièces au procès.

Il n'a pas été rendu jusqu'à ce jour d'autre jugement ayant rapport aux événemens arrivés à Manchester. Les autres accusés ne doivent être jugés qu'aux assises prochaines, et je vous ferai part du résultat de leur procès.

Maintenant il faut que je remonte au 16 août, et que je vous fasse retourner sur le champ de bataille, si l'on peut appeler ba-

taille, une action où ceux qu'on attaquait ne se défendaient point, pour vous rendre compte d'une affaire un peu longue, mais qui n'est pas sans intérêt.

Vous savez que dans tous les cas de mort subite ou violente, les lois anglaises veulent qu'il soit fait une enquête sur les causes du décès du défunt, par un juge qui porte le titre de *coroner*, probablement parce qu'il juge *cùm coronâ populi*, étant assisté d'un jury composé de douze personnes dont il reçoit et constate la déclaration.

Indépendamment des nombreux blessés ramassés sur la place où s'était tenue l'assemblée de Manchester, on y trouva trois hommes morts. Le juge coroner fit, peu de jours après, l'enquête ordonnée par la loi; et la déclaration du jury fut : « mort accidentelle. »

Cette déclaration ne satisfit pas tout le monde. Un certain parti aurait voulu qu'elle fût « meurtre, » ou tout du moins « homicide justifiable. » Quelques jours après, un jeune homme, nommé Lees, qui, dans la même affaire, avait reçu sur le bras un

coup de sabre qui avait entamé l'os, et de violentes contusions sur toute la partie postérieure du corps, mourut à Oldham; et l'on résolut de ne rien négliger pour obtenir du jury une déclaration toute différente. L'enquête avait été indiquée pour le 8 septembre. Un M. Harmer, solliciteur de Londres, homme de mérite, et, à ce qu'il paraît, dévoué au parti des réformateurs, se rendit à Oldham avec quatre voitures remplies de témoins qu'il amenait de Manchester pour déposer sur les causes de la mort du défunt, et dont quelques-uns avaient été blessés eux-mêmes dans cette affaire. Il entra dans la salle où était assemblé le jury, et où le corps était exposé. Le coroner était absent, et son clerc présidait en sa place. Dès que ce clerc vit arriver M. Harmer, il déclara qu'il ajournait l'enquête. Il croyait, dit-il, n'avoir à recevoir qu'une déclaration de mort accidentelle, mais voyant qu'il pouvait être question de toute autre chose, il ne voulait pas procéder. Les chirurgiens déclarèrent que le corps était dans un tel état de putréfaction, qu'il était indispensable de l'enterrer

dans la journée. « Eh bien, » dit le clerc, « l'enquête sera reprise ce soir à trois heures, parce que, d'ici là, je me procurerai un autre coroner pour remplacer M. Farren qui est absent pour quelques jours. »

A trois heures, le clerc, M. Battye, revint seul, et dit au jury que M. Milne, coroner de Manchester, ne pouvait venir que le vendredi suivant, et qu'il ajournait l'enquête à ce jour. M. Harmer l'engagea à recevoir la déposition des témoins, sauf à ajourner ensuite l'enquête, attendu que leur transport était dispendieux, et qu'il serait peut-être difficile de les réunir une seconde fois. — « Je n'en ai pas le temps; je suis engagé à dîner à Rochdale; je n'ai pas besoin de vos témoins; la couronne n'en manque pas; je ne les entendrai point; j'ajourne la séance. » M. Harmer insista. — « Est-ce que vous avez envie de me garder ici toute la nuit? Si j'avais su que vous dussiez vous y trouver, je n'y serais pas venu; si M. Farren était ici, vous ne resteriez pas dans la chambre une minute. J'ajourne la séance. » Un juré demanda si le coroner avait le droit de pronon-

cer un ajournement contre le vœu du jury.— « Ah ! je vous connais, vous m'en voulez ; mais c'est égal, j'ajourne la séance.» M. Harmer demanda le nom des jurés. — « Je ne vous le dirai pas. » — Ces messieurs voudront peut-être bien me le dire eux-mêmes, » dit M. Harmer. — « Je le leur défends. » — « Je me nomme Jackson, » dit le chef du jury. — « Eh bien, que faites-vous ici? » dit le clerc à M. Harmer, « la cour est ajournée. Avez-vous quelque chose à pêcher en eau trouble? » Un juré fit observer à M. Battye que ses discours n'étaient pas honnêtes pour M. Harmer. — « Qu'est-ce que ça vous fait ? » Bref la séance fut ajournée.

Vous conviendrez que le radical le plus manent n'aurait pu montrer plus d'impertinence et de grossièreté que ce clerc ministériel.

Le vendredi suivant, M. Milne vint tenir la séance en place de M. Farren. M. Harmer y vint encore avec ses quatre voitures de témoins. Mais M. Milne ne fit pas plus de besogne que le clerc Battye, et malgré toutes les observations de M. Harmer, il ajourna la

séance à quinzaine; « afin, » dit-il, « que M. Farren puisse la présider lui-même, et pour donner aux esprits le temps de se calmer. » C'était pourtant ce même M. Milne qui avait fait à Manchester la première enquête dont je vous ai parlé, et il n'avait pas cru alors que les esprits eussent besoin d'être plus calmes, quoique les événemens qui pouvaient les agiter fussent alors bien plus récens.

La quinzaine expirée, M. Farren vint enfin présider à l'enquête. Elle occupa huit ou dix longues séances, et de la manière dont elle se faisait, il aurait été possible qu'elle durât une année entière. Le but de M. Harmer étant d'obtenir une déclaration qui inculpât les magistrats de Manchester et le corps de l'Yeomanry, il faisait faire des dépositions sur tout ce qui s'était passé le 16 août, et rien n'aurait empêché qu'il ne fît entendre cinquante mille témoins. Les magistrats, probablement un peu inquiets de ce que deviendrait cette affaire, envoyèrent à l'enquête un procureur pour veiller à leurs intérêts. Celui-ci eut de vives altercations

avec M. Harmer, et le juge coroner prit évidemment parti pour le premier. Après avoir écouté M. Harmer pendant plusieurs séances, il lui demanda un beau jour à quel titre il se trouvait à l'enquête, et qui l'avait chargé du rôle qu'il y jouait; il voulut lui imposer silence, sous prétexte qu'il n'avait aucun pouvoir; mais le lendemain, M. Harmer revint armé d'une lettre du père du défunt, ce qui lui donna gain de cause.

Cette affaire faisant le plus grand bruit, divers journaux de Londres avaient envoyé des agens à Oldham pour assister à l'enquête, et leur en envoyer jour par jour le résultat. Ce qu'ils en publiaient n'était favorable ni au coroner, ni aux magistrats, et M. Farren défendit qu'on prît aucune note par écrit de ce qui se passait à l'enquête. Il eut une vive altercation avec un agent du *Times*, qu'il finit même par faire mettre à la porte de vive force. Cependant les journaux ne continuèrent pas moins de rendre compte de toutes les séances; le juge pouvait bien faire tomber la plume de la main de leurs agens, pendant l'enquête,

mais il ne pouvait les priver également de l'usage de leur mémoire.

Le docteur Earshaw, médecin, qui avait vu Leen pendant sa maladie, ne put être entendu, parce qu'il était quaker et qu'il refusa de prêter serment. Deux chirurgiens, qui avaient vu son corps après sa mort, déclarèrent que, dans leur opinion, il était mort de la gangrène occasionnée par les blessures et meurtrissures qu'il avait reçues. Un autre, qui n'avait pas vu le cadavre, entra longuement dans des raisons scientifiques pour prouver le contraire, et dit modestement « qu'il en savait plus long que ses con« frères. »

Après plusieurs séances, M. Harmer demanda au coroner s'il avait vu le corps du défunt, comme la loi lui en imposait l'obligation. Celui-ci refusa de lui répondre ; mais la nuit suivante il fit exhumer le cadavre, et se rendit au cimetière pour pouvoir dire qu'il l'avait vu. Quoiqu'il fût minuit, cette opération ne fut pas aussi secrète qu'il l'avait espéré ; la populace s'amassa, feignit de croire qu'il venait pour voler le cadavre, et

le reconduisit au milieu des huées et des exécrations.

Dans le cours de cette enquête, très-extraordinaire par sa cause, par son but, par la manière dont elle se fit, et par l'intérêt qu'y prenaient les deux partis opposés, un tailleur, nommé Meagher, trompette de l'*Yeomanry*, avait été désigné comme ayant déployé une activité remarquable le 16 août, comme ayant manié le sabre avec une légèreté sans égale, et ayant eu la gloire de blesser plusieurs fuyards. Cette circonstance le rendit l'objet de la haine populaire. Un soir il fut reconnu dans les rues de Manchester; la populace s'attroupa, et le suivit jusque chez lui en poussant de grands cris, mais sans en venir à aucune voie de fait. Ici, deux versions se présentent. Suivant la première, Meagher, rentré chez lui, se montra à une fenêtre, ordonna au peuple de se retirer, et voyant que la foule n'en restait pas moins rassemblée à sa porte, tira deux coups de pistolet qui blessèrent deux hommes, l'un à la cuisse, l'autre à la jambe; après quoi, le peuple, suivant l'usage anglais, brisa

toutes ses croisées : suivant l'autre, ce ne fut qu'après la première volée de pierres qu'il tira les deux coups de pistolet, ce qui paraît plus vraisemblable. Quoi qu'il en soit, il fut arrêté et conduit en prison. Mais les magistrats, après avoir entendu des témoins pendant deux séances, jugèrent à propos d'ajourner cette affaire au 12 novembre, sans doute aussi « pour laisser aux esprits le temps de se calmer. »

L'enquête d'Oldham continuait toujours ; mais enfin, le 13 octobre, le coroner ajourna inopinément l'affaire au 1er décembre, sous prétexte que le jury était fatigué, ce qui ne fut ni avoué, ni démenti par aucun des jurés. M. Harmer objecta vainement que, pendant cet intervalle, des jurés et des témoins pouvaient mourir, qu'un tel ajournement était sans exemple; le coroner n'en persista pas moins, en disant qu'on pouvait se pourvoir contre sa décision devant les tribunaux.

On attribue cette conduite à différentes causes. Suivant les uns, on a le projet de recommencer toute l'enquête devant de nou-

veaux jurés, sous prétexte qu'on a cherché à influencer ceux-ci, notamment par la circulation d'une lettre très-forte du docteur Earshaw. D'autres pensent que le parlement étant convoqué pour le 23 octobre, on a le dessein de lui proposer un *bill d'indemnité* en faveur des magistrats de Manchester et de l'*Yeomanry*, bill dont l'effet serait d'interdire toute recherche sur leur conduite dans la journée du 16 août.

Voilà où en sont les choses au moment où je vous écris. Vous voyez donc que ce n'est point une affaire finie, et que j'aurai encore à vous parler de Manchester pour vous rendre compte du procès contre Hunt et consorts, du jugement de Meagher, et de l'enquête d'Oldham.

LETTRE XXXI.

Mode d'élection du maire de Londres. — Peu de popularité du maire actuel. — Vive altercation entre lui et M. Williams. — Enquête sur la mort d'un enfant noyé dans la Tamise. — Nomination d'un nouveau maire pour 1820. — *Triomphe du candidat ministériel. Quelle en est la cause?*

Londres, le 5 novembre 1819.

La cité de Londres se divise en vingt-six quartiers, qu'on nomme *Wards.* Chacun d'eux nomme un alderman qui forme le conseil commun, et c'est parmi ces aldermans qu'on élit le maire. Les électeurs en présentent deux, et la cour des aldermans choisit celui des candidats que bon lui semble. Il est d'usage, mais non de droit, de nommer à la place de maire le plus ancien alderman qui n'a pas encore été revêtu de cette dignité. C'est le 29 septembre que se fait

cette nomination. En 1816, on s'écarta de cette règle, et quoique le tour de rôle appelât à la chaire curule l'alderman Smith, on lui préféra l'alderman Wood, qui était alors maire, et qui, pendant l'année de sa magistrature, avait mis la police de la cité sur un pied tel que l'on ne l'avait pas encore vu. En 1817, on voulut le réélire pour la troisième fois; mais Smith l'emporta, et l'année suivante, l'alderman Atkins fut nommé sans une opposition bien prononcée. Autant Wood avait été populaire, autant son second successeur le fut peu. Dévoué au parti ministériel, il ne prit pas la peine de cacher ses sentimens, et ne montra pas toujours l'impartialité que doit avoir un magistrat. Ayant eu quelques démêlés avec un M. Williams, qui, par sa place, avait droit, à certains jours, de s'asseoir à la table du lord maire, il l'en fit chasser de vive force, par ses laquais, trois fois de suite. M. Williams fit d'abord beaucoup de bruit, annonça une poursuite judiciaire contre le lord maire, et cependant on n'a plus entendu parler de cette affaire depuis six mois, ce qui n'est pas une preuve

qu'elle ne sera pas remise sur le tapis, car on ne peut se figurer la lenteur des formes judiciaires en Angleterre.

Je ne finirais pas si je voulais vous détailler toutes les querelles qu'il eut à soutenir cette année contre le parti de l'opposition. Presque aucune assemblée de la *Livery* ou du conseil commun ne s'est passée sans altercation. Tantôt il refusait de la convoquer ; tantôt il levait la séance quand on voulait s'occuper de quelque objet qui ne lui convenait point ; enfin il finit par ne plus pouvoir se montrer en public, sans être assailli par les huées du peuple. L'acharnement contre lui augmenta encore, lorsqu'il eut eu la maladresse d'annoncer publiquement qu'il avait découvert un complot des radicaux pour mettre le feu à la ville de Londres, ce dont il n'apporta jamais la moindre preuve, malgré les interpellations réitérées qui lui furent faites à ce sujet, les persiflages continuels auxquels il fut exposé depuis ce temps, et les cris : « Au feu ! au feu ! » dont la populace le salue partout où elle l'aperçoit.

Un enfant, d'environ six ans, fut trouvé noyé dans la Tamise : l'enquête faite par le juge coroner, le 8 octobre, apprit qu'il était tombé dans l'eau en jouant sur des pièces de bois flottant sur la rivière, et qu'étant passé sous ces bois, il avait été impossible de le sauver. On constata que ce bois était illégalement placé sur la Tamise, qu'on n'aurait pas dû l'y souffrir ; et la déclaration du jury fut que « la mort de l'enfant avait été occasionnée par des bois flottant sur la Tamise inconvenablement, dangereusement et illégalement, par suite de la négligence du lord maire, conservateur de la rivière, ou de ses officiers. » Le jury prononça en outre un *deodand* de 50 livres sterling, c'est-à-dire la confiscation des bois jusqu'à concurrence de cette somme.

Le coroner refusa de recevoir cette déclaration, et dit que le lord maire en rirait.

« Je veux bien qu'il rie à mes dépens, » dit un des jurés : « il y a six mois que je ris aux siens. »

Cependant le jury retourna aux opinions

et rapporta la même déclaration, avec ce léger changement : « Par suite, *à notre avis,* de la négligence, etc. » Le coroner ne voulut pas encore la recevoir ; et le jury complaisant étant retourné une troisième fois aux opinions, sa nouvelle déclaration s'arrêta aux mots : « Par suite de, etc. ; » il ne fut plus question du lord maire, et le *deodand* ne fut que de 5 livres.

Je vous cite ce fait parce qu'il me paraît certain que les deux premières déclarations avaient été dictées par une sorte d'animosité contre le maire ; qu'il y entrait de la personnalité. Mais, quoi qu'il en soit, la conduite du coroner ne me semble pas d'accord avec ce profond respect que les Anglais professent pour leur jury. Comment un juge peut-il se permettre de refuser de constater une déclaration de jurés, et de réitérer ce refus, jusqu'à ce qu'il en ait obtenu une qui lui convienne? Je n'examine pas si le jury avait raison d'attribuer la mort de l'enfant à la négligence du lord maire ou de ses officiers, mais il me semble qu'une fois sa déclaration faite, il était du devoir du coroner de la

constater. Les Anglais critiquent vivement notre système judiciaire. Ils disent qu'en France les juges semblent craindre qu'un criminel n'échappe au châtiment, tandis qu'en Angleterre ils n'ont d'autre crainte que de voir condamner l'innocence. Ils peuvent bien n'avoir pas tout-à-fait tort; mais, depuis l'établissement du jury en France, je ne crois pas qu'il y soit arrivé une seule fois qu'un juge ait refusé de recevoir sa déclaration, à moins qu'elle ne répondît pas aux questions qu'il avait posées, quoiqu'elle ait été souvent contraire à son opinion personnelle, car j'ai vu plus d'une fois le juge faire la grimace en prononçant l'élargissement de l'accusé.

Pour en revenir au lord maire, personne ne proposa cette année la réélection de M. Atkins; mais on revint à l'ancien usage de choisir l'alderman le plus ancien. Le tour de rôle appelait à la suprême magistrature de la cité M. Bridges, connu aussi pour appartenir au parti ministériel. L'opposition lui donna pour compétiteurs MM. Wood et Thorp, tous deux membres de la chambre

des communes, tous deux jouissant de la faveur populaire. Ils eurent un grand avantage le premier jour du scrutin, mais ils le perdirent ensuite; et M. Bridges ayant environ mille voix de plus que ses antagonistes, fut proclamé candidat avec M. Thorp, et ce fut sur le premier que se fixèrent les suffrages de la cour des aldermans.

On prétendit que l'échec reçu en cette occasion par le parti de l'opposition, avait été causé par Hunt, car il faut qu'on le retrouve partout. Etant électeur dans la cité, il vint voter pour Wood et Thorp, et prononça en leur faveur un de ces discours banaux qu'il répète à tous propos. Bien des gens, dit-on, en conclurent que ces deux aldermans partageaient les principes des radicaux, ce qui est faux, et pour cette raison, ne voulurent pas leur donner leur suffrage.

Quant à moi, je suis très-porté à l'attribuer à une autre cause. Le poste de maire est le but de l'ambition des aldermans. C'est par cette porte que le magistrat populaire entre dans la chambre des communes, et c'est par les services qu'il rend en sa qualité,

que le maire dévoué au ministère en est souvent récompensé par les honneurs de la noblesse. Ils ont donc tous, quelle que soit leur opinion personnelle, le plus grand intérêt à maintenir l'ancien usage, si favorable au manque de talent et à la nullité, le tour de rôle. Par-là on arrive tout naturellement sans efforts comme sans mérite, sans popularité comme sans protection, à la place à laquelle on aspire. N'est-il donc pas assez naturel de penser que les aldermans auront employé en faveur de M. Bridges tout leur crédit, toute leur influence, afin de maintenir un mode d'élection qui leur garantit pareille réussite à leur tour? Telle est du moins mon opinion personnelle, et je vous laisse le soin de l'apprécier.

LETTRE XXXII.

Gageure d'une femme des halles. — Autre sur le prince régent. — Dîner du prince régent dans sa cuisine. — Douze mariages réduits à sept en une nuit. — Pourquoi l'on donne à lord Sidmouth le sobriquet de docteur. — Sa réception dans la compagnie des maîtres tailleurs. — Le lord boxeur. — Le mangeur de guèpes. — Femme vendue au plus offrant. — Plaisant accident arrivé à un officier de police. — Accouchement singulier.

Londres, le 20 novembre 1819.

N'AYANT aujourd'hui rien de particulier à vous mander, j'ai dessein de vous entretenir de quelques anecdotes que je vais vous rapporter, sans chercher à les lier par des transitions, et seulement en suivant l'ordre dans lequel elles s'offriront à ma mémoire.

Au commencement de juin dernier, une femme du marché de Covent-Garden, habi-

tuée à porter de pesans fardeaux, gagea un shilling et un verre d'eau-de-vie, qu'elle porterait, dans un panier, sur sa tête, un homme très-corpulent, depuis ce marché jusqu'à l'auberge du château et de l'éléphant, dans le faubourg de Southwark, ce qui fait une distance d'environ trois quarts de lieue. Elle partit d'un pas leste, et perdit quelques instans à disputer avec le commis chargé de recevoir le droit de péage au pont de Waterloo, attendu qu'il exigea double droit, un pour elle, et l'autre pour l'homme perché sur sa tête. Ce point réglé, à la satisfaction du receveur, elle continua sa route; mais elle éprouva une nouvelle interruption en arrivant près du théâtre Cobourg; l'homme qu'elle portait, fatigué de sa position, voulut avancer ses jambes hors du panier; elle s'aperçut que l'équilibre allait lui manquer, et parmi les nombreux spectateurs qui la suivaient, les paris étaient contre elle. « Tenez-vous donc tranquille là haut, » s'écria-t-elle, « ou, sur ma conscience, je vous jette dans le fossé. » La menace fit effet. L'homme resta dans un état d'immobilité parfaite, sauf

à souffrir quelques crampes qui lui parurent préférables aux contusions qu'il avait à craindre, si la virago l'avait précipité de sa hauteur au fond d'un des fossés qui bordent cette partie de la route, car cet endroit n'est pas encore couvert de bâtimens. Enfin elle accomplit glorieusement son entreprise ; et indépendamment du prix de la gageure, elle reçut encore des spectateurs plusieurs gratifications.

Sur quoi ne fait-on pas des gageures en Angleterre? Le prince régent ayant fait construire un yacht supérieurement orné pour faire quelques courses sur mer, lord Yarmouth reçut de l'amiral, sir Edmond Nagle, cinquante guinées, à la charge de lui en payer une par chaque lieue que le prince ferait dans son yacht en cinq ans. En 1817, il en fit quatre-vingt-douze, et l'amiral se trouva déjà en gain de quarante-deux. En 1818, le prince ne quitta pas la terre ferme; mais il a fait cette année quatre cent trente-deux lieues en diverses excursions maritimes, et Dieu sait combien il en fera dans les deux prochaines. Je crois que lord Yarmouth agi-

rait prudemment s'il faisait d'avance quelque compromis pour annuler cette espèce de pari pour l'avenir.

Le prince régent eut, dit-on, la fantaisie cette année, de donner à dîner à quelques amis dans sa cuisine, à Brighton. Les journaux de l'opposition ont été remplis de mauvaises plaisanteries à ce sujet. Et pourquoi aller fouiller dans la conduite privée des grands pour critiquer des actions qui n'ont en soi rien de répréhensible? Le prince de Condé ne donnait-il pas tous les ans un dîner dans ses écuries de Chantilly? s'il vous fallait choisir, n'aimeriez-vous pas mieux dîner avec votre cuisinière qu'avec votre cheval?

Dans une paroisse peu éloignée de Liverpool, douze couples amoureux se présentèrent le même jour pour se faire charger de chaînes indissolubles. Malheureusement, ou heureusement, car je vous laisse le choix entre ces deux adverbes, le ministre était indisposé, et il les fit inviter à remettre la partie au lendemain. Mais, vous savez le proverbe : « la nuit porte conseil; » et le jour

suivant il n'en vint plus que sept pour réclamer la bénédiction nuptiale.

On a découvert à Edimbourg, dans un vieux coffre qui n'avait pas été ouvert depuis bien long-temps, les anciens attributs de la royauté en Ecosse, et on les fait voir maintenant au public, dans cette ville, moyennant un shilling de droit d'entrée par personne. Les journalistes anglais annoncent cette nouvelle avec trois grands points d'exclamation ! ! ! Pauvres gens ! Oublient-ils donc qu'il faut en payer tout autant pour voir à la tour de Londres les joyaux de la couronne d'Angleterre ?

Les mêmes journaux m'ont appris une autre nouvelle qui vous surprendra, sans doute, autant qu'elle m'a étonné : c'est que l'on a perdu en France le secret de la porcelaine de Sèvres. C'est probablement une suite du désir qu'ils en ont ; car ils se hâtent d'ajouter que ce secret a été retrouvé en Angleterre.

Je ne savais pourquoi lord Sidmouth, dans tous les journaux de l'opposition, dans toutes les satires, dans tous les pamphlets écrits dans le même esprit, est toujours appelé « le docteur. » En voici la raison : lorsqu'il n'était

encore que M. Addington, le roi étant malade, et aucun remède ne pouvant lui procurer de sommeil, il lui conseilla de se servir d'un oreiller rempli de houblon, vantant l'efficacité de cette recette. Elle réussit effectivement, et, soit par un effet du hasard, soit par la vertu du houblon, le roi s'endormit. C'est depuis cette cure qu'on donna à M. Addington le sobriquet de docteur. La lecture de certains discours, prononcés dans le parlement, aurait probablement produit le même effet.

Un nouvel honneur attendait encore cette année le noble lord, dont je viens de vous parler. Le 10 mars, la corporation des maîtres tailleurs de la cité de Londres, arrêta que « les franchises et libertés de cette compagnie seraient présentées au très-honorable vicomte lord Sidmouth, comme un gage du sentiment profond qu'elle avait conçu des services que sa seigneurie avait rendus à l'Etat et à la patrie. » Le 11 juin, un grand dîner eut lieu pour l'investiture du nouveau membre. Le duc d'York, le lord chancelier, le duc de Wellington, tous membres de l'honorable

compagnie, y assistèrent; et après un long discours adressé à lord Sidmouth, dont l'attendrissement alla presque jusqu'aux larmes, il témoigna toute sa reconnaissance de l'honneur qui lui était conféré. Cet usage d'agréger les personnages les plus importans de l'Etat à quelqu'un des corps de métiers, fait bien reconnaître la nation qui tire du commerce sa richesse, sa force, son influence, on pourrait même dire son existence politique.

Les boxeurs ne forment pas encore une corporation, sans quoi ils n'auraient, sans doute, pas manqué d'offrir « les franchises et libertés » de leur compagnie à un personnage très-distingué, le comte de Morton. Il venait de présider l'assemblée générale d'Edimbourg, en qualité de lord grand commissaire de sa majesté. Quelques jours après, une affaire l'ayant appelé chez M. George Montcrief, directeur du canal de l'Union, ils eurent une discussion très-vive, dans laquelle il paraît que le noble lord donna un démenti à son antagoniste : les injures s'ensuivirent, un duel y succéda, duel à coups de poing;

dans lequel on assure que le comte porta le premier coup ; et les deux parties se séparèrent les yeux pochés et le nez ensanglanté.

A la fin de septembre, un nommé Fisher, demeurant dans les environs de Frimley, et dont la voracité peu commune lui a valu le surnom de Cormoran, gagea, pour une bagatelle, de manger douze guèpes vivantes et deux livres de saumon cru en dix minutes, prouesse qu'il exécuta. Enhardi par ce premier succès, il offrit de manger des guèpes vivantes en certaine quantité, à raison d'un shilling par douzaine. Il fut obligé d'y renoncer à la fin de la seconde. Son palais et son gosier, criblés de piqûres, s'enflèrent tellement, qu'il en perdit la respiration, et qu'il pensa étouffer.

Le 27 du même mois, on eut encore à Londres un spectacle, qui, sans y être très-commun, n'y est pas absolument rare. Un petit homme, d'assez mauvaise mine, se rendit vers dix heures du matin dans le marché de Smithfield, traînant sa femme après lui par une corde qu'il lui avait attachée autour du cou, et dont il tenait le bout en main. Il de-

manda à haute voix si quelqu'un voulait la lui acheter ; il ne reçut, pendant quelque temps, que des quolibets. Enfin, un amateur lui en offrit une demi-couronne ; et le prix en était monté à 15 shillings, quand des officiers de police fendirent la foule, et terminèrent la scène en emmenant le vendeur et la marchandise. N'est-il pas étonnant qu'on ne prenne aucunes mesures pour réprimer un abus qui est encore une trace de barbarie ?

Le lendemain, une pauvre Irlandaise, vendeuse de pommes, poussait sa brouette sur le trottoir, près de Brunswicksquare, ce qui est défendu, les trottoirs étant exclusivement réservés aux piétons. Un officier de police s'approcha d'elle, et saisit sa brouette. Elle eut beau lui dire que sa brouette et ses pommes étaient tout ce qu'elle possédait au monde, qu'elle avait un mari infirme et cinq enfans en bas âge ; ni ses prières, ni ses pleurs ne purent l'attendrir. Il fut inexorable, et il emmenait la brouette, suivi de la femme qui l'accompagnait en gémissant, quand tout à coup la terre manque sous les pieds de l'of-

ficier, le pavé s'enfonce, et il tombe enseveli jusqu'au cou dans l'égoût, couvert de la terre qui s'écroulait autour de lui. La femme, profitant du moment, et favorisée par la multitude attroupée, s'empressa de reprendre sa brouette, qui heureusement n'était pas engouffrée, et s'éloigna promptement tandis qu'on déterrait l'officier de police, qui sortit sain et sauf de son cachot souterrain.

Cette anecdote me rappelle un de ses confrères, qui, quelque temps auparavant, avait saisi de même la brouette qu'une pauvre femme avait fait rouler sur un trottoir. Il la fit condamner à l'amende par le magistrat de police ; mais à peine ce jugement fut-il prononcé, qu'un particulier, qui l'avait suivi, fit prononcer contre lui la même peine, parce qu'en se rendant chez le magistrat, il avait lui-même fait rouler la brouette sur les trottoirs.

Finissons par une aventure assez singulière. Dans la nuit du 5 septembre, des voleurs s'étaient introduits dans la maison d'un M. Harris, à Biddenden. On les entendit ; on fit du bruit dans la maison, et, prenant l'alarme, ils s'enfuirent sans avoir rien volé. Une

femme, qui se trouvait avec eux, ne put les suivre, la frayeur ayant accéléré et déterminé chez elle les douleurs de l'enfantement, et elle donna le jour à un fils sur le lit de celui qu'elle se proposait de voler.

LETTRE XXXIII.

Procureurs condamnés à des dommages et intérêts envers son client. — Faux procureur puni de la peine du fouet. — Condamnations prononcées contre deux chirurgiens pour cause d'ignorance.— Punition d'un prétendu sorcier.

Londres, le 1er décembre 1819.

Je sais fort bien que vous n'avez pas besoin de revenir en Angleterre pour trouver des procureurs négligens ou trop actifs, et des médecins et chirurgiens insoucians ou ignorans. Partout où l'on a élevé des autels à Thémis et à Esculape, la cupidité et l'empirisme se sont glissés parmi les prêtres chargés de les desservir, et ont souvent obtenu plus de succès que l'intégrité et la science ; mais il faut convenir qu'on rencontre dans ce pays, encore plus fréquemment qu'en tout autre, la sangsue née dans les égoûts du système

judiciaire qui s'attache aux veines du malheureux plaideur, pour en sucer tout le sang qui s'y trouve, et l'impudent charlatan qui, dévoré de la soif du gain, conduit lentement au tombeau sa victime crédule, en prétendant la guérir d'une maladie dont il ne connaît ni les causes, ni la nature, ni le traitement. Malheur au plaideur et au malade anglais qui placent au hasard leur confiance; il y a neuf contre un à parier que la plaie morale ou physique qu'ils cherchent à guérir ne fera que s'envenimer par les prétendus secours qu'ils recevront. Il est pourtant vrai qu'il n'y est pas toujours permis d'être ignorant et cupide impunément, et j'y ai vu cette année des exemples de justice rigoureuse qui mériteraient d'être imités en d'autres pays.

Un M. Page, inspecteur des magasins militaires de la compagnie des Indes orientales, avait chargé MM. Amory et Coles, procureurs à Londres, de poursuivre le paiement d'une somme qui lui était due par un M. Stévens, fabricant de savon. Ceux-ci, tout de feu d'abord, « la maudite robe, faisant son

métier », obtinrent un jugement de saisie contre le débiteur ; mais une fois sûrs de leur proie, c'est-à-dire, certains que l'affaire ne pouvait leur échapper, ils relâchèrent de leur zèle, oublièrent les intérêts de leur client, probablement pour jeter le grapin, en vrai corsaire, sur quelque nouveau bâtiment marchand qui se trouvait à leur portée, et laissèrent expirer le délai pendant lequel le jugement devait être mis à exécution. C'était un petit accident, il ne s'agissait que de recommencer la procédure, le mémoire de frais en serait un peu plus long, tout le monde n'y perdrait point. Mais, dans l'intervalle, le débiteur était devenu insolvable, et la créance fut irrévocablement perdue. Je me trompe ; elle ne le fut point. M. Page cita les deux procureurs devant la cour du banc du roi, et obtint contre eux 125 livres (3,000 fr.) de dommages et intérêts. Si pareille justice était administrée en France, vous connaissez quelqu'un qui en serait plus riche de 40,000 fr.

Il est question, dans ce trait, de véritables procureurs, ayant le droit de ruiner leurs

cliens aussi légalement qu'un docteur en médecine a celui de tuer ses malades ; mais, a Londres comme à Paris, il se trouve des braconniers qui ont l'audace d'aller chasser sur leurs terres, et le 25 septembre dernier, le tribunal de l'Old - Bayley condamna à la peine du fouet un savetier nommé Field, qui, se mêlant de donner des consultations, était assez hardi pour vouloir grapiller dans le champ où les suppôts de Thémis ont le droit exclusif de vendanger.

Des disciples d'Hyppocrate ne furent pas traités avec moins de rigueur que ne l'avaient été les successeurs de Trébonien. Un chirurgien, nommé Davidson, appelé pour secourir un jeune homme peu fortuné qui s'était cassé la jambe, la lui remit avec tant d'adresse, qu'il en demeura perclus et hors d'état de s'en servir. Celui-ci forma une demande en dommages et intérêts contre le chirurgien, d'abord pour cause d'ignorance, parce qu'il avait employé une espèce d'éclisses dont les gens instruits ne se servent plus depuis long-temps, et ensuite, parce qu'il avait négligé, après le premier pansement, de lui

donner les soins convenables. Il obtint une indemnité de 200 livres (4,800 fr.)

Un autre chirurgien fut encore traité plus rigoureusement. Un ouvrier qui s'était cassé le bras, l'ayant fait appeler, il se contenta de lui envoyer son aide qui, au lieu de le guérir, le mit dans l'impossibilité absolue de pouvoir jamais s'en servir. Il fut condamné à 800 livres (19,200 fr.) de dommages et intérêts.

L'esprit a ses maladies comme le corps, et il est des moyens de guérison pour le moral comme pour le physique. Mais, de même que certains médecins, pour des raisons faciles à deviner, ne se soucient pas de guérir trop promptement les unes, ainsi, bien des gens, loin de chercher à opérer la cure des autres, ne cherchent qu'à les entretenir pour en faire leur profit. Il existe dans la paroisse de Llandrillo in Rhos, dans le comté de Carnarron, un puits nommé le puits Flynnon-Elian, auquel le peuple attribue une vertu magique. Dans tous les environs, les gens superstitieux sont convaincus que, si l'on y jette le nom d'un individu, écrit sur du pa-

pier, rien ne peut plus lui prospérer, et il faut qu'il meure dans la misère et le désespoir. Un cultivateur de Llandyrnog, Edmond Pierre, ayant perdu ses bestiaux en 1818, et se trouvant, en outre, attaqué d'une maladie de langueur, se persuada que quelqu'un avait employé contre lui ce sortilége. Il alla trouver un nommé John Edwards, demeurant à Berth Ddu, qui avait quelque réputation comme sorcier, et qui ne manqua pas de le confirmer dans cette idée, mais en ajoutant qu'il ne fallait pas qu'il se désespérât, parce qu'il connaissait des moyens pour faire sortir son nom du puits. Il lui ordonna alors de réciter chaque jour certains psaumes qu'il lui indiqua, et de revenir le voir le premier jour de la nouvelle lune. La pauvre dupe n'y manqua point, et l'imposteur, après diverses cérémonies soi-disant magiques, et après avoir fait entrer dans sa poche 14 shillings sortis de celle du crédule villageois, se rendit avec lui au puits de mauvais augure. A minuit sonnant, il en retira un petit paquet qu'il remit à Edmond Pierre, en lui disant qu'il y trouverait sûrement son nom,

et qu'il pouvait être tranquille, parce qu'il recouvrerait la santé, et que dorénavant tout lui réussirait. Ce paquet, miraculeusement pêché, se composait de deux morceaux d'ardoise entre lesquels était un parchemin sur lequel on avait tracé les lettres E. P., initiales d'Edmond Pierre, le tout soutenu sur la surface de l'eau, par le moyen d'un morceau de liége qui y était attaché. Cependant, le pauvre cultivateur voyant que l'opération magique ne guérissait ni la maladie de ses bestiaux, ni la sienne, commença à regretter ses 14 shillings, et cita le prétendu sorcier devant les tribunaux. Celui-ci avoua qu'il avait préparé et jeté lui-même dans le puits le précieux paquet, mais se défendit en disant qu'il n'avait agi ainsi que pour guérir l'esprit du malheureux. Le tribunal jugeant pourtant que les 14 shillings qu'il en avait exigés n'étaient nullement nécessaires pour cette cure, le condamna à en faire la restitution, et à passer une année en prison.

LETTRE XXXIV.

Nouvelles assemblées de radicaux. — Leurs armes. — Enseignes qu'ils déploient. — Terreur qu'ils inspirent. — Résumé de l'affaire de Manchester. — Mesures présentées au parlement. — Encore Hunt. — Fin de l'enquête d'Oldham. — Fin de l'affaire de Meagher. — Poursuite du procureur général contre sir Francis Burdett.

Londres, le 5 décembre 1819.

Depuis la dernière lettre où je vous ai parlé des réformateurs anglais qui prennent le nom de *radicaux*, leur audace semble avoir pris de nouveaux accroissemens. Des assemblées tumultueuses continuent à se tenir de tous côtés. A Paislay, en Ecosse, ils arrivèrent en ordre militaire, sur six de front, presque tous armés de gros bâtons, et un certain nombre munis de pistolets et de piques. Ces piques sont fabriquées de manière que

le bois en peut servir de canne, et le fer, qu'on porte sous son gilet ou dans sa manche, s'y adapte à volonté et en un instant. Des radicales y apportèrent des bonnets de liberté, en affublèrent le président; et chacun des orateurs s'en coiffa tour à tour. A Sheffield, où il se trouvait environ quarante mille personnes, on déploya un drapeau sur lequel on lisait en grosses lettres le mot *Vengeance!* mais l'opinion publique, même dans un tel rassemblement, se déclara contre cette inscription, et l'on fut obligé de faire disparaître ce drapeau. A Dewsbury on arbora un étendard sur lequel on voyait Hunt, entrant dans la chambre des communes, suivi d'un Anglais, d'un Ecossais et d'un Irlandais portant des balais; et on lisait au bas: « Que cette chambre est sale! balayez-la donc! » A Dundee, on poussa l'audace jusqu'à déclarer qu'on ne présenterait plus de pétitions, et que si les auteurs du « massacre de Manchester » n'étaient pas punis, la nation regarderait ce déni de justice *comme le signal d'une guerre civile*. A Burnley, on invita tous les radicaux à s'assembler simultanément et immédiate-

ment, si le parlement adoptait quelques mesures pour mettre des entraves au droit que la constitution donnait au peuple de s'assembler quand il le jugeait à propos. Enfin, dans une misérable assemblée de canaille, tenue encore dans Smithfield à Londres, et présidée par l'apothicaire Watson qui ne put réunir plus de trois cents auditeurs, on invita tous les radicaux de la Grande-Bretagne à tenir partout une assemblée le 13 de ce mois, mesure dont le but est de paralyser l'action de la force publique, en l'obligeant à se disséminer sur tous les points. Le respectable président fut arrêté pour dettes en descendant du chariot à charbon qui lui servait de tribune aux harangues.

Les constables de Coventry ayant dissipé par la force une assemblée de radicaux qui se tenait en cette ville, une accusation fut portée à la cour du banc du roi contre le grand constable qui en avait donné l'ordre. Mais il fut prouvé que les constables n'avaient paru dans l'assemblée que pour y maintenir le bon ordre; qu'ils n'avaient eu recours à la force que lorsque la populace

les avait assaillis à coups de pierres, et la plainte ne fut pas admise.

A Airdrie, les magistrats ayant conçu quelques craintes pour la tranquillité de la ville et des environs, firent avertir environ cent cinquante personnes respectables de se rendre devant eux pour prêter serment en qualité de constables spéciaux. Les radicaux en étant informés, s'assemblèrent en grand nombre devant la porte de la maison où les magistrats étaient assemblés, et formèrent, autour de la porte, une haie profonde qu'il fallait forcer pour pouvoir entrer. Ceux qui s'y présentèrent furent baffoués, repoussés, maltraités, et l'un d'eux pensa même perdre la vie. Enfin, quand les magistrats se séparèrent, ils furent insultés, poursuivis à coups de pierres, et obligés de chercher leur salut dans la fuite. L'ordre se rétablit pourtant sans qu'on eût besoin de l'intervention de la force armée.

Dans les comtés où cet esprit d'insurrection a fait le plus de progrès, c'est-à-dire dans les cantons à manufactures, on a essayé de former des associations armées pour

le maintien de la tranquillité publique. On trouva des officiers, mais la terreur qu'inspirent les radicaux est si grande, que personne n'osa se faire inscrire comme soldat. Il est hors de doute qu'en ce moment, il existe dans le comté de Durham et dans les environs, seize mille ouvriers qui ont réussi à se procurer des armes, et qui sont prêts à s'insurger au premier signal. Quelques personnes en portent même le nombre à cent mille, ce que je regarde comme une exagération.

L'affaire de Manchester fit grand bruit dans le parlement, comme on s'y attendait, dès le premier jour de la session. Le parti de l'opposition demanda qu'il fût fait une enquête parlementaire à ce sujet, mais les ministériels, beaucoup plus nombreux, s'y refusèrent par le motif que les tribunaux étaient ouverts à ceux qui pouvaient avoir à se plaindre. Il y a à cet égard deux points importans à examiner. Le premier est de savoir si la cavalerie de l'Yeomanry a fait usage du sabre avant d'avoir été assaillie de coups de pierres, ou si c'est la populace qui

a commencé l'attaque. Les témoignages se contredisent tellement sur cet objet, qu'on ne sait ce qu'on doit croire. Un homme impartial se persuadera pourtant difficilement que l'Yeomanry se soit fait un jeu de sabrer sans motif des gens paisibles. Le second est si les magistrats devaient employer la force militaire; s'ils devaient le faire avant d'avoir lu le *riot act*, c'est-à-dire, la loi contre ces attroupemens séditieux, et avant d'avoir laissé écouler une heure entre cette lecture et l'ordre donné à la force armée de disperser l'assemblée. Or, d'après les pièces officielles remises au parlement par les ministres, pièces qui sont en grande partie l'ouvrage des magistrats eux-mêmes ou de leurs partisans, et qui par conséquent doivent présenter les événemens sous le jour le plus favorable à leur cause; il paraît constant, 1°. que, jusqu'au dernier moment, les magistrats avaient regardé cette assemblée comme légale; 2°. que la lecture du *riot act* ne fut faite qu'à une fenêtre de la maison où étaient réunis les magistrats, c'est-à-dire, dans un endroit où le rassemblement ne pouvait

l'entendre ; 3°. que l'ordre donné à la cavalerie de marcher, avait précédé, accompagné, ou du moins immédiatement suivi cette lecture que les magistrats eux-mêmes jugèrent si insuffisante, qu'un d'entre eux sortit pour en aller faire une seconde au milieu du peuple, où il fut, dit-on, renversé et foulé aux pieds ; enfin, qu'un troisième magistrat partit ensuite pour aller faire cette lecture sur les hustings, mais alors tout était déjà dans la confusion. Toute cette conduite ne semble-t-elle pas annoncer des hommes qui avaient perdu la tête, qui ne savaient, ni ce qu'ils faisaient, ni ce qu'ils devaient faire, et qui cherchaient pourtant dès lors à se ménager des moyens de justification.

Une chose était pourtant certaine, c'est que la situation de l'Angleterre était critique ; que l'esprit des classes inférieures était exaspéré, au point qu'il ne fallait qu'une étincelle pour exciter un incendie, et qu'il était indispensable de prendre promptement des moyens pour éviter ce malheur.

Les ministres s'y étaient déjà préparés, et, dès les premiers jours de la session du par-

lement, ils lui présentèrent des bills contenant les mesures ci-après :

1°. Un homme accusé de *misdemeanor*, c'est-à-dire, d'un crime au-dessous de celui de haute trahison, avait le droit de faire remettre aux assises suivantes l'instruction de son procès, ce que Hunt et consorts ont fait tout récemment. Il en résultait que la punition d'un coupable n'ayant lieu que dans un temps où son délit est presque oublié, ne produisait plus l'effet salutaire de l'exemple. D'après le nouveau bill, les cours de justice pourraient accorder ce délai quand elles le jugeraient à propos; mais ce ne serait plus un droit que l'accusé pût invoquer.

2°. Les rassemblemens qui auraient lieu pour apprendre les exercices et manœuvres militaires seraient déclarés illégaux, et les magistrats auraient le droit de les disperser. Les instructeurs seraient punis par l'amende, l'emprisonnement ou la déportation.

3°. Les magistrats seraient autorisés à faire des visites, la nuit comme le jour, chez les personnes qui leur seraient désignées comme ayant des armes dans de mauvaises inten-

tions; à saisir celles qu'ils trouveraient, et à les faire déposer en lieu de sûreté. Cette mesure n'aurait lieu que pour certains comtés; mais elle pourrait être étendue à tout autre, sur la demande du lord lieutenant.

4°. Tous les journaux, pamphlets et brochures ayant moins de deux feuilles d'impression, et étant du prix de 6 pences et au-dessous (12 sous de France), seraient assujettis au droit de timbre, pour empêcher les impies et les séditieux d'empoisonner l'esprit des classes inférieures, en leur distribuant leurs écrits à vil prix. Tout auteur et éditeur d'ouvrages périodiques devrait donner des garanties pécuniaires, et fournir des cautions pour sûreté des condamnations qui pourraient être prononcées contre lui. La peine serait l'amende et l'emprisonnement, et, en cas de récidive, les juges pourraient prononcer la confiscation. Tout colporteur vendant des écrits en contravention à ces deux dispositions, seraient frappés des mêmes peines.

5°. Enfin, les assemblées publiques seraient soumises à de nouveaux règlemens. Celles

de comté ne pourraient être convoquées que par les autorités publiques. Les autres ne se tiendraient que par paroisse, et celles qui contiennent plus de vingt mille âmes seraient divisées de manière à y former plusieurs arrondissemens. Aucun étranger à la paroisse ne pourrait s'y présenter; ainsi, les chevaliers errans de la démagogie ne pourraient plus aller répandre de ville en ville leurs principes empoisonnés. Aucune assemblée ne pourrait avoir lieu sans qu'on en eût donné avis aux magistrats six jours d'avance, et ceux-ci auraient le droit de fixer le lieu et le jour où elle se tiendrait, sans pouvoir la retarder de plus de quatre jours. Il serait défendu d'y assister avec des armes, et l'on ne pourrait ni s'y rendre en ordre militaire, ni y déployer des bannières et d'autres symboles de révolution.

Quelque sages, quelque modérées que paraissent ces mesures, elles firent jeter les hauts cris au parti de l'opposition. A l'en croire, la liberté était perdue, la presse asservie, les droits du peuple violés, la constitution renversée. Mais, en cette occasion,

une partie de ses membres votent en faveur des ministres ; et quoique aucun de ces projets ne soit encore définitivement adopté au moment où je vous écris, tout annonce qu'ils le seront très-incessamment.

Vous jugez bien que je ne puis vous parler d'affaires politiques, sans qu'il soit question du fameux Hunt. Il continue à se démener comme un diable dans un bénitier, relativement à l'affaire de Manchester. D'abord, il avait fait présenter au grand jury du comté de Lancastre des actes d'accusation contre plusieurs cavaliers de l'*Yeomanry*, pour avoir blessé des citoyens le 16 août : ils furent rejetés. Il s'adressa ensuite au tribunal du New-Bayley de Manchester, qui les rejeta pareillement, attendu que le grand jury avait déjà prononcé. Il lui en fit alors présenter d'autres qui n'avaient pas été soumis au grand jury, et le tribunal décida qu'il ne s'en occuperait point. Ne croyez pourtant pas qu'il se soit rebuté ; il forma, devant la cour du banc du roi, une plainte contre les magistrats de Manchester. La cour refusa de l'entendre, et lui dit qu'il devait s'adresser, pour la faire

porter, à un des hommes qu'on appellerait en France « les gens du Roi, le parquet, le ministère public. » Hunt se retira en disant que pas un d'eux ne voudrait s'en charger, ce qui n'est pas très-invraisemblable, et il eut recours à de nouvelles mesures. En certains cas, le grand jury d'un comté a droit de connaître de délits commis dans un autre, ce qui semble assez singulier; mais il faut prendre les lois anglaises telles qu'elles sont. Hunt porta, devant celui du comté de Middlesex, une accusation contre deux cavaliers de l'*Yeomanry*, pour avoir blessé, le 16 août, des citoyens paisibles; mais le grand jury déclara qu'il ne se trouvait pas autorisé à faire usage, en ce cas, de ces pouvoirs extraordinaires. Repoussé partout, Hunt s'adressa enfin à la chambre des communes, et lui adressa une pétition pour demander justice des magistrats de Manchester et des cavaliers de l'*Yeomanry*, et son admission à la barre, afin de prouver que les pièces remises au parlement, par les ministres, ne contenaient que mensonges et calomnies. L'impression en fut ordonnée; mais ce fut tout ce qu'il obtint.

Dans ma lettre du 25 septembre, je vous ai parlé assez longuement de l'enquête singulière qui a eu lieu à Oldham. Vous vous rappelez qu'elle avait été ajournée au 1er décembre; le parti qui veut trouver, dans le résultat de cette enquête, des motifs d'accusation contre les magistrats de Manchester et contre l'*Yeomanry*, s'adressa à la cour du banc du roi pour en obtenir une injonction au coroner d'Oldham, de continuer l'enquête. Le coroner se justifia, en alléguant que la veille du jour où il avait prononcé l'ajournement, M. Harmer lui avait demandé des assignations pour faire comparaître CINQ CENTS nouveaux témoins, et que, voyant que cette enquête paraissait devoir durer autant que le siége de Troie, il avait cru devoir prendre le temps de s'éclairer par des conseils sur ce qu'il devait faire. La cour, au lieu d'accorder l'injonction sollicitée, annula l'enquête comme illégale, attendu qu'elle n'avait pas été faite *super visum corporis*, c'est-à-dire, que le juge n'avait pas vu le corps du défunt en présence des jurés, et que leur serment n'avait été reçu que par un clerc, au lieu qu'il aurait dû l'être par le

coroner lui-même. Recommencera-t-on cette fameuse enquête? c'est ce que je ne puis vous dire. Mais un fait certain, c'est que monsieur Harmer se transporta à Oldham le 1er de ce mois, écrivit au coroner pour lui demander ce qu'il comptait faire, et n'en reçut aucune réponse. Dans l'intervalle, on avait tiré par les fenêtres, dans la maison de deux personnes qui avaient paru à l'enquête comme témoins à la décharge des magistrats, des coups de fusil, qui heureusement ne blessèrent personne. On tira aussi un coup de pistolet contre Nadin, chef de la police de Manchester, mais il ne fit que percer son chapeau.

L'affaire de Meagher, trompette de l'Yeomanry, dont je vous ai parlé dans la même lettre, s'est terminée à peu près de la même manière. Il produisit des témoins qui déposèrent que l'exaspération du peuple contre lui était portée à un tel point, lorsqu'il avait tiré les deux coups de pistolet, que sa vie était en danger, et le magistrat refusa de donner suite à l'accusation portée contre lui. Les radicaux l'accusent de s'être permis de

remplir en même temps les fonctions de juge et celles de jury.

Un nommé Richardson avait aussi présenté aux magistrats de Manchester une plainte contre un cavalier de l'Yeomanry, qu'il accusait de l'avoir blessé, le 16 août, d'un coup de sabre qui lui avait coupé le nez transversalement, tandis qu'il marchait tranquillement dans une rue de Manchester, n'ayant près de lui que six personnes, et dans le moment où il s'éloignait du lieu de l'action. Les magistrats refusèrent de recevoir cette plainte, attendu qu'ils se trouvaient en quelque sorte parties dans l'affaire. Il s'adressa alors à un magistrat du comté de Lancastre, dont l'opinion personnelle n'était pas favorable à ceux de Manchester, et dont il éprouva pareil refus; attendu, lui dit-il, que toute cette affaire irait sûrement devant une cour supérieure. Richardson forma contre ce magistrat une plainte criminelle en déni de justice devant la cour du banc du roi, qui trouva l'affaire assez grave pour prononcer un délibéré. Mais il est possible qu'il se passe quelques mois avant que sa délibération soit prise.

Dans ma lettre déjà citée, je vous disais que le procureur général avait fait des démarches menaçantes contre sir Francis Burdett, à cause d'une lettre que celui-ci avait écrite aux électeurs de Westminster, relativement aux événemens arrivés, le 16 août, à Manchester. Il vient enfin de porter contre lui une accusation d'office, et de le citer devant la cour d'assises du comté de Leicester, comme prévenu d'avoir voulu exciter le mécontentement, la malveillance et la sédition parmi les sujets du roi, et notamment parmi les soldats. On croyait que cette accusation aurait été portée devant les juges du comté de Middlesex, où est le domicile de sir Francis Burdett. Mais on soupçonne les habitans de ce comté d'être, en général, favorables aux réformateurs; et comme les jurés auraient dû être pris parmi eux, il est permis de penser que ce motif a eu quelque influence sur la détermination du procureur général. Ce ne sera que l'année prochaine que j'aurai à vous instruire du résultat de ce procès, ainsi que de ceux de Hunt et consorts.

LETTRE XXXV.

Excuse d'un radical pris en flagrant délit. — Nouvelle audace de Carlile. — Poursuites contre des libraires et des colporteurs. — Retour de Cobbett en Angleterre. — Son voyage à Manchester interrompu. — Vote de censure contre le dernier maire de Londres. — Condamnation de sir Manasseh Lopez et de M. Swann, pour avoir corrompu des électeurs. — Derniers efforts des radicaux.

Londres, le 15 décembre 1819.

Depuis quelque temps, je ne vous parle guère que de politique. Ce n'est point par goût, c'est par nécessité; c'est parce qu'il n'est pas question d'autre chose en ce moment à Londres, et il est certain que ce qui se passe actuellement en Angleterre mérite de fixer l'attention.

Je vous ai dit qu'en certains endroits, les radicaux ont renoncé au thé, au café, au vin et aux liqueurs spiritueuses, afin d'appauvrir le gouvernement, en le privant de

la recette des droits que paient ces denrées. Le comité des radicaux de Kilsyth surprit récemment un faux frère, on pourrait dire en flagrant délit, car l'état où il se trouvait était la preuve d'une contravention manifeste. Je ne sais quel châtiment leur code lui aurait infligé, mais il se tira d'affaire très-honorablement, en affirmant que le gin qu'il avait bu avait été distillé en fraude, n'avait rien rapporté au gouvernement, et que par conséquent il s'était légitimement enivré.

Une aventure plus sérieuse est arrivée aux radicaux de Stockport. Leur trésorier est disparu avec la caisse qui contenait 50 liv. sterling, somme considérable pour ces braves gens, et dont la perte ne sera pas facile à réparer.

Je vous ai parlé, dans ma lettre du 18 octobre, du procès de Carlile. Ce misérable, qui a été condamné à 1,500 livres sterling d'amende (36,000 fr.), à trois ans d'emprisonnement, et à fournir caution de bonne conduite pour le reste de sa vie, s'est imaginé, du fond de sa prison, de faire imprimer l'histoire de son procès. Il y a inséré sa

défense en entier ; et comme il avait lu à l'audience tout l'ouvrage de Payne, dont l'impression était la cause de son procès, il a trouvé par-là le moyen de le faire réimprimer, en dépit du jugement rendu contre lui. Cet ouvrage se vendait dans sa boutique, par les soins de sa femme, par numéro d'une feuille d'impression, à deux pences (4 sous de France); de sorte qu'il distribuait ainsi, de nouveau et à vil prix, l'ouvrage qui avait motivé sa condamnation. Ce fut le sujet d'une nouvelle plainte rendue contre lui et contre sa femme, à la cour du banc du roi, par le procureur général. La cour ne l'admit pas contre le mari, attendu que, dans sa prison, il est censé ignorer ce qui se passe chez lui, indulgence que nos tribunaux de France n'auraient certainement pas. Il paraît même qu'il ne sera donné aucune suite à la plainte rendue contre la femme, qui a fait valoir qu'étant en puissance de mari, elle n'a fait qu'agir d'après ses ordres. Elle s'est d'ailleurs obligée à ne plus vendre l'ouvrage en question.

Quoique le grand jury du comté de Mid-

dlesex ait refusé d'admettre l'accusation portée contre des colporteurs et libraires *non éditeurs,* pour avoir vendu des pamphlets, *dits* séditieux ou blasphématoires, mais non jugés tels, le procureur général n'en a pas moins dirigé une accusation d'office contre eux. Plusieurs ont déjà comparu devant la cour du banc du roi. Ils ont demandé copie de l'accusation portée contre eux. On leur a répondu qu'ils pouvaient la lever à leurs frais. Mais elle est très-volumineuse, ces copies sont fort chères, et les accusés sont de pauvres diables hors d'état de faire cette dépense. Ils seront jugés aux premières assises de 1820.

Une chose plus extraordinaire, c'est qu'un de ces libraires en sous-ordre, nommé Brown, fut traduit récemment devant le magistrat de police de Shadwell à Londres, comme prévenu d'avoir vendu, le dimanche, des journaux, et d'avoir suspendu à sa porte des placards indicatifs de leur contenu, ce qui est, disait-on, une profanation du sabat. Il fut condamné à 5 shillings d'amende et aux dépens. Il est pourtant de fait qu'il

existe à peine une rue dans Londres, dans laquelle on ne trouve une boutique où l'on vend les journaux le dimanche, et où l'on ne voie de semblables placards affichés à la porte. D'ailleurs, pourquoi permettre qu'on publie dans Londres environ vingt journaux différens qui ne paraissent que le dimanche, si la vente en est illicite ? C'est une de ces contradictions qu'il n'est pas facile d'expliquer, mais qui se rencontrent souvent dans le système des lois anglaises, et dans la manière dont on les exécute.

Le fameux Cobbett, le plus radical de tous les radicaux, qui avait quitté l'Angleterre lors de la dernière suspension de *l'habeas corpus*, dans la crainte d'en sentir l'action de trop près, vient de revenir d'Amérique, croyant sans doute trouver son parti triomphant et tout-puissant. Il rapporte avec lui le corps du non moins fameux Payne, qu'il a déterré dans je ne sais quel cimetière des Etats-Unis, afin de faire rendre à cet illustre apôtre du déisme des honneurs dignes de sa réputation. Vous n'avez sans doute pas oublié que ce même Cobbett, il y a quelques

années, l'avait déchiré, dans son journal, de la manière la plus sanglante; mais cette contradiction ne doit pas étonner dans un homme qui n'a ni pudeur, ni principes. Quoi qu'il en soit, il a été reçu à bras ouverts par *les frères et amis*. Dans une assemblée tenue à la Couronne et à l'Ancre, taverne située dans le Strand, à Londres, pour délibérer sur sa réception, Hunt dit « qu'il se faisait honneur du titre de radical, et qu'on ne devait pas oublier que *les sans-culottes* avaient détruit en France la tyrannie et l'oppression. » On peut juger par-là de ce que les radicaux réservent à l'Angleterre, si ce pays est assez malheureux pour qu'ils y obtiennent de l'ascendant. Lorsque Cobbett arriva à Londres, on lui donna un grand dîner à 5 shillings par tête, somme assez médiocre, mais il faut faire attention qu'on n'y buvait ni bière, ni vin, ni liqueurs spiritueuses, ce qui forme toujours l'article le plus considérable sur la carte d'un dîner anglais. On prétend pourtant qu'il s'y glissa quelques faux frères qui se permirent de boire du gin, dont la couleur est la même que celle de l'eau.

Cependant, Cobbett n'était pas revenu dans la Grande-Bretagne pour y végéter dans l'inaction et l'obscurité, et il jugea que Manchester devait lui offrir un théâtre convenable à sa renommée. Il écrivit donc à quelques-uns de ses affidés en cette ville pour leur faire part de l'intention qu'il avait d'y aller, et il eut soin de les prévenir du jour et de l'heure de son arrivée. Les radicaux se mirent de suite en mouvement, et quinze à vingt mille personnes se disposèrent à aller à sa rencontre, en ordre militaire. Les magistrats, en étant informes, firent une proclamation pour inviter les gens bien intentionnés à rester chez eux, mirent sur pied tous les constables, requirent la force armée d'être sous les armes, et firent placer deux pièces de canon près du tribunal du New-Bayley, par où Cobbett devait passer, et deux autres en face de la taverne où le dîner de réception devait avoir lieu. Tant d'honneurs alarmèrent la modestie du général des radicaux. Il s'arrêta à dix milles de Manchester, et cette ville infortunée n'eut pas l'honneur de jouir de sa présence.

Cette lettre étant une des dernières que je vous écrirai cette année, vous voyez que j'en fais une espèce de *miscellanea*, et je vous parle des événemens récens, n'importe leur nature, à mesure qu'ils se présentent à ma mémoire.

Lorsque le maire de la cité de Londres vient de terminer les fonctions de sa magistrature annuelle, il est d'usage que la cour du conseil commun lui vote des remercîmens. On ne citait qu'une seule occasion où l'on s'en fût départi, ce qui arriva en 1772. Cette année vient d'en offrir un nouvel exemple. Non-seulement la cour du conseil commun a refusé à M. Atkins, dernier maire, les remercîmens d'usage, mais elle a même porté un vote de censure contre lui. Vous pouvez en voir les raisons dans ma lettre du 5 novembre 1819.

Je ne sais comment expliquer un événement récemment arrivé à Brighton. Un matin, on trouva renversée et brisée la statue du prince régent, qui ornait une place publique. Je suis fortement tenté de l'attribuer à la malveillance de quelques misérables radi-

caux. Cependant, les journaux ministériels annoncent que cette statue n'a été brisée que parce qu'elle était mal exécutée, et indigne, sous tous les rapports, du prince qu'elle représentait. Une souscription est déjà ouverte pour la remplacer par une autre.

Je vous ai dit, dans ma lettre du 20 août, que sir Manasseh Lopez avait été absous de l'accusation portée contre lui, par ordre de la chambre des communes, d'avoir employé des manœuvres corruptrices pour se faire nommer représentant du bourg de Penryn. Mais ce baronnet était un pécheur endurci. Il avait manœuvré de même dans le bourg de Grampound et dans un autre dont le nom m'est échappé. Deux autres poursuites de même nature eurent lieu contre lui; dans l'une et dans l'autre il fut déclaré coupable, et il vient d'être condamné à une amende de 10,000 livres (240,000 fr.), et à deux ans de prison. Dix-huit individus reconnus coupables de s'être laissé corrompre auront à subir trois mois d'emprisonnement.

Un M. Henry Swann, convaincu d'avoir corrompu un électeur par un présent de 20

livres (480 fr.), vient aussi d'être condamné à un an de détention.

Ces exemples de sévérité ne prouvent qu'une chose, c'est qu'on ne punit que les voleurs assez maladroits pour se laisser prendre, car la chambre des communes est remplie de membres qui ont acheté leurs fonctions législatives à beaux deniers comptans, et cela est de notoriété publique.

Les radicaux poussent en ce moment les derniers cris, font les derniers efforts, et puissé-je ne pas me tromper en disant qu'ils rendent le dernier soupir, et qu'ils sont dans les convulsions de l'agonie. Ils profitent du peu d'instans qui leur restent pour tenir de nouvelles assemblées. Nous en avons eu deux à Londres le même jour, le 8 de ce mois.

La première qui eut lieu, dans le marché de Covent-Garden, était composée des whigs et des réformateurs de seconde classe, c'est-à-dire, de ceux qui n'ont pas des projets aussi étendus que les radicaux. Sir Francis Burdett y joua le principal rôle. On y arrêta qu'il serait présenté une pétition au parle-

ment pour l'inviter à ne pas adopter les mesures qui lui ont été proposées par les ministres. M. Hobhouse, dont j'ai déjà eu occasion de vous parler, fit lecture d'un long projet de résolutions qui furent accueillies à l'exception de la dernière. Elle portait que les membres composant la minorité dans les deux chambres seraient invités à s'en retirer, si la majorité donnait force de loi aux bills présentés par les ministres; mais on objecta que ce n'était pas au moment du danger que les représentans du peuple devaient abandonner leur poste, et cet article fut rejeté. Comme l'assemblée allait se séparer, on vit arriver un homme de mauvaise mine, mal vêtu, en un mot, une espèce de radical, portant une bannière noire, sur laquelle on lisait : « Sachons mourir en homme, et ne nous laissons pas vendre en esclaves. » La malheureuse bannière fut déchirée et foulée aux pieds, mais on ne fit aucun mal à celui qui la portait.

L'assemblée des purs radicaux se tint dans Smithfield, autre marché situé dans la cité de Londres. Je n'ai guère besoin de vous dire

que ce fut Hunt qui la présida. Elle était peu nombreuse, et il ne s'y passa aucun désordre. On y arrêta qu'il serait présenté une pétition au prince régent pour le supplier de ne pas sanctionner les bills présentés au parlement par ses ministres, et que la majorité semblait disposée à adopter.

Des deux côtés, les orateurs déplorèrent amèrement la circonstance que c'était probablement la dernière assemblée de cette nature, à laquelle ils auraient le bonheur d'assister.

Le fait de la fabrication des piques n'est maintenant que trop prouvé. Il est constant qu'il en existe une prodigieuse quantité dans les comtés de Durham, de Lancastre et dans une partie de celui d'York. Le 2 de ce mois, six ouvriers accusés d'en avoir fabriqué, furent conduits dans la maison de correction de Preston, et, deux jours après, on amena dans la prison de la même ville quatre individus prévenus du crime de haute trahison, pour s'être trouvés à une assemblée tenue près de Burnley, le 15 novembre dernier, et y avoir conspiré avec d'autres personnes, au

nombre de plus de dix mille, armées de piques, de pistolets, de bâtons et d'autres armes, pour exciter une guerre contre sa majesté, la forcer à changer ses conseils, et à intimider les deux chambres. Un des accusés, nommé Knight, était le président de cette assemblée. Des témoins déposent qu'il y dit que, si l'on suspendait l'*habeas corpus*, ou qu'on prît d'autres mesures de rigueur, il fallait avoir recours à une insurrection générale, renverser le gouvernement, et en établir un autre.

Il n'est pas moins certain qu'un grand nombre de radicaux se sont procuré des armes à feu. Tous les soirs, on entend tirer dans Manchester des coups de fusil et de pistolet, et les habitans paisibles de cette ville y sont dans la terreur et la consternation.

La situation de l'Angleterre, en ce moment, peut se comparer à celle de la France à la fin de 1788; mais elle doit avoir acquis de l'expérience à nos dépens : il s'agit de voir si elle saura en profiter.

LETTRE XXXVI.

Littérature. — Mémoire de Tom Crib au congrès. — Don Juan, poëme, par lord Byron. — Le Banquet, poëme. — Histoire du Brésil, par Southey. — Histoire du royaume de Népaul, par Hamilton. — Voyage en Aschantie, par Bowdich. — Voyage dans la baie de Baffin, par Ross. — Voyages de découvertes au Nord, par Burney. — Voyages par terre de l'Inde en Angleterre, par Morier, Johnson, Heude et Fitzclarence. — Voyages du docteur Clarke. — Relation du bombardement d'Alger, par Salamé. — Lettres sur le nord de l'Italie, par Rose. — Voyage en Grèce, par Dodwell. — Souvenirs de King. — Lettres de Curran. — La France telle qu'elle est. — Laideur et Beauté. — Saint-Patrice.

Londres, le 20 décembre 1819.

Je n'ai pas oublié que je vous ai promis de vous dire quelques mots sur la littérature ;

nous touchons à la fin de l'année, et il est temps que je songe à vous tenir parole.

Je ne vous parlerai pas des ouvrages sur la théologie, sur la médecine et sur la jurisprudence, quoiqu'il en paraisse tous les ans un nombre effrayant. On peut dire qu'en Angleterre la première de ces sciences est un dédale où l'on se perd; la seconde, un système dont il n'est pas permis de s'écarter; la troisième, un chaos où l'esprit s'égare et se confond. Toutes les sectes (et chaque jour en voit éclore de nouvelles) impriment leurs rêveries : chaque prédicateur croit devoir édifier le public du sermon qu'il a composé ou qu'il a acheté; car des spéculateurs en composent ici pour les vendre aux ministres paresseux ou ignorans. Il n'est pas un étudiant en médecine ou en chirurgie qui ne se croie un Boërhaave, quand sa thèse a fait gémir la presse. Enfin, presque tous les procès s'impriment, et l'on voit se multiplier sans fin les commentaires et les dissertations sur les lois.

Je commencerai donc par la poésie, champ très-fertile en Angleterre, mais dans lequel

je me contenterai de glaner, car je n'y pourrais faire qu'une moisson, abondante à la vérité, mais peu riche. On y voit éclore tous les ans cinq à six poëmes épiques. *La Sorcière d'Endor* est celui qui a eu le plus de succès cette année, mais je vous avoue que je ne l'ai pas lu. Quant aux poésies légères, petits poëmes, épîtres, satires, recueils de vers de toute espèce, il en pousse, je crois, autant que de pommes de terre; et, de même que chez nous, on y trouve quelquefois du bon, plus souvent du médiocre, et très-ordinairement du mauvais. *Pierre Bell* et *le Voiturier*, par Wordsworth, sont deux petits poëmes badins, où l'auteur, un des meilleurs poëtes anglais actuels, a voulu prouver qu'on pouvait intéresser sans recourir à la fiction, et en choisissant son héros dans la dernière classe de la société. Il a assez bien réussi; mais *le Mémoire de Tom Crib au congrès* a eu beaucoup plus de succès, au moins parmi un certain parti. Crib est le nom d'un fameux boxeur, et M. Moore lui a fait l'honneur de l'emprunter pour conseiller aux souverains du monde de vider leurs querelles

désormais en boxant; c'est un ouvrage dans le genre de *la Famille Fudge à Paris*, dont je vous ai parlé dans ma lettre du 28 février dernier. *Le Banquet* est encore un petit poëme fort agréable; mais ce n'est guère qu'une traduction de « la Gastronomie. »

Avant de quitter le Parnasse anglais, il faut monter au plus haut pour y trouver lord Byron et son nouveau poëme, *Don Juan*, dont il n'a encore donné que deux chants, mais dont il nous promet de compléter la douzaine. Sa seigneurie ne se contente pas d'imiter modestement Homère et Virgile, en choisissant un fait brillant dans la vie de son héros, qui est le Don Juan du « Festin de Pierre, » c'est Stace qu'il prend pour modèle; comme lui, il veut *ire per omnem heroa*, c'est-à-dire, nous en donner la vie toute entière, et, comme il le dit lui-même, il commence par le commencement

Nous avons donc, dans le premier chant, l'histoire des parens de Don Juan, de son éducation et de ses premières amours, dont la peinture n'est rien moins que chaste. A seize ans, il séduit la jeune femme d'un vieil ami

de sa mère. Les amans coupables sont surpris ; Julie est mise au couvent, et la mère de Don Juan prend le parti de le faire voyager pendant quelques années.

Dans le second chant, il s'embarque à Cadix : affreuse tempête ; le vaisseau est brisé ; l'équipage se sauve dans deux barques ; l'une est engloutie ; famine horrible dans l'autre. Le gouverneur de Don Juan, victime désignée par le sort, sert de nourriture à ses compagnons. Enfin, on aperçoit la terre ; mais la chaloupe se brise sur les rochers ; tout l'équipage périt, excepté notre héros, qui aborde à la nage dans une île où la belle Haidie, fille d'un pirate, le cache dans une grotte pour le dérober à son père, qui ne manquerait pas d'en faire un esclave, et il se console dans ses bras d'avoir perdu Julie.

On trouve dans ces deux chants de très-beaux morceaux de poésie, mêlés avec des traits du plus mauvais goût. L'auteur veut toujours être plaisant, même dans les endroits les plus pathétiques, et souvent, en voulant exciter un sourire, il n'inspire que le dégoût. Il n'est pas très-surprenant qu'un auteur, qui

s'est toujours plu à chanter des corsaires, des renégats, et qui est reconnu pour exceller dans la peinture du crime et du vice, ait enfin choisi pour son héros un athée libertin. La mère ne se contentera pas d'interdire à sa fille la lecture de ce poëme, elle se la défendra à elle-même, pour peu qu'elle ait de respect pour les mœurs et la religion. Il a été imprimé sans nom d'auteur et de libraire, l'éditeur ordinaire des œuvres de lord Byron ayant rougi de mettre le sien au bas de cet ouvrage. Il y avait même, dans le premier chant, des strophes entières et des portions de strophes qu'on n'a pas osé imprimer, et dont on s'est contenté d'indiquer la place, de même que, dans certains pays, on élève une croix dans les endroits où un malheur est arrivé, où un crime a été commis.

Passons à quelque chose de plus grave et de plus important, l'histoire et les voyages, branche de littérature très-féconde en Angleterre. L'ouvrage le plus remarquable en ce genre est le troisième et dernier volume de l'*Histoire du Brésil*, par M. Southey, à qui la muse de l'histoire prodigue ses faveurs

comme celle de la poésie. Le premier volume avait paru en 1810; le second en 1817, et l'on attendait le troisième avec impatience. L'attente du public n'a pas été trompée, car ce volume est plein d'intérêt. On y trouve le tableau de la situation actuelle de cette partie du globe, qui, depuis quelques années, a acquis une nouvelle importance, et l'on y voit des détails très-curieux sur les nombreuses tribus sauvages qui habitent encore ce pays, et dont les mœurs et les coutumes ont peu d'analogie avec celles des peuplades de l'Amérique septentrionale.

Je ne vous ferai pas autant d'éloge de l'*Histoire du Népaul*, par M. Hamilton. Cet ouvrage est excellent à consulter pour ceux qui désirent connaître les noms barbares de cinq cents tribus qui habitent ce pays, leur distinction en castes pures et impures, et l'histoire abrégée, sèche et aride de deux mille chefs et plus qu'elles ont eus, en remontant presque au déluge. Du reste, on y cherche inutilement un aperçu de l'état actuel du pays, des mœurs générales, de l'histoire naturelle, etc. Tout est détail, et détail fasti-

dieux, plein de répétitions et sans intérêt.

Le voyage qui a obtenu le plus de succès est celui de Bowdich *en Aschantie* (1). On ne connaissait que le nom de ce royaume, qui, grâce à ce voyageur, va remplir une partie de l'espace qui reste encore vide dans les cartes de l'intérieur de l'Afrique. Je n'entre dans aucun détail sur cet ouvrage aussi instructif qu'amusant à lire, parce qu'il a déjà été traduit en français. Par la même raison, je ne ferai que vous indiquer les relations qui ont été publiées du *Voyage du capitaine Ross dans la baie de Baffin* (1), et qu'on lit avec plaisir, quoique le but de l'expédition n'ait pas été atteint. L'amirauté en a fait partir une seconde cette année, et en a confié le commandement au lieutenant Parry, qui avait accompagné le capitaine Ross dans la première. On n'en a encore reçu aucunes nouvelles au moment où je vous écris, ce qui fait espérer qu'il a découvert le passage si désiré, conduisant de l'Océan atlantique dans la mer

---

(1) Il a paru une traduction française de ces deux voyages, à la librairie de Gide fils.

Pacifique. Il serait assez mortifiant pour le capitaine Ross de voir s'écrouler les *montagnes Croker*, dont il a bloqué le fond du détroit de sir James Lancaster, et que lui seul y a aperçues.

L'attention publique, dirigée vers ces voyages de découvertes, a donné naissance à l'*Histoire des Voyages de découvertes au nord-est*, par le capitaine James Burney, qui accompagna le capitaine Cook lors de son troisième voyage, comme premier lieutenant sur *la Découverte*. Mais une grande partie des voyages qu'il extrait, sont compris dans l'ouvrage publié l'année dernière par M. Barrow, et qui a été traduit en français (1). Les voyages des Russes sont la partie la plus intéressante de cet ouvrage; mais, s'il faut en croire l'auteur, il paraît démontré que la nation la plus septentrionale de l'Europe (la Russie) dépeuple le nord de l'Amérique par ses cruautés et sa mauvaise administration, comme la nation la plus méridionale (l'Es-

---

(1) 2 vol. in-8°. 12 fr. et 15 fr. par la poste, chez Gide fils.

pagne) en a dépeuplé le midi par les mêmes causes.

La fin de 1818 et le commencement de 1819 n'ont pas vu paraître moins de quatre *Voyages de l'Inde en Angleterre, par terre*. Celui de Morier est le plus savant; celui de Johnson le plus utile pour les voyageurs; celui de Heude le plus instructif et le plus amusant pour toutes les classes de lecteurs; quant à celui du colonel Fitzclarence, je ne lui trouve aucune de toutes ces qualités : c'est une raison pour ne pas vous en parler. Je garde le silence sur les deux premiers, malgré leur mérite supérieur, parce qu'ils ont été traduits en français; mais j'entrerai dans quelques détails sur celui de Heude, attendu qu'il vous est inconnu (1).

M. Heude n'emploie pas quatre pages à vous faire la description d'un fût de colonne; il ne vous fait pas une peinture pittoresque de chaque village par où il passe, et ne vous informe pas s'il y a bien dîné, bien dormi.

---

(1) La traduction française est sous presse, et paraîtra chez Gide fils.

Quand il ne trouve rien d'intéressant sur son passage, il fait une grande enjambée, et transporte tout à coup son lecteur sur une scène offrant plus d'intérêt; aussi n'a-t-il fait qu'un ouvrage peu volumineux, mais où l'on rencontre *multa in paucis*, tandis que les incidens puérils qui remplissent les pages de tant de voyageurs, ne servent qu'à remplir leurs pages et à endormir leurs lecteurs.

Il s'embarque sur le golfe Persique pour Bassora, et profite de cette occasion pour donner une histoire abrégée des pirates Joasmites qui infestent cette mer, et qui massacrent sans pitié l'équipage de tous les bâtimens dont ils s'emparent. Arrivé à Bassora, il prend un guide turc pour le conduire à Bagdad, et il vous met sous les yeux un tableau des mœurs de diverses tribus arabes, notamment des Montifiques, où l'on trouve des détails curieux qu'on chercherait vainement ailleurs. Il arrive à Bagdad, à point nommé, pour être témoin d'une révolution qui se terminé par la déposition et la mort violente du pacha, ce qui lui fournit deux chapitres pleins d'intérêt. Il part de cette

ville avec les messagers chargés par le nouveau pacha de porter à Constantinople la tête de son prédécesseur, et celles de ses principaux adhérens. On le fait passer par une partie du Kourdistan qu'aucun voyageur européen n'avait encore traversée, et l'on y trouve sur ce pays des détails neufs et intéressans. A peu de distance d'Arbèle, dans les environs du mont Sinjar, il rencontre la tribu des Zézidis, ou adorateurs du diable, qui, disent-ils, « n'est pas si méchant qu'on le suppose ; d'ailleurs, on ne sait où l'on peut avoir besoin d'avoir des amis. » Suivant son usage ordinaire, il trace avec quelque étendue le tableau des mœurs et des usages de cette peuplade, parce qu'elle est peu connue. La manière dont ses guides le font voyager depuis le mont Taurus jusqu'à Constantinople, est parsemée d'incidens plaisans et curieux, et est rapportée avec autant de précision qu'on mit de rapidité à faire ce voyage. Il a la sagesse de terminer sa narration en entrant dans cette ville, parce que son retour de Turquie en Angleterre n'aurait rien offert de neuf ni d'intéressant.

Après le voyage de Bowdich en Aschantie, c'est celui que j'ai lu cette année avec le plus de plaisir.

Le docteur Clarke vient de publier le troisième volume de ses *Voyages en Europe, en Asie et en Afrique.* Il ne m'a pas encore été possible de le lire, mais je sais qu'il a une grande vogue, et l'on devait s'y attendre, après le succès qu'ont obtenu les deux premiers.

M. Salamé a publié, un peu tard, la *Relation du bombardement d'Alger par lord Exmoulth.* Ce n'est qu'une répétition de tout ce qu'on a lu dans les gazettes; un panégyrique emphatique en style boursouflé de ce qu'a fait l'Angleterre en cette occasion. Ce que je trouve de plus intéressant dans cet ouvrage, c'est un précis de la vie de M. Salamé qui le précède : on y trouve un détail curieux des circonstances qui amenèrent le massacre des Mamelucks au Caire, dont il fut témoin.

On peut lire, sans ennui et même avec quelque plaisir, un *Voyage en Sicile en*

1815, par George Russell; mais on n'y apprend absolument rien.

De huit ou dix relations de voyages faits par des officiers anglais dans l'Amérique méridionale pour y joindre les insurgés de Venezuela, il ne résulte qu'une seule et même chose; c'est que tous y ont été mal nourris, mal payés, mal reçus, abreuvés de dégoûts; qu'ils n'y ont trouvé que misère et mauvaise foi; et qu'à peine arrivés dans ce pays, leur plus grand désir était d'en repartir, ce qui n'était pas toujours très-facile.

On peut s'amuser en lisant les *Lettres sur le nord de l'Italie*, par M. Rose, mais ce sera souvent aux dépens de l'auteur, tant on y trouve de puérilités et d'inepties. Pour prouver que la médecine est encore dans son enfance dans ce pays, il dit qu'il n'y a jamais vu un médecin tâter le pouls de son malade, une montre à la main. Il a vu des chats tranquillement assis sur les fenêtres des maisons; des chiens ne pas s'effrayer quand un passant ramasse une pierre, et il en conclut que les animaux y sont traités avec beaucoup d'humanité. Les gastrono-

mes trouveront avec plaisir dans cet ouvrage une idée que je crois neuve; c'est qu'on peut remonter à l'origine des nations à l'aide de la cuisine; par exemple, dit notre auteur érudit, les Grecs ont introduit l'usage du fromage partout où ils ont établi des colonies. Il faut sans doute en conclure que tous les pays où l'on mange du fromage sont des colonies grecques. Un autre de ses axiomes, mais qui n'a pas de même le mérite de la nouveauté, c'est qu'il règne de la médisance et de la curiosité dans les petites villes, et il en donne pour preuve Florence, où la population s'élève à environ soixante-dix mille âmes. Il se plaint d'avoir passé trois heures à table à Rome; jamais le pauvre homme ne s'est trouvé si fatigué en faisant une longue séance à table, en Angleterre, après le dîner : Et pourquoi? C'est, dit-il, qu'il vaut mieux boire quand on n'a plus soif, que manger quand on n'a plus faim. Il convient pourtant que l'Angleterre est le seul pays de l'Europe où l'on ne puisse boire de bon café.

Je quitte ce voyageur sans trop de regret

pour vous parler d'un ouvrage beaucoup plus important, le *Voyage classique et topographique en Grèce* de M. Dodwell, en deux gros volumes in-4° ornés de belles et nombreuses gravures. Quoique ce livre soit à l'usage particulier des érudits, qui y trouveront encore de quoi s'instruire, il n'est personne qui ne puisse le lire avec plaisir, car le lecteur plus superficiel y puisera aussi de l'amusement. Voici deux anecdotes que j'en extrais au hasard :

M. Dodwel avait donné une médecine à la Kalograia ou femme de charge de l'évêque de Krisso. Comme elle se trouva mieux le lendemain, l'évêque le pria de lui en donner une autre afin de prévenir le retour de la maladie. Cela rappelle, ajoute notre voyageur, ce qui arriva à un étranger dans les îles Hébrides. Y ayant accordé un piano à l'instant où il allait en partir, la femme qui en touchait le pria de l'accorder sur-le-champ une seconde fois, afin que l'instrument fût plus long-temps en bon état.

Étant à dessiner une vue dans l'île de Corfou, les habitans d'une chaumière voisine l'in-

vitèrent à y entrer, et l'accueillirent avec hospitalité. Il caressa beaucoup deux jeunes enfans, et fit à plusieurs reprises l'éloge de leur beauté, tant parce qu'ils étaient véritablement d'une charmante figure, que parce qu'il croyait faire plaisir à leurs parens. Mais il se trompait bien dans ses calculs. Le père, la mère, l'aïeul, tout prit l'alarme, et le calme ne se rétablit dans leur esprit que lorsqu'il eut consenti à cracher au visage des deux enfans; cérémonie qui, d'après les idées superstitieuses du pays, devait servir à détourner les malheurs dont les menaçaient les éloges immodérés donnés à leur figure.

Avant de quitter M. Dodwell, j'ai un reproche à lui faire, c'est d'avoir changé l'orthographe d'une infinité de noms d'hommes et de lieux, par suite d'un système qu'il a adopté, et qui ne me paraît pas appuyé sur des raisons suffisamment solides, discussion dans laquelle il serait trop long d'entrer. Quand vous rencontrez dans son livre ces noms ainsi déguisés, vous éprouvez la même sensation que lorsque voyant quelqu'un que vous croyez

reconnaître, vous êtes tenté de lui demander: « Ne vous ai-je pas vu quelque part ? »

Je trouve dans les *Souvenirs de King*, un bon mot de Charles II que je ne connaissais point, et je vais vous le citer dans l'espoir qu'il sera également neuf pour vous. Ce monarque se promenait un jour dans un endroit écarté avec le duc de Leeds et le comte de Cromarty, à pied, et sans aucune suite. Le duc d'York, depuis Jacques II, y passa en voiture, en revenant de la chasse, et ayant reconnu son frère, il mit pied à terre, et lui représenta qu'il devrait prendre plus de précautions pour la sûreté de sa personne. «Soyez sans inquiétude,» répondit le roi: «il n'existe pas en Angleterre un seul homme qui voulût me tuer pour vous donner la couronne. »

Voulez-vous un nouveau moyen pour vous éveiller le matin à telle heure que bon vous semble? En voici un que je trouve dans un recueil de lettres écrites en 1773 et 1774 au révérend M. Weston, par M. Curran, célèbre avocat irlandais. Je vous le donnerai dans ses propres termes.

« Je me lève tous les matins à quatre heu-

res et demie. Pour m'éveiller régulièrement à cette heure, j'ai inventé une machine du genre des horloges de sable, et en voici la description que vous serez peut-être curieux de connaître. J'ai suspendu exactement au-dessus de ma tête deux vases de fer-blanc, perpendiculairement l'un sur l'autre. Quand je vais me coucher, ce que je fais toujours à dix heures, je verse une bouteille d'eau dans le vase de dessus, dont le fond est percé de manière à ce que l'eau qui y est contenue tombe assez lentement dans celui de dessous pour ne l'emplir complétement qu'au bout de six heures et demie. Je n'ai pas eu peu de peine à trouver la proportion qui doit exister entre les deux vases, et j'en ai eu encore davantage à m'habituer à m'endormir la tête placée de telle manière qu'elle reçoive la première goutte qui s'échappe du vase inférieur quand il est trop plein, mais enfin j'ai réussi. »

La France telle qu'elle est, et non la France de Lady Morgan, par William Playfair, 2 vol. in-8°, paraît depuis quelques jours, et la lecture m'en a fait beaucoup de

plaisir, quoique cet ouvrage roule en grande partie sur la politique, qui, comme vous le savez, n'est pas mon goût dominant. Le but de l'auteur est de prouver, contre le système de l'illustre patrone du jacobinisme, que la révolution n'a pas tout changé en mieux dans notre patrie; que si elle a produit quelque bien, elle a fait beaucoup plus de mal, et qu'au total, la masse du peuple était au moins aussi heureuse sous l'ancien régime. Il n'oublie pas le respect dû aux têtes couronnées; mais quand il croit qu'elles ont commis une faute, il le dit avec franchise. Quoique partisan déclaré de Louis XVIII et de la famille de Bourbon, son langage est loin d'être celui d'un flatteur, et il prend la même liberté avec le gouvernement de son pays, quoiqu'il soit bien éloigné d'avoir les principes des radicaux. Il blâme sans façon les travers et les défauts de sa patrie, comme de la nôtre, et en parlant du zèle chevaleresque avec lequel l'Angleterre poursuit l'abolition de la traite des nègres, il en dit plus que n'oserait en dire un Français, parce que celui-ci craindrait d'être soup-

çonné de préjugé national. Je vais vous en donner un échantillon.

« La conduite d'une nation qui, pendant des siècles, a fait la traite des nègres, » dit-il, « et qui en devient tout à coup l'ennemie, en prétendant, sans rougir, qu'elle agit ainsi par humanité, fait douter si elle n'est pas composée d'hypocrites insensibles. Tel en doit être tout le résultat; et quelque mortifiant que cela soit pour l'orgueil national, nous devons dire les choses telles qu'elles sont, et prier ceux qui croient qu'on nous regarde comme le modèle d'une nation humaine et généreuse, de changer de façon de penser, et d'avoir pitié de notre folie et de notre stupidité. Si l'Angleterre avait toujours été ennemie de la traite, elle pourrait agir comme elle le fait; si elle avait aboli cet odieux trafic avec une sorte de bonne volonté et d'unanimité, dès que la proposition en fut faite, elle aurait pu se faire quelque honneur en devenant le Don Quichotte de cette race malheureuse et opprimée : mais, après y avoir renoncé tout récemment, malgré elle, et de si mauvaise grâce,

c'est la prétention la plus impudente que de demander aux autres nations de nous attribuer de l'humanité à ce sujet.

« De quel droit, » dit-il ailleurs, « l'Angleterre s'est-elle arrogé le privilége de continuer, tant que bon lui a semblé, un trafic inhumain, abominable, anti-chrétien, et prétend-elle, à l'instant où elle y renonce, forcer les autres nations à y renoncer aussi?....

« Que l'Angleterre fasse ses efforts pour mettre fin à la traite des nègres, par forme d'expiation, pour l'avoir faite si long-temps, mais qu'elle le fasse franchement, et non sous de faux prétextes ; autrement elle finira par imprimer sur elle le caractère d'une nation hypocrite, qui a la bassesse de dissimuler, et l'insolence de donner sa conduite comme devant servir de règle aux autres nations. »

C'est avec ce ton de franchise qu'il attaque tout ce qu'il croit devoir blâmer, et il n'épargne ni les émigrés, ni les révolutionnaires, ni les libéraux, ni les ultrà-royalistes.

Passons maintenant à la branche de litté-

rature, la plus futile sans doute, mais la plus fertile en Angleterre, les romans. Il en paraît tous les ans à Londres plus de cent cinquante, dont un très-petit nombre méritent d'être connus. Je ne vous parlerai pas des deux meilleurs de cette année, ceux de Watter-Scott. *Une épisode des guerres de Montrose*, et *la Fiancée de Lammermoor*, ont été traduits en français, et vous pouvez en juger vous-même. Je vais choisir parmi ceux qui ne le sont pas, ceux qui sont dignes de quelque attention.

Je placerai au premier rang *Laideur et Beauté*, roman en deux volumes, par mistress Bennett, auteur de l'*Orpheline du Presbytère*. Il a un but moral qui est de prouver que la laideur et la pauvreté réussissent quelquefois à plaire plus que la richesse et la beauté. Les caractères en sont bien tracés, bien soutenus, et l'intérêt n'y est pas acheté aux dépens de la vraisemblance.

St.-Patrice forme lui seul une classe de romans distincte des autres. Il fourmille d'invraisemblance, mais il est plein d'intérêt.

L'auteur y a pourtant introduit un malheureux bouffon qui n'a pas réussi une seule fois à me faire rire. La scène est en Irlande au cinquième siècle. On sait que St.-Patrice est l'apôtre de ce pays, mais il n'y joue qu'un rôle très-secondaire. La fille de l'archidruide sauve la vie du fils d'un roi tombé entre les mains d'un chef de rebelles. Il est tout simple qu'ils deviennent amans. Mais le prince est chrétien, la belle Ethné est païenne, ce sont les martyrs de M. de Châteaubriand. Ils finissent pourtant plus heureusement, car, après bien des aventures, ils s'épousent, Ethné étant convertie par St.-Patrice. Il y a beaucoup d'intérêt dans le premier volume, des longueurs dans le second, un froid mortel dans le troisième. C'est pourtant un ouvrage qui sort de la foule des romans.

Je ne ferai plus que vous citer le titre de quelques-uns qui ne sont pas décidément mauvais. *Robin Hood*, en deux volumes, où l'on a cherché à imiter la manière de M. Scott. *Les Plaisirs du besoin*, plaisirs qui, je crois, ne tenteront personne. *Forman*, roman dont l'intérêt est fondé sur la sorcellerie. *Le Ma-*

riage, où, malgré l'éloge qu'en fait M. Scott à la fin de « la Fiancée de Lammermoor, » j'ai trouvé des longueurs et des trivialités sans nombre. Enfin, *le Jeune Garçon de la chaumière de Munster,* où il m'a été impossible de découvrir ni un jeune garçon, ni une chaumière. Je pourrais en ajouter beaucoup d'autres, mais ils sont déjà oubliés, même à Londres.

Il faut pourtant que je vous dise un mot *du Château de Pontecraff,* titre auquel l'éditeur a imprudemment ajouté les mots : *Contes de mon Hôte*, dans l'espoir de faire croire au public que cet ouvrage était de l'auteur des « Puritains d'Ecosse, » de « la Prison d'Edimbourg, » et de tant d'autres jolis romans. Il y a même joint une préface où, sans oser le dire, il le donne à entendre. Mais le public n'a pas été sa dupe, et il ne pouvait pas l'être. Pouvait-on attribuer au meilleur romancier de nos jours, un ouvrage où l'on trouve toute la puérilité du merveilleux, tout le ridicule de l'invraisemblance, tout l'ennui d'un bavardage inutile, sans aucun mélange de gaîté ni d'intérêt? La comparaison l'a fait ju-

ger encore plus sévèrement qu'il aurait pu l'être, et si jamais il sort de la boutique du libraire, ce ne sera que pour entrer dans celle de l'épicier.

« Comment se fait-il que vous imprimiez tant de romans ? » demandais-je un jour à un libraire qui en donne au public deux ou trois tous les mois, et qui semble faire un choix de ce qui existe de plus mauvais. « La raison en est toute simple, » me répondit-il : « Je suis toujours sûr d'en vendre un assez grand nombre d'exemplaires pour couvrir les frais, dussé-je n'en fournir qu'aux cabinets de lecture qui les prennent tous. Je puis donc gagner, et je ne risque jamais de perdre. Ce n'est pas ce que pourrait dire l'éditeur de tel excellent ouvrage, loué dans tous les journaux, qui coûte fort cher, et qui, pour cette raison, reste au fond de la boutique du libraire. »

FIN.

TABLE

DES LETTRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE.